REVUE

DU

BAS-POITOU

Tome II — Avril 1889.

Photog. J. Robuchon — Heliog. Duj. Lodin

ARMAND JEAN DU PLESSIS DE RICHELIEU
Evêque de Luçon (1608-1623)
(d'après un portrait de l'époque)

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

2e Année. — 1re Livraison.

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : RUE BENJAMIN-FILLON

PARIS
E. LECHEVALIER
39, Quai des Gds-Augustins

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1889

THE GETTY CENTER
LIBRARY

RICHELIEU ET LE POITOU

Conférence faite à Poitiers, le 6 janvier 1889, dans l'assemblée générale de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, **par l'abbé L. LACROIX.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Je remercie votre bureau de deux choses : de m'avoir admis parmi les membres de votre Société, et de m'avoir fourni l'occasion de vous parler du plus illustre de vos compatriotes. Je suis fier d'appartenir à une compagnie qui, par l'importance de ses travaux et par les services de tout genre qu'elle a rendus à la science, a pris de bonne heure un rang si distingué parmi les sociétés savantes de France. Mais en même temps je me sens écrasé par la lourde tâche que votre gracieuseté m'a imposée. J'hésite, moi qui suis le dernier venu parmi vous, à vous entretenir de ce grand cardinal de Richelieu, qui vous appartient à tant de titres, que vous connaissez mieux que moi, et qui, pour être dignement apprécié, exigerait de son panégyriste une compétence et une autorité que je n'ai pas. Croyez, Messieurs, que, pour aborder un tel sujet, il me faut une abnégation dont vous tiendrez compte, et aussi la certitude de rencontrer chez vous autant d'indulgence que j'ai trouvé de sympathie.

Je suis confus de vous remercier si mal du grand hon-

neur que vous me faites. « Mais, comme le disait un jour le P. Lacordaire dans une académie de province, l'esprit, pour s'exprimer avec empire, a besoin d'être libre, et rien ne lui ôte plus sa liberté que le sentiment d'une vive gratitude. »

Je ne puis pas songer à vous faire une biographie, même abrégée, du cardinal de Richelieu : ce serait m'exposer à des banalités et à des redites. L'objet de cette conférence sera beaucoup plus restreint. Je me propose seulement d'étudier avec vous les rapports qu'a eus Richelieu avec le Poitou avant son premier ministère. J'essaierai de répondre à cette double question : Qu'est-ce que Richelieu a fait pour le Poitou ? Qu'est-ce que le Poitou a fait pour Richelieu ? Nous resterons ainsi dans le domaine de l'histoire locale, et peut-être l'intérêt que présentent ces deux questions vous fera-t-il oublier la témérité de mon entreprise.

I

Tout-à-l'heure j'ai appelé Richelieu votre compatriote. Ai-je eu raison de lui donner ce titre ? Est-il poitevin par sa naissance ? J'ai hâte de m'expliquer sur ce point qui vous touche de si près. Qui le croirait ? Le lieu d'origine du grand ministre est encore un sujet de discussion. Tout récemment, M. le chanoine Leblois, de Tours, présentait un mémoire à l'Institut pour établir que Richelieu est né au château de ses pères à Richelieu, en Poitou, le 9 septembre 1585. Son principal argument repose sur ce fait, que lorsque le cardinal fit reconstruire, avec un faste princier, le manoir de ses ancêtres, il ordonna qu'on conservât la chambre où il était né ; et c'est cette chambre qu'on aurait fait voir à Mlle de Montpensier et à Lafontaine, et dont les restes ont subsisté jusqu'au commencement de ce siècle. Voilà la tradition, reprise par M. Leblois, d'après laquelle Richelieu serait poitevin d'origine.

Malheureusement, cette opinion, si flatteuse pour votre amour-propre, a contre elle les témoignages les plus décisifs.

Il m'en coûte d'avoir à vous les citer ; mais vous connaissez le vieil adage : *amicus Plato, sed magis amica veritas*.. Il est des cas où la reconnaissance ne doit pas faire méconnaître les droits de la vérité.

Or, la vérité est que Richelieu est né à Paris. Il a été baptisé à la paroisse Saint-Eustache, comme l'atteste l'extrait de baptême retrouvé par M. Jal. Cette pièce ne dit pas expressément que Richelieu soit né à Paris ; mais il me semble que si la naissance avait eu lieu ailleurs, l'extrait de baptême aurait mentionné cette particularité.

De plus, il faut se rappeler que les premiers historiens de Richelieu placent sa naissance à Paris. Or André Duchesne écrivit sa *Généalogie de la maison du Plessis de Richelieu* sous les yeux-mêmes du cardinal. Aubery composa son livre d'après les papiers mêmes de Richelieu et sur l'ordre de sa nièce, la duchesse d'Aiguillon. Comment peut-on supposer que ces deux auteurs se soient trompés sur ce point, alors qu'ils avaient entre les mains les meilleures sources d'informations?

Enfin, nous avons le témoignage de Richelieu lui-même qui, en plusieurs circonstances solennelles, et notamment au retour de la Rochelle, affirma aux magistrats de Paris, qu'il était *parisien* et que pour cela il voulait du bien à la ville *où il était né* [1].

Le doute n'est donc plus possible à cet égard ; Richelieu est certainement né à Paris. Mais, si un hasard a voulu qu'il vînt au monde dans la capitale du royaume, je m'empresse de reconnaître qu'il est cependant votre compatriote à plusieurs titres : il l'est par sa famille paternelle et sa famille maternelle établies depuis plusieurs siècles dans le Haut-Poitou ; il l'est par son enfance qui s'est écoulée au château de ses ancêtres ; il l'est par son épiscopat à Luçon ; il l'est enfin par deux qualités maîtresses qu'il a empruntées à votre

[1] Voir les textes dans l'Annuaire Bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 1874, p. 180. Article de M. de Boislisle.

race et qui ont fait de lui le plus grand de tous nos hommes politiques, la prudence et la tenacité.

Je ne vous dis rien de sa première enfance. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il perdit son père ; l'influence de sa mère dut donc être prépondérante dans son éducation. C'était une femme de tête et de cœur. Avec des ressources très bornées et un patrimoine compromis, elle éleva ses cinq enfants, les établit dans l'Église ou dans le monde, et, quand elle mourut (1616), ils étaient en mesure de relever le nom des Richelieu.

Le futur ministre de Louis XIII se destinait d'abord au métier des armes. Dans ce but, après de brillantes études faites au collège de Navarre, il avait fréquenté les Académies et s'y était livré à tous les exercices du corps qui conviennent à un officier. Elève de Pluvinel, l'écuyer le plus renommé de l'époque, il était devenu un cavalier accompli, et l'on sait que plus tard, quand il paraissait à cheval à la tête des armées, les troupes étaient émerveillées de sa bonne tenue. En même temps il cultivait l'escrime et la danse. L'escrime était plus qu'une mode ; c'était une nécessité en un temps où les duels étaient si fréquents et où l'on pouvait toujours être appelé par un ami à lui servir de second dans une affaire d'honneur. Richelieu ne fit jamais usage de son épée ; en revanche il mit plus d'une fois à profit les leçons de danse qu'il avait reçues. Ne sait-on pas qu'un jour, pour être agréable à la reine, il esquissa devant elle une *pavane* ou un *menuet*, et s'en acquitta avec une grâce parfaite, malgré la robe de cardinal ?

Il avait vingt ans ; l'ancienneté de son nom, la distinction de son esprit et le charme de ses manières lui faisaient entrevoir un brillant avenir, lorsque tout-à-coup il renonça aux succès de la vie mondaine pour devenir évêque de Luçon.

Ce bénéfice était dans sa famille depuis un demi-siècle. Les 18.000 livres de revenu qu'il rapportait étaient une ressource trop précieuse pour qu'on voulût s'en dessaisir. Son frère Alphonse y ayant renoncé, Armand dut, sur les conseils

de sa mère, devenir homme d'Eglise pour lui succéder. Le motif de cette détermination était assurément bien humain. Cependant il faut reconnaître que le nouvel évêque ne négligea rien pour se rendre digne de sa charge épiscopale, et ce souci suffit pour le mettre incomparablement au-dessus de tant de seigneurs qui restaient courtisans dans l'Eglise comme dans le monde et qui ne connaissaient leur bénéfice, évêché ou abbaye, que par les revenus qu'ils percevaient.

Richelieu fit d'abord sa théologie. Les quatre années qu'il consacra à cette étude ne furent pas perdues pour sa formation politique. Talleyrand disait que tout homme d'Etat devrait avoir fait sa théologie ; et à l'appui de son dire, il citait, outre son propre exemple, le chancelier Duprat qui négocia le concordat de 1516, le cardinal d'Ossat qui réconcilia Henri IV avec le Pape, Hugues de Lyonne, le plus habile des diplomates de Louis XIV, qui avait commencé par étudier la théologie sous les yeux de son oncle, évêque de Gap. En effet, les études théologiques habituent l'esprit aux distinctions et aux subtilités juridiques ; elles l'aiguisent et l'affinent, et en le mettant en garde contre les théories trop absolues, elles le familiarisent avec les transactions et les accommodements qui sont la meilleure part du génie politique. Aussi M. Poujoulat disait-il avec infiniment de justesse : « Pour bien comprendre les choses humaines il faut avoir passé par l'étude des choses divines. »

Cependant Richelieu était trop jeune pour être sacré évêque. Il avait à peine vingt-deux ans. Mais cette difficulté n'était pas pour l'arrêter. Il va à Rome ; il séduit le Pape par ses connaissances théologiques, obtient la dispense d'âge dont il avait besoin et rentre à Paris après avoir été sacré par le cardinal de Givry.

A peine de retour, sur le conseil de Henri IV, il se présente aux épreuves du doctorat, qui, vu sa dignité épiscopale, n'étaient qu'une formalité ; il les subit avec éclat et reçoit le bonnet de docteur.

Pendant quelques mois encore, il reste à Paris pour gagner la faveur du roi et faire ses premières armes dans la prédication. Tout lui sourit. Henri IV l'appelle familièrement *son* évêque et lui fait entrevoir les honneurs de la pourpre. Les grands le flattent et le recherchent; ses succès de prédicateur attirent sur lui tous les regards.

Mille raisons le retenaient donc à Paris, lorsque tout-à-coup il renonça aux fêtes et aux plaisirs de la Cour pour aller prendre possession de son diocèse. On a beaucoup discuté sur les motifs qui le déterminèrent à cette brusque retraite. Ce n'était pas de sa part, comme on l'a dit, un raffinement d'ambition, aimant mieux être le premier dans la petite ville de Luçon que de vivre à Paris confondu dans la foule des prélats de cour. Je croirais plus volontiers qu'il avait hâte de connaître les populations dont il était le pasteur; les souvenirs de son ordination et de son sacre étaient encore trop récents pour qu'il ne se sentît pas lié par les devoirs de sa charge épiscopale. Et puis, qui sait ? peut-être se disait-il qu'à Luçon il se formerait à la pratique des hommes et des choses, estimant avec raison que cette initiation un peu obscure ne lui serait pas inutile pour ses visées ambitieuses.

Quoi qu'il en soit, il se mit en route et arriva à Luçon dans les derniers jours de décembre 1608. Le diocèse, qui n'avait pas vu d'évêque depuis quarante ans, était dans une situation lamentable. Les guerres de religion y avaient amoncelé les ruines matérielles et morales : le champ était donc vaste pour l'activité et le zèle du nouvel évêque.

Je n'ai pas l'intention de raconter en détail tous les actes de son administration : je signalerai seulement les principaux.

Il règle d'abord à l'amiable le conflit qui existait depuis tant d'années entre sa mère et le chapitre. Il apporte même à cette solution, avec beaucoup de bonne grâce, un grand esprit de justice. Il consent à prendre à sa charge le tiers des grosses réparations de la cathédrale, laissant le reste

aux soins des chanoines, et, par là, il gagne l'estime et l'affection de tout le chapitre.

En même temps que la cathédrale, il fait restaurer le palais épiscopal ; cette œuvre entreprise à ses frais ne fut terminée que vingt ans après, lorsqu'il avait déjà donné sa démission et qu'il était devenu cardinal et premier ministre. Pourquoi faut-il que dans notre siècle un architecte inintelligent ait fait disparaître de la construction actuelle, les appartements qu'avait occupés l'illustre évêque ? Le culte de cette grande mémoire n'aurait-il pas dû protéger ces vestiges précieux contre la pioche des démolisseurs ?

Richelieu n'était pas moins préoccupé de ramener son clergé à la pratique des vertus de son état. Dans ce but, il convoque un synode, à la suite duquel il publie des ordonnances qui témoignent à la fois de son zèle, de sa prudence et de son énergie. Il fait plus : conformément aux prescriptions du concile de Trente, il fonde un séminaire, le premier de tous ceux qui furent établis en France, et pourvoit ainsi au recrutement et à la formation morale et intellectuelle de ses prêtres.

Il fait venir des Oratoriens à Luçon et leur confie la direction de son séminaire. Il sollicite aussi le concours des Capucins, les établit aux Sables-d'Olonne et à Luçon et il trouve en eux d'excellents auxiliaires pour la prédication ou pour l'administration des hôpitaux.

Voilà, à grands traits, ce que fit Richelieu pendant les huit années à peu près consécutives qu'il résida dans son diocèse. Pendant cette période, il fut un prélat plein de zèle, d'une régularité exemplaire, entièrement dévoué au bien spirituel et temporel du troupeau dont il avait la charge. Quand il quitta Luçon pour entrer aux affaires, il laissait son diocèse dans une situation véritablement prospère : la cathédrale et le palais épiscopal restaurés ; beaucoup d'églises de campagne reconstruites ; le séminaire fondé ; des maisons religieuses établies dans les plus importantes villes ; la discipline et les

fortes études remises en honneur dans le clergé ; toutes ces institutions, réalisées en quelques années, témoignaient hautement qu'un homme supérieur avait passé par là.

II

Il me reste maintenant à vous dire ce que le Poitou a fait pour Richelieu. C'est, en effet, une loi de l'histoire que si les grands hommes font bénéficier de leur génie le pays où s'exerce leur action, le pays à son tour agit d'une manière parfois décisive sur les grands hommes, en les plaçant dans les conditions les plus favorables pour l'éclosion et le développement de leurs facultés. Cette loi s'est particulièrement vérifiée dans Richelieu. Voyez, en effet, les services que lui a rendus le Poitou au point de vue politique.

Aucune province à coup sûr n'aurait été pour lui une meilleure école du gouvernement. Evêque en Bretagne, en Normandie ou en Champagne, il aurait été, comme à Luçon, un prélat actif, intelligent et passionné pour la prospérité de son diocèse. Mais qu'eût-il appris en politique ? Rien ou presque rien. Il serait resté confiné dans son évêché, et vraisemblablement la pensée ne lui serait jamais venue de jouer un rôle dans les affaires de la France. A Luçon, au contraire, les événements dont il était le témoin favorisaient singulièrement son apprentissage d'homme d'État.

Il y a longtemps que Michelet en a fait la remarque : le Poitou est situé sur l'une des grandes routes historiques de la France. Aussi tous les principaux faits de notre histoire nationale ont-ils eu leur contre-coup, et parfois leur solution, dans cette belle province. Les Visigoths, les Sarrasins et les Anglais y sont venus chercher un champ de bataille pour entamer notre unité. C'est là que les guerres de religion ont sévi avec le plus de rigueur. C'est là enfin que les princes révoltés, sous la régence de Marie de Médicis, ont essayé de faire triompher leurs prétentions.

Dès lors, on devine le profit qu'un esprit attentif comme Richelieu devait retirer de son séjour à Luçon. Les protestants étaient nombreux et influents dans son diocèse. La Rochelle était à deux pas, et il suffisait d'un mot d'ordre parti de la *Rome des Huguenots* pour soulever toute la province. Richelieu était donc dans un excellent poste d'observation pour surveiller les menées et les intrigues des protestants et étudier sur place la question religieuse. Par la nécessité même de ses fonctions, il était amené à se tracer une ligne de conduite, faite de tolérance et de fermeté, qu'il suivit d'abord dans son diocèse et qu'il devait ensuite appliquer à toute la France. Cette ligne de conduite se résume en deux mots : laisser en paix les protestants pacifiques qui ne demandaient qu'à garder leur foi et leur culte, mais se montrer impitoyable pour les protestants séditieux qui, sous prétexte de religion, étaient toujours prêts à la révolte et mettaient en péril deux choses sacrées à ses yeux, l'autorité du roi et l'unité de la France. Cette politique sera celle de tout son ministère. Il réduira les huguenots de la Rochelle, quand ils songeront à se rendre indépendants. Mais une fois soumis, il leur laissera toute liberté pour leurs croyances ; il les admettra aux grandes charges de l'Etat et méritera même d'être appelé par certains catholiques intransigeants le *pape des Huguenots*.

Un autre fait qu'il put également observer de près, en témoin, pendant son séjour à Luçon, ce sont les révoltes des grands. Il assista à leurs levées de boucliers, il lut leur manifeste où ils prétendaient défendre le bien public; que dis-je, il souffrit plus que personne des pillages et des excès que commettaient leurs troupes. Il fut même obligé à plusieurs reprises d'intercéder en faveur de son diocèse, de sa mère et de la terre de Richelieu, pour que les horreurs de la guerre leur fussent épargnées. Il n'est donc pas téméraire de penser que sous le coup de ces vexations et de ces misères il ait pris la résolution de s'attaquer un jour à ces grands qui trou-

blaient sans cesse le repos de l'Etat. Il dut se promettre à lui-même de les réduire à l'obéissance, au besoin par la force, et de faire courber ces têtes altières devant l'autorité royale et la majesté des lois. — Or ces deux idées qui germèrent alors dans son esprit, l'abaissement des grands et la ruine des protestants rebelles, ne sont-elles pas tout le fond de sa politique intérieure pendant son ministère ?

Mais voici qui est peut-être encore plus surprenant. C'est en Poitou, c'est à Luçon, ou du moins pendant les années de son épiscopat, qu'il connut et s'attacha quelques hommes de valeur, qui étaient alors ses amis et qui furent dans la suite les dociles instruments et les collaborateurs de ses grands desseins politiques.

Tout d'abord il faut citer l'abbé de la Cochère, de la famille des Bouthillier, qui avait été son ami d'enfance, et qu'il avait amené avec lui de Paris. Il le fit doyen du chapitre de Luçon et prit l'habitude de lui confier les missions les plus délicates. L'abbé de la Cochère avait l'esprit souple et délié. Il gagna si bien l'affection de son évêque que celui-ci, devenu tout-puissant à la Cour, lui fit donner l'évêché d'Aire, en récompense de son dévouement et de ses bons offices. S'il avait vécu, il est probable que Richelieu l'aurait plus tard associé à sa fortune. Qui sait même s'il ne l'aurait pas fait entrer dans son intimité pour y remplir le rôle qui devait appartenir au P. Joseph ?

Le P. Joseph, en effet, est de tous les amis de Richelieu, sinon le plus ancien, du moins le plus illustre et surtout le plus fidèle. L'évêque de Luçon le rencontra pour la première fois à Fontevrault en 1611. Il fut frappé de ses vertus, de son zèle pour la religion et aussi de sa surprenante facilité à comprendre les affaires. Il se l'attacha aussitôt, en fit même son confesseur, et, à partir de cette époque, ces deux grands esprits *s'ajustèrent* si bien, comme dit un des historiens du P. Joseph, que l'élévation de l'un fit la fortune de l'autre.

Le métropolitain de l'évêque de Luçon était le cardinal

François de Sourdis, archevêque de Bordeaux. C'était un prélat de grande famille, d'humeur un peu trop batailleuse, mais n'en jouissant pas moins d'une considération très méritée. Richelieu ne négligea rien pour capter ses bonnes grâces et obtenir son appui. Ils travaillèrent tous les deux à la réconciliation de Louis XIII avec Marie de Médicis. Plus tard le ministre prit l'évêque de Maillezais, Henri de Sourdis, frère de l'archevêque de Bordeaux, et le mit à la tête de la marine. Cette mesure étrange devait réussir ; car au lieu d'être un prélat turbulent, Henri de Sourdis devint un excellent amiral qui remporta même plusieurs victoires sur les flottes espagnoles. On sait que le cardinal de Richelieu aimait ainsi à s'entourer de prêtres et d'évêques chez lesquels il trouvait une soumission plus absolue et parfois même une intelligence plus ouverte et plus déliée pour les affaires les plus étrangères à leur profession.

Mais tous ne se courbèrent pas devant son autorité. Quand il résidait à Luçon, il aimait à venir à Poitiers. Il y était attiré d'abord par l'évêque, Mgr de La Roche Pozay, qui lui faisait toujours l'accueil le plus cordial et le plus fraternel. Mais il tenait surtout à devenir l'ami du vicaire général, homme d'une piété un peu mystique, mais de grande vertu, aux manières affables et à la parole séduisante. Ce vicaire général s'appelait du Vergier de Hauranne, déjà connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran. Richelieu trouvait le goût le plus vif dans son commerce. Il appréciait son talent de théologien et ses hautes vertus sacerdotales. Il l'attira à Luçon ; il lui donna même l'hospitalité dans son château de Richelieu. Ai-je besoin d'ajouter que plus tard, quand il le vit tomber dans les erreurs de Jansénius, il cessa avec lui ses relations d'amitié. Il devint même pour lui un ennemi implacable, et oubliant l'intimité d'autrefois, il le fit jeter à la Bastille.

C'est également à Luçon qu'il connut le P. de Bérulle, à qui il demanda plusieurs religieux pour diriger son sémi-

naire et prêcher dans le diocèse. Le fondateur de l'Oratoire resta longtemps son ami. Il assista aux derniers moments de son frère aîné, le marquis de Richelieu, tué en duel en 1619, et cette marque de dévouement lui fut très sensible. Il arriva pourtant dans la suite que ces deux hommes que tant de souvenirs auraient dû rapprocher, se brouillèrent, et comme le cardinal de Richelieu était alors tout-puissant, ce fut le cardinal de Bérulle qui fut sacrifié.

Pendant que Richelieu était évêque de Luçon, Sully était gouverneur du Poitou. Les rapports étaient donc inévitables entre l'illustre ami de Henri IV et le prélat qui, un jour, devait être le ministre de Louis XIII. Au début, Richelieu lui écrivit les lettres les plus obséquieuses et les plus déférentes. Sully était pour lui un très grand personnage, même dans la disgrâce, un homme influent dont il avait intérêt à se ménager l'appui. Mais à mesure qu'il s'élevait lui-même en dignité et en crédit, ses lettres furent plus sèches et plus laconiques, et devenu le maître absolu du roi et de la France, il n'adressa plus à Sully que des billets écourtés, tranchants et froidement polis : tant il est vrai qu'à toutes les époques, autrefois comme aujourd'hui, les ministres, les plus illustres comme les plus obscurs, ont toujours été sobres d'admiration pour leurs prédécesseurs.

Mais le Poitou n'a pas seulement donné à Richelieu des amis intelligents, qui devaient être ses collaborateurs ou ses adversaires ; il lui a surtout fourni l'occasion de révéler son génie politique. Ici j'aborde un ordre de faits qui touche à l'histoire générale : je serai extrêmement bref.

Richelieu eut de bonne heure le pressentiment de ses destinées. Nous en avons la preuve authentique dans ce court mémoire, découvert il y a quelques années par M. Armand Baschet, et qui porte ce titre caractéristique : *Maximes et instructions que je me suis données pour me conduire à la Cour.* Au bout d'un an de séjour à Luçon, il est clair que l'horizon de son évêché ne suffisait plus à l'ambition naissante du jeune

évêque. Il rêvait un théâtre plus vaste, des succès plus éclatants. Mais pour cela, il fallait aller à Paris, il fallait reparaître à la Cour et essayer de reconquérir les bonnes grâces du roi. Qui sait? peut-être réussirait-il à obtenir l'aumônerie royale, et cette dignité ne serait qu'un prélude pour des faveurs plus hautes et plus brillantes. Mais avant d'entreprendre ce voyage dont il se promet de si beaux résultats, le voilà qui se trace à lui-même une ligne de conduite à tenir vis-à-vis du roi, des grands et de tous ceux qui peuvent servir ses desseins. Il prévoit tout, il calcule tout, et pour chaque difficulté il se prescrit à lui-même le moyen précis de l'éviter ou de la surmonter. A cet égard, ces quelques pages intimes qu'il ne rédigeait que pour lui, sont si complètes qu'elles auraient pu être utiles à tous les gens de Cour. Elles sont véritablement le manuel du parfait courtisan au XVIIe siècle.

Mais hélas! dans ce chef-d'œuvre de sagesse et d'habileté, il n'avait pas prévu la mort soudaine de Henri IV. Ce tragique événement aurait dû être, semble-t-il, l'écroulement de tous ses rêves. Mais Richelieu n'est pas homme à se décourager; sa foi en son avenir n'est pas même entamée. Il s'empresse d'envoyer à la régente son serment de fidélité, et sûr de lui-même et de l'efficacité de sa méthode, il part pour Paris. Il se fait présenter à la reine, il prêche plusieurs fois devant elle, et par la supériorité de son talent et l'élégance de ses manières il fait sur l'esprit de cette princesse une impression qui ne s'effacera plus.

D'ailleurs, il a grand soin de ne pas se laisser oublier; chaque année il revient faire un séjour de quelques mois dans la capitale, et l'on devine qu'il ne néglige rien pour accroître sa réputation et se pousser sur le chemin des honneurs.

Enfin, en 1614, le Poitou l'envoie aux Etats généraux. C'est pour lui l'occasion tant souhaitée de jouer un rôle. Cette fois, l'on peut bien dire qu'il a le pied à l'étrier et qu'il est résolu à tirer bon parti des circonstances. Il arrive à Paris, se mêle

à toutes les discussions des Etats, et s'impose si bien à l'attention de ses collègues, qu'à la séance de clôture il est chargé de prendre la parole au nom de tout le clergé de France. On sait avec quelle supériorité il s'acquitta de cette mission ; il parla en évêque et en homme d'Etat. Désormais c'en est fait : la reine, la Cour et toute la France ont les yeux sur lui. Ce n'est plus un obscur évêque du Bas-Poitou ; c'est déjà un personnage important, distingué par la reine, apprécié par le maréchal d'Ancre et recherché par les courtisans. Tout le monde pressent que sa fortune le portera plus haut.

En effet, il était aumônier de la jeune reine et secrétaire des commandements de la reine-mère, lorsqu'en décembre 1616, il entra au conseil du roi en qualité de secrétaire de la guerre et des affaires étrangères, avec le droit de préséance sur ses collègues. Dès lors son but est atteint, son rêve est réalisé et tous autour de lui comprennent que les affaires de la France sont en bonnes mains.

J'ai fini, Messieurs, cette rapide esquisse à laquelle votre sympathique attention me prouve que vous avez bien voulu vous intéresser. Mais permettez-moi de vous faire, en terminant, la confidence d'un vœu qui m'est cher, et dont la réalisation serait un grand acte de justice.

Je voudrais que le Poitou, qui a bénéficié du zèle épiscopal de Richelieu, et qui de plus a si puissamment contribué au développement de son génie politique, exprimât publiquement son admiration et sa reconnaissance pour le plus glorieux de ses fils. Je voudrais que sur l'une des places de Luçon, dans cette ville qu'il a transformée, et dont le nom jusque là obscur est indissolublement lié à la gloire du grand ministre, on élevât une statue à Richelieu. Il vous appartient, Messieurs, de prendre cette initiative et de provoquer en faveur de cette illustre mémoire, un élan de gratitude auquel le Poitou tout entier voudra s'associer.

Honorons nos grands hommes, Messieurs, honorons en

FAC

des Signatures autographes du Cardinal de Richelieu

1. François du Plessis, Sr. du Cambout, son père – 2. Suzanne de la Porte, sa m
5. Nicole, Mbre de Brezé, sa sœur – 6. Françoise, Dame de Pontcourlay, 2e sœur – 7

1.

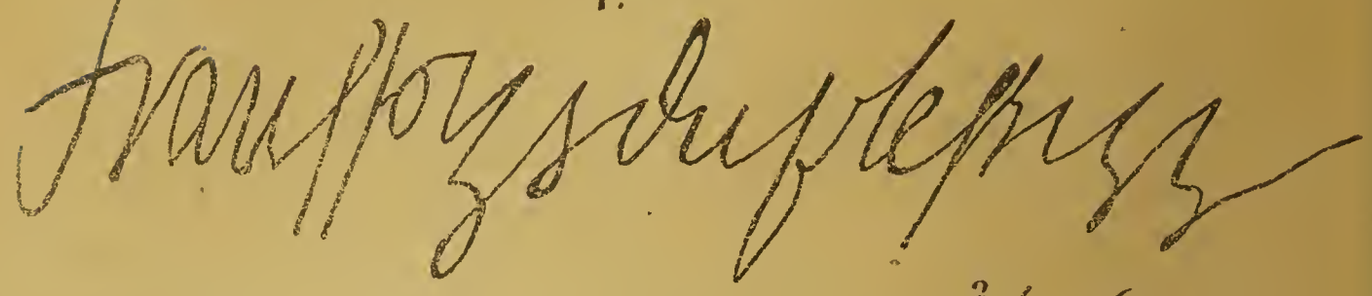

2. 3.

4. 5.

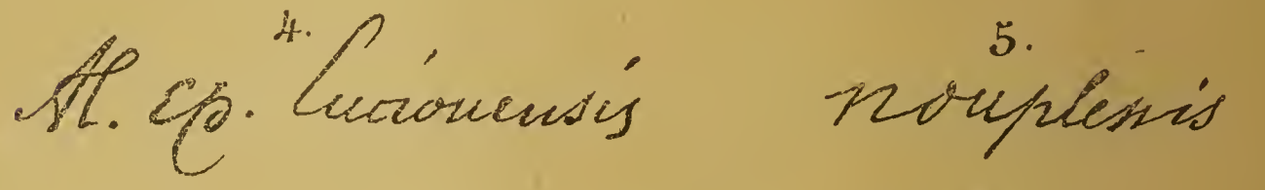

6. 7.

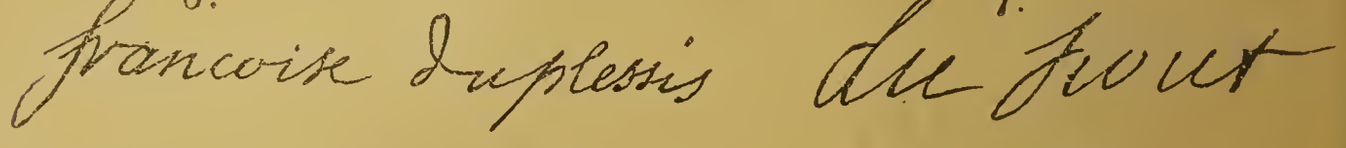

1609.

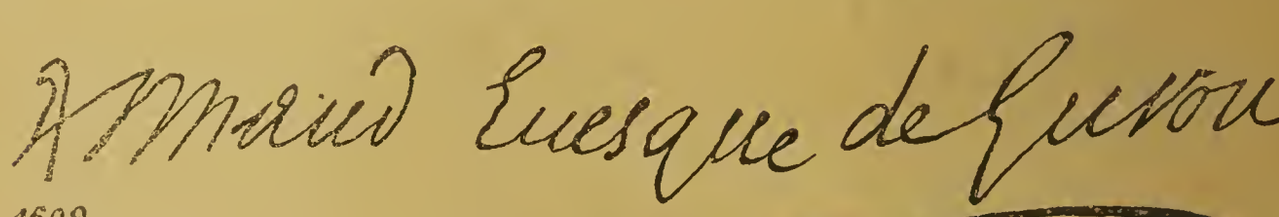

1610.

1617.

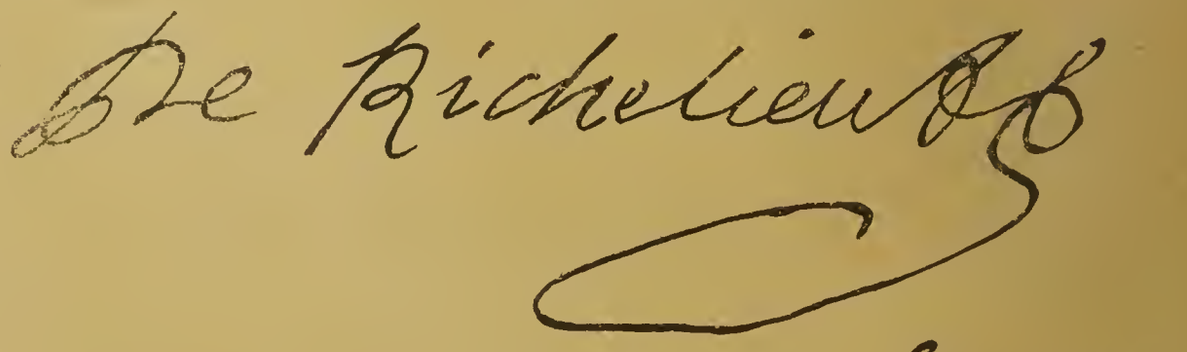

1622.

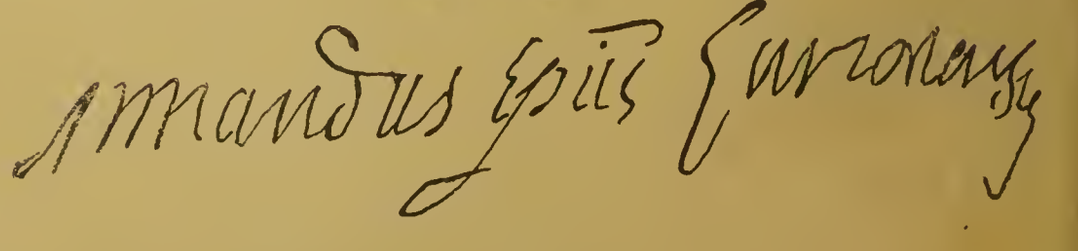

SIMILE

de sa famille, tirées de l'ancienne collection B. Fillon.

— 3. Henri, Mis de Richelieu, son frère aîné — 4. Alphonse-Louis, évêque de Luçon, autre frère — Mle Madeleine Vignerot de Pontcourlay, Dchesse d'Aiguillon, sa nièce — Les suivantes sont celles du Cardinal.

Eland de Richelieu

1622.

El cau de Richelieu.

1624.

El cau de Richelieu

1626.

El cau de Richelieu

1628.

Eland de Richelieu

1636.

Ep land de Richelieu

1641.

Eland de Richelieu

1642.

Richelieu

1642.

particulier cet évêque, ce cardinal, ce ministre dont la grandeur un peu terrible effraie notre petitesse, mais qui n'en est pas moins l'un des plus utiles serviteurs de notre pays. Assurément il s'est rencontré dans notre histoire des hommes qui ont aimé la France autant que Richelieu, mais nul n'a mieux compris ses besoins, nul surtout n'a fait davantage pour sa prospérité et sa grandeur.

L. Lacroix.

LA VENDÉE & PARIS

(AVRIL-AOUT 1793)

Ces pages sont un chapitre détaché du journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur : PARIS EN 1793 *(Deuxième série)* que l'auteur, notre très distingué compatriote et ami M. Edmond Biré va prochainement publier et dont il a eu la gracieuse pensée de nous offrir la primeur.

N. D. L. R.

Jeudi, 8 août 1793.

LA Convention vient d'ordonner que la garnison de Mayence[1] sera transportée en poste dans la Vendée.

On compte sur cette armée, composée de vrais soldats et commandée par de vrais généraux, Haxo, Kléber, Beaupuy, Aubert-Dubayet, pour mettre un terme aux déroutes sans nombre que les *brigands* ont infligées depuis plusieurs mois aux bataillons des *volontaires* parisiens.

Il est bien difficile, ou plutôt il nous est impossible ici, à Paris, de savoir la vérité sur cette guerre qui se passe cependant si près de nous et qui dure depuis plus de quatre

[1] Elle avait capitulé, le 23 juillet 1793, sous la condition de rentrer en France sans pouvoir servir contre les armées de la coalition.

mois. Les *brigands* n'ont point de journaux ; leurs lettres, s'ils en écrivaient, ne pénétreraient point dans la capitale ; nous n'avons donc, pour contrôler les récits et les appréciations des feuilles révolutionnaires (les seules qui existent), que les renseignements, nécessairement très incomplets et toujours suspects, des volontaires qui sont allés en Vendée et en sont revenus.

Je réunis ici un certain nombre de notes prises à diverses dates et qui ont trait surtout à la levée des *bataillons de Paris pour la Vendée.*

Lundi 29 avril 1793. Séance du conseil général de la Commune.. . A neuf heures et demie du soir, le Maire annonce qu'il sort du Comité de salut public ; que les affaires de la Vendée vont de plus en plus mal ; que le Comité l'a instamment prié d'aviser avec les sections et la commune de Paris aux moyens de porter de prompts secours à ceux de nos frères qui combattent contre les *brigands.* Le Comité de salut public regarderait comme très essentiel d'adopter les vues du département de l'Hérault. Chaumette prend la parole : « Il faut, dit-il, que les prêtres fanatiques nous servent d'holocaustes !..... Il faut que nous soyons ce que nous étions au 10 août. — Du sang, citoyens, du sang ! il faut couper les bras pour sauver le corps ! » Toute sa harangue est sur ce ton, il termine en donnant lecture d'un projet d'adresse aux Parisiens.

Sur le réquisitoire du procureur-général-syndic, le conseil général arrête que tous ses membres seront convoqués pour demain neuf heures du matin ; que des commissaires se transporteront dans les sections et leur déclareront que déjà la section de Bon-Conseil a adhéré à l'énergique arrêté du département de l'Hérault ; que le conseil général attend d'elles que, sous huit jours, la guerre civile n'existe plus, et que, sous huit jours les Parisiens reviendront vainqueurs. Le conseil arrête en outre que l'adresse de Chaumette sera

imprimée dans la nuit et que la proclamation en sera faite demain dans tous les carrefours de Paris[1].

De très vifs applaudissements ont accueilli le discours et l'adresse de Chaumette ainsi que l'arrêté de la Commune. Au fond, point d'enthousiasme, peu de confiance, nul désir de partir. Mon voisin de gauche me demande : « Combien de lieues compte-t-on d'ici la Vendée ? ... Soixante. — Ah ! Ah ! ils ne sont pas encore à Paris. » — « Je partirais bien, me dit mon voisin de droite, un garde national, c'est très bien de partir !... Mais si nous partons et si, profitant de notre absence, les départements voisins se donnent rendez-vous à Paris, 6000 hommes par-ci, 6000 hommes par-là, nous serons de belles gens[2] ! »

Mardi 30 avril. Aujourd'hui, à deux heures, deux officiers municipaux, suivis d'un haro, sont venus aux Halles pour y publier la proclamation de la Commune. Le haro, d'une voix bêlante, a lu :

« *Adresse aux Parisiens. Enrôlement passager.*

« Citoyens, accourez, le tocsin sonne dans la Vendée ; la patrie vous y appelle ; portez-y votre patriotisme et vos bras. Point de grâce point de quartier envers les rebelles[3]... » Pendant la lecture, plusieurs auditeurs se détachent et semblent peu soucieux de connaitre la fin de l'adresse et les conditions de l'enrôlement.

Une femme, marchande de poisson, accueille la dernière phrase par cette exclamation : « Oh ! le diable les étrangle, si *le mien* y va. » Et ses compagnes de rire[4].

Les officiers municipaux à peine partis, on s'enhardit peu

[1] *Histoire parlementaire de la Révolution Française*, par Buchez et Roux T. XXVI p. 207. — *Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris*, par Adolphe Schmidt, T. I, p. 164.

[2] Adolphe Schmidt, T. I. p. 165.

[3] Buchez et Roux, T. XXVI, p. 207.

[4] Schmidt, T. I. p. 167.

à peu à parler librement. On nous demande vingt mille hommes, dit l'un ; dans peu on nous en demandera dix mille autres, puis cinq mille, si bien qu'à la fin il ne restera plus personne. Il y a à Paris au moins deux mille gendarmes : que ne les envoie-t-on, au lieu de faire partir les pères de famille ? — Beaucoup de volontaires, a dit un autre, sont revenus des frontières, il en arrive tous les jours, ; encore hier, à la barrière de Bondy, on a en arrêté plus de soixante ; ils sortent par une barrière et rentrent par l'autre ; ils volent l'argent des sections et celui de la nation : que ne fait-on partir tous ces gens-là ? — D'autres enfin : « A quoi nous conduit tout cela ? Nous avons toujours été trahis et nous le serons toujours[1]. » Appréciation qui rencontre dans la foule une adhésion à peu près unanime.

Dimanche 12 mai. Le 1er mai, la Commune a pris un arrêté portant « qu'il sera formé un corps d'armée de 12,000 hommes ; que chaque compagnie, composée de 126 hommes, sera tenue d'en fournir 14 ; que ce choix se fera par un comité composé de six membres du comité révolutionnaire de chaque section et d'un membre du conseil général de la Commune ; que le choix des membres du comité de réquisition devra se porter de préférence sur les commis non mariés de tous les bureaux existants à Paris, excepté les chefs et sous-chefs, sur les clercs de notaires et d'avoués, sur les commis de banquiers et de négociants[2] ».

Cet arrêté a provoqué des désordres dans plusieurs sections, notamment dans celles de Bon-Conseil, du Pont-Neuf, de Marseille et de l'Unité, ci-devant des Quatre-Nations[3].

Le samedi 4 mai, des rassemblements ont eu lieu aux Champs-Elysées et dans le jardin du Luxembourg, où cinq à six cents jeunes gens, après avoir nommé un président, ont

[1] Schmidt, *loc. cit.*

[2] Buchez et Roux, T. XXVI, pages 348, 352, 354, 370.

[3] *Ibidem.*

protesté contre l'arrêté de la Commune et juré de ne lui point obéir[1].

Le dimanche, nouveaux rassemblements. Une bande de jeunes gens, au nombre de quatre cents environ, partie des Champs-Elysées, a parcouru les rues Saint-Honoré, des Lombards et de la Verrerie, le quai Pelletier et le pont Notre-Dame, où quelques arrestations ont été faites. Les mêmes faits se sont renouvelés le lundi[2].

Prudhomme, dans le dernier numéro des *Révolutions de Paris*, constate en ces termes le peu de succès du recrutement :

Le recrutement pour la Vendée a produit à Paris un effet qui, au premier coup d'œil, ne semble pas tourner à la louange de cette grande ville ; on dirait qu'il n'y a plus d'esprit public. C'est à qui ne partira pas, disent les malveillants.... Il fallait de prompts secours ; on demandait plusieurs mille hommes sous trois jours ; dans quinze à peine s'en trouvera-t-il quelques cents[3].

Jeudi 16 mai. L'anarchie la plus complète règne dans les 48 sections. Quelques-unes, en petit nombre, ont adhéré à l'arrêté de la Commune ; d'autres ont réclamé le tirage au sort ; l'inscription volontaire a réuni les suffrages de la majorité[4]. Malheureusement, il y a eu peu d'empressement à se faire inscrire. Dans les faubourgs, les *patriotes* ont déclaré que leur présence à Paris était plus nécessaire que jamais ; que leur devoir était de rester pour empêcher les Brissotins et les Rolandins d'escamoter la république[5]. Le faubourg Saint-Antoine a demandé que l'on commençât par faire partir les prêtres et les signataires de la pétition des huit mille et de celle des vingt mille[6].

Les sections ont fini par comprendre qu'en fait d'hommes

[1] Buchez et Roux, p. 359.
[2] Convention nationale, séance du 6 mai 1793. Discours de Robespierre.
[3] *Révolutions de Paris*, T. XVI, p. 281 et suiv.
[4] *Ibid.* p. 284.
[5] Schmidt, T. I, p. 211.
[6] *Op. cit. p.* 226.

comme en fait d'armes, l'argent était le nerf de la guerre, et que si l'on voulait avoir des *volontaires,* il fallait les payer. Une fois cette mesure adoptée, le recrutement a pu se faire; son activité est en raison directe de la somme accordée. On lit dans le journal de Prudhomme :

Telle section a promis 200 francs à chaque homme enrôlé, telle autre 100 écus, et telle enfin jusqu'à 500 livres. Cette diversité de tarifs, fondée sur la diversité des fortunesé par ses danschaque arrondissement, en établit une grande dans la célérité du recrutement. La section pauvre qui n'offre que 200 livres n'atteint pas si vite le complet que celle qui donne cinq cents. Il y a plus : les divisions se subdivisent encore. Telle compagnie veut recruter pour elle ; et comme la rue qui la forme est plus riche que ses voisines, elle a aussi plus aisément son contingent..... L'enrôlement d'aujourd'hui n'a pour objet qu'une course militaire : dans deux mois, tous ces soldats reviendront au sein de leurs foyers ; et ils ont jusqu'à cinq cents francs, et des sections leur promettent une pension à leur retour[1].

Ce n'est donc pas précisément l'héroïsme qui recrute les *bataillons de Paris pour la Vendée* ; aussi appelle-t-on ces pseudo-volontaires les *héros à cinq cents livres.*

..... *14 juin.* Les rebelles ont pris Saumur et Clisson. Ils menacent Angers, la Flèche, Tours, le Mans. On parle de la nécessité d'une levée de 30,000 hommes ; mais de la parole au fait, il y a loin. Beaucoup vont répétant : *levons-nous* et personne ne se lève. Dans les sections, un orateur paraît à la tribune, énumère les périls que court la république, et se rassied, satisfait des applaudissements qui ont accueilli son discours. « Il parle bien, » dit-on de tous côtés, et cela ne va pas plus loin[2]. Les Jacobins prouvent par de vives raisons qu'ils ne doivent pas s'éloigner : « Nous sommes les lumières et les apôtres de la république : si nous partons, nous ne pourrons plus *éclairer* le peuple, surveiller les traîtres ; donc nous devons rester. »

[1] *Révolutions de Paris*, T. XV, p. 290.
[2] Schmidt, T. II, p. 32,

En dehors des clubs et des sociétés populaires, le sentiment qui anime le gros de la population parisienne, — artisans et rentiers, marchands et bourgeois, se peut traduire ainsi : « S'ils viennent nous les recevrons : ou ils nous tueront, ou ils ne nous tueront pas, mais ils ne nous tueront pas. Tandis que si nous allons à leur rencontre dans les départements nous sommes sûrs d'y périr. D'ailleurs, en supposant qu'ils viennent jusqu'ici, peut-être qu'ils se contenteraient de nous piller, et nous aurions la vie sauve[1]. »

Il n'y aura donc à *se lever*, comme au mois de mai, que ceux qui seront payés pour le faire.

Dans quels rangs d'ailleurs pourrait-on bien trouver des *volontaires* ? Parmi les partisans de la Gironde ? Ils sont ravis de voir les embarras de leurs adversaires croître avec les succès des rebelles. Parmi les partisans de la Montagne ? Ils sont bien décidés à ne pas abandonner Paris et mettent en avant que leur présence ici peut seule empêcher la faction brissotine de relever la tête. Robespierre a parlé. Il a signifié aux *patriotes* qu'ils eussent à ne pas partir. Le 12 au soir, à la tribune des Jacobins, il a tenu le langage suivant, qui a du moins le mérite d'être très clair :

J'ai reçu des détails sur les malheurs de la Vendée. J'observe que, toutes les fois que l'on nous annonce des événements de cette nature, on ne connait qu'une seule mesure, c'est celle d'envoyer des bataillons à la boucherie .. On dit toujours au peuple : partez, partez. Vous ne savez pas quel est le plan de vos ennemis ; c'est de détruire la république par la guerre étrangère et par la guerre civile. On a calculé qu'au bout d'un certain temps il n'existerait plus un sans-culotte, et que le champ de bataille resterait à tous les aristocrates, à tous les escrocs, à tous les ennemis de la liberté. On a calculé qu'au moyen de quelques trahisons et de quelques trouées tous les patriotes seraient égorgés... Paris est la citadelle de la liberté ; c'est Paris qu'on attaque, et *on ne cherche qu'à dégarnir Paris pour le laisser sans*

[1] Schmidt, T. II, p. 33.

défense... Il faut qu'il y ait une armée *à Paris*, capable d'en imposer à tous les despotes : cette armée doit être *tout le peuple de Paris*[1].

Ainsi, de par Robespierre, recommandation est faite aux *patriotes* de ne point aller se mesurer avec les Vendéens : Voilà un conseil facile à suivre..... et qui sera suivi.

Dimanche 16 juin. Hier, à la séance du conseil général révolutionnaire, le citoyen Millier, commissaire dans les départements soulevés, a fait son rapport, qui est publié ce matin dans les *Affiches* de la Commune « Les paysans vendéens, dit Millier, se font bénir par leurs prêtres qui leur promettent qu'ils *ressusciteront sous trois jours,* s'ils ont l'honneur de mourir en combattant pour leur Dieu et pour leur roi. Le fanatisme fait toute leur force[2]. » Je le veux bien ; mais on m'accordera que ce fanatisme est au moins fort désintéressé, et qu'il est d'un ordre plus élevé que le mobile qui a dicté le départ des *héros à cinq cents livres.* Il me paraît d'ailleurs assez difficile d'admettre que ces *paysans*, dont nos sans-culottes parlent avec un dédain si superbe, ne puisent leur courage que dans leur croyance à une prétendue résurrection *sous trois jours.* Car enfin si leurs prêtres ont pu leur faire croire cela pendant les *trois premiers jours*, ils auront bien été forcés, dès *le quatrième jour*, de renoncer à ce moyen ; et cependant voilà trois mois que cela dure ! Depuis trois mois l'héroïsme des *brigands* ne s'est pas démenti, il va grandissant sans cesse. Décidément il y a autre chose là-dessous que le

[1] Buchez et Roux T. XXVIII. p. 196. Une note saisie dans les papiers de Robespierre et écrite tout entière de sa main, porte ce qui suit : « Les dangers intérieurs viennent des *Bourgeois* ; pour vaincre les *Bourgeois*, il faut rallier *le peuple.* Il faut que la Convention se serve du peuple ; il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan ; que les sans-culotte soient payés et *restent dans les villes.* Il faut leur procurer des armes, les *colérer*, les éclairer. » *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre et de ses complices*, par E. B. COURTOIS, député du département de l'Aude, dans la séance du 16 nivôse an III (5 janvier 1795), p. 181.

[2] *Moniteur* du 18 juin 1793.

conte dont le citoyen Millier, après tant d'autres, essaie de nous berner.

5 Juillet. Le *Journal de Paris national* publie une lettre écrite par le citoyen Prévost et datée de la Rochelle, le 25 juin. J'en extrais ce passage : « Les rebelles sont tous habillés en paysans, et *en partie ne sont armés que de bâtons*, mais HARDIS ET VALEUREUX COMME DES CÉSAR. Quand ils sont prêts à se battre, tous beuglent ou mugissent, ils *foncent sur le canon avec des bâtons*[1].»

Pas plus que leur héroïsme, l'humanité des Vendéens ne saurait être mise en doute. Un grand nombre de *volontaires*, pris par les rebelles et relâchés par eux, sont de retour à Paris. Ils rapportent qu'ils n'ont subi aucun mauvais traitement. Les Vendéens se sont contentés de leur couper les cheveux, de déchirer les revers de leur uniforme[2], et quelfois de couper leur habit en morceaux. Tous déclarent qu'ils ne porteront plus les armes contre la Vendée[3].

J'ai vu un laissez-passer délivré à des prisonniers. Cette cartouche est ainsi libellée :

DOMAIGNÉ, colonel-général de la cavalerie de l'armée chrétienne, permet à..... de se retirer, sous le serment par lui prêté d'être fidèle à la religion, à Louis XVII, à la monarchie française, et de ne jamais porter les armes contre l'armée chrétienne[4].

Cette conduite des rebelles est d'autant plus méritoire que, dès le premier jour, la Convention a ordonné que les prisonniers vendéens seraient, sans exception aucune, envoyés à la mort. Le 19 mars à la première nouvelle de l'insurrection, elle a rendu, sur le rapport de Cambacérés, le décret suivant :

[1] *Journal de Paris national*, n° 186, 5 juillet 1793.

[2] *Journal de Paris national* n° 179, 28 juin 1793, « On assure que les passeports dont ils sont pourvus sont signés d'Autichamp (ci-devant Marquis).

[3] Schmidt, T. II, p. 89.

[4] *Journal de Paris national*, n° 133, 13 mai 1793. — *Domaigné*, né à Joué (Maine-et-Loire), général en chef de la cavalerie vendéenne, tué d'un coup de sabre à la prise de Saumur, le 10 juin 1793.

Art. 1er. Ceux qui sont ou seront prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires, et ceux qui auraient pris ou prendraient la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion, sont *hors la loi.*

Art. 2. S'ils sont pris ou arrêtés les armes à la main, ils seront, dans les 24 heures, livrés à l'exécuteur des jugements criminels, et *mis à mort* après que le fait aura été reconnu et déclaré constant par une commission militaire formée par les officiers de chaque division employée contre les révoltés[1].

Les *Révolutions de Paris* n'ont pu se défendre de signaler le caractère odieux de ce décret et les déplorables conséquences qu'il ne pouvait manquer de produire. « Nous savons encore, écrivent les rédacteurs de cette feuille, peu suspects de faiblesse à l'endroit des révoltés de la Vendée, nous savons que cette malheureuse campagne serait beaucoup moins meurtrière si, *sans pitié pour les chefs*, la loi se fût contentée de retenir en otages, dans l'intérieur de la France, les infortunés paysans pris les armes à la main, au lieu de les envoyer à la guillotine[2]. »

Barbaroux, dans un écrit qu'il vient de publier à Caen et dont quelques exemplaires ont pu pénétrer à Paris, porte sur le décret du 19 mars le même jugement : « Quelques bataillons, dit-il, devaient détruire les rebelles de la Vendée ; on nous fait porter une loi de mort, non-seulement contre les chefs des révoltés, ce qui était juste, mais contre les paysans égarés par eux, et de cette manière on les pousse au désespoir[3]. »

Voilà qui est très bien dit ; mais pourquoi Barbaroux a-t-il attendu, pour le dire, d'être proscrit à son tour et mis *hors la loi* ? C'est par lui et par ses amis, alors en majorité à la Convention, que le décret du 19 mars a été voté. S'il lui plaît de l'oublier, nous avons le droit de nous en souvenir.

[1] *Moniteur* du 21 mars 1793.

[2] *Révolutions de Paris,* T. XVI, p. 283.

[3] *Charles Barbaroux, de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, aux citoyens de Marseille.* Caën, 18 juin 1793.

27 juillet 1793. Chaque jour nous apporte de curieuses révélations sur le luxe scandaleux des généraux de la République et des représentants du peuple.

Les volontaires qui reviennent à Paris racontent que le général Santerre vit là-bas dans un luxe asiatique, qu'il a les plus belles voitures, les meilleurs cuisiniers, les plus jolies femmes[1].

Chasles, à la tribune de la Convention, parle en ces termes du général Berruyer : « Jamais général n'a affiché un luxe aussi insolent, et l'on ne paraît devant lui qu'en pliant le genou[2] » Ici c'est le *général-ministre* Ronsin qui se fait traîner, en compagnie de quatre courtisanes, dans un char fastueux escorté par cinquante hussards[3]. Là, ce sont des représentants du peuple voyageant dans des berlines à six chevaux, tenant les baigneurs trois heures pour se faire coiffer, et tonnant, dans les hôtels, quand il n'y a pas au moins six bougies sur la table[4].

Dans une armée dont les chefs donnent de tels exemples que peut être la discipline ?

Les administrateurs de Mayenne-et-Loire, dans une lettre lue à la Convention nationale, se plaignaient, dès le mois d'avril, des désordres de toute nature, des pillages, des viols auxquels se livraient les soldats de la République[5].

Le *Moniteur* du 1er juillet a publié une *Note sur l'état actuel des armées républicaines qui combattent les rebelles.* Son au-

[1] Schmidt, T. II, p. 23.

[2] Séance du 24 avril 1793. *Moniteur* du 26.

[3] *Compte rendu à la Convention nationale*, par Philippeaux. (*Bibliothèque historique de la Révolution*, 1082 British Museum.

[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 187. Voyez dans l'ouvrage de Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République*, T. III, p. 77, la lettre du président du district de Cholet au général Turreau, en date du 25 janvier 1794 : « Général, tes soldats se disant républicains se livrent à la débauche, à la dilapidation et à toutes les horreurs dont les cannibales ne sont pas même susceptibles. Le porteur de ma lettre te donnera tous les renseignements que tu es en droit d'attendre pour réprimer cette fureur destructive et punir les coupables. »

[5] Séance du 24 avril 1793. *Moniteur* du 26.

teur, le député Carra, *ci-devant commissaire dans les armées,* après avoir fait l'éloge des troupes de ligne, confesse que la conduite des bataillons de Paris est *répréhensible :* « Les cinq cents livres qu'on a données à chacun de ces volontaires en ont corrompu malheureusement beaucoup[1]. »

Dans son rapport au conseil général révolutionnaire, le citoyen Millier[2] s'exprime ainsi sur le compte de la légion Germanique, composée mi-partie de déserteurs étrangers, et mi-partie de volontaires parisiens : « Une de nos légions nommée *Germanique* se livre aux débauches et aux plus grands excès et est suivie de quatre cents femmes[3]. »

2 août 1793. Ce matin on a pu lire, dans les *Affiches* de la Commune, une lettre adressée à un membre du conseil général par Bruslé et Lachevardière, ses commissaires en Vendée. Cette lettre, datée du 28 juillet, contient ce qui suit : « Je ne puis te rapporter tous les viols, vols et assassinats que les hommes de cinq cents livres commettent dans l'armée. Je t'en citerai quelques traits qui te feront frémir. Ils ont violé, dans les bras de sa mère, la fille du maire de Saumur, âgée de dix-neuf ans ; deux domestiques de la même maison ont subi le même sort. Ces femmes sont mortes de désespoir dans le camp de Chinon[4]. » — Ce soir, aux Jacobins, un

[1] *Moniteur* du 1er juillet 1793.

[2] Voyez ci-dessus page 27.

[3] *Moniteur* du 18 juin 1793. — « Il y a à la suite des bataillons, écrivait au Comité de salut public un commissaire près l'armée républicaine en Vendée, une fourmilière de femmes qui corrompent ou amollissent le soldat, le portent au pillage et désorganisent l'armée » (*Correspondance inédite du Comité de salut Public*, t. I, p. 427) — De son côté, Carnot écrivait du Nord : « Un fléau terrible détruit nos armées. C'est le troupeau de femmes et de filles qui sont à leur suite. Il faut compter qu'il y en a autant que de soldats. Les casernes et les cantonnments en sont engorgés, et la dissolution des mœurs y est à son comble. Elles énervent les troupes et détruisent, par les maladies qu'elles y apportent, dix fois plus de monde que le feu de l'ennemi. A Douai, où nous avons vu dans un temps la garnison réduite à 350 hommes, il y avait près de 3,000 femmes dans les casernes » *Op. cit*, t. II p. 10.

[4] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire...*, t. XXVIII, f. 401. — *Mercure français*, n° 106.

officier a confirmé l'exactitude de ces renseignements. « Vos succès dans la Vendée, a-t-il dit, ont été courts et vos pertes réitérées. Pas un de vos généraux n'a la confiance du soldat. Ineptes, débauchés ou traitres, telles sont leurs qualités dominantes. Les bataillons de Paris ne sont pas à la vérité tous composés de Parisiens, mais des hommes à 500 livres n'étaient pas faits pour gagner des victoires. Aussi la plupart ont fui lâchement et se sont noyés dans la Loire plutôt que de se battre. Ils n'est pas de crimes dont ils ne se rendent coupables. Le vol, le viol, le pillage leur sont familiers, et c'est chez des patriotes que ces excès se commettent ! » Dans la suite de son discours cet officier a représenté les Vendéens comme « des hommes qui combattent, le scapulaire et le chapelet à la main, et qui, armés de simples bâtons se précipitent sur notre artillerie. » — « Ces *misérables*, a-t-il ajouté, ne se battent point pour les nobles qu'ils détestent, mais pour ceux qu'ils appellent leurs bons prêtres[1]. »

Ainsi, d'un côté, des hommes qui fuient lâchement et à qui le vol, le viol et le pillage sont familiers, — de l'autre des hommes qui, sans autre arme qu'un bâton, se jettent sur des canons et à qui leurs ennemis ne reprochent rien, si ce n'est de porter des scapulaires et des chapelets : de quel côté, je le demande, sont les vrais *misérables* ?

Aux Jacobins un orateur a signalé le mal ; aux Cordeliers un autre orateur a indiqué le remède, et ses paroles ont été saluées de longs et bruyants applaudissement. « Prenons enfin, a-t-il dit, des moyens vigoureux pour détruire les scélérats de la Vendée et ceux de l'intérieur. *Faisons chauffer des boulets rouges, incendions une quarantaine de villages des départements insurgés.* Cette mesure de rigueur est un acte de justice, car *les innocents qui sont au milieu des révoltés sont des lâches que nous ne devons pas épargner.* Mais il s'agit

[1] *Histoire parlementaire.,...* t. XXVIII, p. 405.

de trouver des soldats, il s'agit de forcer nos ennemis à nous suivre. Tous les bourgeois, tous les boutiquiers doivent être mis sur les rangs au 10 août. Il faut cinquante mille hommes. Eh bien, nous ferons marcher tous ces coquins ; et s'ils refusent de se mettre sur les rangs, on les alignera à coups de bâton. Nous, les plus forts, usons de nos droits. Mettons à notre tête des savetiers ; ces hommes-là sont seuls dignes de nous commander[1]. »

Barère, au même moment, tenait le même langage à la Convention. « C'est faire le bien que d'extirper le mal, disait-il dans la séance du 1er août. Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat et Louvois devait être accusé ; il travaillait pour les tyrans. Le Palatinat de la République c'est la Vendée : détruisez-la, et vous sauvez la patrie..... Le Comité de salut public a préparé des mesures qui tendent *à exterminer cette race rebelle des Vendéens, à faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes.* C'est dans les plaies gangréneuses que le médecin porte le fer. C'est à Mortagne, à Cholet, à Chemillé, que le médecin politique doit employer les mêmes moyens et les mêmes remèdes. *Détruisez la Vendée* ; vous sauvez la patrie[2]. »

A la suite du rapport de Barère la Convention a rendu un décret qui ordonne d'incendier, de détruire, non plus seulement *une quarantaine de villages*, mais des départements entiers. Voici quelques-uns des articles de ce décret[3] :

[1] Séance du club des Cordeliers du 4 août 1793. *Journal historique et politique* du 10 août.

[2] *Moniteur* du 7 août 1793.

[3] Décret du 1er août 1793, *Moniteur* du 2. Ce décret fut exécuté avec une véritable sauvagerie. Ainsi que l'établit au Conseil des Cinq-Cents, le 26 janvier 1797, le représentant Luminais, les maisons, les fermes, les granges, les outils aratoires, *tout fut détruit et incendié sur une étendue de quatre à cinq cents lieues carrées.* Cette destruction, en y ajoutant le mobilier volé et les troupeaux enlevés, ne représentait pas moins d'un milliard. *Moniteur* du 29 janvier 1797. — *Tableau des pertes causées par la Révolution*, par sir Francis d'Ivernois, T. I, p. 111-112.

Art. vi. Il sera envoyé par le ministre de la guerre des matières combustibles de toutes espèces, pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

Art. vii. Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers.. Les bestiaux seront saisis.

Art. xiv. Les biens des rebelles de la Vendée sont déclarés appartenir à la république.

Je ne veux faire sur ce décret qu'une seule observation : ce ne sont pas ceux qui l'ont rendu, ce sont ceux contre lesquels il est lancé que l'on appelle *les brigands* !

Edmond Biré.

LETTRE D'UN CONDAMNÉ A MORT

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

En 1852, j'ai trouvé, à Loudun (Vienne), parmi les papiers laissés par un de mes grands oncles maternels, Jean-Baptiste Croué de la Rennerie, décédé depuis plusieurs années, le document suivant, que je crois devoir publier, parce que je le suppose inédit et qu'il constitue une page, inconnue peut-être, de l'histoire ecclésiastique de la Vendée.

Cette pièce manuscrite porte en tête *Copie* : ce n'est donc pas un original, mais, à défaut de celui-ci, elle a la même valeur historique. Il était sage de prendre cette précaution, pour ne pas induire plus tard en erreur à cet égard les personnes qui en auraient connaissance : il l'eût été non moins d'ajouter quelques mots pour renseigner sur le signataire de la lettre et l'époque à laquelle elle fut écrite. Tant il est vrai que, d'ordinaire, on se fie à sa mémoire pour fixer certains faits qu'il serait utile, en vue de l'avenir, de conserver autrement, car le dépositaire meurt et avec lui se perd son secret.

La copie est tout entière de la main de mon oncle, de cette écriture calme, fine, serrée, toujours égale, qui, en graphologie, dit le travailleur sérieux, persévérant qui se plait à l'étude et entasse patiemment, à l'instar de la fourmi, les matériaux divers qui forment le butin intellectuel de l'érudition. Quel intérêt avait-il à cette transcription soignée ? Je l'ignore absolument. Etait-ce simplement comme document contemporain de sa jeunesse ? Il est plus probable qu'il y attachait quelque importance en qualité de parent ou d'ami du scripteur.

La lettre n'est ni datée ni signée. Je vais essayer de suppléer à cette double lacune.

La date s'impose dès les premiers mots et aussi à la fin : nous

sommes à l'époque révolutionnaire, qui tue ou proscrit. La teneur du document le déclare très expressément : il s'agit de la comparution d'un innocent devant un « redoutable tribunal », qui « va, selon toute apparence », prononcer une sentence de mort ; il fait, en conséquence, ses derniers adieux.

L'absence de signature me jette dans un réel embarras, dont un Vendéen saura bien sortir, étant données certaines indications topiques que je résume ainsi :

L'auteur de la lettre se nomme *André*.

Il a six frères, dont un, appelé *Monfotoy*, avait pris, suivant l'usage, cette désignation seigneuriale d'une de ses terres d'héritage.

Son frère aîné s'est occupé de lui et a fait des « sacrifices » pour toute sa maison : il reste auprès de sa mère, dont il est le « consolateur » et « l'appuy. » Il y avait donc eu chez elle des sujets de tristesse et d'infortune.

La lettre est adressée à une « digne et tendre mère. » Voilà ce qui concerne l'origine et la parenté.

A quel titre était dénoncé notre mystérieux personnage ? Comme *noble* peut-être, comme *prêtre* sûrement.

Le style et les sentiments sont d'un ecclésiastique, qui, humblement, fait un retour sur son passé et prononce en même temps un acte de contrition pour la rémission de ses péchés, qu'il exagère sans doute en parlant de « scandales. »

Il devait appartenir au diocèse de Luçon. Un de ses frères, « uni de plus près » à lui, en raison des mêmes vœux, est chargé d'être son « interprète » auprès de son digne évêque, » de ses « vénérables confrères » et des « dignes pasteurs, » chanoines et curés. *Confrères* laisse entendre qu'il appartenait au chapitre de la cathédrale.

Il a aussi un « souvenir » pour ses « vénérables confrères de captivité. » La lettre a donc été écrite dans la prison.

Deux autres traits aideront à le reconnaître : il nomme encore son « ami, M. de Fresne » et « le pensionnat, » sa « famille » spirituelle, qui « fut l'objet de tant de soins. »

J'ai fini la tâche qui m'incombe, celle de produire le document et de mettre en lumière son contenu si touchant. Il ne manquera pas en Vendée de chercheurs, pour compléter cette introduction sommaire et mieux préciser, en le justifiant, ce que je n'ai pu qu'indiquer. La question vaut la peine d'être étudiée à fond et éclaircie définitivement.

J'offre volontiers ma copie à l'évêché de Luçon, parce qu'il me

semble que sa vraie place est dans les archives ecclésiastiques d'un diocèse, où le clergé a su combattre et mourir si vaillamment pour sa foi.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Je suis à la veille de comparoître à ce redoutable tribunal où je suis traduit sans sçavoir pourquoi. Ma conscience ne me fait aucun reproche ; je ne suis pas pour cela justifié : le sort qui m'est destiné va selon toute apparence mettre fin pour moi aux épreuves de cette malheureuse vie.

Grâces à Dieu, il n'est pas imprévu. Prêt à paroitre devant Dieu, il me reste encore des devoirs à remplir. Je vois en vous son image : c'est entre vos mains, ma digne et tendre mère, que je veux renouveller l'expression des sentiments que vous prîtes soin de transmettre à vos enfans.

Je crois tout ce que croit et m'enseigne l'Église sainte, catholique, apostolique et romaine, dépositaire de la vraie foy qu'il plut à Dieu de révéler aux hommes, et hors laquelle il n'y a point de salut. Je veux mourir comme j'ai vécu, dans un fidèle attachement à sa doctrine.

Je rends grâces à Dieu des faveurs dont je suis redevable à sa providence paternelle. Je lui demande pardon des fautes sans nombre dont je me suis rendu coupable à ses yeux et je m'humilie devant les hommes des scandales que je leur ai donnés.

J'implore l'assistance de mon ange gardien, l'intercession de saint André mon patron et des saints en qui j'eus une dévotion particulière, celle de la sainte Vierge à qui je fus dévoué dès mon enfance par une vocation marquée de la providence. J'éprouvai plus d'une fois des effets sensibles de sa protection toute-puissante : j'espère qu'elle ne m'abandonnera pas à cet instant de ma vie le plus important pour mon salut.

Plein de confiance en la divine miséricorde qui se déclare

d'une manière plus éclatante pour les plus grands pécheurs, j'accepte en esprit de pénitence pour l'expiation de mes péchés le sacrifice de ma vie. Je l'accepte avec, un cœur pénétré de reconnaissance, ce sacrifice que la foi me présente comme la plus précieuse de toutes les grâces : plus j'en suis indigne, plus j'ai lieu d'attendre de la prédilection divine le fruit qu'elle attache à cette insigne faveur.

Qu'il me soit permis de le dire, ma chère bonne mère, en vous ouvrant mon cœur : je dois à la bonté de Dieu ce témoignage ; dans les épreuves auxquelles il a permis que je fusse soumis, j'ai déjà ressenti les consolans effets de son infaillible parole. C'est de vous que j'appris à le connoître et lorsque je médite ce que promet à ceux qui seront jugés dignes de souffrir pour lui celui qui est la vérité, la vie, je crois encore entendre de votre bouche ces exhortations touchantes d'une mère de sept enfans qui, sacrifiant au premier de ses devoirs ses plus chers intérêts, transmit à la postérité l'exemple le plus mémorable de sa tendresse et de sa foi. Je sens cette vertu puissante m'élever au-dessus de moi-même et avec elle la joie, la confiance se répandre dans mon âme. Si le moment du combat est si consolant, que sera-ce de la victoire ? Ne vous affligés donc pas, ô la plus tendre des mères, de la situation de votre fils. Dans l'épreuve d'un moment vous voyés la voie qui conduit à la vie : et que sont toutes les tribulations du monde en proportion de cette vie qui n'aura pas de fin ?

Soyés, je vous prie, ma chère bonne mère, l'interprète de ce que je voudrois pouvoir exprimer à tous mes frères dans ces derniers momens. Vous scavés combien fut étroite l'amitié qui nous unit, jamais elle ne souffrit la moindre altération. Les liens que vous prîtes soin de former pour votre consolation et votre bonheur ne sont point rompus ; j'ai cette confiance, plus forts que la mort, ils nous réuniront dans une meilleure vie.

Je ne sçaurois assés reconnaître les marques d'amitié que je reçus de mon frère aîné dans tous les tems et les sacrifices

qu'il fit au désir de vous être utile et à nous tous. Je prie Dieu qu'il soit la récompense de la vertu et qu'il conserve auprès de vous votre consolation et votre appuy.

Je prie Monfotoy de recevoir aussi l'expression de mes tendres sentimens et de ma reconnaissance de tout ce que le zèle et l'amitié lui inspira de faire pour moi. Je sens tout ce que son cœur souffre de ce que nous sommes privés de la consolation de nous embrasser.

Le mien gémit encore de l'éloignement de celui de mes frères à qui la providence avait pris soin de m'unir de plus près. Faites lui parvenir, je vous prie, dès que les circonstances le permettront, les tendres expressions de mon amitié, fondée sur l'estime et la confiance, et de mes vœux pour lui. Puisse-t-il être l'interprète de mes sentimens auprès de ce digne évêque que Dieu dans sa miséricorde donna pour chef à l'église de Luçon, de ces vénérables confrères, de ces dignes pasteurs qui m'offrirent de si grands exemples de zèle et de vertu ! Ils sçavent combien m'étoient chers ces liens qui nous unissoient. Je renouvelle avec eux la profession des religieux sentimens qui nous furent communs ; je les prie de recevoir l'expression de ma vénération, de ma reconnaissance, d'oublier les scandales que je leur ai donné et de se souvenir de moi dans leurs prières.

Je ne désire pas moins d'être rappelé au souvenir de ces dignes et vénérables confrères de ma captivité. Je mets au rang des grâces les plus précieuses l'instruction et l'exemple que je trouvai parmi eux : j'espère de leur charité, qui fut pour moi si indulgente, qu'ils voudront bien ne me pas oublier.

J'embrasse ces chers enfants pour lesquels je partage avec vous les sentimens de la plus tendre amitié. Ma consolation étoit de les voir croître sous vos yeux et j'ai cette confiance que la semence que vous et leur vertueuse mère prenés soin de répandre dans leur cœur ne sera pas infructueuse. Puisse ma situation devenir pour eux une leçon utile ! Je recommande à l'aîné de graver dans son cœur et de transmettre à ses frères

le dernier avis qu'il a reçu de moi verbalement, le plus important de tous ceux que j'ai pu lui donner.

Je voudrais pouvoir rappeler ici tous ceux à qui je tiens par les liens du sang et de l'amitié ou par les devoirs de l'attachement et de la reconnaissance. Vous serés l'interprête de mes sentimens que vous connoissés auprès de ceux qu'il ne m'est pas permis de nommer.

Je prie mon ami[1] de lire dans mon cœur ce que je regrette tant de ne pouvoir lui exprimer. Nommer mon ami c'est assés vous faire connoître celui à qui est dû ce titre qu'il possède depuis longtemps. Puisse une famille chérie[2], qui fut pour nous l'objet de tant de soins, recevoir aussi l'expression de mes tendres sentimens ! Je n'ai jamais douté de son attachement : je recommande à son souvenir celui qui ne cessa de s'occuper d'elle.

J'unis, ma digne et tendre mère, le sacrifice de tout ce qui fut cher à mon cœur aux sentimens que Jésus-Christ mon Sauveur conserva jusqu'à la fin pour sa sainte mère et pour ceux qu'il daigna appeler ses frères et ses amis. C'est au pied de la croix que vous embrassant pour la dernière fois, je vous offre l'expression de ma soumission, de mon respect, de mes plus tendres sentimens et le regret des mécontentemens que je vous ai occasionnés. C'est pour vous, la plus chérie des mères et pour tous ceux que vous aimés, c'est pour l'intérêt de la religion, pour notre malheureuse patrie, pour la persévérance des justes, pour la conversion des pécheurs ; c'est pour tous ceux qui savent la cause ou l'occasion de nos peines, c'est pour mes péchés, qu'uni par la foi à Jésus-Christ mon Sauveur, souffrant et mourant pour moi, plein de confiance en ses mérites, à sa parole, et ses divines promesses, je fais à Dieu le sacrifice de ma vie : je remets mon âme entre ses mains.

[1] M. De Fresne.

[2] Le pensionnat.

LES ANCIENNES NÉCROPOLES
DE
FONTENAY-LE-COMTE

Découvertes archéologiques faites au faubourg Saint-Martin

CHAPITRE I

Considérations générales.

§ 1

Tous les peuples du monde, barbares ou civilisés, ont une religion, et cette religion, sous des noms différents a pris naissance aux tombeaux et les tombeaux ne peuvent se passer d'elle. Chaque peuple a marqué par ses monuments funéraires et son mode d'inhumation la trace de ses croyances et de ses usages, et jusqu'à un certain point, son degré de vitalité et de civilisation.

L'architecture des tombeaux et des nécropoles, sous des noms différents, peut être envisagée comme une fonction directe des conditions particulières d'existence commandées par le milieu dans lequel elle se développe chez chaque peuple ; et on peut, pour ainsi dire, suivre la vie des nations et leurs étapes diverses dans la voie du progrès ou de la décadence par l'étude des champs de repos ou cimetières dont le nom

dérivé d'un mot grec qui veut dire « je dors », et que les Allemands traduisent par *Gottesacher*, champ de Dieu, ou *fricdof*, cour de paix.

Nous nous proposons donc d'étudier sommairement dans ces quelques lignes les modes d'inhumation chez différents peuples, leur architecture funéraire, d'en tirer les conséquences morales et philosophiques qui en découlent, et de terminer par des considérations locales accompagnées de documents à l'appui.

Nous commencerons par l'Egypte, cette superbe et puissante ancêtre de tous nos arts, que les plus récents travaux des archéologues nous montrent comme le berceau de toute civilisation.

Le dogme fondamental de la religion égyptienne après la croyance au Dieu unique était la croyance à l'immortalité de l'âme. Dans la croyance que l'âme purifiée reprenait un jour possession d'elle-même, les Egyptiens embaumaient les cadavres qui, momifiés, étaient alors placés dans un étui de bois de forme humaine couvert de peintures symboliques.

Le mort repose le plus souvent dans une chapelle sépulcrale ; ses murs ornés de peintures décrivent la vie du défunt, dans ses plus petits détails.

C'est dans cette chapelle que les parents et les amis viennent visiter le mort dont l'âme a commencé le grand voyage de transmigration. — L'Egypte n'est à proprement parler qu'une immense nécropole dont tous les monuments sont des tombeaux.

Au nord d'Antinoé ce sont les hypogées de Mêtëharra : dans l'ancienne Nous égytienne, ce sont les gigantesques colonnes funéraires avec cannelures de Beni Hassan remontant à plus de 5000 ans.

Voyez-vous un obélisque ? c'est un tombeau ; une cave souterraine ? c'est encore un tombeau.

Et lorsque la lune se levant derrière la grande pyramide vient à paraître sur le sommet de ce sépulcre immense,

vous croyez apercevoir le phare même de la mort, et errer véritablement sur le rivage où jadis le nautonnier des enfers passait les ombres.

Tout dans l'architecture égytienne, sévère, immuable n'est qu'une forme de cénotaphe : tout proclame le dogme de l'immortalité de l'âme.

La Grèce sous son ciel riant trouve dans ses sites enchanteurs, dans sa flore si gracieuse, des formes mieux appropriées à sa mythologie si poétique et si futile.

La Hellade consolant l'humanité place au bord de cette mer si bleue qui miroite et brille entre ses îles nombreuses, les tombeaux de ses grands hommes. Les disciples de Platon et de Pythagore en voguant vers la terre d'Egypte où ils allaient s'instruire touchant les dieux, passaient devant l'île d'Io, à la vue du tombeau d'Homère. Il était naturel que le chantre d'Achille reposât sous la protection de Thétis : on pouvait supposer que l'ombre du poëte se plaisait encore à raconter les malheurs d'Ilion aux Néréides, ou que, dans les douces nuits de l'Ionie, elle disputât aux sirènes le prix des concerts.

Rivaux heureux des Grecs et des Carthaginois, les Etrusques honorent leurs morts d'un culte particulier ; et leurs plus grands artistes décorent avec un luxe inouï les monuments funéraires de Corneta, de Vulci, de Véies, de Caeré, etc...

L'un des hypogées de Vulci, appelé la *Soladrara*, découvert récemment, renferme un mobilier somptueux, des peintures magnifiques, des urnes et des sarcophages qui portent de magnifiques bas-reliefs, des miroirs métalliques, des vases peints, une multitude d'objets en métaux précieux, ciselés ou travaillés avec recherche.

L'usage de meubler les tombeaux, en y plaçant les objets de la représentation de ceux qui avaient servi aux besoins et aux plaisirs de la vie, était commun à l'Egypte, à la Perse, à la Grèce et aux Gaulois. Cet usage passa aussi chez les Latins : les hommes y reposaient avec leurs armes, les femmes avec

leurs bijoux, les enfants avec leurs jouets ; tous les états avec les instruments qui leur sont propres.

La Rome païenne a fait de ses tombeaux, la suite de sa vie si fastueuse et si soigneuse d'éterniser la mémoire de ses grands hommes.

Dans les premiers siècles, les Romains enterraient leurs morts chacun chez soi, mais bientôt des lois proscrivirent cet usage pour garantir les vivants de l'infection des cadavres. La loi des Douze Tables porta les précautions plus loin : elle défendit d'enterrer ou de brûler aucun cadavre dans l'enceinte de Rome. Des édits d'Adrien et de Dioclétien nous apprennent que des idées religieuses excluaient les morts des villes.

Dès lors les tombeaux des Romains furent répandus généralement à l'entrée des villes, le long des chemins publics, apparemment parce que les tombeaux sont les vrais monuments du voyageur.

Souvent les morts fameux étaient ensevelis au bord de la mer. Ces espèces de signaux funèbres qui annonçaient de loin le rivage et l'écueil au navigateur étaient pour lui sans doute un sujet de réflexions bien sérieuses : la mer devait lui paraître un élement sûr et fidèle auprès de cette terre où l'orage avait brisé tant de hautes fortunes, englouti tant d'illustres vies.

Les esclaves et les gens du peuple étaient jetés après leur mort dans des pourrissoirs publics appelés *puticoles* (puticulæ) creusés près de la voie Labiconne et au-delà de l'Esquilin. Auguste les fit fermer et ils furent remplacés par la villa Mécène.

Quand on ne brûlait pas les morts, on les renfermait dans un cercueil (*arca*, *loculus*, *feretrum*, *capulus*, *labrum*, *sarcophagus*.) Quelques-uns sont en terre cuite ou en plomb, en maçonnerie et quelquefois ils se composent de pierres plates posées de champ de façon à revêtir la fosse creusée en terre.

Les Juifs eux-mêmes n'avaient point de lieux déterminés et généraux pour la sépulture : ils plaçaient quelquefois les tombeaux dans les villes, mais plus communément à la campagne, au bord des grands chemins, dans les cavernes, dans les jardins : les tombes des rois de Juda étaient creusées sous la montagne du Temple. Ezéchiel l'insinue lorsqu'il dit « qu'à l'avenir la montagne sainte ne sera plus souillée par les cadavres des rois. »

Les Chinois ont une coutume bien touchante : ils enterrent leurs proches dans leurs jardins.

Les Turcs ont à peu près les mêmes usages : le détroit des Dardanelles présente un spectacle bien philosophique : d'un côté s'élèvent les promontoires de l'Europe avec toutes ses ruines : de l'autre, les côtes de l'Asie bordées de cimetières islamites. Sur ces rivages foulés par des peuples si divers s'étale le culte des tombeaux, et en cela, mais en cela seul, les mœurs des Pélasges, des Grecs, des Huns, etc... ont été pareilles.

Chez les insulaires d'Otaiti on ne descend point le corps dans la terre, mais on le suspend dans un berceau qu'on recouvre d'un canot renversé, symbole du naufrage de la vie.

Les monuments druidiques eux avaient un caractère à la fois religieux, civil et militaire.

Des fouilles pratiquées sous quelques peulvans et sous quelques dolmens ont révélé des traces de sépultures. On a trouvé notamment des *celtœ* de jade, de trémolithe, etc., qui qui ne sont que de petites charrues celtiques votives, placées dans la tombe sous le signe de l'Ascia : *sub ascia dedicavit*, comme disaient les Romains, pour donner au mort la facilité de cultiver la terre promise dans laquelle l'âme va se reposer.

Tout ce symbolisme commun à divers peuples se retrouve notamment au tableau *CX* du *Livre des morts* qui représente dans l'ancienne Egypte, le défunt labourant, semant et moissonnant dans les champs célestes. Les *alignements* qu'on rencontre dans la grande Bretagne, en Danemark, en Alle-

magne, en Espagne, en Asie-Mineure et même dans les îles de l'Océanie n'étaient pour la plupart (cela est absolument hors de doute aujourd'hui) que de vastes nécropoles. Ceci est évident pour le monument de Carnac qui s'est conservé depuis des siècles et indique avec évidence la destination qui lui était donnée. Le mot *karn* ou *kairn* se donne aux tumuli servant de tombes et aujourd'hui encore l'ossuaire qui est le complément ordinaire des cimetières en Basse-Bretagne se nomme *Carnell*.

§ 2

Mais quelles que soient les diversités de noms que nous trouvons affectés dans l'antiquité aux pratiques et aux monuments de sépulture, ces noms, pour le plus grand nombre, et avec eux les découvertes qui se sont multipliées depuis un certain nombre d'années, ne font rien connaître qui ressemble entièrement à ce que nous appelons dans les usages modernes un cimetière ; c'est un local public consacré à l'inhumation publique de tous les habitants d'une ville, d'un quartier. — Tous ces monuments que l'on découvre environnés d'objets de luxe et d'art, ne purent appartenir à la masse partout si considérable de la classe pauvre ou esclave. Nous ne voyons donc que dans les premiers temps du christianisme des cimetières proprement dits « ces champs d'une égalité formidable»:

Les premiers chrétiens enterrent leurs morts dans ces mêmes catacombes où ils célébraient leurs mystères. Ce sont eux qui donnèrent les premiers le nom de cimetières, c'est-à-dire dortoirs, à ces sombres asiles de la mort. Mais la coutume a prévalu de le réserver pour les champs de sépultures situés en plein air. Dans toute l'Europe chrétienne, l'usage s'établit de placer les cimetières près des églises, au centre généralement des agglomérations. Le christianisme, comme Lycurgue qui avait établi les tombeaux au milieu de Lacédémone, avait pensé que la cendre des pères, loin d'abré-

ger les jours des fils, prolonge leur existence en leur enseignant la modération et la vertu qui conduisent à une heureuse vieillesse.

Puis insensiblement on accorda à quelques personnes le privilège d'être inhumées dans les églises. Bientôt l'empressement de tous ceux qui voulaient y être enterrés, et le peu d'espace du local durent faire mettre un prix à cette faveur pour les riches. Dans peu de temps, les chœurs, les chapelles, les nefs furent transformés en nécropoles, souvent véritables chefs-d'œuvre de l'art chrétien. Mais l'autorité religieuse et l'autorité civile ne tardèrent pas à être frappées des inconvénients de ce mode d'inhumation. On remit en vigueur l'exécution de la loi des Douze Tables qui avait toujours été observée à Rome, et qui le fut dans les Gaules jusqu'à l'établissement des Francs, et notamment à Fontenay, ainsi que nous le verrons plus loin. Un concile de Braga de l'an 563 défend par son 18e canon d'inhumer quelqu'un dans l'intérieur des églises et permet d'enterrer, au dehors autour des murs. Comme les martyrs eux-mêmes avaient été inhumés à la manière des autres fidèles, lorsqu'il fut permis de bâtir des chapelles et églises sur leurs tombeaux, ou en leur honneur, elles se trouvèrent placées hors de l'enceinte des villes, et les fidèles sans qu'il y eut violation des lois sépulcrales, purent se faire enterrer autour de ces chapelles. On nomma *basiliques* ces nouveaux édifices pour les distinguer des cathédrales ; mais lorsque les villes se furent agrandies, les basiliques et les cimetières qui les accompagnaient se trouvèrent enfermés dans la nouvelle enceinte. C'est ainsi que chaque église eut dans les villes son enclos qui, réservé à la multitude, devint bientôt la sépulture générale des chrétiens. Aussi voyons-nous que jusqu'à ces derniers temps et même dans les plus grandes villes, chaque église avait, sur un terrain plus ou moins attenant à l'édifice, son cimetière particulier.

Cet usage général dans toute la chrétienté, a disparu de

presque toutes les villes pour des raisons de salubrité et de police publique, mais on le retrouve encore dans presque tous les villages. On aime à voir dans ces cimetières champêtres le gros if qui ne végète plus que par son écorce, le haut gazon, l'ormeau des morts, le cyprès à la noire tige et tous ces emblêmes qui rappellent aux vivants la brièveté de la vie, un tendre souvenir de ceux qui ne sont plus et qu'on a aimés, et qui ont fourni les plus touchantes inspirations à nos poètes Legouvé, Delille, Millevoye, Théophile Gautier.

Le mode d'inhumation primitif des chrétiens dans nos pays, fut d'abord celui adopté par les Romains et dont nous avons parlé plus haut.

Mais la crémation sans être positivement condamnée par l'église pouvant paraître contraire au dogme de la résurrection corporelle, surtout pour les nouveaux néophytes, disparaît bientôt. Un sentiment de profonde humilité s'oppose d'abord à l'usage de toute enveloppe qui peut séparer le corps de la terre à laquelle il allait revenir ; puis les objets consacrés, l'eau bénite, l'encens mêlé au charbon le suivirent.

Des pierres dégrossies, posées de champ sur une aire ou couche d'argile ou de mortier forment le premier cercueil sur lequel on dépose du charbon bénit. Les pierres taillées composent le suivant, contenant presque toujours les vases auxquels ont été confiés le charbon et l'encens ; puis enfin les coffres de bois ou de métal sont les derniers matériaux employés à cet usage ; puis on y joint les vêtements et les objets de la vénération du défunt, sans en oublier quelquefois les bijoux et les parures qui l'avaient orné pendant son vivant.

CHAPITRE II

Ces considérations générales établies, il sera facile de se rendre compte des différentes phases suivies par la ville de Fontenay dans l'établissement de ses nécropoles, et de me-

surer pour ainsi dire mathématiquement les divers périmètres qui, à des époques différentes, ont marqué son enceinte.

Il est prouvé que les premiers habitants de Fontenay embrassèrent le christianisme dès la fin du IVe siècle ; nous en avons notamment la preuve dans les quatre inscriptions chrétiennes trouvées en 1804 à Gaillardon. Une de ces inscriptions qui est de la dernière moitié du Ve siècle, et la plus récente de la fin du VIIe, nous ont en outre conservé les noms des premiers habitants de notre ville. *Jovinus et sa femme Pola, Rusticus et Maurolenus* (gallo-romains), *Chaguvaldus* (Chaigneau) et *Vinoaldus* (Vincent) de race franque.

La première église ou chapelle fut fondée vers le VIe siècle dans le Marchoux et détruite par les Normands en 840 ; elle ouvrait sur la rue du Brégain. Placée sous le vocable de saint Pierre, elle fut, après sa reconstruction, le chef-lieu du doyenné de Fontenay qui comprenait 32 paroisses dans sa juridiction, jusqu'à la fin du XIIe siècle ou commencement du XIIIe, époque où elle se trouva placée en dehors de la première enceinte fortifiée de la ville. Cette église ayant été alors complètement ruinée, le Marchoux releva au point de vue religieux de Notre-Dame qui primitivement ne fut qu'un simple prieuré fondé par les religieux de Luçon vers la fin du VIIe siècle. Ce prieuré bâti au centre d'une villa mérovingienne très-importante possédait une chapelle dédiée à saint Hilaire et s'élevait sur l'emplacement de *Theodeberciacum* (Thiverçay) appelé plus tard Château-Gaillard. — Détruit par les Normands en 840 il ne se releva de ses ruines qu'à la fin du XIIe siècle où les Bénédictins vinrent s'y établir sous le nom de moines de Saint-Hilaire. Ce nouveau prieuré, très-important, occupait tout l'emplacement compris entre la rue du Pont-aux-Chèvres, Notre-Dame (qui de chapelle avait été transformée en église romane dans le XIe siècle), les murs de la ville et s'avançait même sur la cure actuelle. Les maisons Brisson et Rousse en faisaient partie. La petite porte de Notre-Dame qui s'ouvre au midi sur la rue René Moreau desservait alors ce même

prieuré, car ce ne fut qu'au moment de sa reconstruction sous l'administration du connétable de Richemond, c'est-à-dire vers 1425 que la cathédrale actuelle devint le temple principal de la ville et plus tard le chef-lieu d'une vaste circonscription ecclésiastique.

Vers la même époque, l'église Saint-Nicolas fut réédifiée sur l'emplacement d'une ancienne chapelle destinée aux bateliers de la Vendée. Cette chapelle, selon toute probabilité, avait elle-même pris la place d'un temple gallo-romain dédié à Neptune. Il en fut ainsi de celle de Saint-Jean.

Ces deux anciennes paroisses limitées d'un côté par la Vendée et de l'autre par le quartier actuel de la gare avaient jusqu'alors fait partie de l'archiprêtre d'Ardin.

A une époque contemporaine de la fondation de Saint-Pierre du Marchoux, une église était édifiée dans le Puy-Saint-Martin sous le vocable de ce saint né à Vertou, et considéré comme l'apôtre du pays d'Herbauges. Dès 841 au moment où Renaud, comte d'Herbauges, et Lambert, comte de Nantes, réunissent à Fontenay leurs armées qui vont combattre pour Charles-le-Chauve, le Puy-Saint-Martin est qualifié bourg. Aggloméré autour de l'église située sans nul doute à l'angle sud-est de la rue Rapin, il comprenait alors le quartier de Minerval, le coteau de Terre-Neuve, Jarnigande, Belesbat et les terres comprises entre le chemin d'Auzay et le Chemin Vert.

Plus tard, c'est-à-dire vers le commencement du XVe siècle, cette église devint une simple dépendance du couvent des Frères Mineurs établis à la fin du siècle précédent dans les bâtiments qui entourent la cour de la Santé, et à côté desquels vint se fixer en 1460 la communauté des Tiercelettes. La maison construite par les soins de Catherine Terroille, veuve de Méry Bertin, était située sur l'emplacement actuel de l'hôtel du Petit-Bot. Notons pour mémoire que dès 1232 les Jacobins avaient pris possession à Fontenay de l'enclos qui porte encore leur nom, et où on voit encore aujourd'hui un contrefort de leur dernière chapelle reconstruite à

l'époque où Saint-Jean devenait paroisse : car il est juste de reconnaître que la puissance des ordres religieux au moyen-âge leur avait permis de s'attribuer la plus grande et la meilleure partie des fonctions ecclésiastiques séculières. Ils administraient les sacrements et enterraient souvent dans un cimetière *ad hoc* situé autour de la communauté. L'existence d'un cimetière dans l'enclos des Jacobins de 1250 à 1471, c'est-à-dire jusqu'au moment où Fontenay fut érigé en commune, est d'autant plus vraisemblable que tous les objets trouvés dans le lieu dit : *Cimetière sacré* situé entre la route de Charzais et le Chemin Vert, se rapportent à la période comprise entre le IXe siècle et les premières années du XIIIe.

Avant l'établissement des Dominicains, le *Cimetière sacré* devait donc être le lieu d'inhumation affecté aux habitants situés sur la rive gauche de la Vendée.

En ce qui concerne les autres parties de la ville il est, croyons-nous, facile de reconstituer jusqu'au XVe siècle l'histoire de leurs nécropoles.

Nous allons procéder chronologiquement.

§ 3

D'après ce que nous avons dit plus haut concernant les cimetières, et d'après les fouilles faites en 1860, le champ de repos du Marchoux devait se trouver dans le tènement dit Clos de l'Eglise ou Clos Saint-Pierre, situé entre la ruelle du Pinier, les fossés du château et la rue principale du dit Marchoux. Ce cimetière dut être abandonné à la fin du XIIIe siècle, et les habitants du Marchoux inhumés alors dans le premier cimetière de Notre-Dame situé dans l'ancien prieuré de Saint-Hilaire dont nous avons parlé plus haut, et où on a rencontré lors de la construction de la maison des dames Brenot des quantités considérables d'ossements humains. Bien qu'aucun objet n'ait pu aider à fixer la date exacte de ces

inhumations on sait que les plus anciennes ne remontent pas au-delà du XIe siècle, car ce ne fut guère qu'à cette époque de la construction de la première église de Notre-Dame que ce quartier devint le centre de la ville et que Fontenay passa à l'état de Castrum.

L'église du Puy-Saint-Martin, comme toutes les églises de cette époque était attenante au cimetière de la paroisse. Ce cimetière occupait tout l'espace compris entre les rues Rapin, Puy-Saint-Martin et Collardeau dans la région qu'on appelait alors Minerval. Ce cimetière qui, à partir de la maison de Mlle de Chataigner, s'est agrandi dans la direction du sud, a été conservé depuis le commencement du VIIe siècle jusqu'à 1425 à peu près, époque où la paroisse de Saint-Martin fut supprimée et rattachée à Notre-Dame. Ainsi qu'on le verra plus loin, des sépultures mérovingiennes remontant à la première de ces dates ont été trouvées pendant le mois d'octobre dernier, et des tombeaux en pierres avec couvercles remontant jusqu'à la fin du XIVe siècle, en ont été exhumés à plusieurs époques. Ces tombeaux en pierres renfermaient presque tous des vases contenant du charbon.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce fut en 1425 que Notre-Dame devint le temple principal de la ville, qui avait pris alors une assez grand importance, grâce à la sage administration du connétable Arthur de Richemond ; la paroisse du Puy-Saint-Martin y ayant été rattachée, force fut de transférer le cimetière situé dans l'enceinte du prieuré de Saint-Hilaire, au-delà de celui du Puy-Saint-Martin qui dut aussi être abandonné.

Le nouveau cimetière de Notre-Dame entouré de murs s'élevait en face le couvent des Frères Mineurs récemment construit. En 1450 il était délimité par la rue des Cordeliers et le Puy Saint-Martin. La plus grande longueur sur cette dernière rue était d'environ 100^{m}. ; elle prenait fin à l'immeuble Coquillaud. La largeur maximum sur la rue des Cordeliers était de 50^{m} et sa surface totale de 64 ares.

Dans le 2e acte de fondation du Tiers ordre de Saint-François (18 janvier 1460) il est fait mention de ce cimetière dont il est parlé aussi à l'occasion de l'entrée d'Henri IV à Fontenay en 1587.

Dans l'acte de partage des biens délaissés par feu Arthur Cailler, lieutenant du sénéchal du Poitou à Fontenay, et Perrette Richer, son épouse, entre Marie Cailler, femme d'André Tiraqueau et Marthe Cailler, femme de François Tiraqueau (4 mai 1524), ce cimetière est qualifié de *Grand cimetière* de Fontenay, non loin duquel se trouvait la maison des Tiercelettes dont nous avons parlé tout-à-l'heure ; de sorte que le champ des morts de la paroisse se trouvait enserré par deux communautés religieuses auxquelles la croix de pierre de cette nécropole rappelait l'idée de la mort avec toutes ses tristesses et ses angoisses.

Le document que nous venons de citer qualifie de grand cimetière de Fontenay celui du Puy-Saint-Martin : les deux autres plus petits attachés aux deux paroisses de Saint-Jean et de Saint-Nicolas étaient situés d'après un plan de 1720 autour des deux églises. Cet état de choses dura jusqu'en 1794 où par délibérations des 3 et 26 pluviôse an II (12 janvier et 14 février 1794) les champs de repos furent transférés dans l'emplacement actuel. Au 1er de ces cimetières se rattache même un souvenir touchant. Dans l'angle voisin du vieux puits public de Saint-Jean se dressait en 1794 une colonne de pierre surmontée d'une croix, au pied de laquelle se trouvait un vase constamment rempli de fleurs ou de branches vertes. Ce vase fut enlevé religieusement par les habitants du quartier au mois de février de cette même année et transféré au cimetière nouveau sis en bordure de la route de Mervent. — En résumé le besoin d'expansion de la ville a éloigné peu à peu les cimetières des divers centres religieux ; une sorte de filiation qu'il est aisée de suivre s'est produite dans ces changements successifs des lieux consacrés aux champs de repos, et correspond exactement à la succession

des divers modes d'inhumation dont nous avons parlé et qui se trouvent corroborés par les quelques découvertes dont la relation suit.

§ 4

Pendant les mois de septembre et d'octobre derniers, des travaux d'assainissement et d'embellissement exécutés par le service vicinal dans la traverse de Fontenay ont, en effet, mis à découvert divers objets dont quelques-uns d'une assez haute antiquité.

C'est à l'angle de la rue Rapin à $1^m,50$ de profondeur environ que nous avons fait les premières découvertes consistant en 4 cercueils en pierre que nous allons sommairement décrire.

Ces cercueils de l'époque mérovingienne, croyons-nous, étaient composés sur chaque face latérale de 4 à 5 pierres plates en calcaire à peine dégrossi. Aux extrémités ces cercueils étaient fermés par deux autres pierres : droites aux pieds et légèrement arrondies à la tête : 4 plus larges et de même nature servaient de couvercle. Les corps reposaient sur une aire d'argile fortement battue. Un bain de mortier de chaux et de sable enveloppait les faces latérales et le dessus du cercueil. Les corps ensevelis les pieds tournés vers l'Orient étaient ceux de personnes de différents sexes et de différents âges à en juger par les dimensions des cercueils dont la longueur variait de $1^m,70$ à $2^m,05$.

Le crâne, le thorax, quelques vertèbres, le fémur et le tibia étaient dans un état de conservation assez remarquable.

Dans l'os temporal de l'un des squelettes se trouvait une section circulaire parfaitement nette d'environ 1 centimètre et demi de diamètre. Quelques fragments de charbon de bois ont été trouvés disséminés ça et là sur les cercueils, dont l'orientation indiquait nettement que nous nous trouvions

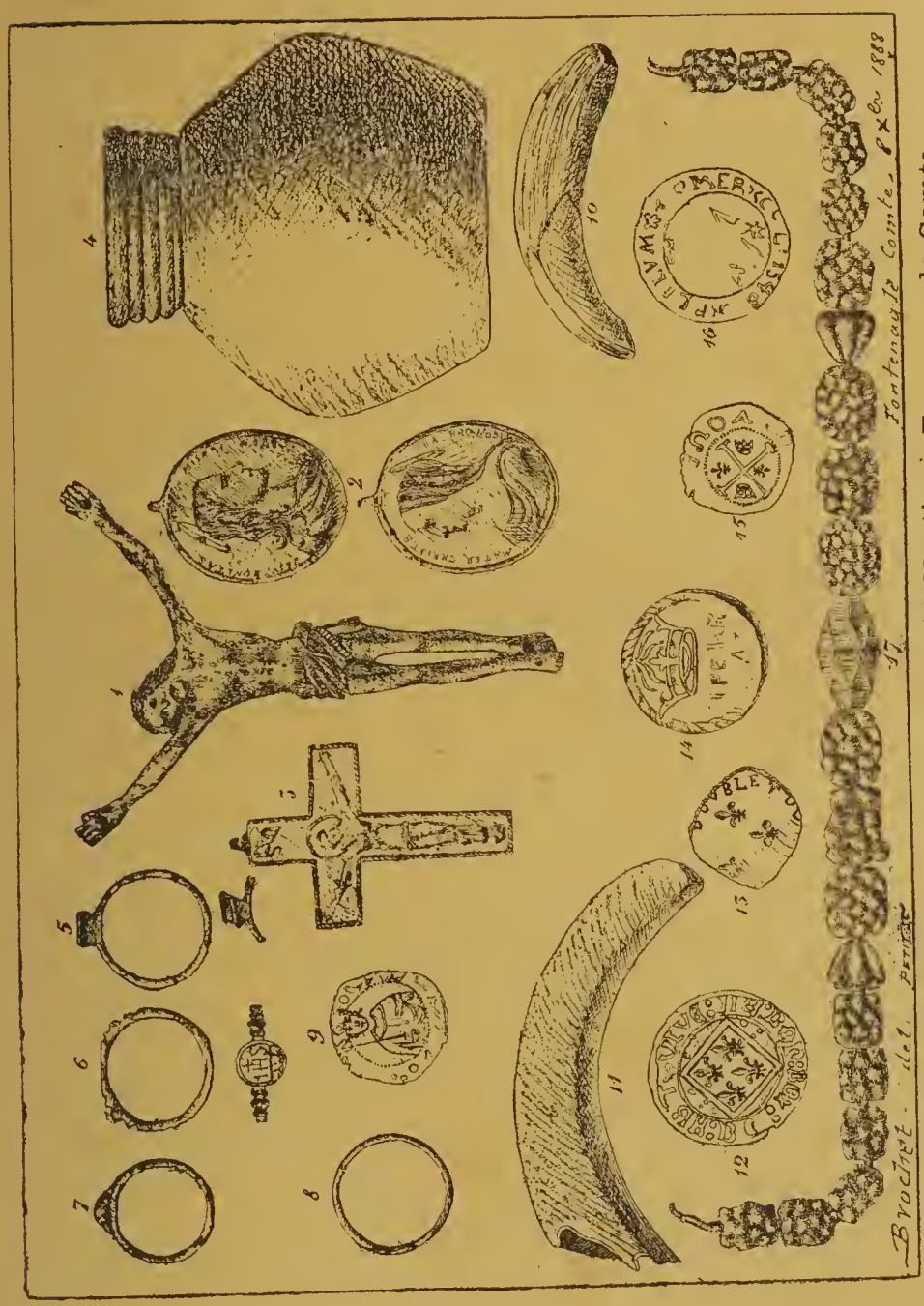

Objets trouvés dans le Faubourg St-Martin à Fontenay-le-Comte.
(SEPTEMBRE-OCTOBRE 1888).

en présence de sépultures chrétiennes probablement du sixième ou septième siècle.

D'autres squelettes renfermés dans des cercueils en bois dont il ne restait plus que quelques fragments, ont été trouvés entre la rue des Cordeliers et l'ancienne barrière d'octroi.

L'un de ces derniers qui devait être celui d'une religieuse renfermait un christ de ceinture, type janséniste du dix-septième siècle, à en juger par la forme des bras (N° 1 de la planche 1) une croix de chapelet (N° 3), une médaille en bronze de Jean Varin (N° 2) représentant d'un côté un christ et de l'autre la Vierge. Les deux têtes en relief sont d'une très belle frappe, et portent bien le caractère de simplicité savante et noble qui est le propre des œuvres du grand graveur liégeois. Un anneau en cuivre et une bague de même métal (N°s 8 et 6) dont le chaton porte le monogramme du Christ IHS étaient encore passés au doigt. D'autres fragments de bagues sans valeur ont été trouvés épars.

Un vase en terre cuite vernissée dont nous donnons le dessin au N° 4 de la planche 1 se trouvait aux pieds d'un squelette près de la maison de M. Brondy. Ce vase qui, à en juger par la forme et le degré de fini doit être du XIIIe ou XIVe siècle, renfermait du charbon de bois, de la terre et un clou.

Non loin de là, au milieu de petits ossements épars, nous avons trouvé le collier dessiné sous le N° 17. Ce collier se compose de 26 perles en verre coulé d'un blanc bleuâtre. Sur les perles de forme un peu oblongue, s'était formée une sorte de cristallisation de tons différents ressemblant pour l'ensemble à de la nacre. Un morceau de même substance, imitant presque la cristallisation et présentant 42 petites facettes triangulaires, se trouvait juxtaposé à un grain d'ambre.

Ce collier d'une longueur totale de 27 centimètres a dû appartenir à un enfant, et être du premier ou deuxième siècle de l'ère chrétienne, à en juger par la forme de ceux qui se trouvent à Saint-Germain en Laye.

Des défenses de sanglier et diverses pièces ont été trouvées

aux abords de la rue Petit-Bot. Ces pièces dont l'état de conservation laisse beaucoup à désirer sont les suivantes.

N° 9. Un bronze aux formes anglaises qui a dû être frappé pendant la guerre de Cent ans.

N° 12. Un jeton en bronze de la commune de Paris.

N° 13. Un double tournoi d'Henri IV.

N° 14. Un poids d'Espagne du temps de Louis XIV.

N° 15. Un petit blanc d'Henri II.

N° 16. Un jeton en laiton (1548) portant sur la face opposée à celle dessinée, une tête nimbée avec le mot à peine lisible : *misericor*. — Ce devait être un jeton d'une communauté religieuse.

Ces quelques découvertes pouvant jeter un jour nouveau sur l'histoire de notre cité, nous avons cru devoir en faire l'objet de la présente notice.

Fontenay-le-Comte, le 15 mars 1889.

LOUIS BROCHET,

Agent-Voyer d'arrondissement.

Chroniques Sablaises.

IV

L'HOPITAL SAINT-JOSEPH[1]

> Rien ne saurait autant contribuer à l'amour de la patrie que l'histoire avec ses souvenirs, ses traditions, ses légendes même. Et si, réduite à ces proportions, elle développe peut-être le sentiment qu'on a quelquefois appelé l'esprit de clocher, ne le regrettons pas. Ce sentiment n'est-il pas après tout, la plus sûre école du patriotisme ?
>
> (Baron D'HUART)

APRÈS les lettres patentes du Roy, l'état légal de l'hôpital n'était pas encore complet. Il n'avait pas reçu de l'évêque diocésain sa spéciale autorisation d'existence qui, par ordre du Parlement, devait être précédée d'une enquête *de commodo* et *incommodo*. Cependant il avait été, depuis longtemps déjà, honoré des plus hauts et des plus paternels encouragements. Par un Indult en date du 18 novembre

[1] Voir les livraisons de mai, juillet et novembre 1888.

1734, le pape Clément XII avait accordé pour sept années, des indulgences plénières aux fidèles qui visiteraient dévotement la *Chapelle de l'hôpital des Sables d'Olonne*, le jour de la fête de sainte Marthe, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil.

Le 23 août 1752, sur la convocation, et sous la présidence de François Sabourin, conseiller président, sénéchal civil et criminel, et premier juge au siège de Fontenay-le-Comte, les habitants se réunirent en assemblée politique dans la grande salle de l'hôpital. Le président s'était commis lui-même à cet effet, à la requête de Charles François de Hillerin, avocat du Roy au même siège, et par Perraud commis greffier.

Furent présents :

Jean Pierre Le Marchand, curé ;
Aimé François Duplex, maire ;
René Sourrouille de la Mortière, procureur du Roy ;
Paul André Jaillard des Forges ;
Joseph Dupont, avocat au Parlement ;
Michel Massé de la Rudelière ;
Jean Petiot de la Poitevinière, échevin ;
Vincent Vincent médecin ;
Charles Simon Laisné, prêtre prieur de Nesmy ;
André Bouhier de la Bergerie,
Joseph Todin, négociant,
François Thoumazeau ;
Pierre Biroché l'ainé, notaire et procureur ;
René Libaudière, notaire ;
Marin Laisné, marchand de drap ;
Pierre Girard, maître chirurgien ;
Charles Roulleau, huissier ;
Jean Caillaud, coutelier ;
Nicolas Couillard, menuisier ;
Estienne Brejonneau, serrurier ;
Et René Lionnet, cordonnier.

Tous lesquels déclarèrent la chose fort avantageuse et signèrent au procès-verbal, à l'exception de Lionnet qui dit ne le savoir faire.

Le lendemain 24 août, l'enquête fut continuée dans l'une des chambres de l'*auberge de la Galère*, aux Sables, tenue par la veuve Biscaye.

L'on entendit successivement :

1° Messire Jacques GAUDIN, prestre, aumosnier de l'hôpital, âgé de 54 ans ;

2° Messire Joseph LODRE, escuyer contrôleur des guerres, âgé de 45 ans ;

3° Jean VIGREUX, capitaine de navire, âgé de 32 ans ;

4° Messire Jean-Baptiste TORTEREAU, prêtre et vicaire de la paroisse des Sables, âgé de 33 ans ;

5° Maître Augustin GAUDON, notaire royal et procureur, âgé de 58 ans ;

6° Maître Philippe HÉRAUDIÈRE, orfèvre, âgé de 75 ans ;

7° Maître André BOUHIER, sieur de la Gaudinière, négociant, âgé de 60 ans ;

8° Philippe-Auguste NADEAU, négociant, âgé de 38 ans ;

9° René PÉAULT, notaire royal, procureur, et capitaine d'une des compagnies de gardes-côtes, âgé de 52 ans ;

10° Simon PILLET, marin, âgé de 65 ans ;

11° Maître Joseph PETIGARS DES COMBES, bourgeois, âgé de 65 ans ;

12° Maître Jean GROUNEAU, négociant, âgé de 42 ans ;

13° Louis CHARTAUD, menuisier, âgé de 60 ans ;

14° René BESNIER, maître-orfèvre, âgé de 38 ans ;

15° Louis-Jean LERICHE, marchand, âgé de 38 ans ;

16° Pierre BESNARD, serrurier, âgé de 39 ans ;

17° André PATEAU, cordonnier, âgé de 25 ans.

Tous assignés à comparoir devant le Juge par l'huissier Cosson. Ils furent unanimes à reconnaître la grande utilité de

l'hôpital pour les marins, les ouvriers et les travailleurs exposés à de nombreux accidents; mais l'un deux, Mᵉ Petigars, déclara avec franchise qu'il ne fallait pas se dissimuler que la vanité des habitants les éloignait de secours dont ils avaient souvent un grand besoin.

A ces pièces réunies on dut joindre l'état suivant des revenus fixes de l'hôpital au 23 août 1752 :

1° La métairie des Petites Essertouses, en Saint-Jean de Monts, affermée.....	220 liv.	» sols.	» den.
2° Rente due par la Dame veuve de la Mignotière.....	50	»	»
3° Rente due par le sʳ Thibaud de la Pinière représentant le sʳ Soudelet de l'Esteur.....	43	6	8
4° Rente due par Teuaillaud de l'île de Ré.	8	»	»
5° Rente due par les Dames de l'Union chrétienne des Sables.....	5	»	»
6° Rente due par le sʳ Friconneau de la Motherie.	20	»	»
7° Rente due par le sʳ Achard représentant Leblanc.....	50	»	»
8° Rente due par les héritiers de la dame Jacquette Massé.....	43	9	6
9° Rente due sur la maison des Arpents.....	37	10	»
10° Rente due par les héritiers d'Adrien Lambert.....	120	»	»
11° Rente due sur une maison située près des halles.....	3	10	»
12° Rente due par la Dame Ranfray épouse Caumont.....	250	»	»
13° Rente due par les héritiers Tasserous.....	5	13	»

14° Rente due sur les Tailles.....	88	»	»
15° Rente due par les hériters Delange	66	»	»
16° Rente due par Pezot, receveur des Tailles.....	150	»	»
17° Rente due par le sr Duget.....	6	»	»
18 La borderie de Gratepie, en Coëx, affermée.....	90	»	»
19° Rente foncière due sur une maison.....	40	»	»
20° Une maison affermée.....	24	»	»
21° Rente foncière due sur une maison.....	30	»	»
22° Une maison affermée.....	15	»	»
23° Fermage de terres en Saint-Hilaire de Talmont..... ..	28	»	»
24° Fermage d'une maison.....	15	»	»
25° Rente due par les héritiers Rusteau, de la Flocelière.....	4	10	»
26° Fermage de seize aires de Marais Salant.....	15	»	»
27° Rente due par le sr Massé des Longeais.....	5	»	»
28° Rente due par le sr Jaillard Des forges.....	150	»	»
29° Rente due par le bourgeois Lestand	50	»	»
30° Rente due par les héritiers Villeneuve-Josnet.....	25	»	»
31 Produit de terres labourables....	72	»	»
32° Produit des vignes..... .	70	»	»
33° Pension des sœurs donnée par le Roy.....	160	»	»
TOTAL, ci.....	1959 liv.	19 sols.	10 den.

A ces communications, l'évêque répondit :

« Samuel Guillaume Verthamont, par la permission divine, Evêque et Baron de Luçon.

Vu les lettres patentes obtenues par les Maire, Echevins, Curé, bourgeois et habitants de la ville des Sables de notre diocèse, confirmation de l'hospital établi en ladite ville des Sables, du 28 janvier 1752, signée Louis, et plus bas, par le Roy Rouillé, et visa Machault, ensemble, l'arrest de la Cour du Parlement du 17 mai 1752 signé Du Franc, et collationné Ponel, portant qu'information sera faite de commodo et incommodo et que ledit arrest ainsi que les lettres patentes nous seront communiqués pour donner notre avis et consentement.

» Pourquoy, vu les dites pièces, déclarons ledit établissement d'un hospital en la dite ville des Sables très utile et très nécessaire et y donnons volontiers notre consentement, comme à un bien que nous avons jugé et jugeons très avantageux pour le soulagement des pauvres de ladite ville des Sables.

» Donné à Luçon en notre palais épiscopal, le 2 janvier 1753.

Signé : † Sam. Guill. *Evêque de Luçon.* »

*
* *

Au mois d'avril 1753, le sénéchal Duplex reçut de l'évêque d'Amiens une lettre par laquelle il lui notifiait la mort de l'abbé de Bragelongne son vicaire-général, abbé de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier.

Par testament l'abbé de Bragelongne avait légué sa succession fort modique à l'hôpital des Sables, et à celui de la ville dans laquelle il serait mort. Seulement les frais de dernière maladie et de ses funérailles, ainsi que de ceux de certaines réparations à faire à l'abbaye de Saint-Jean devant primer les legs, leur valeur se trouvait considérablement réduite.

Comme l'hôpital d'Amiens, celui des Sables ne négligea

rien dans l'intérêt de ses pauvres ; mais nous n'avons pu découvrir le résultat définitif de ce douteux héritage.

*
* *

L'hôpital des Sables se maintenait dans son extrême modestie, concentrant en silence ses efforts pour le soulagement des malheureux. Réduit à lui-même, les années se succédaient et il ne vivait que du produit de la bienfaisance locale. Quand survenaient certaines circonstances où de puissants secours allaient être distribués, toujours négligé, il apprenait que des mains plus habiles que les siennes, plus habituées aux faveurs des grands, accapareraient suivant l'usage, ce que l'équité semblait devoir lui réserver. Alors, sans récriminations et sans rancune, il reprenait docilement son œuvre. A quoi bon aujourd'hui fouiller ce passé, raviver d'inutiles et blessants souvenirs, et rouvrir des plaies heureusement cicatrisées dont l'oubli est le seul remède convenable ? On ne s'apercevait de l'existence de l'hôpital des Sables, que lorsque les marins de la flotte du Roy, les régiments détachés en Bas-Poitou, ou les soldats gardes-côtes éprouvaient des souffrances. Alors la ville se levait toujours pleine de sollicitude, et leur prodiguait avec empressement ses soins charitables, constamment heureuse de leur renouveler la preuve de son dévouement.

Par sa déclaration du 18 juillet 1724, le Roy avait ordonné l'établissement de trois hôpitaux-généraux pour y recevoir, nourrir et entretenir les pauvres mendiants, la mendicité ayant été interdite sous des peines soigneusement énumérées. Le Conseil d'Etat rendit en conséquence, le 23 janvier 1725, un arrêt qui réunit aux hôpitaux-généraux de Poitiers, de Niort, de Fontenay-le-Comte toutes les aumônes générales et particulières tant en argent, qu'en pain, grains et autres denrées qui se faisaient de temps immémorial aux portes de plusieurs communautés religieuses, abbayes, prieurés, commanderies et autres maisons de piété, tant

aux passants, pèlerins et mendiants, qu'à toutes autres sortes de personnes indistinctement. Ces aumônes évaluées par l'intendant de la Province, M. de la Tour, d'après les cartulaires, fermes et autres titres, durent être versées à l'hôpital de Poitiers pour les élections de Poitiers, Confolens, Chatellerault et Thouars; à l'hôpital de Niort pour les élections de Saint-Maixent et de Niort; et à notre hôpital de Fontenay-le-Comte pour les élections de Fontenay, de Mauléon, et des Sables.

Heureusement les économies de notre hôpital étaient utilisées avec une sage économie.

Le 22 nombre 1726, son clocher reçut une cloche que le curé Louis Thévenin vint bénir, et qui eut pour parrain André Gaudin, sieur du Breuil, et pour marraine damoiselle Marie Anne de la Brunière.

Le 5 février 1727, le curé Thévenin entouré de son clergé, et entr'autres de Jean Bois-Vert, prêtre habitué de la paroisse et aumônier de l'hôpital, procéda à la pose et à la bénédiction de la première pierre d'une chapelle consacrée à Saint-René. Messire René Duplex, sieur des Bazogères, lieutenant-général civil et criminel de l'Amirauté du Poitou et Dame Marie-Catherine Gaudin, épouse du sénéchal Aimé Laurent Duplex assistèrent à cette bénédiction. Ce ne fut même qu'à leur instigation que la construction s'accomplit.

Le 12 avril 1731, eut lieu la bénédiction d'une seconde cloche. Le parrain fut Michel Massé de la Rudelière, et la marraine Dame Marie-Aimée Duplex.

Le 1er février 1745, mourut à l'âge de 50 ans Messire Jean Nauleau, aumônier de l'hôpital. Son inhumation eut lieu, suivant l'usage, sous les dalles de la chapelle. Près de sa pierre tumulaire existait déjà celle de l'aumônier, Louis Morin, décédé le 29 septembre 1704, à l'âge de 49 ans.

Le 5 mars 1748, mourut Messire Jean Petiteau, prêtre, ancien aumônier de l'hôpital, agé de 72 ans. Le curé Le Marchand procéda à ses funérailles. Mais comme il n'exerçait

plus aucune fonction à l'hôpital, l'inhumation eut lieu au cimetière de la Côte (Calvaire actuel.)

*
* *

Le XVIIe siècle fut pour la ville des Sables l'époque des grandes fondations. En 1602, elle devint le siège d'une élection. En 1607, les pères Capucins y établirent leur couvent. En 1622, le cardinal de Richelieu, ainsi que nous l'avons dit, substitua un curé spécial au vicaire inamovible chargé par le curé d'Olonne de desservir en son nom la paroisse.

» Le 19 novembre 1631, par devant les notaires garde-notes du Roy nostre Sire, à Poitiers, très haulte, très illustre princesse, très révérende et religieuse dame Madame Charlotte Flandrine de Nassau, par la permission divine, abbesse du royal monastère de Sainte-Croix en la ville de Poictiers et y demeurant, donna en faveur de très illustre dame Madame sœur Catherine de la Trémoille, sa coadjutrice en le dit monastère, procuration et plein pouvoir, pleine auctorité et mandement spécial d'establir pour et en son nom et au nom des futures *Successeresses* et abbesses de Sainte-Croix, soubs le bon plaisir de Monseigneur le révérend Evêque de Luçon.

Ung prieuré de l'ordre des religieuses de sainct Benoist ainsi qu'il était observé en le monastère royal de Saincte-Croix.

» Au Bourg des Sables en Olonne. »

Dans cette expansion bienfaisante, il eut été surprenant que la charité ne fût pas venue aussi planter sa croix et répandre sur les souffrances humaines les trésors de sa compassion. Dans notre pauvre population de pêcheurs, les besoins étaient incessants. Dans son isolement les puissances protectrices toujours trop éloignées, ne pouvaient ni les connaître, ni faire parvenir de secours efficaces.

L'hôpital n'avait dû son existence qu'au concours fraternel des charités sablaises. Les Chaumois étalant en toutes cir-

constances contre leurs voisins une jalousie mal inspirée, se seraient bien gardés de s'associer à leurs efforts, ou simplement de paraitre s'intéresser à une entreprise immédiatement précieuse, et d'un avenir riche en espérances. Cependant leur population exclusivement composée de gens de mer, demeurait forcément isolée, et condamnée aux privations et à la souffrance, dès que la mer soulevée par la tempête restait sourde à leurs supplications. Un de leurs amis, confident naturel et dévoué de leur détresse, déplorait souvent en silence leur aveugle obstination ; c'était leur curé. Messire Jehan Le Feron, religieux et prieur de l'abbaye de Talmont avait succédé à la Chaume au curé Guignardeau. Il prit en grande pitié l'inintelligence de ses paroissiens :

Qu'un ami véritable est une douce chose!

Ne pouvant espérer anéantir leur misère, il voulut au moins chercher à l'atténuer, et entreprit de leur imposer sa prévoyante protection. Le 9 novembre 1675, près de succomber à une grave maladie, il manda les deux notaires Lodre et Guérin et leur dicta son testament :

« Je donne et lègue à la Charité des pauvres malades des Sables, y disait-il, ce que les sieurs Miraillet et Friconneau me peuvent devoir pour trois années de ma portion congrue et service de Monsieur le Prieur en qualité de fermier dudit Prieur.

» Item, je donne et lègue à l'hôpital dudit lieu des Sables pareille somme de cinq cents livres une fois payée, et avec mon (*sic*) gros horloge d'Angleterre, et tout mon linge commun, le tout à condition de recevoir audit hôpital les pauvres malades de la Chaume qui voudront y aller. »

Item. Je donne à la Charité des pauvres honteux dudit lieu des Sables la somme de cent livres une fois payée.

Quelques jours après, ce digne homme n'existait plus. L'exécuteur testamentaire désigné par lui, fut le sénéchal des

Sables, Duplex. Le legs fut accepté et recueilli, le 28 août 1677, par le directeur de l'hôpital Clémenceau.

Respectable bienfaiteur! Pendant douze années il avait vécu avec ses paroissiens ; mais si dans son calme monastique il avait pu mesurer l'étendue de leur détresse, leur langage d'humilité mielleuse lui avait dérobé les insanités sans nombre de ces esprits bornés. Qui eut pu le persuader que pendant plus de cent ans leur sotte vanité résisterait à ses avances, et leur ferait dédaigner son secours providentiel ?

Au milieu du siècle suivant, la création de l'octroi de la ville détermina malgré la vive et légitime opposition des Sablais la réunion si onéreuse pour eux des deux populations. Cet événement qui eut lieu, le 1er octobre 1755, raviva l'animosité réciproque. Il arriva alors un moment où les termes précis du testament ayant été oubliés, l'hôpital crut ne devoir à la Chaume que deux seules admissions. Trente années se passèrent ainsi ; cependant le testament ayant été retrouvé, le curé de la Chaume, Herbert, et l'échevin Collinet s'empressèrent de réclamer. Ils demandèrent que la volonté du curé Le Féron soit respectée, et que les générations nouvelles soient de nouveau mises à même de profiter d'un bienfait que la population avait trop longtemps dédaigné. Le 8 juillet 1783, la commission administrative complètement, éclairée, reconnut loyalement son erreur, et tint en égalité parfaite l'une et l'autre populations, pour l'admission de leurs malades.

La grosse horloge d'Angleterre du curé Le Féron fut reçue avec un grand empressement. Ces instruments mécaniques avaient alors une valeur considérable, bien qu'ils fussent moins recherchés qu'ils l'avaient été au XIVe siècle, époque à laquelle le premier avait été fabriqué par Jean de Dondis pour Padoue sa patrie. Après la victoire de Rosebecque (1382), la ville de Courtray fut livrée au pillage et réduite en cendres. On y rencontra une horloge *fameuse qui sonnait les heures* !

Il n'y en avait guère alors. On sait qu'en 1370, le roi

Charles V en avait fait placer sur la tour de son palais, une à roue et à balancier. C'était la première qui eut été exécutée en France. Le duc Jean avait aussi doté la métropole de Bourges d'une horloge dont le gros timbre existe encore et porte une inscription qui rappelle la donation du duc, et la fondation en 1372.

Au sac de Courtray, le duc de Bourgogne fit enlever l'horloge avec soin, pièce à pièce, pour l'envoyer dans son duché. Elle y sonne encore les heures sur le sommet de l'église Notre-Dame à Dijon.

Le duc de Berry voulut avoir aussi *un gros horloge* pour la capitale de son comté de Poitou. *Ce gros horloge* sonna les heures pendant 400 ans. L'inscription de la cloche rappelait qu'elle avait été commandée par le duc de Berry « *Ad laudem Christi et civium suorum* ». Descendue de sa tour en janvier 1787, elle fut déposée et abandonnée dans la cour de l'Hôtel-Dieu, où elle fut brisée en 1805[1].

Hélas ! les désastres que subit la France pendant la guerre de 1870 donnèrent la preuve de la persistante rapacité des pillards d'Allemagne sur l'horlogerie française.

*
* *

L'hôpital des Sables, disait un compte-rendu des établissements charitables de la généralité de Poitiers en 1775, a un revenu de 2443 livres, y compris les 600 livres que le Roy donne pour la nourriture et l'entretien de quatre sœurs grises. Le besoin des pauvres exige qu'il y ait à l'Hôtel-Dieu six sœurs, en sorte que deux sont à sa charge. Outre les vingt lits actuels des malades, il serait bien avantageux pour l'Election d'en augmenter le nombre, de l'ériger même en hôpital général 1° pour y recevoir les orphelins pauvres ; 2° pour les pauvres invalides, les incurables, les fous et les idiots.

[1] De la Ménardière. — Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. année 1887.

Mais pour cela il faudrait une extension considérable des bâtiments, et une augmentation des sœurs de charité, des domestiques, etc.

On sait qu'à cette époque une des principales préoccupations philantropiques du gouvernement était la suppression de la mendicité, et la création des moyens de l'obtenir.

« La situation de cet Hôtel-Dieu, écrivait le 29 décembre 1774 le sénéchal Duplex à l'intendant général du Poitou, est très belle et très saine ; mais comme il n'y aurait pas assez d'emplacement, on pourrait acheter beaucoup de petites maisons et des jardins qui y sont contigus. On aurait alors tout le terrain convenable. Le seul moyen d'obtenir les ressources indispensables pour arriver à ce résultat serait la réunion de plusieurs abbayes qui existent dans l'élection. L'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier, l'abbaye de Lieudieu en Jard, celle de Bois-Grolland, celle des Fontenelles, celle de Breuil-Herbaut, celle de Talmont, et le prieuré de la Chaume, en proportion de l'établissement qu'il plairait à sa Majesté de faire. Le seul inconvénient qu'entraînerait une pareille fondation dans la ville des Sables serait que les orphelins, enfants de laboureurs, qui viendraient de la campagne dans cet hôpital où ils apprendraient quelques métiers, n'auraient plus l'envie d'être laboureurs comme leur pères, et qu'insensiblement l'agriculture en souffrirait. Mais on pourrait remédier à cela en envoyant les orphelins fils de laboureurs dès l'âge de dix ou douze ans dans les fermes de l'hôpital pour se former à l'agriculture. A cet âge, les enfants serviraient à garder les brebis et les bestiaux, et à faire de petits ouvrages proportionnés à leurs forces. Les orphelins de la ville des Sables et des autres ports de mer de l'élection qui sont enfants de matelots, pourraient être embarqués de bonne heure, d'abord sur des chaloupes de pêche qui sont en grand nombre dans ce port, puis mousses sur des barques et navires, et insensiblement cela formerait des matelots. Quant aux filles, on leur apprendrait des métiers pour gagner leur vie : et en attendant leur

travail produirait un revenu à l'hôpital ; de même que de grandes personnes valides qui ne mendient à présent que par fainéantise, ou par habitude de débauche. »

*
* *

L'hôpital avons-nous dit, était pour les soldats malades un refuge assuré et précieux. C'était une coutume qu'en devenant militaire, chaque homme commençant une vie nouvelle, devait rompre avec son passé. Aussi substituait-il à son nom patronymique une dénomination spéciale à laquelle il restait fidèle, et que l'on appelait *le nom de guerre*. Le temps, ce grand modificateur de toutes choses, a peu à peu effacé cet usage qu'on ne retrouve plus que dans certains ordres religieux où il continue à être observé, avec une régularité absolue. Une liste d'admissions du commencement du XVIIIe siècle nous donne un exemple curieux de ces locutions bizarres :

« Du 10 janvier 1708, reçu *Porte-joie*, soldat de la marine, âgé de 30 ans ;

Du 14, reçu la *Montagne*, soldat de la marine, âgé de 22 ans.

Du 19, reçu *L'Espérance*, soldat de la marine âgé de 35 ans ;

Du 20 février, reçu *La Douceur*, soldat de la marine ;

Du 22, reçu *Saint-Laurent*, soldat de la marine, âgé de 34 ans ;

Du 23, reçu *Sans-façon*, soldat de la marine, âgé de 30 ans ;

Du 4 mars, reçu *Petit-Jean*, soldat de la marine, âgé de 20 ans.

Du 26, reçu *Sans-Quartier* soldat de la marine ;

Du 25 mai, reçu *Laviolette*, soldat de la marine ;

Du 17 juillet, reçu *Franc-Cœur*, soldat de la marine, âgé de 25 ans ;

Du 9 septembre, reçu *La fleur*, soldat de la marine âgé de 20 ans ;

Du 22, reçu la *Liberté*, soldat de la marine, âgé de 20 ans ;

Du 10 avril 1714, reçu *Belle-Humeur*, fifre de M. de Champagné. »

On sait que les compagnies portaient le nom de leurs capitaines.

*
* *

Si Colbert s'était efforcé de multiplier les hôpitaux, le Parlement, par sa déclaration de 1693, registrée le 25 février 1696, ordonna la suppression des maladreries. Plus tard, pour secourir les malheureuses populations des campagnes, le gouvernement leur fit distribuer chaque année des boîtes de médicaments qui, en 1775, atteignirent le nombre de 764. Mais il comprit que ce chiffre était bien insuffisant, et par arrêt du conseil du 9 février 1776, l'éleva à 2258.

Dans leur statistique de la Vendée, Cavoleau et La Fontenelle de Vaudoré vivement impressionnés par l'originalité de la population Sablaise, entreprirent de crayonner la silhouette de nos femmes du vieux temps : « Les scrofules, « les ulcères cancéreux et la folie, dirent-ils, sont des mala- « dies communes dans la ville des Sables. La dernière « surtout attaque les femmes qui mènent une vie sédentaire ; « et ce n'est pas sans motif qu'un savant médecin en attri- « bue la cause à la crédulité et à la superstition, suite d'une « grande sensibilité nerveuse. Les côtes de la mer ont « toujours été exemptes des épidémies qui ravagent quelques « parties voisines du continent. Il faut attribuer cet avan- « tage à la force et à la mobilité des vents qui balaient les « miasmes générateurs et propagateurs des épidémies. »

Sans aucun doute, *tempora mutantur et mores* ! Mais qui oserait accuser d'indolence la race laborieuse vaillante, et pleine d'audace de nos femmes infatigables, qu'aucun travail n'étonne ni effraie ; de ces filles au regard brillant et hardi dont les artères frémissent sous le choc incessant de leur vieux sang gaulois ? Indomptables encore, comme le furent leurs ancêtres, que César désignait si justement en deux mots : *mala gens* : *peuple redoutable* ? chez lequel, se défiant

de la solidité de sa propre flotte, il avait fait avec grand soin enlever et construire des vaisseaux renommés pour aller attaquer les Vénètes[1]. Ce peuple, Tacite dans son style énergique l'appelait il y a dix-huit siècles : *Nobilissimam galliarum sobolem.* Et de nos jours, le pape Léon XIII le caractérise encore de *Nobilissima gallorum gens!* Chez ces femmes la parole est vibrante et sonore pendant la discussion ; mais après la tempête, elle devient poétique, riche et variée comme un bouquet de fleurs épanouies.

Quant à l'influence des vents de la mer sur les épidémies, hélas ! depuis des siècles, cela se redit automatiquement ; il est même peu probable que dans notre temps de microbomanie, cet écho stérile tende à s'éteindre. L'homme n'a jamais été embarrassé pour expliquer ce qu'il comprend le moins ; pourquoi deviendrait-il aujourd'hui plus réservé qu'il ne l'a toujours été ? Depuis 1832, le vent de la mer n'a pas, que nous sachions, renoncé à ses fureurs capricieuses ; et cependant la ville des Sables plus qu'aucun autre point du département a été visitée par le choléra qui, par six fois au moins, survint inopinément sans qu'il fut facile d'en distinguer la cause originelle, ou d'établir par des faits non équivoques sa nature contagieuse.

*
* *

Louis XVI était monté sur le trône le 10 mai 1774. Deux ans après, le 10 mars 1776, par une déclaration royale, il interdit l'inhumation des morts dans l'intérieur des villes et des églises. L'année suivante, le 11 août 1777, l'évêque de Luçon, de Mercy, successeur de Jacquemet-Gautier, fit aux Sables sa première visite pastorale. Le 13, il vint à l'hôpital ;

[1] D. Brutum adolescentem classi gallicisque navibus, quas ex Pictonibus ac Santonis reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat, præficit. Il nomma le jeune Décimus Brutus général de la flotte et des navires gaulois qu'on avait rassemblés sur les côtes du Poitou, de la Saintonge et des autres peuples qui étaient restés soumis.

et le 16, conformément aux ordres du roi, il interdit tous les cimetières de la ville.

Le 4 juin 1780, la supérieure et la trésorière de la confrérie des Dames de la Charité des pauvres malades furent convoquées à la manière accoutumée, ainsi que le curé Boitel supérieur et directeur-né de la Confrérie, et les officiers de la police de la ville. Messire Aimé François Dupleix, conseiller du roi, lieutenant-général de l'Amirauté, s'avança et dit que son frère le Révérend Père Dupleix, procureur-général de la Congrégation de l'Oratoire était possesseur d'une rente annuelle et perpétuelle de 48 livres à 4 pour cent d'intérêt, au capital de douze cents livres, constituée à son profit sur les revenus du roi par Messieurs le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, par contrat passé devant Me Daillot, notaire à Paris, le 3 janvier 1778 ; que son désir était de faire donation de cette rente à la Confrérie de la Charité des Sables ; il la requérait de donner une procuration notariée de son acceptation ; à la seule charge d'une messe basse annuelle et perpétuelle qui serait célébrée à son intention dans l'église paroissiale des Sables, le 12 novembre à 10 heures, jour de la fête de Saint-René son patron, sa vie durant ; et après son décès, pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère et de leurs descendants à perpétuité tant que la rente aurait cours.

La proposition fut acceptée, et le don légalement régularisé.

L'année précédente (1779) la ville des Sables et toute l'élection avaient subi une épidémie longue et meurtrière.

*
* *

En 1784, la paix venait d'être conclue : ce fut naturellement pour les familles Sablaises un événement de grande importance. Aussi la population célébra-t-elle les 18 et 21 janvier une fête inaugurée par une messe solennelle à laquelle assistèrent avec empressement les autorités civiles et militaires ;

les différentes congrégations religieuses y occupèrent leurs places officielles : les Capucins, les Dames de l'Union chrétienne, les sœurs grises de l'hôpital, les représentants du clergé et de la noblesse. Une somme de vingt-quatre livres fut allouée pour distribuer des soupes aux malades pauvres de la ville. Dix livres furent destinées aux distributions de pain aux indigents de la Chaume.

> Agenouillé tout près des balustres bénits,
> Un groupe de marins que le hâle a brunis
> Devant le Dieu qui fait le calme et la tempête,
> Dans le recueillement prie en courbant la tête.
>
> (Louis Fréchette).

L'omission d'une consécration religieuse dans une circonstance aussi remarquable eut profondément blessé les sentiments des marins, ces hommes par métier indifférents à tous les périls, habitués aux suprêmes dévouements, et luttant sans cesse contre la mort qu'ils bravent en silence. C'est un crime, écrivait récemment une plume habile, de chercher à diminuer la foi chez ce peuple ; et de ravir l'espoir à ceux qui se tordent souvent dans les épreuves et les tribulations de la vie.

Le 16 décembre 1785, l'Intendant général du Poitou, Boula de Nanteuil, fit remettre pour la première fois à la ville des Sables deux boîtes de secours pour les noyés. L'assemblée municipale consultée en ordonna le dépôt chez son secrétaire Rouillé, et chez le sieur Roy, doyen des chirurgiens de la ville, dont la demeure était la plus voisine du port.

*
* *

Le 11 octobre 1788, la ville fut en liesse. Une visite princière tout à fait inattendue venait la surprendre, combler ses vœux et fournir à son enthousiasme une expansion aussi vive que sincère. Le duc de Luxembourg, comte des Olonnes, arrivé

à son château du Fenestreau vint prendre gîte aux Sables chez M. de Peyrelongue, où il séjourna quatre jours. Les différents corps de ville se présentèrent aussitôt pour lui offrir leurs hommages. Les sœurs de l'hôpital reçurent de lui le plus gracieux accueil. Il promit sa protection spéciale aux Filles de la sagesse récemment arrivées aux Sables, après le départ des Dames de l'Union chrétienne. Il gagna tous les cœurs. « Il est impossible, écrivit Ocher de Beaupré, dans ses notes manuscrites, de montrer plus d'affabilité, de donner plus de marques de bonté, de générosité et de toutes les qualités qui caractérisent un grand seigneur. »

Dr. Marcel Petiteau.

(A suivre.)

Chez nos Voisins

Excursion archéologique au château de Glénay

J'AVAIS mis, ce jour-là, le cap sur les Deux-Sèvres.

Parti de Fontenay-le-Comte, de grand matin, j'arrive en gare de Saint-Varent, à midi 1/2.

Deux heures de marche me séparent du château de Glénay que j'ai choisi comme but de mon voyage. Je m'achemine par une route poudreuse, sous les feux d'un soleil caniculaire, et

après avoir suivi le sommet du coteau qui borde la rive droite du Thouaré, petit affluent du Thoué, je me trouve en face du bourg de Glénay.

En le traversant j'aperçois une église, dont la construction primitive rappelle l'époque romane de la fin du onzième siècle, par le type de sa porte latérale sud, sur laquelle repose le clocher ancien.

Ce pauvre clocher présente aujourd'hui une masse carrée sans intérêt architectural. On ne peut juger de l'ancienneté de sa construction inférieure, qu'en examinant des traces de baies plein cintre bouchées par une grossière maçonnerie et apparentes seulement à l'intérieur. Ce clocher est extérieurement revêtu d'un enduit gris, avec de grandes lignes blanches au pinceau figurant l'appareil de construction. L'artiste en badigeon a couronné son œuvre en barbouillant les sculptures des archivoltes de la porte et en ajoutant aussi quelques coups de pinceaux noirs, pour dégrossir à son goût les contours des dites sculptures ; attention délicate et malheureuse !

En arrivant au château, j'y constate l'absence complète de toiture et j'apprends avec plaisir que ce vieux débris des temps féodaux se défend tout seul contre les Vandales, qui en ont, depuis plus d'un siècle, enlevé tout ce qui était démolissable. Le reste, par sa solidité de construction, résiste à toutes tentatives et semble protester contre les attaques des modernes barbares.

Cet édifice est donc encore intéressant à visiter, et je regrette de n'avoir pas auprès de moi un de mes érudits collègues de la Société des antiquaires de l'Ouest, pour en étudier, plus savamment que je ne saurais le faire, les caractères historiques et archéologiques.

*
* *

Perché sur le flanc d'un coteau, qui s'incline vers le sud-ouest jusqu'au bord du Thouaré, dont les rives ombreuses

l'encaissent au fond d'une étroite et sinueuse vallée, il se trouve placé sur le bord d'un ancien gué, dont il devait militairement défendre le passage, au temps où les voies romaines, ruinées par les invasions des premiers siècles de notre histoire, n'existaient plus même à l'état de souvenir.

J'ai cru y remarquer la base d'un donjon octogonal, formant l'angle sud-ouest de ses constructions primitives, lequel m'a paru avoir un grand air de famille avec l'un des donjons onzième siècle du château de Clisson. Du reste, de même qu'à ce merveilleux type des châteaux féodaux de notre région, des bâtiments nouveaux exécutés au XIVe et XVe siècles, en ont fait une demeure où tous les besoins de la vie militaire, religieuse et civile se trouvaient réunis d'une façon confortable. Une douve profonde, encore très apparente, séparait ces constructions militaires, défendant les abords des côtés opposés à la rivière, qui elle-même était séparée du château proprement dit par un haut et solide rempart en maçonnerie, surmonté de créneaux et courtines, flanqué en outre aux angles de tourelles en cul-de-lampe, protégeant sans doute les sentinelles chargées de faire le guet.

Malgré les escaliers, les planchers démolis et effondrés jusqu'au sous-sol, on reconnaît encore la disposition des grands et petits appartements desservis par grands et petits escaliers.

La chapelle est parfaitement orientée et composée d'une seule nef en deux travées, aux voûtes d'arêtes à nervures d'un grand style, et dont les retombées s'appuient sur de courtes colonnes engagées, reposant, à une certaine hauteur du sol, sur des corniches à masques humains grotesques. Au chevet une grande fenêtre, à meneaux gothiques du XIVe siècle, versait des flots de lumière sur l'autel, à l'heure des offices du matin. Cette fenêtre, complètement ruinée aujourd'hui,

sert de porte pour pénétrer dans cette enceinte transformée en servitude agricole, la douve ayant été, de ce côté, comblée par des décombres.

Une très jolie galerie surmontait la porte ouest, laquelle servait sans doute d'entrée aux serviteurs. Cette porte est aujourd'hui bouchée par un mur en moëllons, et un bénitier aux moulures prismatiques, placé extérieurement à la droite reste encore là, au milieu des ronces, comme un factionnaire dont on a oublié de relever la consigne. Les petits oiseaux seuls le visitent, pour s'abreuver de l'eau du ciel qu'il retient. De cette galerie, il ne reste d'apparent que les nervures en triples arcades, s'appuyant sur des culs-de-lampe engagés dans le mur ouest et qui en supportaient l'entablement, bordé d'une balustrade de pierre ajourée en trèfles. Les seigneurs et maîtres de ce manoir y accédaient de leurs appartements du premier étage, après avoir circulé extérieurement sur une terrasse en encorbellement, aux consoles richement moulurées et encore apparentes sur la façade sud-est du château. Une fenêtre placée au-dessus de l'entrée du rez-de-chaussée donnait à cette galerie la lumière nécessaire, et une cheminée, sur la troisième arcade opposée à la porte lui donnant accès, fournissait la chaleur que les froides journées d'hiver de ce haut pays rendaient absolument indispensable.

En résumé, c'est là une belle ruine, susceptible d'instruire le jeune architecte soucieux d'étudier l'art de bâtir au moyen-âge, et très digne en même temps, d'inspirer des tableaux poétiques.

Ce vieux domaine qui a appartenu aux du Pont de Courlay, dont on voit encore les armes sur la vieille fuïe seigneuriale, puis à la famille du prince de la Tour d'Auvergne, a été vendu récemment par ce dernier à un cultivateur de Glénay.

Les châteaux, hélas ! de même que les nations et les livres, ont parfois de singulières destinées !

JULES ROBUCHON.

Des « *Paysages et Monuments du Poitou* ».

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
PENDANT LA RÉVOLUTION

1790

5 juin. — Moreau, officier municipal, de retour de sa mission à Marans, expose à ses collègues qu'il y a acheté douze tonneaux d'orge et de baillarge, moyennant 2,538 livres, ainsi que vingt sacs de minot, pour la somme de 650 livres; que ces blés, arrivés hier, ont été vendus, en grande partie, ce jour, au marché et aux casernes, aux habitants de la ville et de la campagne, et que les vingt sacs de minot ont été déposés au quartier, pour être livrés aux boulangers, si besoin est.

6 juin. — Le maire expose au conseil que la cherté et la rareté des blés se sont fait sentir en Poitou, dès le mois de mars dernier, par l'énorme quantité que les contrées voisines en ont extraites, dès la récolte ; que, pour obvier à cet état de choses, plusieurs municipalités en ont prévenu les députés du Bas-Poitou et les ont engagés à supplier le gouvernement de faire venir des blés de l'étranger ; qu'il vient d'apprendre que six mille septiers de blés, moitié froment, moitié seigle, étaient actuellement dirigés d'Hambourg sur la Rochelle; que les trois cinquièmes de cette quantité étaient destinés pour Marans, où ils seraient emmagasinés et que le reste

serait expédié de la Rochelle aux Sables ; que des trois cinquièmes, déposés à Marans, trois sixièmes seraient pour le district de Fontenay, deux pour celui de la Châtaigneraie, et un sixième pour celui de la Roche-sur-Yon.

19 juin. — Pichard du Page, Belliard, Craipain, Brisson, Moreau, Garos, et Giraud de St-Vincent présentent, au nom de la municipalité, une soumission pour l'acquisition de domaines nationaux, situés dans la commune et aux environs. — Ces domaines comprenaient : le château, les forts et anciennes douves ou fossés et portes de la ville ; les couvents des Cordeliers, des Capucins et des Jacobins ; les domaines du doyenné de N.-D., de la prévôté, de la cure de Saint-Jean, du prieuré et de la cure de Saint-Nicolas ; les prieurés de Saint-Michel-le-Clous et de la Braud ; de Sauveré-le-Mouillé, le tout dépendant du chapitre de la Rochelle ; les domaines des prieurés de Fontaines, de Coussais et de Nizeau, des Noyers, du Martrais, du Poiré-de-Veluire, d'Oulmes, de Fraigneau, de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise, de la Vaudieu et Puy-Gelasme, de Saint-Valérien ; des seigneuries de l'Hermenault, de Souil et de Puy-Letard ; de la Chapelle de la Richerie, des seigneuries de Tesson et de Xanton ; Le bois aux Moines ; les domaines des prieurés de Foussais, de Mouzeuil, des Sauzes, de la Sébrandière, de Montnommé, de Vouillé, de la Gambuère, d'Oulmes, de Sanguin, de Charzais, d'Auzais, de Chevrette et enfin de Chavigny, de Sainte-Gemme, appartenant à l'abbaye de Moreilles.

26 juin. — La municipalité convoque les gardes nationales, pour la nomination des délégués, qui assisteront à la fête de la Fédération de Paris.

29 juin. — Les électeurs, désignés par les assemblées primaires, réunis au couvent des Cordeliers, procèdent à l'élection des membres de l'administration départementale et nomment Pichard du Page, président de l'Assemblée.

En voici la liste :

District de Fontenay.

Canton de Fontenay (12 électeurs)

CHEVALLEREAU, Jacques, lieutenant-général.
BEURREY, Joseph, commissaire.
SAVARY, L.-J.-N.
GUILLET, Louis, propriétaire.
QUÉNEAU, Augustin, avocat.
BRISSON, Paul, médecin.
CRAIPAIN, L.-J., avocat.
MICHEL, François, procureur.
MILLOUAIN, Joseph, notaire.
BONNAMY, Ch.-A.-J.-L., maître particulier.
PICHARD, François-Jean, maire.
BELLIARD, Augustin, procureur.

Canton de Maillezais (7 élect.).

PRÉZEAU, Henri, procureur.
GIRAUD, Hilaire, marchand.
RAISON, Jean, marchand.
ARNAUD, Charles, fermier.
MALVAL, Charles, sergent.
LECUYER, Charles, curé de N.-D. de Lié.
RAISON, Louis, charron.

Canton de Benet (8 élect.).

BRIVIN, Philippe, notaire et chirurgien.
CORMASSON, Dominique.

BONNEAU, François, fermier.
BASTARD, Pierre-Louis, notaire.
GUINEFOLLEAU, Pierre, marchand.
COCHARD, Augustin, marchand.
TESTRAUD, Jacques.
PICARD, François, marchand.

Canton de St-Hilaire (10 élect.).

MASSON, Pierre.
CORBIER, Pierre.
NIGOT, Jean, laboureur.
PIPET, Pierre, id.
LARJAUD, François, fermier.
SABOURAUD, Ambroise-Etienne, fermier.
GOUJON, Charles-Jean, boulanger.
SABOURAUD, Raymond-Jacques, fermier.
BELLIARD, Hilaire-Jérôme, id.
ARNAUD, François.

Canton de Foussais (7 élect.).

CHASTELIER, Jean-Philippe, chirurgien.
GEAY, Etienne, fermier.
CAILLET, Jean, notaire.
GUSTEAU, Jean, fermier.
AUDONNET, Antoine, fermier.
GERMAIN, François, notaire.
DUBOIS, Julien, propriétaire.

Canton de L'Hermenault (9 élect.).

POUGNET, Jacques, fermier.
CRAIPAIN, Philippe, propriétaire.
GALLOT, Noé-Pierre, id.

RAISON, Hilaire, id.
CLAVEAU, Henri, id.
GAUDIN, René, id.
NICOLAS, Louis-Antoine, propriétaire.
PORCHERON, Charles-Louis.
THIBAUD, François-Alexis, notaire.

Canton de Sainte-Hermine (8 élect.).

ROBIN, Pierre, fermier.
MICHELON, Jean, aubergiste.
LIMOUZIN, Alexandre-Pierre, propriétaire.
JOUSSEAUME, fermier.
CHAUVEAU, Claude-Antoine-François-Pierre, notaire.
MARCHEGAY, Louis, propriétaire.
TOUZEAU, Louis, fermier.
DAVID, Pierre-Benjamin, propriétaire.

Canton de Luçon (12 élect.).

BLONDEAU, Claude-Louis.
SAVY, François.
LAROCHE, Gabriel, agriculteur.
CAVOLEAU, Jean, curé de Péault.
RODIER, François, curé de Corps.
De ROZAND, Jean-Claude, prêtre.
JOUSBERT, Charles-Alexandre.
COUTOULY, Pierre, l'aîné, avocat.
ESCALIER-MAIGRE, Blaise, apothicaire.
CLÉMENT, Jean-Charles-Philibert, notaire.
PILLENIÈRE, Jean-Claude, notaire.
NOUHAULT, Philippe, chirurgien.

Canton de Saint-Michel-en-l'Herm (5 élect.).

CHANTREAU, Charles-Pierre, fermier.
FEUVRE, Germain, chirurgien.

CHANTREAU, François-Louis, fermier.
CHANTREAU, Jean, fermier.
MILLOUAIN, Pierre, curé de Saint-Michel.

Canton de Chaillé (8 élect.).

TILLIER, Michel-Philippe, chirurgien.
PRIOUZEAU, François, fermier.
MARTINEAU, Hilaire-Grégoire.
GUILLON, Joseph-Benjamin, fermier.
COUSIN, François, id.
COUSIN, Jean, id.
COUSIN, Pierre, id.
GODIN, Jean, id.

Canton du Gué-de-Velluire (8 élect.).

LIÈVRE, Pierre, fermier.
ARNAUD, Louis, fermier.
MORIN, Pierre, laboureur.
GUILLON, André, id.
GODIN, Jacques, marchand.
DAVIET, Jean, laboureur.
CARRÉ, André, fermier.
PLAIRE, Jean, laboureur.

Canton de Fontaines (8 élect.)

JOUSSEAUME, Jacques.
AUMON, Pierre, fermier.
POIGNET, Henri, id.
BESLY, Jean, id.
TURGNÉ, Jacques, notaire.
SIMONNET, François, fermier.
BROSSARD, François, chirurgien.
JOLIGNÉ, François-Armand.

Canton du Langon (9 élect..

PERREAU, Alexis, agriculteur.
GAUVAIN, Pierre-Barthélemy.
MALLET, Charles-Louis, avocat.
MAZAURIE, Bernard-Charles, bourgeois.
GUILLET, Jean, id.
RAMIER, Pierre-Madeleine, id.
BOUTEVILLE, Jean-Baptiste, id.
BOUILLAUD, Jean-Baptiste, médecin.
LEGEAY, Jean, laboureur.

District de la Châtaigneraie.

Canton de la Châtaigneraie (11 élect.).

GIRAUD, Etienne-Marie, procureur.
GENAIS, Pierre-Louis.
JOFFRION, Jean-Etienne, propriétaire.
DE FONTAINES, Guy-Henri-Joseph.
MALLET, Jacques-André, avocat.
CORNUAU, Pierre, marchand.
ROY, Pierre-Jean-Baptiste, marchand.
NAU, Etienne, chirurgien.
SOULARD, Esprit-Samuel, avocat.
JOFFRION, Pierre-François, propriétaire.
NAU, Jean-Baptiste, notaire.

Canton de la Loge-Fougereuse (9 élect.).

PERREAU, Aimé-André, avocat.
DAVID, Pierre-Louis, propriétaire.

GUICHET, Jacques-Charles, notaire.
QUINEFAULT, Pierre-Henri, avocat.
BINEAU, Paul-Jean, notaire.
BAUDRY, Jean-René, fermier.
MESNARD, Charles-Alexis.
BOISSEAU, Alexis, marchand.
GRÉGOIRE, Jean, notaire.

Canton de Mouilleron (10 élect.).

PELLETIER, Pierre, laboureur.
AUDÉ, Jean-Hyacinthe, notaire.
THIBAUD, Pierre, cordier.
GUINEFOLEAU,
SOULET, François, propriétaire.
LOYAU, Louis, médecin.
JOFFRION, Pierre-François, propriétaire.
MAIGNEN, François, fermier.
JOFFRION, Pierre, Jean-Marie, sénéchal.
ROULLEAU, Alexandre, fermier.

Canton de Pouzauges-la-Ville (15 élect.).

ROY, François, notaire et greffier.
PAILLOU, Jacques-René, avocat.
BERTHELOT, Louis-René, bourgeois.
DUMONT, Pierre-Gabriel, chirurgien.
JOSSE, Charles-Pierre, directeur de poste.
GENTILS, Pierre-François-Louis-Marie, contrôleur des actes.
BERNARD, Jean-Charles-Elie.
MICHELIN, François-Guillaume, négociant.
BRUNET, Etienne-Félix, notaire.
BERTRAND, Louis, négociant.
MAZIÈRE, Jean-Louis, curé.

GORGET, Eustache, greffier.
GUILLOTEAU, René, fermier.
BONNAUD, Pierre, propriétre.
MÉTAYER, Jacques, l'aîné.

Canton de la Flocellière (11 élect.).

BRUNEAU, Guillaume, notaire.
BOUTRET, Daniel-Nicolas, curé.
GUESDON, Jean, farinier.
COUTOULY, Pierre-Charles, propriétre.
LHOMMEDÉ, Pierre, marchand.
POUPIN, Louis, fermier.
HERVOUET, Pierre, notaire.
SAVARY, Charles, fabricant.
CHENUAU, Gabriel-Vincent.
SALLE, Victor, fabric^t de papier.
BRONDY, Paul-Marie, notaire.

Canton de Chantonnay (11 élect.).

MAJOU, Jean-Joseph-Daniel, propriétre.
MARCHEGAY, Pierre, id.
MARCHEGAY, Paul, id.
DESMOULINS, Jean-Baptiste, id.
GIRARD, Charles-Jacques-Etienne, avocat.
BOUQUET, Paul, propriétre.
MAJOU, Jacques-Charles, propriétre.
MAJOU, Mathieu, id.
QUERQUY, Jacques-Auguste, propriétre.
BOUQUET, Jules, le jeune, id.
MAJOU, Maurice, id.

Canton de la Jaudonnière (9 élect.).

PILLAUD, Jean-Louis, cultivateur.
BIAILLE, Louis-Pierre-Vital, propriétre.

GUSTEAU, Jean-André, id.
CHABIRAND, Pierre, march^d.
JACQUET, Enoch, propriét^re.
GIRAUDET, Jean, notaire.
ANGIBAULT, Louis-François, propriét^re.
MAYMAUD, René-Augustin, notaire.
VIOLLEAU, Jacques-François, chirurgien.

Canton de la Caillère (9 élect.).

RAMPILLON, Louis, propriét^re.
PERREAU, Charles-Simon, propriét^re.
BLAIZOT, Charles-Nicolas, notaire.
PINEAU, Pierre-Isaac, propriét^re.
DEHARGUES, Louis, id.
MESNARD, Louis, chev^r de St-Louis.
CHEVALIER, Henri, propriét^re.
CACAULT, Jacques-Louis, propriét^re.
MICHAUD, Philippe-Louis, notaire.

District de Montaigu.

Canton de Montaigu (14 élect.).

MUSSET, Louis, notaire.
RAYNAUD, François, march^d.
DUGAST, François, propriét^re.
DE LA ROCHE St-ANDRÉ, Augustin-Joseph-François.
FAVROUX, André, notaire.
THIERIOT, Alexis, avocat.

GOURAUD, Gabriel-Jacques, propriétre.
THIÉRIOT, Jacques-Pierre-Aimé, médecin.
RICHARD, Louis-François, fils, id.
GUÉDON, Charles-Antoine-Joseph, propriétre.
SORIN, Pierre-Etienne, notaire.
BOUCHET, Jean-Baptiste, négoct.
GOUPILLEAU, Victor, assesseur.
JAGUENAUD, Jean, propriétre.

Canton de Rochecervière (9 élect.).

GOUPILLEAU, Philippe-Charles-Aimé, avocat.
FAYAU, Jean-Baptiste, médecin.
BUREAU, Amand, fermier.
SORIN, Jean, notaire et procureur.
NOEAU, Pierre-Jacques, prêtre.
DERONNET, Jacques, tailleur.
GRATTON, Charles, fermier.
BEAUMIER, Christophe, curé.
MOURAIN, René, avocat.

Canton des Brouzils (8 élect.).

VINET, Jean-Marie, chirurgien.
BLOUIN, Jean, notaire.
FORESTIER, René, fermier.
BUET, Jean-Nicolas, chirurgien.
BUET, Benjamin, fermier.
MUNIER, Zacharie, notaire.
SORIN, Mathurin, marchand.
TOUZEAU, Jean, licencié.

Canton de Saint-Fulgent (9 élect.).

LESPINAY (DE), Charles-Augustin, capitne de cavalerie.
GOURAUD, Pierre-Charles-Marie, avocat.

RECHIN, Lazare, chirurgien.
CHATAIGNER, Louis, notaire.
FORESTIER, Mathurin.
GARNAUD, Pierre-Augustin, huissier
FILUSEAU, François, marchand.
MAROT, Charles-René, notaire.
FUMOLEAU, Alexis, fermier.

Canton de Mouchamps (7 élect.).

DE LADOUESPE, Jacques-Louis-Etienne, propriétaire.
GAULY, Jean-Baptiste, avocat.
CLEMENCEAU, Pierre-Paul, médecin.
BOISSON, Jean, cultivateur.
BOISSON, Gabriel-Pierre, notaire.
RUFFIN, Gabriel, cultivateur.
POUZET, Jean-Nicolas, fermier.

Canton des Herbiers (9 élect.).

MARCETEAU, Jean-Gabriel.
ALLARD, Henri-René, notaire.
JAHAN, René-Etienne, médecin.
CAILLAUD, René, laboureur.
GUESDON, Louis, propriétaire.
MORAND, Eusèbe, chirurgien.
GARNAUD, Pierre, fermier.
GABARD, Pierre, curé.
BOISSON, Louis, fermier.

Canton de Mortagne (9 élect.).

BOUTILLIER, Jacques-François, avocat.
ROUSSE, Joseph-Marie, médecin.
CHAILLOU, Jean, notaire.

LHOMMEDÉ, Joseph, fabricant.
HILLAIRET, Raymond-Pierre, curé.
BUREAU, Pierre, négociant.
BOURY, Etienne, laboureur.
BOUTILLIER, Marin-Jean, avocat.
MOISGAS, Jacques, avocat.

Canton de Tiffauges (6 élect.).

GUILLON, Esprit-René, négociant.
CHESNEAU, Charles-Marie-Félicité, licencié.
FORESTIER, Jacques, notaire.
BOSSARD, Mathurin, laboureur.
CHEVALLIER, François, régent.
LOIZEAU, René, laboureur.

Canton de la Bruffière (7 élect.).

COUANE, François, notaire.
HALLOUIN, Athanase-Etienne.
BAUDRY, Pierre, propriétre.
BAUDRY, Charles, fermier.
POIRON, Mathurin, propriétre.
VALLETAN, René.
BLANLOEUIL, Etienne.

District de Challans.

Canton de Challans (9 élect.).

BADEREAU, Armand.
MOURAIN, Joseph-Louis-Félix, agriculteur.
BODET, Pierre-Louis-Raphaël, avocat.
GAUTREAU, Etienne-Joseph, notaire.
JOUHENEAU, Gaspard, médecin.

SAURIN, Jacques.
COTERET, Michel-Etienne.
MERLAND, Charles-Marc-René, avocat.
CORMIER, Gabriel-François-Pierre-Nicolas, avocat.

Canton de la Garnache (8 élect.).

LESPINAY, (DE) Charles-Alexis, agriculteur.
MUSSET, Joseph-Mathurin, curé.
BOURSIER, François-Joseph, avocat.
LEBOEUF, Jean-Alexis, agriculteur.
COUDRIAU, Jean-François, laboureur.
PELLETIER, Jean-Louis, fermier.
BETHUIS, Germain, laboureur.
VRIGNAUD, René, id.

Canton de L'Isle-Bouin (4 élect.).

LUMINAIS, Laurent-Alexandre.
COUSSAIS, François-Angélique.
FRANCHETEAU, Louis.
PRAUD, François.

Canton de Beauvoir (4 élect).

VIGNERON, René, négociant.
BRET, Aimé-Urbain, avocat.
BROSSAUD, André-Père.
MOURAIN, Charles-Joseph, négociant.

Canton de Saint-Jean-de-Monts (6 élect.).

ARTHUS, Thomas, laboureur.
RENAUD, Pierre id.
MESCHIN, Pierre, laboureur.
CHARIER, Francois id.
BURGAUD, Jean l'aîné, id.
BURGAUD, Jean le jeune, id.

Canton de Saint-Gilles (7 élect.).

CADOU, Jacques, négociant.
GROLLEAU, Jean-Jacques, avocat.
MALESCOT, Antoine-Robert, notaire.
PETIT, Jean, négociant.
GUINEMENT, Pierre, curé.
GANACHAUD, Jacques-André, curé.
MORNAT, Pierre-Laurent, négociant.

Canton d'Apremont (5 élect.).

JOUSSON, Pierre, propriétre.
JOSNET, Pierre-Elie, propriétre.
BROSSARD, François, fermier.
MERLET, René, fils, avocat.
VOSGIEN, Joseph fils, propriétre.

Canton de Palluau (9 élect.).

BRICOU, Jacques, licencié.
BOUVIER, Alexandre-Thomas, propriétre.
MARC, Pierre, entrepreneur de tabac.
BARRETEAU, Etienne-Julien.
ALLAIN, Joseph-Thomas, curé.
BOUCHEREAU, Louis, procureur.
BOURDIN, Gaspard, avocat.
SAVIN, Louis, laboureur.
GIBOTEAU, Pierre, fermier.

Canton de Noirmoutiers (7 élect.).

DUCHEMIN, Louis-Pierre, juge.
BOUSSEAU, Pierre, curé.
LEBRETON, Pierre-Louis, négociant.

COINDET, Jacques-Joseph, avocat.
MASSON, Pierre-André, procureur.
RICHER, François, négociant.
BARRÉ, Louis-Nicolas, canonnier.

District des Sables.

Canton des Sables (11 élect.).

REGAIN, Pierre-Simon-Célestin, avocat.
DUGET, Jacques-Denis-François, avocat.
MERCEREAU, Jacques-François-Joseph, négociant.
BOITEL, Charles-Joseph, curé.
GAUDIN, Joseph-Marie-Jacques-François, major-gén^al^. des gardes nationales.
DELANGE, Basile-Mathurin-Gabriel, aîné, notaire.
DOROTTE, Nicolas, ingénieur.
OCHER, Pierre-André, négociant.
MERCIER, Gilles-Charles-Denis-Louis, proc^r^ du Roi.
PRÉPETIT, Charles-Claude, ingénieur.
NICOLON, Antoine-Joseph-Basile, proc^r^ du Roi de l'amirauté.

Canton d'Olonne (7 élect.).

GIRAUDEAU, Pierre, curé.
GIRAUD, Jacques, ex-chirurgien-major.
MENANTEAU, Joseph-Charles, le jeune, médecin.
MENANTEAU, Pierre-Louis, l'aîné, avocat.
TORTEREAU, Jean-François, notaire.
BOUHIER, propriétaire.
MASSÉ, Joseph, notaire.

Canton de Landevieille (7 élect.)

MAIRAUD, Pierre, vicaire.
SOUROUILLE, J^n^-Bap^te^-Jacques-René-Joseph, avocat.
RENAUD, François, licencié.
DEGOUNOR, Jacques-Louis.
LANSIER, Jacques.
EPAUD, Jean-Augustin, curé.
MERLAND, Joseph-Alexandre, curé.

Canton de Beaulieu-sous-la-Roche (6 élect.)

LANSIER, Pierre, Alexandre, agriculteur.
GOURDON, Jacques, procureur.
MERCIER, Charles-Gilles-Joseph, licencié.
JOLY, J^n^-Bap^te^-Joseph, chirurgien.
RUCHAUD, Joseph, notaire.
MARTIN, Jacques, amoulangeur.

Canton de la Motte-Achard (9 élect.)

DE LA CHAISE, Jean-Gabriel, notaire.
RAIMBERT, Pierre, notaire.
LANSIER, Jacques-Philippe-René, notaire.
MOURAIN, Pierre, notaire.
GIRAUDIN, Joseph-Marie, notaire.
BOUARD, Jean-Benoît, notaire.
PORCHIER, Louis-Gabriel, agricult^r^.
JOURDAIN, Charles, curé.
PORTEAU, François-Joseph, fermier.

Canton de Poiroux (4 élect.)

RIGOURDAIN, Jérôme, avocat.
GOUIN, Joseph-Esprit-Aimé, avocat.
LEGEAY, Charles-Jean-René, notaire.
GAULTIER, Louis, fermier.

Canton des Moutiers (7 élect.)

CHEVALLEREAU, Gabriel, avocat.
TOURANCHAUD, Philbert, l'aîné, notaire.
TOURANCHAUD, Simon, le j^ne^, notaire.
HUET, Jean-Joseph, chirurgien.
JUTARD, Pierre, fermier.
SAVY, Charles, l'aîné, fermier.
BOUHIER, François, négociant.

Canton d'Angles (8 élect.)

BUOR, Jean-Charles-Thomas-Elie, l'aîné, agriculteur.
MERSON, François-Louis, curé.
CHABANON, Jacques-Prudent, chirurgien.
ANGIBAUD, Joseph-Hilaire, curé.
DELOYNES, Gabriel, agriculteur.
BUOR, Samuel-Guillaume-Aimé, le j^ne^.
COUGNAUD, Jean-Mathias, notaire.
BENOIT, Etienne-Barnabé-Armand, capit^ne^ gén^al^ des fermes du Roi.

Canton de Talmond (9 élect.).

ARNOULT, Jacques, propriét^re^.
GARNIER, Simon-Pierre, notaire.
JAUNATRE, Louis, notaire.
RAMPILLON, Jean-Clément-Alexis, curé.
DUROUSSY, Aimé-Louis-Jacques, négociant.
CHABANON, Fidèle-Aimé, fermier.
DUROUSSY, Charles-Henri, id.
GILLAIZEAU, Pierre-Jean, avocat.
BOURMAUD, André-Prudent, fermier.

Canton de l'Ile-d'Yeu (2 élect.).

CADOU, Amable, curé.
GATINEAU, Jean-Joseph.

District de la Roche-sur-Yon.

Canton de la Roche (7 élect.).

BIROTHEAU, Pierre-Joseph, avocat.
LANSIER, Louis-Auguste, cultivateur.
MILLET, Jean, l'aîné, march[d] de bois.
GRELIER, Jean-Marc-Nicolas, fermier.
BASTARD, Jacques, fermier.
GAUDIN, Gabriel-Jacques-Charles, aîné, avocat.
MANDIN, Vincent, marchand.

Canton d'Aizenay (9 élect.).

ROUVIÈRE, Jean-Aimé-Augustin, avocat.
PINEAU, René-Pierre, avocat.
GENAUDEAU, Jean, marchand.
GENDREAU, Pierre-Jean, marchand.
ROY, Louis, propriétaire.
LATOUCHE, Jacques-François, licencié.
HERBERT, Gilbert-Louis, curé.
DANYAU, Louis, notaire.
BERTHOMÉ, Etienne, laboureur.

Canton du Poiré (15 élect.).

BADEL, Joseph.
MERLAND, Joseph-Marie, fermier.
TIREAU, Joseph, avocat.

MOREAU, Pierre, curé.
DANYAU, André.
PIZAGOU, Germain, propriétre.
PERAUDEAU, Georges-Marc-Monique, propriétre.
PEROTTEAU, Pierre, chirurgien.
BARBEDETTE, Vincent, curé.
DUPLESSIS, notaire.
GAUVRIT, propriétre.

Canton de Belleville (7 élect.).

BONIS, Jacques, fermier.
REILLET, René, tanneur.
ESNARD, Henri, marchand.
GUINAUDEAU, Jean, propriétre.
MERCIER, Jacques-André, notaire.
BOSSIS, Mathurin, fermier.
CHAPPOT, Charles-Henri-Marie, médecin.

Canton des Essarts (7 élect.).

VERDON, Alexandre-Honoré, notaire.
BATIOT, Jean, fermier.
LANDAIS, Louis-Marie, licencié.
MERLAND, Jean-Baptiste, propriétre.
PÉAULT, Clément, propriétre.
FAUCHERON, Jacques, notaire.
ROBERT, Mathurin, fermier.

Canton de Bournezeau (7 élect.).

ESGONNIERE, Philippe-René, avocat, maire.
ESGONNIÈRE, Louis-Simon, propriétre.
CLEMENCEAU, Benjamin, avocat.
REMAUD, Pierre, fermier.

MICHEAU, Charles-Simon, avocat.
LOYAU, Jean-Pierre, avocat.
QUERQUY, Auguste, propriétre.

Canton de Mareuil (6 élect.).

BOULANGER, Martin-Louis-Joseph, avocat.
CORTEZ, Anne-Joseph, licencié.
LASNONNIER, Marie-Gaspard-Mathurin.
GAREL, Jacques-Bon, fermier.
CHESSÉ, Claude, avocat.
DORÉ, Thomas, notaire.

Canton du Tablier (8 élect.).

CHESSÉ, René, marchand.
REILLET, François, fermier.
PAYNEAU, Philippe, notaire.
CAILLAUD, Jean-Baptiste-Aimé, avocat
ALLAIRE, Victor-Léon, propriétre.
AULNEAU, Jérôme, id.
MARTINEAU, André, notaire.
REZEAU, Louis, marchand.

Canton de La Chaise-le-Vicomte (8 élect).

GENNET, Louis-François notaire.
ROUVIÈRE, Modeste, fermier.
RIGOLAGE, René, marchand.
MICHEAU, René-Augustin, marchand.
BILLAUD, Jacques, fermier.
GIRAUDEAU, Etienne-Louis.
GALIPAUD, Alexandre, propriétre.
BOISSON, Gabriel-Jean, marchand.

Récapitulation.

District de Fontenay.....	111	électeurs.
— de la Châtaigneraie	85	id.
— de Montaigu.....	78	id.
— de Challans.....	62	id.
— des Sables.....	70	id.
— de la Roche-sur-Yon ...	72	id.
Total.....	478	électeurs.

L'administration départementale se trouve ainsi composée :

Procur^r général syndic : Pichard du Page, maire ;

Substitut : Menanteau, Pierre-Louis, avocat ;

Membres du Directoire : Badereau, Armand, président ;
Guillet, François-Isaac, procureur, vice-président ;
Millouain, Joseph-François, notaire ;
Perreau, ex-cons. au siège de la ville ;
Paillou, Jacques-René avocat ;
Morisson, Charles-François-Gabriel, avocat ;
Thiériot, Alexis, avocat, juge au tribunal de Montaigu ;
Luminais, Laurent-Alexandre ;

Secrétaire général : Cougnaud, Jean-Mathias, notaire.

Le directoire de département s'installe provisoirement au Puy-Saint-Martin, dans la maison Garos, où il tint ses séances jusqu'au 3 novembre suivant.

(La suite prochainement).

A. Bitton.

CORRESPONDANCE

I

Epilogue de l'odyssée d'un tableau

M. Eug. Louis a bien voulu nous autoriser à reproduire la nouvelle lettre qu'il a reçue de M. Lansyer et qui vient clore d'une charmante façon l'odyssée de son tableau Yonnais.

La voici en propres termes :

Paris, 29 quai Bourbon
4 février 1889.

MONSIEUR ET CHER COMPATRIOTE,

Après la lettre « pro domo » que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser dans la livraison d'octobre de la *Revue du Bas-Poitou*, je ne sais ce que vous avez dû penser de mon silence de quatre mois? Il a dû vous paraître bien singulier!

Eh bien, la seule et unique cause de ce silence, c'est que c'est aujourd'hui seulement, 4 février, après une longue absence que j'ouvre la troisième livraison de la *Revue* et que j'ai le plaisir d'y trouver votre réponse. Et, de suite, je m'empresse de vous exprimer mon profond regret d'être si fort en retard pour vous remercier très cordialement de ce que votre plaidoyer *pro domo* contient d'aimable et de bienveillant pour moi.

Cela dit, je suis très heureux d'apprendre que le Musée encore embryonnaire, où il faisait si noir pour moi en 1876, a pris ses aises en des salles plus vastes et que mon tableau s'y peut voir en la très glorieuse compagnie du grand Baudry, de mon cher maître et ami Harpignies, et de mon cher collègue Watelin. Et, en passant, je me fais un plaisir de remercier M. Sartoris de l'habile pansement par lequel il a, dites-vous, si bien guéri ma pauvre toile crevée, ce dont je ne pouvais juger dans le coin sombre où elle était en 1876, au moment où le concierge, sans me nommer M. Sartoris, attribua tout simplement la réparation au « peintre de la mairie. »

J'en viens au passage de votre lettre où vous voulez bien m'adjurer d'être *Vendéen*. Vous prêchez un converti ; car, en 1875, j'ai peint les marais de Bouin, j'ai fait, en 1883, une série d'études importantes à Parthenay et au château de Saint-Loup-sur-Thouet, ... un vieux château du temps de Louis XIII ; et, en 1884, j'ai beaucoup peint à Clisson. Là j'étais sur la route de Tiffauges, de Pouzauges, de Fontenay, pleins de choses superbement pittoresques, et je comptais bien continuer par là mon voyage vendéen ; mais toute une série de vues de Paris, commandées par la direction des travaux de la ville, m'a jusqu'ici empêché de donner suite à mon projet. Aussitôt que j'en aurai le loisir, croyez bien, cher Monsieur, que je retournerai en pays poitevin où m'appellent d'excellents amis : le capitaine de frégate Amirault, l'ingénieur en chef Savin, qui ont peint avec beaucoup de talent des paysages de Parthenay ; Charles Leroux, l'éminent peintre de Soullier, qui fut l'ami et qui reste l'émule du grand Th. Rousseau ; Gustave Godard, de Noirmoutiers, l'excellent dessinateur auquel on ne peut adresser qu'un reproche, celui de n'avoir pas assez montré de ces œuvres auxquelles les artistes reconnaissent un idéal si élevé, un charme si exquis.

Alors, cher Monsieur, j'aurai, j'espère, le plaisir de faire avec vous plus ample connaissance que par lettre et de vous serrer les mains avec toute la cordialité que met d'avance, ici, votre tout dévoué,

LANSYER.

II

La croix hosannière de Maillezais

Niort, 24 février 89.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Lorsque vous me signaliez tout dernièrement la rareté des anciennes croix hosannières en Vendée, j'oubliai de vous indiquer celle de Maillezais. Je la juge du XVe siècle, et elle n'a pas été que je sache produite ou décrite jusqu'à ce jour. J'en possède un dessin de Sadoux, malheureusement trop incorrect pour être utilisé ; mieux vaudrait à coup sûr en faire prendre une photographie, ce que la proximité de Fontenay vous rendra facile.

Aucun monument semblable n'est figuré dans le précieux album de notre collègue M. Arthur Bouneault, c'est-à-dire qu'il n'en existe point dans le voisinage ; vous comprendrez dès lors qu'elle n'est pas indigne de l'attention des archéologues.

Sa conservation est parfaite, à l'exception de la croix qui la termine, évidemment assez récente. Son pupitre a cela de particulier qu'il est oblique et non horizontal et en forme de tablette comme la plupart de ceux que nous connaissons. C'est un prisme massif engagé dans la maçonnerie, dont les faces latérales sont verticales et les deux autres inégalement inclinées, la pente la plus forte regardant le ciel. On voit au-dessus une élégante console veuve de sa statue.

L'ensemble offre trois colonnes cylindriques s'élevant sur un socle à pans coupés. Ces colonnes sont séparées par des saillies prismatiques qui, en augmentant les lignes verticales, profilent heureusement ce gracieux édicule, haut de 5 à 6 mètres.

Je regrette de ne pouvoir vous en dire davantage, mais la croix de Maillezais vaut bien une visite qui vous permettra de suppléer à ma trop succincte description...

Votre serviteur tout dévoué,

LÉO DESAIVRE.

CHRONIQUE

Dans la remarquable conférence que nous publions en tête de ce fascicule, M. l'abbé Lacroix exprime le vœu que le Poitou élève sur une des places de Luçon une statue au cardinal de Richelieu.

La *Revue du Bas-Poitou* s'associe pleinement à ce témoignage d'admiration et de reconnaissance pour notre grand évêque, et offre son plus dévoué concours pour la mise en œuvre de cette patriotique pensée.

Lors d'une excursion faite, au mois de février dernier, dans la forêt de Vouvent, en compagnie de MM. O. de Rochebrune et René Vallette, M. L. Brochet, agent-voyer d'arrondissement, a relevé dans le tènement dit des *Vieilles-Verreries* et dans celui dit des *Hautes-Verreries*, les restes de plusieurs fours à verriers, dont l'un d'eux, tout au moins, semble remonter à l'époque gallo-romaine.

Cette intéressante découverte fera l'objet d'une notice particulière dans l'un des prochains fascicules de la *Revue*.

D'autres fouilles également dirigées par M. Brochet et opérées à Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay, non loin de l'endroit où fut trouvé jadis le fameux « *tombeau de la femme artiste* », ont mis à jour de nouvelles substructions gallo-romaines, une aire en béton de sept mètres sur neuf parfaitement conservée, des débris de poteries vernissées, une défense de sanglier de grande dimension, un filet de mors de cheval rencontré sous le béton, un fragment de mosaïque, etc.....

Dans une propriété située dans la vallée des *Combes*, près Fontenay-le-Comte, un ouvrier occupé à extraire de la pierre a trouvé dernièrement à une profondeur de deux mètres environ, au milieu de roches contenant des coquilles fossiles, une corne longue de vingt-cinq centimètres, ayant à la base cinq centimètres de tour. Cette corne, tant par sa forme que par les rugosités qui existent sur toute sa longueur, semble être un *andouiller de cerf,* provenant d'un animal qui aurait été enseveli dans cette vallée à l'époque des grands cataclysmes du *diluvium.*

Ce curieux vestige des temps primitifs est en la possession de M. Charles Daudeteau.

Le même M. Daudeteau a rencontré tout récemment dans cette vallée des *Combes* une très belle hache celtique en granit, d'une longueur de 20 centimètres.

Le 13 février, au matin, un bolide a traversé l'espace du nord au sud, laissant sur son passage une longue traînée lumineuse, accompagnée de détonations. C'est au moment où il s'est brisé à la manière des obus dont les fragments éclatent en tous sens, qu'un grondement semblable à celui du tonnerre s'est fait entendre.

Nous avons été assez heureux pour recueillir un de ces fragments, dits aérolithes.

Notre grand artiste Lansyer figurera brillamment au Salon et à l'Exposition de 1889.

Voici, en effet, la liste complète des œuvres qu'il doit y envoyer.

Au Salon :

1° Parc du Petit-Trianon ; le *Belvédère*, bâti pour Marie-Antoinette de 1778 à 1781, sur les dessins de Mique ;

2° Parc du Petit-Trianon ; le *Rocher* (peintures à l'huile) ;

3° *Vue du chateau de Loches*, (aquarelle).

A l'Exposition Universelle (dans la section des travaux d'art de la ville de Paris).

Vingt vues de Paris :

1° *Colonne de l'ancien hôtel de Soissons et Halle-aux-blés ;*

2° *Rue Sauvat et Halle-aux-blés ;*

3° *Intérieur de la Halle-aux-blés ;*

4° *Cour de Saint-Julien-le-Pauvre ;*

5° *Ancienne école de Médecine ;*

6° *Rue du Haut-Pavé ;*

7° *Cour de l'ancien Hôtel-Colbert ;*

8° *Place Maubert ;*

9° *Rue de l'hôtel Colbert ;*
10° *Rue Galande.*
(Appartenant à la ville de Paris. — Musée Carnavalet).
11° *Le chevet de Saint-Gervais ;*
12° *Passage Charlemagne ;*
13° *Cour des Comptes ;*
14° *Place Saint-André-des-Arts ;*
15° *La Loge de M. Carvalho* (Incendie de l'Opéra Comique) ;
16° *La Loge de Mlle Deschamps (Id.)* ;
17° *Rue Saint-Julien-le-Pauvre ;*
18° *Rue Haute-Feuille ;*
19° *Rue Grenier-sur-l'Eau ;*
20° *Cour de Rouen.*
(Appartenant à l'auteur).

Puis une série de quarante dessins représentant des maisons habitées par des personnages célèbres : artistes, hommes de lettres, savants, etc., destinés à une publication du bureau des travaux historiques de la ville de Paris.

A l'Exposition universelle rétrospective : onze vues du *Château* et *du Parc de Ménars* (Musée de Tours).

Cette remarquable exposition ne peut manquer d'être pour notre illustre compatriote l'occasion de nouveaux et très mérités succès. Nous y applaudissons d'avance et de tout cœur.

A ajouter à la très remarquable collection des œuvres de notre éminent graveur vendéen, M. O. de Rochebrune, toute une nouvelle série de charmantes petites planches destinées à illustrer un Album sur *Pornic* et *Noirmoutier* et qui ont pour titre : *Amas de pierres celtiques près Pornic ; Sur la route des bains à Pornic, tour du XVe siècle ; Le vieux château de Pornic (XIVe siècle), l'île de Noirmoutier au fond ; Ile de Noirmoutier, grand portail de l'abbaye de la Blanche ; Noirmoutier, ruines du fort Saint-Pierre ; Noirmoutier, Dolmen renversé à la pointe de l'Herbaudière, l'îlot du Pilier ; Bois de la Chaise, vue prise dans le sentier des Grottes ; Bois de la Chaise, la Tour Plantier, Pointe du Tambourin, vue prise de l'anse Rouge ; Bois de la Chaise, arrivée du bateau à vapeur « Paul Boyton » à l'estacade ; Église et château de Noirmoutier, vue prise dans le bois du Pélavé ; La porte dorée à l'église abbatiale de la Blanche (Noirmoutier).*

Les journaux de Marseille et de Toulon nous apportent la nouvelle du succès d'une œuvre d'un de nos compatriotes, M. Etienne

Bonnin, marquis de Fraysseix, capitaine de frégate et officier de la Légion d'honneur, qui est, en même temps qu'un officier de marine des plus distingués, un artiste d'un réel talent.

Avant de prendre le commandement du vaisseau *le Saint-Louis*, qu'il commande en ce moment, il a peint pour l'église Saint-Louis de Toulon une grande toile représentant le débarquement du saint Roi et de ses croisés, à Damiette.

Cette peinture, qui ne mesure pas moins de sept mètres de longueur sur cinq de hauteur, vient d'être placée dans le chœur de l'église, et dominant le maître autel.

M. Etienne Bonnin est le frère de notre excellent collaborateur et ami, A. Bonnin, dont le double talent d'écrivain et d'artiste est si justement apprécié de nos lecteurs.

Notre savant compatriote, M. Stanislas Meunier, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, vient de faire à l'Académie des sciences, une intéressante communication sur une larve fossile d'un nouveau type de moustique (*Bacillarites Grand'Eury*) découverte par lui en examinant des échantillons de grès provenant des terrains houillers de la Loire, du Gard et d'autres régions.

M. Meunier a en même temps présenté à l'Académie un remarquable volume qu'il vient de publier et qui a pour titre la *Géologie régionale de la France*.

Le Pape Léon XIII vient d'offrir pour l'ornementation de la future basilique du B. de Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le tableau commémoratif de la béatification du grand apôtre vendéen, tableau peint par Claudius-Lavergne, et qui a figuré à l'exposition Vaticane.

Une assemblée, dite *Assemblée provinciale du Poitou*, a tenu les 22, 23 et 24 mars dernier, à Poitiers, de solennelles assises dans le but de rédiger « *Les cahiers du centenaire de 1789* ».

La Vendée y était représentée par MM. de Béjarry, sénateur, Maynard de la Claye, député, le comte de Chabot, H. de Grimouard, Henri-Daniel Lacombe, S. de Guenyveau, H. de Verteuil, Georges de Hillerin, l'abbé de Martrin, René Vallette, etc.

Au cours de ces séances plusieurs de nos compatriotes ont pris la parole, notamment MM. le comte de Chabot et Henri Daniel Lacombe, dont les rapports ont été très écoutés.

Eglises vendéennes, en voie de restauration : *Luçon* (une fenêtre du bas-côté nord de a cathédrale projet de restauration du

grand vitrail du fond), *L'Aiguillon-sur-Mer*, *Bessay*, *La Chaize-le-Vicomte*, *Saint-Martin-des-Noyers*, *Saint-Mars-la-Réorthe*, *la Bruffière*, *Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges*, *Saligny*, *Fougeré*, *Petosse* (vitrail), *Doix*, *le Boupère*, *Saint-Mesmin*, *les Sables-d'Olonne* (projet de remplacer l'autel par un *ciborium*), *Beauvoir*, *Saint-Gervais*, *Sallertaine*, la *Chapelle-Achard*, *Palluau*, *Noirmoutier* (projet de reconstruction de Saint-Philbert).

A ajouter à la liste des objets d'art ancien de l'hôpital de Fontenay, relevés par M. Jos. Berthelé dans son étude *A travers les clochers du Bas-Poitou* (4e livraison. Ire année) :

Un *christ en ivoire* donné en mourant par Mme Corbier, ancienne religieuse du Tiers-Ordre de saint François, à Fontenay, et qui, au moment de la Révolution, avait émigré.

Rentrée à Fontenay après la tourmente, elle vécut pieusement dans la paroisse de Saint-Jean de cette ville et y succomba de 1860 à 1870.

Ce christ, d'une assez jolie facture, est placé dans le parloir de l'hôpital.

Le 20 janvier 1889, notre distingué collaborateur, M. L. Brochet, agent-voyer d'arrondissement, a fait au foyer du théâtre de Fontenay une très remarquable conférence intitulée : la *Vendée à travers les âges*.

Dans le même local, une conférence a été faite, le 2 février, par M. Cartier, professeur du collège de Fontenay, sur *Rabelais*, ancien moine du couvent des Cordeliers de cette ville.

Notre excellent confrère et collaborateur M. J. Berthelé poursuivant en Vendée son enquête campanologique a relevé ces temps derniers les inscriptions des cloches de Nieul-sur-l'Autise, Saint-Pierre-le-Vieux, Maillezais, Bouillé-Courdault et Benet.

Un bon exemple : M. Jules Robuchon vient d'offrir au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale la collection complète des photoglypties, héliogravures, etc., des *Paysages et monuments du Poitou*.

A propos de l'enquête ordonnée sur les *Observations météorologiques* dans la contrée antérieurement à 1870, M. Léo Desaivre, dans la séance du 6 mars de la *Société de statistique des Deux-Sèvres*, a rappelé que le physicien Ferchault de Réaumur a fait à son château de Réaumur (Vendée), de 1733 à 1740, de curieuses observations consignées dans les Mémoires de l'Académie des sciences.

L'*école pratique d'agriculture et de laiterie*, qui a été fondée par la ville de Fontenay, à l'aide du legs Albert Laval, doit s'ouvrir, le 1er mai prochain, dans le domaine de Pétré, près Luçon, sous la direction de M. A. Vauchez, ancien professeur départemental d'agriculture.

M. Rivalland, conseiller municipal de Fontenay, a fait don au Musée de la ville, de la tête, d'un pied et d'une main de momie, rapportés par lui d'un voyage en Egypte.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, le docteur Chevallereau, ancien président de la société d'ophtalmogie de Paris et médecin adjoint de la clinique nationale ophthalmogique des Quinze-Vingts, vient d'être, par arrêté ministériel en date du 2 mars, nommé médecin titulaire de cet établissement.

Le 25e *Congrès des Sociétés savantes* se réunira au ministère de l'Instruction publique les 11, 12, 13, 14 et 15 juin prochain.

Les intéressés pourront prendre connaissance du programme aux bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*.

Notre éminent collaborateur, Mgr Barbier de Montault, dont l'érudition est toujours en éveil, veut bien nous communiquer la note suivante, extraite de celles prises par lui à Rome, en 1854 :

« De Angelis, dans sa *Delineatio Basilicæ S. Mariæ majoris* (XVIIe siècle), donne la liste des Archiprêtres de Sainte-Marie-Majeure. Parmi eux figure le *cardinal Roland de Rennes*, qui, avant de venir à Rome, aurait été abbé de Sainte-Marie *Dolonæ* en France. »

Dolonæ est-il ici pour *de Olonâ* ? Nous laissons au savant docteur Petiteau le soin de résoudre ce petit problème d'histoire locale.

NÉCROLOGIE

—

La mort a causé depuis quelques mois en Vendée de nombreux et terribles ravages.

Parmi les deuils qui y ont été le plus vivement ressentis, nous devons citer en première ligne celui occasionné par le décès de M. FÉLIX BONCENNE.

Non-seulement, en effet, M. Boncenne appartenait par sa naissance à une des familles qui ont le plus honoré le Poitou par leurs talents ; mais il possédait lui-même des mérites assez rares pour lui créer un droit à nos hommages et à nos regrets.

Nommé substitut à Fontenay, en 1833, il entra, l'année suivante, dans la magistrature assise et conserva jusqu'en 1849 les fonctions de juge d'instruction. Il siégea comme simple juge jusqu'en 1875, époque à laquelle il fit valoir ses droits à la retraite et fut nommé juge honoraire.

Afin de propager dans nos contrées le goût de l'horticulture, il fit en 1858, au collège de Fontenay et à l'école primaire de Saint-Médard, un cours élémentaire d'horticulture et de jardinage qui, réuni en deux petits volumes, sous le titre : *Cours élémentaire d'horticulture à l'usage des écoles primaires* obtint un succès consacré par quatre éditions (chez Vincent Forest et Emile Grimaud à Nantes, en 1859 ; à la librairie générale de la maison Rustique, rue Jacob, 26, à Paris en 1861).

Dans le même ordre d'idées, il publia en 1859, chez Robuchon à Fontenay, un *Traité élémentaire d'horticulture pour tous, suivi de quelques cultures spéciales* (deux éditions, la première sans gravures, la seconde avec gravures).

Sur la proposition de M. l'abbé Just, recteur de l'Académie de Poitiers, M. Boncenne fut, cette même année, nommé officier d'Académie. D'un caractère modeste, il n'en porta les insignes que dans de très-rares circonstances.

Monseigneur Baillès, évêque de Luçon, qui n'était pas seulement un pieux prélat mais aussi un lettré et un érudit, avait créé, en 1851, à Luçon, une Association catholique pour l'étude et la conser-

vation des monuments chrétiens. Excellente pensée, malheureusement abandonnée depuis.

On se réunissait deux ou trois fois par an à l'Evêché, et c'est dans une de ces assemblées que M. Boncenne donna lecture de ses savantes *Recherches archéologiques sur Notre-Dame de Fontenay*, éditées plus tard chez Bideaux à Luçon (1854, broch. in-8°, 94 pp.)

En dehors de ces publications personnelles, M. Boncenne collabora activement pendant plusieurs années à la *Revue horticole*, à la *Revue des Jardins*, à l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, à la *Revue de Bretagne et Vendée* et à la *Revue des provinces de l'Ouest*, où il publia notamment, en 1859, une intéressante notice sur la sépulture du cardinal de Bourbon (Charles X).

Epris d'une véritable passion pour les fleurs et les jardins, il fonda, en 1862, la Société d'horticulture de Fontenay, avec le concours de MM. Vinet, Laval et C. Vallette, et pendant vingt-cinq ans il la présida avec un dévouement qui n'avait d'égal que sa science.

Comme toutes les natures heureusement douées, M. Boncenne sut mener de front avec un égal bonheur la pratique des choses littéraires et le culte des arts. Aussi a-t-il laissé après lui des peintures et des fusains qui ne sont pas sans mérite.

Longtemps membre titulaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, il appartenait comme membre honoraire ou correspondant aux Sociétés d'horticulture de Nantes, de Tours et d'Angers, etc.

Bref, la parfaite lucidité de son esprit et la nature toujours si accueillante de son caractère lui faisaient souhaiter par ses amis de nombreuses années encore, quand la mort est venue le frapper, le 13 février dernier.

Il était né à Poitiers le 9 mai 1806, et avait épousé le 20 octobre 1835, Mlle Elisabeth-Julie-Léontine Gentils, dont il eut un fils, M. Ernest Boncenne, digne héritier des nobles et laborieuses traditions familiales. R. V.

M. l'abbé ROCHETEAU, vicaire d'Ardelay, décédé le 22 janvier 1889.

M. l'abbé Constant Rocheteau était né au Poiré-sur-Vie, le 13 avril 1865.

M. le comte HENRI DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS, ancien maire de la Garnache, décédé en son château des Planches, le 26 janvier 1889, à l'âge de 83 ans.

Appartenant à une de ces grandes races dont le nom figure depuis des siècles dans l'histoire de France, M. de la Rochefoucauld fut attaché, sous la Restauration, à la Maison de Charles X; et quand

le vieux monarque partit pour l'exil, il vint se fixer dans un coin de cette ancienne province du Poitou dont ses ancêtres avaient été gouverneurs, et où il exerça pendant cinquante années, avec un dévouement méritoire, les humbles fonctions de maire de campagne.

Mme DE LAROCQUE-LATOUR, décédée à la Rochelle, le 26 janvier 1889.

Mme de Larocque-Latour, née de Puyberneau, était la sœur de l'ancien représentant de la Vendée à l'Assemblée législative.

(Voir l'article nécrologique de la *Vendée*, N° du 1er février 1889).

M. COTTIN, instituteur au Viel (Noirmoutiers) décédé le 3 février. M. Cottin était instituteur dans l'île depuis 17 ans.

Mme DE RORTHAIS (ELISABETH-MARIE), veuve de M. H. Dubois, âgée de 84 ans 11 mois, décédée à la Roche-sur-Yon, du 1er au 8 février 1889.

Mme BLOND (ELÉONORE-MARIE), 63 ans, en religion sœur Sainte-Jeanne de Valois, fille de la Sagesse à l'asile départemental des aliénés de la Roche-sur-Yon, décédée du 1er au 8 février 1889.

M. l'abbé LÉANDRE RAMBAUD, curé de la Ferrière, décédé le 8 février 1889.

M. Rambaud était né à Challans, le 25 avril 1825. Nommé professeur au Petit-Séminaire de Chavagnes en 1847, il avait été ordonné prêtre le 7 avril 1849, et envoyé successivement — comme vicaire à Saint-Jean-de-Monts (1849), et à la Roche-sur-Yon (1850), — comme curé à Saint-Sigismond (1852), à la Caillère (1858), et à la Ferrière (1861).

M. l'abbé HENRI-GABRIEL LAURENT, curé de Vouvent, décédé le 8 février 1889.

M. Laurent était né aux Sables, le 6 janvier 1829. Ordonné prêtre le 17 décembre 1853, il avait rempli d'abord les fonctions de professeur au Petit-Séminaire des Sables, puis de vicaire à la Chaize-le-Vicomte (1854), et à Notre-Dame-de-Fontenay (1857) ; il avait été nommé curé de Vouvent en 1860.

Mme MARIE-LOUISE-JULIENNE BITTON, née Norigeon, épouse de M. A. Bitton, receveur principal des contributions indirectes à la Roche-sur-Yon, décédée le 11 février 1889, dans sa 58e année.

Madame Bitton était tout à la fois une femme de beaucoup d'esprit et d'un grand cœur. Sa mort a été un deuil pour la société Yonnaise et pour les nombreux amis qu'elle possédait en Vendée.

Nous prenons personnellement une bien vive part à la légitime douleur de notre excellent collaborateur et ami.

M. l'abbé EUGÈNE GONET, curé-doyen de Saint-Gilles-sur-Vie, décédé le 15 février 1889.

M. l'abbé Gonet était né à Fontenay, le 7 janvier 1828. Ordonné prêtre, le 15 novembre 1851, il fut nommé vicaire de Pouzauges, la même année, puis curé de Cheffois (1856) et ensuite curé de Beaulieu (1859).

En 1863, il devint aumônier du collège de Fontenay. De 1868 à 1878, il exerça les fonctions de précepteur hors du diocèse de Luçon. En 1878, il rentra dans le diocèse en qualité d'aumônier des Frères de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre. En 1880, il fut nommé curé de Réaumur. Il était curé-doyen de Saint-Gilles depuis le 1er avril 1882.

M. Gonet laisse le souvenir non-seulement d'un prêtre digne de tous les respects, mais encore d'un poète parfois très-heureusement inspiré. La *Semaine catholique du diocèse de Luçon* a fréquemment publié de ses pièces de vers. Mais où il excellait surtout, c'était dans ses chansons en patois Bas-Poitevin. Il laisse en portefeuille un long poëme et de curieuses légendes sur la vie de Saint-Martin-de-Vertou.

M. ADOLPHE MORIN, maire de Mortagne-sur-Sèvre, décédé le 22 février 1889 à l'âge de 49 ans.

A ses obsèques, qui ont eu lieu le 24, M. Edmond Robert, préfet de la Vendée, a fait l'éloge de M. Morin comme homme et comme administrateur (V. son discours, dans le *Libéral de la Vendée* du 27 février).

M. PAUL-HENRI SAVARY DE BEAUREGARD, décédé à Paris le 23 février 1889, dans sa 37e année.

M. l'abbé JOSEPH MICHARDIÈRE, de la Pommeraie, décédé le 26 février 1889. Né le 24 mai 1862, M. Michardière avait été ordonné prêtre le 5 mars 1887; l'état de sa santé ne lui avait jamais permis de remplir aucun ministère.

M. DU GUINY, sergent au 28e de ligne, dont la famille est d'origine vendéenne, décédé au corps (février 1889).

M. GUSTAVE CHEVALLEREAU, conseiller général du département de la Vendée, décédé le 6 mars 1889, à son château de Boissorin, dans sa 71e année.

« Actif, intelligent, homme d'un grand cœur, dit la *Vendée*, M. Chevallereau, durant sa longue carrière, ne marchanda jamais ni son temps ni sa peine quand il s'agit des intérêts de notre département.

« Il prit une large part aux travaux du Conseil général, où toujours sa parole énergique s'éleva pour la défense du droit, pour le triomphe de la vérité.

« Le bien du pays n'eut pas de partisan plus fidèle, la liberté de l'enseignement n'eut pas de défenseur plus ardent. »

L'enterrement de M. Chevallereau, qui a eu lieu le 9 mars, s'est fait à Saint-Hermine, au milieu d'une affluence considérable et des plus sympathiques.

Parmi les notabilités, on remarquait MM. Bourgeois, Godet de la Riboullerie, Paul Le Roux, de la Claye, Sabouraud, députés.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, l'un par M. Godet de la Riboullerie député, président du Conseil général, l'autre par M. Landois, maire de Saint-Hermine.

M. l'abbé FRANÇOIS-MARIE PERRAUD, curé de Châteauneuf, décédé le 11 mars 1889.

M. Perraud était né à Cugand, le 7 décembre 1818. Ordonné prêtre le 29 juin 1845, il fut successivement vicaire de Sallertaine (1845), curé du Givre (1848), aumônier de l'hospice des aliénés à la Roche-sur-Yon (1862), curé de Châteauneuf (1877).

M. ALEXIS DES NOUHES DE LOUCHERIE, ancien maire de Saint-Fulgent, président du comice agricole du canton, décédé à Nantes le 13 mars 1889, à l'âge de 81 ans.

Descendant d'une des plus illustres familles du Poitou que dom Fonteneau n'hésite pas à faire remonter aux anciens rois d'Armorique, et dont l'ancienneté ne paraît avoir été dépassée que par la bravoure, M. Alexis des Nouhes, en vrai gentilhomme, n'en était que d'un abord plus facile et d'un plus agréable commerce.

Causeur brillant et érudit, il aimait à rappeler les héroïques faits d'armes de la Grande Vendée et il se plaisait à en recueillir les glorieux souvenirs.

Il fut pour M. l'abbé Deniau, l'auteur de l'*Histoire de la Vendée*, un précieux collaborateur ; c'est à lui également qu'on doit le remarquable *Album des généraux vendéens*, véritable livre d'or de l'armée catholique et royale.

Il laisse après lui de curieuses notes d'histoire locale, et tous les éléments d'une intéressante généalogie de la famille des Nouhes.

Nous renouvelons à son excellent fils et à tous les siens l'expression de nos très vives condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

—

Saint Domnin d'Avrillé et ses compagnons martyrs, par l'abbé H. Rivalland, curé d'Avrillé. Fontenay-le-Comte, imp. Gouraud, 1888, in-8°, XIII-333 pages.

A quoi tiennent les choses ! Voilà un jeune saint du IIIe siècle qui reparaît à la lumière après un silence profond et un oubli séculaire. Inconnu même au pays de son martyre, à peine deux ou trois érudits connaissent-ils son existence. Et M. l'abbé Rivalland, curé d'Avrillé, a pu publier sur lui un ouvrage de 340 pages. L'histoire est assez neuve.

L'éditeur du recueil hagiographique *Les petits Bollandistes*, parlant de saint Domnin, martyrisé à *Apriliacum*, traduit ce mot par *Avrilly*. Or, il y a une paroisse de ce nom, sur les bords de la Loire, au diocèse de Moulins. « Dans le but fort louable d'enrichir le propre des Saints du diocèse », un appel fut, il y a quelques années, adressé au clergé pour l'inviter à étudier la vie de plusieurs saints dont le nom aurait échappé aux premiers rédacteurs du calendrier diocésain et parmi ces noms on citait celui de saint Domnin que l'on donnait comme ayant souffert le martyre à Avrilly au IIIe siècle. « Un curé voisin d'Avrilly, M. l'abbé Flachat étonné de n'avoir jamais rencontré ce nom dans ses recherches, « fit part à qui de droit du résultat de ses investigations. » Mais est-on cru quand on vient troubler la joie d'avoir découvert un saint ? Aussi en mai 1886, M. l'abbé Morel, chanoine de la cathédrale, qui préparait une vie des saints du diocèse, insère dans la *Revue Bourbonnaise* un article où il n'hésite pas à accepter *Apriliacum* comme Avrilly, ce qui pouvait d'ailleurs s'interpréter ainsi ; mais il ajoute *Avrilly en Bourbonnais*. Or les *acta* du saint parlent de l'abbaye de *Nobiliacum* ; plus de doute, c'est Neuilly en Donjon, limitrophe d'Avrilly. Quelqu'un a bien traduit *Nobiliacum* par Noaillé en Poitou, qui a été une abbaye, tandis que Neuilly, n'a jamais été qu'une paroisse et fort petite : c'est une erreur. — Mais il y a *Candiacum*, Chandieu, où les reliques du saint ont été portées.

— Il met *Chantoin* près de Clermont. Puis il supprime « in Aquitanorum partes », l'Aquitaine, ce qui ne pouvait convenir à Avrilly appartenant à la province Lyonnaise, et puis l'expression caractéristique « in urbe Herbedillæ », Herbauge. A l'aide de ces suppressions gênantes et de ces interprétations fantaisistes, on fait dire aux textes ce que l'on veut. Et c'est ainsi que saint Domnin, d'Avrillé, au pays d'Herbauge et de Noaillé en Aquitaine, est devenu le martyr d'Avrilly sur Loire et de Neuilly en Donjon.

M. l'abbé Rivalland raconte comment, au moment où (21 janvier 1883) il prenait possession de sa cure d'Avrillé, canton de Talmont (Vendée), il recevait de M. l'abbé Flachat, curé de Luneau, une demande de renseignements sur saint Domnin et son culte à Avrillé. Il répondit à son confrère du Bourbonnais que « le nom de saint Domnin et son culte à Avrillé lui étaient complètement étrangers et qu'il n'était pas à sa connaissance que ce saint fût l'objet d'un culte quelconque dans le diocèse de Luçon. » Toutefois, l'éveil était donné ; et un esprit aussi actif que celui de M. le curé d'Avrillé ne devait pas s'endormir sur ce sujet. Quelques jours après il apprenait que l'abbé Baudry, curé du Bernard, avait communiqué au congrès de Fontenay-le-Comte un mémoire sur saint Domnin.

Enfin le curé de Luneau lui envoyait un dossier complet où M. Vincent Durand, secrétaire de la *Diana* de Montbrison, avait réuni des documents précieux et décisifs. Telle est la genèse de ce livre sur saint Domnin.

M. l'abbé Flachat dans une brochure (in-8° de 14 pages ; Roanne, impr. M. Miquel), *Saint Domnin. Son martyre a-t-il eu lieu à Avrilly?* a prouvé l'origine du saint, son identité avec celui du Puy et de Chandieu. M. l'abbé Rivalland a écrit la vie du saint, ses translations à Noaillé, à Chandieu et au Puy, son culte, et reproduit tous les renseignements qu'il a pu trouver : légende du bréviaire, du Puy, actes du saint, d'après André du Saussay, le père Chifflet et les Bollandistes ; et mêlant la discussion au récit il a fait un livre intéressant et complet. L. A.

Nous venons de recevoir la quinzième livraison du magnifique ouvrage de notre éminent collaborateur, M. Léon Palustre : *La Renaissance en France*. Cette livraison, qui sort de presse, complète le 3e volume et nous donne en son entier le tableau de la *Renaissance* dans deux des plus importantes régions de la France : le Nord et l'Ouest. Toutes les beautés du Poitou et de l'Angoumois, de l'Aunis et de la Saintonge, y défilent les unes après les autres

aussi intéressantes par le très savant texte qui leur est consacré, que par les merveilleuses eaux-fortes de M. Sadoux.

M. le chanoine W. Moreau, ancien professeur de rhétorique au séminaire de Montmorillon, et l'un de nos compositeurs les plus distingués de musique religieuse, a eu l'excellente pensée de réunir dans un charmant volume intitulé la *Ruche Poétique*[1], les premières fleurs de style, les premiers enthousiasmes rythmés de ses rhétoriciens.

A l'heure où tant d'esprits lâches se laissent aller aux incohérences et aux dévergondages de la poésie décadente, on lira avec une joie intime ces jolies pages où la fraîcheur du cœur a si heureusement servi les premiers frémissements de l'inspiration.

Pour ne pas nous écarter de notre programme, nous nous bornerons à y citer l'*Hymne à la Vendée* de M. Aimé Fenneteau(p.131-137).

M. Brochet vient de publier (in-8°, 48 pp. Baud-Fontenay, 1889), la conférence qu'il avait faite avec un rare succès, le 20 janvier dernier, au foyer du théâtre de Fontenay.

C'est en quelques pages l'étude complète et consciencieuse de la Vendée, depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours. M. Brochet ne s'y est pas seulement montré un impartial historien, mais encore un merveilleux poète et un érudit de race.

Décentralisation artistique.

M. Alfred Rousse, directeur de la Société chorale de Fontenay-le-Comte,a publié,ces jours derniers chez Léon Grus,éditeur à Paris,trois charmantes pages musicales : *Aube* (paroles d'Al. Bonnin de Fraysseix), dédiée à Mlle C. Baldo ; *Crépuscule* (paroles du même): et *Madeleine* (paroles de E. Roulleaux). Ces trois « pages » font également honneur au mérite du compositeur et au talent des poètes.

Nous avons encarté dans ce fascicule, le prospectus d'un ouvrage dont l'apparition sera prochaine et que nous recommandons vivement à l'attention des érudits et amateurs de notre région : Le *Château d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars en Angoumois*, par M. l'abbé Tricoire.

Cette étude, en effet, ne traite pas seulement de questions intéressant l'histoire de l'Angoumois, mais elle contient aussi des renseignements précieux sur plusieurs localités bas-poitevines, notamment sur *Beauvoir-sur-Mer*, *Dompierre-sur-Yon*, *Les Clouzeaux*, *La Merlatière*, *Saint-Vincent-sur-Graon*, etc., et sur plu-

[1] Paris, Haton, 35, rue Bonaparte. 6 fr. le volume.

sieurs familles également d'origine vendéenne, par exemple : les de *Guerry*, les du *Puy-du-Fou*, les *de Régnon*, les de *Sainte-Hermine*, etc.

M. le docteur Petiteau continue dans l'*Etoile de la Vendée* la publication de ses curieuses *Ephémérides sablaises*. A noter parmi les plus récentes : *La mort de Madame de la Rochefoucaud (24 janvier 1794) et le siège des Sables (28 et 29 mars 1793).*

A l'occasion du déclassement du *fort Saint-Nicolas* qui défendait l'entrée du port des Sables, le même historien a fait paraître dans l'*Etoile* du 21 mars 1889 une intéressante notice sur *saint Nicolas de la Chaume.*

Dans le même journal, M. l'abbé Pondevie, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon, a publié une série d'articles intitulés la *Révolte de l'île d'Yeu en 1792* (nos du 27 janvier et suivants).

M. Constant Verger poursuit dans la *Revue historique de l'Ouest*, 5e année 1re livraison (pp. 47-63) son étude très-approfondie sur l'*Abbaye de Bois-Grolland,* en Bas-Poitou.

Dans la même livraison de cette savante *Revue,* M. René Vallette a publié une notice intitulée *Une famille de héros sous la Terreur*, pp. 119-123, (reproduite par la *Vendée* de Fontenay, n° du 10 février, et par l'*Espérance du Peuple* de Nantes, n° du 22 février).

Du même : *Une page de l'histoire du centenaire : le Bas-Poitou et les Assemblées provinciales de 1789. — Fontenay il y a cent ans.* Broch. in-8° 16 pp. tirée à 50 ex. s. pap. à bras. Fontenay ; Gouraud. 1889. (Ext. de la *Vendée* nos des 20 et 22 mars 1889).

La *Revue Poitevine et Sainteongeaise* nous apprend que MM. Beauchet-Filleau viennent enfin de traiter avec M. Oudin, pour la publication si impatiemment attendue de la 2° édition de leur *Dictionnaire des familles du Poitou.*

Dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (tome XXIII, année 1888, 1er semestre), apud *Sigillographie des seigneurs de Laval,* par MM. A. Bertrand de Brousillon et P. de Farcy ; — sceaux du fameux Gilles de Rais, sgr de Pouzauges (pp. 202-203, avec 2 fig.)

Du *Publicateur de la Vendée*, n° du 8 février 1889, sous la signature Jules de Chaulme (abbé J. Richard, de Challans) : *Un trait d'héroïsme Sablais*, en février 1796.

Le *Conservateur de la Vendée* poursuit la publication de ses *Ephémérides vendéennes* (de la grande guerre).

Dans la *Vendée* (N° du 1er mars), un article signé R. V. (René Val-

lette), et intitulé : *Les anciennes cloches de Fontenay* (Extrait commenté de la brochure de M. Jos. Berthelé : A *travers les clochers du Bas-Poitou*).

Sommaire de la 6e livraison (5e année) des *Echos du Bocage Vendéen*.

TEXTE : Débuts de l'insurrection dans la Basse-Vendée, par Savary, avec annotations, par Dugast-Matifeux. — Une question à l'ordre du jour. — Des Jeux, par A. Métay. — Etude géographique et historique sur la Sèvre Nantaise. — Les moulins d'Antière (suite). Notice biographique sur Gabriel Ouvrard, 1770-1849 (suite), par M. Lamprière. — Le désespoir du Poète (poésie), par A. Rochefort. — Pierre de la Nouhe, des Herbiers, par Dugast-Matifeux. — Brillaud, artiste peintre, par X. — La Ferrière, canton des Essarts, par Ch. Massé-Isidore. — Le vieux Bedeau, par Myosotis. — Carnet du Philosophe, par Caro.

GRAVURES : Ruines du Château de Montaigu. (Etat actuel). Eau-forte, par Aug. Douillard. — Le vieux logis d'Antière, d'après une photographie de M. O. Blanchard, par Aug. Douillard. — Une vue du Bois-Corbeau (photographie), par Aug. Douillard. — Après-dînée, eau-forte, par Aug. Douillard.

Dans le *Libéral de la Vendée* (N° du 29 mars 1889) : *Les Dunes de Saint-Gilles-sur-Vie. — Nécessité de la fixation des sables*, par UN VENDÉEN.

Notre excellent confrère et ami, M. Jos. Berthelé, architecte des Deux-Sèvres et directeur de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, met la dernière main à un ouvrage qui est appelé à avoir un succès considérable : *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou* (Melle, typographie. Ed. Lacuve).

La Vendée — nous le savons — sera largement représentée dans cette savante étude, et nous nous ferons un plaisir d'en parler à nouveau et plus longuement, lors de son apparition.

M. le comte de Fleury, vient de donner dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise* (N° du 15 avril 1889), une réplique à l'article que M. O. de Rochebrune a fait paraître dans la livraison de janvier de la *Revue du Bas-Poitou* (LES FABRIQUES DE POTERIES GALLO-ROMAINES DU LITTORAL VENDÉEN).

Nous nous bornons à la signaler aujourd'hui, l'auteur nous ayant adressé à nous-mêmes, mais trop tard pour être inséré dans le présent fascicule, un article sur le même sujet, qui trouvera sa place dans le numéro de juillet.

Du même : *Les dépôts de Cendres de Nalliers* (Vendée). Paris-Le-

roux, 1888. (Ext. de la *Revue Archéologique*) ; — Les *Gisants d'Ansa ou la tombe présumée de la veuve de Barbe-Bleue.* Saint-Maixent, Reversé, 1889. (Ext. de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*).

Mgr X. Barbier de Montault a eu la bonne pensée d'entreprendre la publication de ses œuvres complètes. Le premier volume (*Inventaire de Rome*) est sous presse (Poitiers, imp. Blais-Roy.)

L'universelle érudition du savant prélat est la meilleure recommandation que l'on puisse faire de cet ouvrage. Du même : La *Grande Pancarte de la Basilique de Latran* (Extrait de la *Revue de l'art Chrétien*) ; — Une lettre à M. le Directeur du *Bulletin Catholique* sur *la Mitre Romaine.*

Dans le rapport annuel de M. Barbaud, archiviste de la Vendée, (volume du Conseil général, session d'août 1888) : de nombreuses notes généalogiques extraites des registres paroissiaux de la Vendée, antérieurs à la Révolution (Challans, Châteauneuf, La Garnache, Saint-Etienne-du-Bois, etc.)

De MM. Fl. et C. Puichaud : Le *Pillage du Château des Bouchaux, en 1665*, par Gabriel de Chasteaubriant, abbé de Trizay. Br. in-8°, 15 pp., St-Maixent. Reversé. 1889. (Ext. de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° du 15 décembre 1888).

— Soler : *Mérites de la dévotion au Bienheureux Grignon de Montfort.* Fontenay, Gouraud, 1889, avec grav. de *la Grotte*, par A. Bonnin.

M. René Vallette a publié dans l'*Ami des monuments*, organe du Comité des monuments français, une note relative à la destruction de la *loggia* de Foussais et au *sauvetage* de la Tour du Châtellier-Barlot près le Poiré de Vellenré. (n° 9, T. II, 2e année 1888, pp. 291 et 292).

A lire dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* (volume de 1888) : L'*Ile d'Elle, description et histoire* par M. l'abbé Aug. Simonneau ; *Aveu de la seigneurie de la Chapelle-Hermier à la baronnie d'Aspremont par le marquis de la Vieuville* (20 février (1723) par A. Bitton ;

Fouilles Gallo-Romaines du Bernard, addition par M. Aristide Bellet ; *Le Petit Saint-Cyr*, de M. J. Brumauld de Beauregard, publié par A. Bitton.

La Commission militaire des Sables-d'Olonne (1er avril 1793 — 14 avril 1794), par A. Bitton.

La voie Romaine de Saint-Philbert de Grand-Lieu. à Jard, par A.

Bitton ; *Testament d'une jeune Sablaise au XVIIe siècle* par le Dr M. Petiteau ; le *Postillon d'Angleterre à Monsieur de Soubize sur la deffaicte de ses troupes (MDCXXII)*, par Eugène Louis.

Nouvelles publications Vendéennes : *Le Révisionniste de la Vendée* (journal hebdomadaire paraissant à la Roche-sur-Yon). pet. in-fol. 4 pp. Directeur : M. Généreux Chartier.

Le premier numéro a paru le 10 février 1889.

Le Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, paraissant tous les trois mois. La Roche-sur-Yon, au siège du syndicat, 32, rue de Saumur), form, grand in-8° 31 pp.

Le premier numéro a paru en février 1889.

En souscription chez l'auteur, M. Hamon, ancien chef de station des haras de l'Etat, rue de Nantes, à la Roche-sur-Yon : Le *Stud-Book Vendéen*, livre généalogique de la race chevaline de Vendée. (Prix : 5 fr. 25).

Cet ouvrage doit paraître du 1er au 15 mai.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

PIERRE NIVELLE EVESQUE DE LUÇON
MDCCCLXI
NÉ À TROYES
EN 1584
MORT À LUÇON
LE 10 FEV. 1660

UN ÉVÊQUE ARTISTE

PIERRE NIVELLE

ÉVÊQUE DE LUÇON DE 1637 à 1660

PIERRE Nivelle, 30me évêque de Luçon d'après M. de la Fontenelle de Vaudoré et 29me d'après M. l'abbé du Tressay, naquit à Troyes en Champagne d'une famille de robe, riche et honorée, qui avait obtenu des lettres de noblesse. Il reçut une éducation distinguée, entra très jeune dans l'ordre de Cîteaux, dit Mgr de Beauregard[1], fit ses études au collège Saint-Bernard et devint docteur en Sorbonne. Après avoir été Prieur dans quelque maison de son ordre, il devint abbé de Saint-Sulpice, en Bresse, puis abbé de

[1] Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, avait été au début de sa carrière ecclésiastique, nommé membre du chapitre de Luçon, il avait recueilli un grand nombre de notes historiques prises dans les documents précieux que possédaient alors la bibliothèque du chapitre et celle des abbayes du diocèse, les traditions locales lui avaient également fourni beaucoup de détails très importants sur tout ce qui se rattachait à l'histoire des évêques de Luçon.

Lorsqu'il fut chargé du fardeau de l'épiscopat il abandonna toutes ses notes à son ami intime M. de la Fontenelle de Vaudoré, ce dernier a donc pu à l'aide de tant de riches matériaux livrer à l'impression les détails les plus intéressants, les documents les plus nouveaux, les plus inconnus sur chaque évêque de Luçon.

Citeaux et chef de son ordre en 1625, et posséda cette dignité jusqu'en 1635.

Des motifs que nous n'avons pas à faire connaître ici, puisque nous recherchons moins les détails de la vie de ce prélat que ce qui a trait à ses goûts artistiques, le firent se démettre de cette dignité en faveur du cardinal de Richelieu qui devint dès lors abbé général de Citeaux et donna comme compensation le siège de Luçon à son protégé.

« M. de Nivelle fut généralement blâmé (dit Mgr de Beauregard) d'avoir préféré l'évêché de Luçon au titre d'abbé général de Citeaux, ce qui donna lieu de répéter dans le monde ce mauvais jeu de mots, qu'on attribue à sa mère, au moment où elle apprit que son fils était nommé évêque de Luçon : *Vous ne serez jamais qu'un Jean de Nivelle.* » Mgr de Beauregard ajoute : « Il conserva du moins de l'attachement à son ancien habit, il le porta toujours blanc, avec le scapulaire noir. C'est ainsi qu'il est peint dans *deux tableaux dont l'un est aux Ursulines et l'autre à l'Hôpital.* »

Il existe encore d'autres portraits de Pierre Nivelle, nous connaissons entre les mains d'une personne de Luçon une troisième peinture à l'huile sur un petit panneau de bois d'environ 20 cent. sur 15. Le faire est très mou, sans parti pris, d'un dessin peu correct, la physionomie est plus jeune que dans les autres portraits ou gravures ; ce petit tableau pourrait bien être de sa main, car nous constaterons plus tard le manque de talent de notre évêque-artiste, pour tout ce qui a trait à la reproduction de la figure humaine.

En outre de ces trois peintures à l'huile, la gravure a fixé sur le cuivre les traits maladifs et émaciés du prélat. Le premier en date est celui de Michel Lasne ; sous ce titre (Nivelle Pierre, abbé, 1651, in-folio) ; puis celui qui fait partie de la série de Moncornet : il a dû être copié sur Michel Lasne, c'est la même pose, les mêmes détails de costume; le travail du burin et de l'eau-forte est seul différent, il a pris sous la main

de ce dernier artiste une facture plus lourde et plus dure. Nous avons déjà eu bien souvent l'occasion de constater combien les graveurs de portraits de cette époque évitaient de dessiner à nouveau le personnage représenté bien qu'il fût encore vivant; chaque artiste graveur se contentait de copier à satiété le premier type fait sur nature d'où il résultait à la longue une sorte de physionomie conventionnelle, s'écartant de plus en plus de la vérité réaliste, où chacun apportait son plus ou moins d'habileté ou de maladresse. Ceci dit, nous allons transcrire tout au long la légende placée en bas du portrait gravé par Moncornet, édité par Mariette ; elle est fort intéressante en ce qu'elle indique très exactement le mode d'arrivée de Pierre Nivelle à l'évêché de Luçon et son désistement du généralat de Citeaux. — *Pierre Nivelle, Evesque Baron et seigneur de Lusson, conseiller du Roy en ses conseils, auparavant abbé de Saint-Sulpice en Bresse, puis général et chef de l'ordre de Cisteaux, l'an 1625, s'estant démis de ceste dignité en faveur d'Armand Jean du Plessis cardinal Duc de Richelieu, le Roy Louis 13e le nomma Evêque de Lusson ayant esté consacré l'an 1637, par Octave de Bellegarde archevesque de Sens. — A Paris chez Pierre Mariette rue Saint-Jacques à l'espérance*[1].

Enfin nous avons publié dans *Poitou et Vendée* comme troisième portrait gravé, une planche de Meryon d'une facture indécise. L'artiste qui dans certaines de ses vues de Paris a su produire des effets d'une allure magistrale et d'une poésie saisissante, s'est ici laissé entraîner dans les emblèmes

[1] La planche a 195 mill. sur 0 30m. Le buste est inscrit dans un ovale et s'enlève sur un fond produit par des tailles concentriques comme dans certaines gravures de Cl. Mellan. Les méplats de la figure sont vigoureusement accusés, les yeux sont tristes et cernés d'ombres noires, une moustache peu fournie surmonte la lèvre supérieure, les cheveux presque ras sont surmontés de la barrette quadrangulaire. Le col est rabattu sur le camail où s'étale une grande croix pastorale avec crucifix en relief suspendue à un large ruban. En bas de l'ovale l'écusson surmonté d'une couronne baronale et du chapeau épiscopal s'enlève sur une partie du camail et descend jusqu'à l'inscription.

placés autour du portrait, à toutes les bizarres fantaisies d'un cerveau malade[1].

Il nous serait difficile de fixer à peu près l'époque où Pierre Nivelle put, après son installation, s'adonner aux travaux artistiques dont il ne nous reste que bien peu de spécimens.

Les premiers temps de son épiscopat furent remplis par les soins qu'il apporta à la restauration de l'église de Saint-Philbert dont les ruines, placées près de la cathédrale, lui furent cédées par les paroissiens de Saint-Mathurin, il eut aussi à s'occuper de la cathédrale elle-même. Le clocher menaçait ruine alors, et le 7 septembre 1657, les doyens, chanoines et chapitre de l'église, qui avaient déjà intenté un procès aux requêtes du Palais contre l'évêque Pierre Nivelle, demandèrent « que ce même clocher fût visité par experts gens à ce connaissant. » On devine d'après ce document combien peu l'union existait entre l'évêque et son chapitre : une partie de son existence fut attristée par toutes sortes de contestations, faits de procédures, lettres patentes, émanant du Roy, qui finirent par occasionner un vrai scandale public. Peut-être trouverons-nous là le secret motif de la physionomie si profondément empreinte de tristesse qu'offrent tous ses portraits.

Toujours est-il que dès 1642, Pierre Nivelle était vieux, infirme, de manière à ne plus pouvoir visiter son diocèse. Ne serions-nous pas dès lors autorisé à dire que ce fut pendant les loisirs forcés produits par l'interruption de ses visites pastorales de 1642 à 1654 ou 5, qu'il dut surtout consacrer le plus de temps à la peinture. C'est donc à notre avis entre ces deux dates qu'ont dû être exécutées les œuvres indubitablement de sa main, telles que la chaire, les deux tableaux de la sacristie, et la cheminée de la maison où il

[1] Meryon a, en effet, tristement terminé ses jours dans une maison de santé. Ses œuvres si recherchées aujourd'hui des véritables amateurs, ont été peu comprises de son vivant. Toujours en lutte avec les nécessités de l'existence et froissé par l'indifférence du public, cette nature si impressionnable n'a pas eu la force de soutenir le grand combat dont tant d'autres aussi peu fortunés sont sortis victorieux.

habitait. Ici nous avons une date à peu près précise ; il est, en effet, dit dans les notes laissées par Mgr de Beauregard que le 6 novembre 1653 Pierre Nivelle évêque et baron de Luçon, acquit la maison du Sableau à Luçon, de René de Boisghorant, seigneur de la Mestairie et du Boismassé, et de Françoise Bourgoigne, sa femme.

Il n'a pas dû se mettre à l'œuvre dès la première année de son acquisition pour couvrir entièrement d'arabesques, de fleurs et de fruits, la cheminée de son grand salon de réception ; nous lui supposons même trop de goût architectural pour penser que c'est d'après ses indications qu'un architecte de la localité a dû élever ce lourd assemblage de matériaux. Elle devait très probablement exister, et c'est pour dissimuler la pesanteur de l'ensemble que notre évêque artiste dut mettre à contribution toutes les ressources de son imagination d'ornemaniste, afin de recouvrir par un travail varié toute cette nudité de pierre blanche. Il y a donc lieu de supposer que ce long travail n'a pas dû être commencé avant l'année 1654. Nous ne donnerons la description de ce monument qu'après avoir passé en revue les autres œuvres de Pierre Nivelle, d'après l'ordre successif dans lequel il a dû les concevoir et les exécuter. Si ces œuvres ne sont pas très nombreuses, elles ont du moins une certaine importance comme dimension ; il est même très probable que plusieurs ont pu disparaître sans laisser aucune trace dans les souvenirs des contemporains, leur valeur n'étant pas suffisante pour leur faire traverser les âges comme les créations des maîtres ; toujours est-il que, même de son vivant, sa réputation comme artiste ne semble pas avoir franchi les murs de son palais épiscopal. Mgr de Beauregard auquel nous sommes toujours obligé d'avoir recours pour tout ce qui a trait aux détails de sa vie intime, le fait marcher de pair comme collectionneur et comme artiste. Nous verrons tout-à-l'heure, par les *Affiches du Poitou* de 1780 qu'une impression identique existait dans l'esprit du

rédacteur de cette feuille. Nous constaterons néanmoins combien peu cette réputation d'artiste lui était acquise de son vivant. Quelques lignes seulement lui sont consacrées tandis que ses malheureux démêlés avec son chapitre se retrouvent à chaque page de sa vie.

Laissons la parole à notre chroniqueur. « On voyait autrefois sur le tabernacle de l'autel de l'Assomption, aujourd'hui l'autel de la paroisse de Luçon, une statue en argent de la Sainte Vierge haute d'environ deux pieds, placée sur un piédestal en ébène où étaient les armoiries de Pierre de Nivelle. Il est probable que c'est un don fait par lui à son église. »

« On nous avait dit anciennement que M. de Nivelle avait du goût pour la peinture et on nous avait assuré que la chaire de la cathédrale était peinte de sa main. Cette chaire est ornée de panneaux sur lesquels on voit des fleurs et des fruits peints avec une vérité qui n'est pas assez remarquée. Ce meuble est orné des armes du prélat ainsi que plusieurs tableaux qu'on conserve dans la chapelle de l'évêché et aux Ursulines, ce qui a peut-être fait croire que ces tableaux étaient de la main de M. de Nivelle. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce prélat s'est plu à multiplier ses armes et à les mettre partout, jusque sur les meubles les plus simples. »

Voici en dernier lieu les remarques insérées dans les *Affiches du Poitou*, année 1780.

« Pierre de Nivelle avait de la science et un goût prononcé pour les arts, il peignit et offrit à la cathédrale la chaire qu'on y voit encore ; il s'occupait souvent à peindre et quoique ses figures manquent d'expression et qu'il ne les ait pas assez variées, ses tableaux fixent l'attention des connaisseurs. Il réussissait mieux à peindre les fruits et les fleurs. On conserve dans la nef de l'église de Luçon une chaire peinte toute entière de sa main. Sur les panneaux qui sont trop étroits il a mis des guirlandes de fleurs et de fruits, qui imitent parfaitement la nature. Ce morceau peu considéré par l'habitude

que l'on a de le voir souvent, mériterait d'être mieux placé. D'ailleurs cette chaire est de mauvais goût et ne répond pas par les ornements qui sont antiques à la décoration de cette église.

La cathédrale, la chapelle des archives doivent au pinceau où *à la bourse* du prélat divers tableaux qui ont tous disparus, sauf le beau tableau des *Disciples d'Emmaüs* qui décore la chapelle de l'évêché, et deux autres toiles d'un mérite médiocre : *La Pêche miraculeuse*, et *Saint-Hubert* placés dans la sacristie du chapitre. »

D'après ces deux documents les œuvres importantes laissées par Pierre Nivelle sont bien plutôt dues à sa bourse qu'à son pinceau. Cette vierge en argent montée sur un piédestal d'ébène était à n'en pouvoir douter une œuvre d'art et de curiosité de premier ordre. Quant au tableau des *Disciples d'Emmaüs,* il existe toujours dans la chapelle de l'évêché et tout connaisseur en le voyant restera frappé de la noblesse des têtes, de l'ampleur des draperies, de la puissance et de l'harmonie du ton ; c'est sans doute une reproduction de l'original placé dans la galerie du Louvre, mais reproduit par un maître et peut-être sous les yeux du Titien lui-même. Honneur donc à Pierre Nivelle d'avoir montré un goût si sûr dans ses acquisitions ; ceci nous fait répéter de nouveau que nous l'estimons davantage comme collectionneur que comme artiste.

La première partie de notre tâche est remplie, nous venons de voir par quels motifs le prélat a été amené à changer sa robe abbatiale contre le camail de l'évêque ; nous connaissons ses goûts artistiques et sédentaires, sa nature délicate et maladive, le jugement porté par des hommes presque ses contemporains sur la valeur des travaux qui nous occupent ; il ne nous reste plus qu'à énumérer ces travaux dans ce que nous supposerons être leur ordre de production et à faire connaître à notre tour, dans quelle estime une critique

judicieuse et raisonnée doit les placer, et le rang qu'ils peuvent occuper parmi les productions identiques du dix-septième siècle.

La chaire à prêcher.

C'est, à notre avis, l'œuvre première et principale de l'évêque artiste, celle où il a mis en œuvre toutes les ressources de sa palette et de sa composition comme dessinateur de fleurs et de fruits. Cette chaire n'a pas toujours occupé la place où elle se trouve maintenant. M. l'abbé du Tressay avait bien voulu, sur notre demande, s'enquérir de sa destination première. Voici la lettre qu'il nous écrivit à ce sujet.

« MONSIEUR ET EXCELLENT AMI,

« Je m'empresse de vous donner quelques renseignements « sur la chaire de la cathédrale.

« Lorsque Mgr Soyer vint à Luçon, il y avait deux chaires :

« 1° Une vieille chaire adaptée à un pilier.

« 2° Une chaire portative.

« Des amis de Mgr Soyer l'engagèrent à faire enlever la première de ces chaires qui ne tenait pas debout et à mettre à sa place la chaire portative ; on enleva donc la cuve de la vieille chaire, mais on laissa l'escalier, l'abat-voix et le dossier et l'on appliqua la chaire portative le long du pilier.

« Cela vous explique comment les deux petits tableaux du dossier sont d'un autre syle que la chaire portative. Voici ce que j'ai recueilli sur ce sujet.

« Agréez, etc.

DU TRESSAY[1].

[1] La mort a enlevé depuis peu de temps à ses nombreux amis M. l'abbé du Tressay, mais son souvenir ne périra jamais en Vendée et surtout dans cette ville de Luçon où on l'a toujours vu, jouteur intrépide, rédiger à lui seul un journal, diriger le cercle catholique, publier de nombreux ouvrages historiques justement appréciés, et ne pas cesser un instant d'être sur la brèche pour y défendre les nobles causes de la religion et de la monarchie.

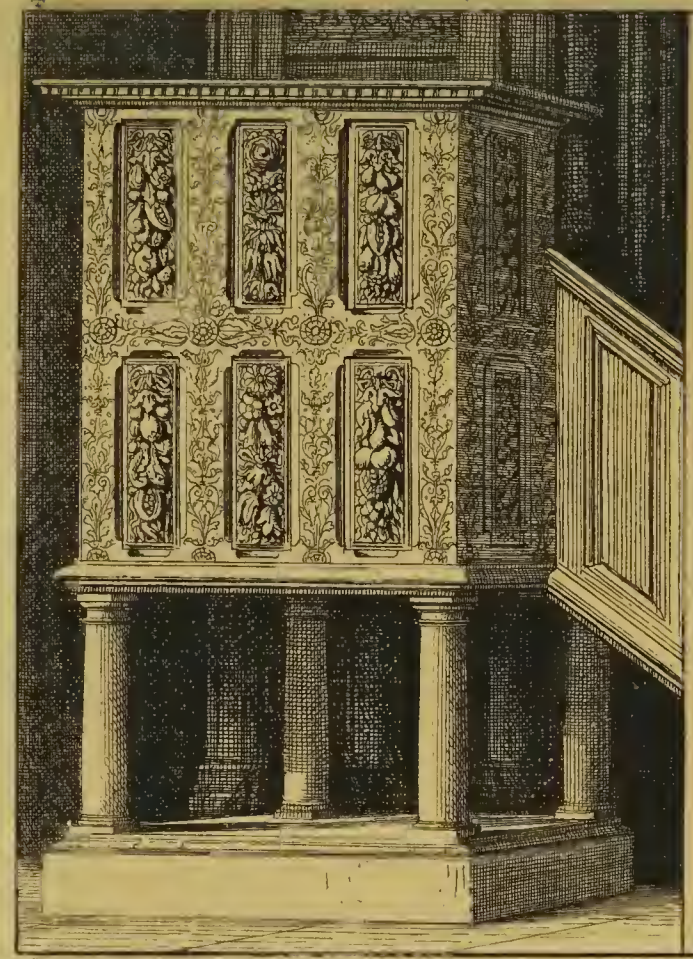

C. de Racinoxmme

CHAIRE A PRECHER

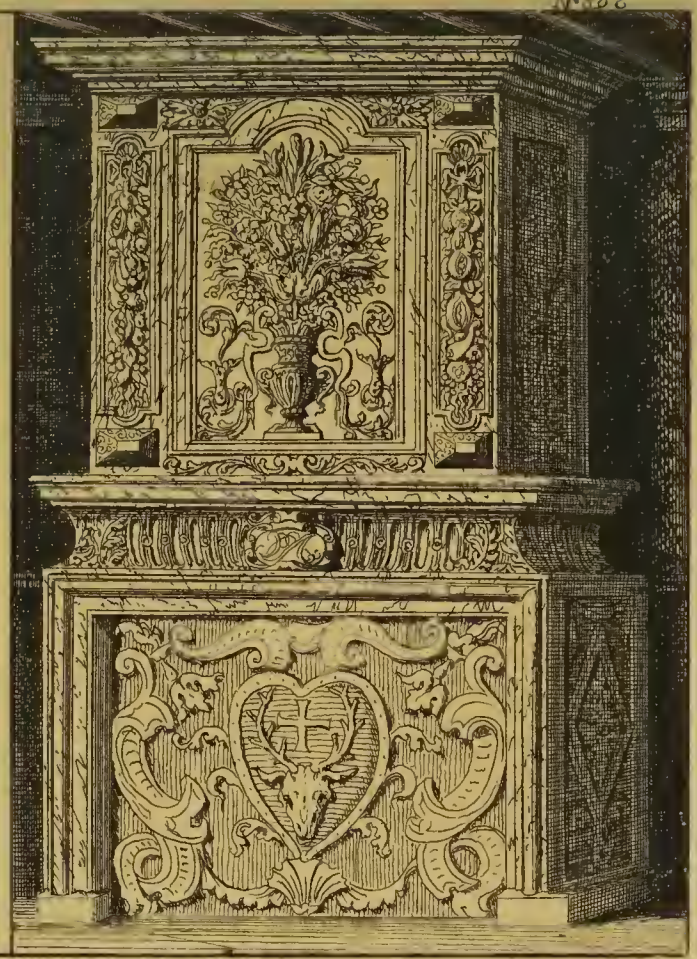

CHEMINÉE. 1654.

fec mars 1889

La lettre de M. le chanoine du Tressay est intéressante en ce qu'elle indique la destination de la chaire décorée par Pierre Nivelle ; c'était une chaire portative destinée à être changée de place à l'aide de fortes roulettes fixées sans aucun doute à l'aplomb des colonnes sous la plate-forme servant de socle. Il ne faut plus dès lors être surpris de la forme singulière et de la légèreté de structure de ce meuble. Fait pour son usage particulier il n'est pas surprenant qu'il ait mis tous ses soins à la décorer. Trois des côtés sont en partie visibles et bien conservés, le quatrième, adossé au pilier, est complètement caché ; cette face est très probablement ornée des armoiries du prélat, signalées par Mgr de Beauregard, à moins que ces mêmes armoiries n'aient été peintes sur les panneaux qu'a fait disparaître l'escalier actuel.

L'aspect de la chaire n'a rien d'élégant[1]. Comme silhouette, c'est une sorte de boîte carrée d'environ un mètre sur chaque face terminée en haut et en bas par une corniche à larmier : elle repose sur quatre colonnes cylindriques très fuselées avec chapiteaux et bases Doriques dorés.

La cuve carrée est divisée en trois compartiments ou panneaux très étroits, dans le sens de la largeur par quatre montants presque aussi larges que les panneaux. Une traverse ou frise de même largeur la divise en deux compartiments, dans le sens de la hauteur, de telle sorte que chaque face présente six petits panneaux très oblongs : les deux du milieu sur chaque face sont ornés de fleurs, les quatre autres représentent des fruits.

Ces fleurs et ces fruits sont d'une bonne exécution surtout les tulipes et les œillets qui semblent être ses plantes de prédilection. Les feuilles très dures et très sombres s'enlèvent avec trop de sécheresse sur le fond bleu du panneau : les fruits sont peints sur un fond noir, ils sont bien dessinés et modelés, il y a là évidemment une intention de rechercher

[1] Voir la planche gravée, 2e compartiment.

les effets donnés par la nature, on croirait y saisir, quoique bien affaiblie, l'influence hollandaise de Van-Hysum ; mais en résumé notre artiste n'a pas su ou n'a pas voulu s'affranchir de cette donnée conventionnelle qui, pendant tout le cours des seizième et dix-septième siècles, a prédominé dans l'agencement des fleurs et des fruits, soit qu'ils aient été reproduits sur la pierre ou sur le bois par le ciseau des ornemanistes, soit qu'ils tiennent une place importante dans ces beaux titres de livres sortis des presses des Marnef de Paris ou des Keruer, soit enfin qu'ils servent de bordures à de richissimes tentures de haute lisse dont ils sont fréquemment le plus précieux ornement. Les fruits de Pierre Nivelle, tout en indiquant une intention naturaliste, ne sortent donc pas de cette tradition conventionnelle, ils se suspendent par un ruban à une agrafe en forme de cuir modelée avec de l'or, une grosse feuille trilobée enveloppe chaque groupe de fruits disposés trois par trois. On y voit des grenades entr'ouvertes laissant échapper leurs grains vermeils, de ces poires à longue queue inventées par la fantaisie. Tous ces fruits symétriquement disposés forment une grappe régulière, absolument identique à ces frises sculptées dans les retables de nos églises pendant la fin du règne de Louis XIII et tout celui de Louis XIV. Le coup de pinceau est mou et indécis, mais le ton en est fin et harmonieux ; quant aux arabesques modelées sur or qui recouvrent entièrement la frise centrale et les quatre montants, elles sont d'un très bon style et parfaitement touchées, le reflet fauve de l'or tranche admirablement sur le fond vert d'eau servant de repoussoir. Est-ce bien la même main qui a tracé avec tant de légèreté et de hardiesse ces délicats entrelacs ? Nous n'osons l'affirmer, nous y verrions plutôt celle d'un praticien habile rompu depuis longtemps aux difficultés de ce métier. C'est ce même praticien qui a pu également tracer les filets blancs et rouges dont chaque panneau fond noir est serti et les filets vert foncé et rouge dont chaque panneau blanc est encadré.

L'appui-main est mouluré de noir et or, les denticules sont aussi relevés d'or ; les quatre colonnes de support sont peintes en noir.

Les deux panneaux encastrés dans le dossier n'appartiennent pas à la chaire actuelle, ils devaient s'harmoniser avec la précédente, ce qui nous donne à supposer que cette vieille chaire détruite, eu égard à sa vétusté, devait, elle aussi, représenter sur ses panneaux des sujets peints choisis dans le Nouveau Testament. Quel était l'auteur de ces peintures ? Ce n'était pas à coup sûr Pierre Nivelle, car malgré la lourdeur du ton, la coloration vermillonnée des visages et les incorrections de dessin les plus choquantes, le prélat artiste n'eût pas été de force à exécuter et composer ces deux scènes de la Visitation et de Jésus au milieu des docteurs. Pour s'en convaincre, il suffit de faire quelques pas et de pénétrer dans la sacristie ; on y voit deux toiles de plus d'un mètre de largeur sur environ quatre-vingts centimètres de hauteur ; nous les croyons sans conteste de la même main qui a peint la chaire. Dans ces deux œuvres le paysage occupe une très large part mais dans la *Vision de Saint-Hubert* on trouve des réminiscences d'un ordre bien différent que dans la composition de *La Pêche miraculeuse*. En peignant cette vision, Nivelle avait sans doute sous les yeux quelque recueil de gravures de Sadeler copié sur les toiles de Bril ou de Martin de Vos. Impossible de nier l'influence allemande, elle détonne par tous les pores de cette toile, surtout lorsqu'on examine cette curieuse porte de ville dessinée avec un soin tout particulier entre les deux groupes d'arbres de gauche et de droite. Cette porte peinte dans des tons gris assez doux et surmontée d'une coupole avec plusieurs édicules superposés est un type allemand par excellence dont les graveurs imagiers d'outre-Rhin ornaient perpétuellement le fond de leurs paysages. Dans cette composition, médiocre d'exécution et d'aspect, d'un ton sourd et terne, Pierre Nivelle n'a montré aucun esprit inventif ; il s'est simplement enfermé dans la note banale de l'imagerie religieuse qui avait cours alors.

Si nous examinons maintenant *La Pêche miraculeuse*, nous ne constaterons pas une facture et un arrangement personnels, mais nous serons frappés de la disparité complète qui a présidé à l'inspiration de ces deux œuvres. Le *Saint-Hubert* a été conçu avec une impression toute allemande, Martin de Vos a été son parrain. *La Pêche miraculeuse* reste complètement française, et le Poussin aurait pu, avec l'aide de la pierre noire, indiquer sommairement la silhouette de ses grands arbres... Cette évolution vers l'art sublime du grand artiste que nous venons de nommer, semble étrange au premier abord, mais pour ceux qui ont suivi les premiers pas du Poussin dans la vie de labeur et de douloureuses privations où s'énerva une partie de sa jeunesse, le mystère peut s'éclaircir, lorsque l'on saura qu'ayant fait la connaissance d'un jeune gentilhomme poitevin[1], il trouva dans cet ami des mauvais jours un protecteur généreux et puissant, il l'accompagna dans sa province et y séjourna un certain temps. Ce fait indiqué dans la vie du Poussin par Charles Blanc[2] a fait croire à des connaisseurs sérieux, que son merveilleux paysage du *Diogène brisant son écuelle* aurait été inspiré par les sites ravissants des bords de la Sèvre à Clisson.

Ce recit désormais indubitable du séjour du Poussin dans le bas Poitou a pu très bien rapprocher deux hommes si bien faits pour s'apprécier mutuellement. Les dates coïncident parfaitement et rien ne prouve que le fait supposé par nous ne se soit pas accompli. Cette réminiscence des paysages du Poussin s'expliquerait alors tout naturellement ; en tout cas le prélat artiste aurait très médiocrement profité des conseils et des exemples de ce glorieux génie : car si la silhouette rappelle vaguement les magistrales compositions de l'auteur

[1] Ne serait-ce point un de Regnon ? Les descendants de cette famille conservent encore un beau tableau d'un grand style attribué depuis longues années à ce grand maître.

[2] Pages 2 et 3.

des *Bergers d'Arcadie*, la touche est d'une insuffisance et d'une médiocrité déplorables ; le ton général est sourd, les terrains manquent de solidité, sont boueux et lourds, les personnages ne présentent que des silhouettes rouges ou bleues sans aucun relief L'œil ne trouvant dans ces œuvres aucune partie réellement réussie et pouvant le charmer, s'arrête alors sur les deux bordures et y constate la bonne exécution des arabesques fleurdelisées et dorées ; moins parfaites que celles de la chaire, elles sont cependant enlevées avec une franchise d'allure et de style dénotant encore à notre œil la main d'un praticien plus exercé que l'auteur des deux toiles.

La cheminée de la maison du Sableau acquise en 1653 par Pierre Nivelle.

Ici, pas de doute possible, nous sommes bien en face d'un monument de pierre peint en entier par Pierre Nivelle. Aussi n'y trouvons-nous plus les jolies arabesques dorées qui décorent les cadres et la chaire ; l'habile praticien, auteur de ces niellures délicates, n'existait probablement plus. Du haut en bas la cheminée est peinte à l'huile avec fonds marbrés sur lesquels s'enlèvent des guirlandes de fruits, un grand bouquet de fleurs variées placé dans un vase et des enroulements pour décorer les côtés[1].

Si le lecteur veut bien suivre des yeux sur la gravure qui accompagne cette notice les divers détails de la composition, il verra que la donnée générale est très bien comprise comme accent décoratif.

Le cadre saillant et mouluré du manteau est occupé en entier par le grand bouquet de fleurs dont nous venons de

[1] Ce genre de décoration n'a pas été négligé non plus par les dessinateurs de cartons pour les tapisseries de haute lice. Nous possédons un beau panneau tissé laine et soie qui offre en son milieu un grand vase richement orné et d'où sort un énorme bouquet de lys, roses, et tulipes rappelant en tous points celui de la cheminée dont nous parlons.

parler. Comme sur la chaire, les fleurs préférées de l'artiste sont les œillets, les lis et les tulipes. Ce gros bouquet repose dans un vase à panse godronnée avec anses contournées d'une façon bizarre et accompagnées d'enroulements d'une allure plus fantastique encore. C'est très suffisamment rendu et modelé, l'aspect fort riche et très séduisant.

Deux descentes de fruits, suspendus par des rubans dans un encadrement oblong arrondi aux deux extrémités, accompagnent le cadre central ; c'est en plus grand la même ordonnance que sur les panneaux de la chaire. Deux grosses pointes de diamant décorées de feuilles entablées encadrent ces frises en haut et en bas.

Le manteau proprement dit, surmontant le cadre du foyer, présente une frise à cannelures arrondies et enlacées, d'un très bon effet. Chaque angle se termine par une double feuille d'acanthe affrontée. Au milieu de la frise, sur un cartouche de bonne allure, s'enlace le monogramme enlacé PN, initiales de son nom. L'entablement, le cadre et toutes les moulures sont simplement marbrés, et, bien que touchés très largement, ils ne s'écartent pas de l'harmonie générale. Les deux côtés sont lestement décorés de losanges, d'entrelacs, de draperies d'un goût distingué, d'un style large et correct ; tout l'ensemble plaît à l'œil et reste harmonieux.

Si maintenant nous examinons la facture générale de l'ensemble, nous sommes obligés de constater qu'une main tremblante et indécise a tenu le pinceau sous lequel naissaient et ces fleurs et ces fruits. Rappelons-nous que nous sommes en 1654, quatre ou cinq ans seulement avant la mort du prélat. Il faut évidemment attribuer à son état maladif cette infériorité et cette décadence dans la facture, la pensée restait encore ferme et lucide pour composer, mais la main ne se prêtait plus à rendre avec fermeté les formes conçues.

En dehors de la cheminée, des deux tableaux et de la chaire,

nous n'osons lui attribuer avec certitude les deux autres œuvres dont il nous reste à parler.

Monsieur Hanaël Jousseaume possède, venant de la collection Fillon, un joli panneau peint sur bois représentant N.-S.-J.-C. enfant et Saint-Jean-Baptiste jouant avec une guirlande de fleurs et un agneau[1].

Le cachet en cire de Pierre Nivelle est apposé derrière. Nul doute pour nous : ce panneau a fait partie de sa collection, mais il n'est jamais sorti de son pinceau. Ici tout est coquet de dessin et de couleur; les carnations le disputent à la fraîcheur des roses ; cela ne rappelle en rien les personnages noirs, lourds, mal campés des deux tableaux de la sacristie, c'est le jour et la nuit en présence.

Nous possédons nous-même une sorte de crédence, style Louis XIII, décorée de fleurs et d'oiseaux s'enlevant sur un fond jaspé brun imitant les ronces du tuya, le tout encadré d'arabesques dorées filées avec une allure de main extraordinaire. Sur le milieu du tiroir surmontant les pieds en forme de gaîne, la tête de cerf d'or avec les branches ornées d'une croix pattée de même y est peinte sur fond d'azur. Ce sont bien ses armoiries, ce meuble lui a très certainement appartenu, mais a-t-il été peint par lui ? Nous n'oserions l'affirmer.

Il résulte de cette étude, où l'absence de documents nouveaux ne nous a permis d'étudier que quatre œuvres incontestablement de la main de l'évêque-artiste, que nous ne nous trouvons pas en face d'un peintre de talent, mais d'un amateur distingué, d'un esprit délicat et d'un lettré. Ceci ne doit pas nous surprendre si nous lisons les titres de la plupart des volumes composant sa bibliothèque[2] et si nous apprenons que Sébastien Cramoisy, l'un des plus célèbres imprimeurs du dix-septième siècle, était proche parent de

[1] Donné par M. Charier.

[2] La bibliothèque de Pierre Nivelle, évêque de Luçon, *Revue du Bas-Poitou* 4e livraison, par B. Fillon.

notre évêque, étant fils d'Elisabeth Nivelle, fille de Sébastien Nivelle, le célèbre libraire.

Ses travaux ne se bornèrent pas seulement aux quelques œuvres que nous venons d'étudier. Il dut surveiller avec soin l'exécution du retable funéraire qu'il fit élever à son neveu et que l'on voit encore dans la chapelle Saint-Symphorien[1]. La composition est bien de l'époque, pas trop surchargée et d'une silhouette agréable. On y voit un gros cœur de plomb fixé sur un cartouche au milieu de l'édicule surmontant l'épitaphe du grand archidiacre Nicolas Nivelle. Sur ce cœur sont peintes des armoiries à tête de cerf avec leurs émaux héraldiques. Un autre cœur superposé à celui-ci repose au sommet du retable entre le fronton coupé. Un de ces cœurs, celui aux armoiries, ne contiendrait-il point le cœur du prélat ?

Ne surveilla-t-il pas aussi et ne mit-il pas la main à la si curieuse décoration de l'appartement dit : *Chambre de Richelieu*, que nous nous souvenons parfaitement avoir vu dans un pavillon isolé, à l'évêché de Luçon, avant qu'un acte inqualifiable de vandalisme ne l'eût fait entièrement détruire par l'architecte chargé des travaux de restauration de cet évêché, sous le prétexte étrange que ce pavillon ne se reliait pas au système des nouveaux plans[2] ? L'appartement dont nous parlons, portait à tort le nom de chambre du Cardinal, n'ayant été créé que bien plus tard par Pierre Nivelle lui-même comme une sorte d'hommage à son prédécesseur, c'est là que notre évêque avait installé les deux armoires en noyer contenant sa bibliothèque[3]. La pièce était très vaste, d'environ

[1] Aujourd'hui du Sacré-Cœur.

[2] Quand donc verrons-nous des commissions archéologiques départementales instituées pour surveiller les prétendues restaurations de nos architectes diocésains, qui la plupart du temps emploient les fonds alloués par le gouvernement, non-seulement à dénaturer l'aspect du monument primitif, mais encore à y faire du neuf de leur composition, pendant que le pauvre monument qui n'en peut mais, continue à crouler peu à peu ?

[3] Ces détails nous ont été donnés par M. l'abbé du Tressay qui possédait des notes fort intéressantes à ce sujet.

sept mètres carrés, entièrement boisée; le plafond en forme de coupole rectangulaire était formé d'un tillis en planches fortes de sapin d'environ vingt-cinq centimètres de largeur. Sur chacune de ces planches était disposé en quinconce l'écusson du duc de Richelieu, entouré d'une branche d'olivier en vert foncé rehaussé de jaune pour les lumières ; à droite et à gauche de l'écusson deux cartels arrondis aux extrémités, encadraient avec des filets blancs des plaques imitant par des touches largement appliquées le marbre vert antique. Des rondelles ou fleurons modelés dans un ton brun alternaient avec les écussons surmontés de la couronne ducale peinte or ; ces rondelles étaient cantonnées de quatre tulipes reliées par un ruban blanc ; également à droite et à gauche, elles se trouvaient accompagnées de deux cartels identiques à ceux des écussons, avec veinures de marbre plus claires ; toute cette ornementation très lestement et crânement touchée s'enlevait sur un fond gris ardoise ; ces divers détails très rapprochés les uns des autres étaient parfaitement conservés et produisaient un bel effet d'ensemble. Nous ne saurions trop flétrir l'acte regrettable qui a fait disparaître ce seul et unique souvenir du grand cardinal.

Nous avons pu donner une description détaillée de ces peintures ayant été à même de nous procurer, il y a plus de 25 ans déjà,5 ou 6 de ces planches les mieux conservées : elles étaient employées comme clôture pour fermer le cloître qui était alors en réparation. Nous n'oserions affirmer que Pierre Nivelle a pu exécuter à lui seul un aussi important travail ; il a dû se faire aider pour les écussons dont la facture laisse beaucoup à désirer, surtout dans l'exécution des branches d'olivier qui les accompagnent. Mais nous ne serions pas surpris qu'il eût peint la plupart des tulipes ; c'est la même touche,un peu molle et indécise,que présentent celles de la chaire et de la cheminée. Pendant que ce prélat au caractère doux et sympathique consacrait à l'étude et aux arts tous les loisirs que lui laissait son sacerdoce, les causes

de mésintelligence ne faisaient que s'accentuer de plus en plus entre lui et son chapitre ; mais il savait que dans les orages et les douloureuses tristesses de la vie, rien n'élève et n'apaise l'âme et la pensée comme la culture des œuvres artistiques et intellectuelles.

Pierre Nivelle mourut le 11 février 1660. Cette mort aurait dû clore la série de difficultés toujours pendantes avec le chapitre ; il n'en fut rien et les querelles d'outre-tombe se perpétuèrent pendant plusieurs années encore, le chapitre ayant déclaré *qu'il ne recevrait pas le corps dudit évêque à être inhumé dans une fosse au milieu du chœur, trouvant la fondation proposée par les neveux du prélat de trop petite valeur.*

Pendant ces regrettables pourparlers, les héritiers impatientés des demandes trop intéressées du chapitre prêtèrent les mains à l'enlèvement furtif du corps qui avait été embaumé et exposé dans une chapelle de l'évêché ; il fut déposé après cet enlèvement dans l'église de l'hôpital[1], descendu dans le caveau de l'aumônerie d'où il ne sortit que le 17 octobre 1676 pour être transporté après toutes sortes d'incidents regrettables et scandaleux dans le chœur de la cathédrale du côté de l'évangile, place où il repose encore.

Ses héritiers eurent à se partager une succession montant à plus de cent mille livres.

Terre-Neuve, 24 mars 1889.

O. DE ROCHEBRUNE.

[1] Voyez, *Histoire des évêques de Luçon*, par la Fontenelle de Vaudoré tome II, pages 494 et suivantes.

A TRAVERS
LES CLOCHERS DU BAS-POITOU

LES CLOCHES DE LUÇON

2e Lettre à M. René Vallette, directeur de la Revue du Bas-Poitou.

Cher Monsieur,

Je vous adresse une petite *Contribution* à l'*Epigraphie campanaire* du Bas-Poitou, pour répondre à l'appel de notre excellent ami commun, l'archiviste des Deux-Sèvres.

Nos cloches de Luçon sont modernes. Leur histoire est donc courte. Avant de la raconter et de reproduire les inscriptions qui les ornent, voici, sur les anciennes cloches de notre ville, quelques renseignements trouvés çà et là dans nos archives.

Le 18 février 1567, les Huguenots s'étant emparés de Luçon, dévastèrent la cathédrale, « rompirent six cloches qui y étaient... et les emportèrent[1]. » Ces cloches furent remplacées,

[1] *Chronique du Langon*, p. 103.

en nombre égal, on ne sait à quelle époque. En mars 1622, les soldats de Soubise renouvelèrent les excès de leurs coreligionnaires du siècle précédent : le procès-verbal de ces dévastations[1] constate que « deux cloches avaient été emportées. » En 1716-17, Mgr de Lescure trouvant « la sonnerie de la cathédrale insuffisante, proposa à son chapitre de porter à huit, au lieu de quatre, les cloches de ce temple ; cette proposition fut agréée et la dépense faite en commun[2]. » La plus grosse de ces cloches, du poids de 3982 livres, portait l'inscription suivante[3] :

VOCOR JOANNES BAPTISTA. ILLUSTRISS. AC REVERENDISS. DD. JOANNES FRANCISCUS DE LESCURE EPISCOPUS ET BARO LUCIONIS ET VENERABILE CAPITULUM INSIGNIS ECCLESIÆ CATHEDRALIS LUCIONIS ME SUMPTIBUS FABREFECERUNT AD USUM EJUSDEM ECCLESIÆ ET D. O. M. DEDICAVERUNT MENSE JULIO ANNO REPARATÆ SALUTIS 1714 LUDOVICO MAGNO REGNANTE VINCENTE ET TRIUMPHANTE.

Sur la plus petite, réservée aux baptêmes et aux enterrements des enfants, se lisait, probablement[4], la gracieuse inscription que voici :

DIVO HILARIO DICATA PARVULORUM HILARES
IN ECCLESIAM CHRISTI TUM MILITANTEM TUM
TRIUMPHANTEM INGRESSUS PRONUNTIO.

[1] Ce procès-verbal, qui n'a été publié qu'en partie par de la Fontenelle, se trouve aux Archives nationales, L. 735.

[2] De la Fontenelle, p. 691.

[3] Cette inscription a été conservée, lors de la refonte de cette cloche, comme on le verra plus bas.

[4] Je suppose que cette inscription a été conservée lors de la refonte de cette cloche en 1850, comme on l'a fait pour sa grande sœur.

Aucun document ne nous apprend par qui ces cloches furent exécutées : vraisemblablement par quelque fondeur lorrain ambulant.

Ces huit cloches « formaient une sonnerie tout à fait remarquable. Lorsqu'on les mettait en grande volée, il n'y avait pas de cœur qui ne tressaillît d'orgueil et d'allégresse[1]. »

Les cloches restèrent dans cet état jusqu'au moment de la Révolution. Le registre de la fabrique de la cathédrale mentionne encore en juin 1791[2], la somme allouée pour sonner les cloches « nommées Jean, Pierre et Benoit. » Le 9 août de la même année, la fabrique fait la dépense de cordes neuves « pour les quatre petites et pour les quatre grosses cloches[3]. » Mais bientôt un décret de l'Assemblée législative sur, ou plutôt contre les cloches, arrivait à Luçon, comme dans toutes les communes de France, et, pour s'y conformer, la municipalité arrêtait, le 25 septembre 1792, que l'on « pouvait absolument se passer de quatre cloches...., et qu'en conséquence il serait demandé au département une autorisation à se défaire desdites quatre cloches pour être employées aux usages décrétés par l'Assemblée législative[4]. »

Le département ne manqua pas de donner l'autorisation désirée, et le 14 janvier suivant, les quatre cloches condamnées étaient expédiées au sieur Thomas, directeur de la monnaie à Nantes[5].

Restaient donc encore quatre cloches, dont fort heureusement la plus grande, « la nommée Jean » comme on l'appelait gracieusement à cette époque. La première mention

[1] AILLERY, *Chroniques paroissiales*, notice sur Luçon.

[2] *Archives de la cathédrale*, registre 1790-92 folio 2.

[3] Ibid, folio 6.

[4] *Archives de la mairie. — Registre des délibérations* de 1790-92, f° 170.

[5] *Archives de la mairie, Registre 1793* à l'an III, folio 6. — Il paraîtrait, d'après M. DU TRESSAY, (*La municipalité de Luçon de décembre 1788 à janvier 1796*, p. 10), que le prix des cloches envoyées à Nantes ne fut jamais complètement soldé à la ville de Luçon. L'auteur ne dit pas d'où il a tiré ce renseignement.

des cloches, après le règne de la Terreur et la désorganisation de tout culte, même du culte constitutionnel[1], est du 20 pluviôse an 12. Il n'y a plus à cette date que deux cloches « l'une très grosse... l'autre très petite », celles dont nous avons donné plus haut les inscriptions. Qu'étaient devenues les deux autres? Il n'y en a aucune trace dans nos documents.

En mars 1844, vers la fin de l'épiscopat de Mgr Soyer, une souscription fut offerte à la cathédrale par ce prélat et les chanoines pour l'acquisition d'une cloche destinée à sonner les offices canoniaux. Cette cloche fut l'œuvre du « sieur Bollée, habile fondeur du Mans[2]. » On y plaça l'inscription suivante :

ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS RENATUS FRANCISCUS SOYER EPISC. LUCIONENSIS ET ILL. DD. A MENUET VIC GEN C SOYER VIC GEN B GOURAUD CAN VIC GER J BAUDOUIN ARCHIPRESB D BOISSEAU CAN J PAPIN THES CUSTOS A DORION CAN ME AD USUM INS ECCL CATH LUCION SUIS SUMPTIBUS CONFLAVERUNT NOMINE MARIÆ VOCAVERUNT DEOQUE O M DEDICAVERUNT MENSE JULIO ANNO REP SALUTIS MDCCCXLIV PONTIFIC SS DD GREGORII PP XVI A XIV.

Dès son arrivée à Luçon, et à la première séance du conseil de fabrique à laquelle il assista, Mgr Baillès, dont l'épiscopat a été marqué par de si belles œuvres[3], annonça qu'il allait s'occuper de compléter la sonnerie de la cathédrale, par l'acquisition

[1] Le Conseil de fabrique interrompit ses séances le 28 août 1793.

[2] *Registre du Conseil de fabrique* (de 1791 à 1847) folio 140.

[3] Sans parler de la fondation du collège Richelieu, du Carmel, du don de la Bibliothèque, rappelons que c'est à lui qu'est dû non seulement la sonnerie de la cathédrale, mais encore l'établissement de l'orgue d'accompagnement, et que c'est de lui que proviennent les principaux revenus de l'église. Et dire que dans cette cathédrale qui lui doit tant et qui du reste abrite ses cendres vénérées, aucun monument, pas même une plaque commémorative, ne rappelle le souvenir des bienfaits de ce grand évêque !

de deux nouvelles cloches. Par une délibération suivante, le conseil de fabrique décida la refonte de la cloche du chapitre, pour la mettre en harmonie avec les nouvelles cloches. Enfin, le 26 mars 1847, Mgr Baillès annonça sa résolution d'ajouter à la sonnerie un bourdon acheté uniquement par de généreux donateurs : une note ajoutée à son mandement du 10 juillet 1847 donne d'intéressants détails à ce sujet[1].

Les cloches furent consacrées le 25 août de la même année. Mgr Baillès avait invité, comme parrains et marraines, des représentants des principales familles du pays[2].

Voici les inscriptions que portent ces cloches :

1) *Bourdon* (Sol grave).

ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS DD. JAC. MAR. JOS. BAILLÈS, EPISC. LUCION. CUM CLERO LUCIONENSI PIISQUE FIDELIBUS (*main*) ZELO ZELANTES PRO DOMINO DEO EXERCITUUM, AD MAJOREM EJUS GLORIAM LATIUS PROCLAMANDAM, SUIS IMPENSIS QUORUM (*main*) COMPUTUM EXTAT IN ACTUS FABRICÆ INSIGNIS HUJUSCE ECCLESIÆ ME CONDIDERUNT ET REGINÆ ANGELORUM (*main*) DEDICAVERUNT DIE 25 MENSIS AUG. ANN. DOM. 1847.

Au bas :

REGINA ANGELORUM ORA PRO NOBIS
Et
ERNEST BOLLÉE FUD. CENOMAN.
PONDERO 5420 KILOGR.

Le bourdon porte en outre les armoiries de Mgr Baillès.

[1] Mentionnons encore deux autres imprimés de Mgr Baillès relatifs aux cloches : *Cérémonie et prières pour la bénédiction d'une cloche.* Luçon, Ferru, in-18 de 22 pages ; une feuille in-4° intitulée : *Nouvelles cloches de Luçon* et contenant les inscriptions, avec leur traduction.

[2] Cf. le procès-verbal de cette cérémonie, *Archives de la fabrique*, (liasse cloches) et le Registre de la fabrique (1848 à 1878) folio 5.

2) *S. Benoit* (*ré*).

SANCTI BENEDICTI, COENOBII QUONDAM ET ECCLESIÆ LUCION. PATRONI LAUDES CONCINO, SIMUL ET HABEO NOMEN (*main*) SUMPTIBUS CLERI, FIDELIUM ET GUBERNII INSIGNI HUIC ECCLES. CATH. LUCION. DONATA SUM, ET AB ILLUSTR. (*main*) AC REV. DD. JAC. MAR. JOS. EP. LUCION. D. O. M. CONSECRATA DIE 25 MENSIS AUG. ANN. DOM. 1847.

Plus bas :

SANCTE BENEDICTE, ORA PRO NOBIS.

Et le nom du graveur.

Cette cloche pèse 2868 livres.

3) *S. Mathurin* (*mi*).

DIVI MATHURINI MEMORIAM ET NOMEN SERVANS IN TERRIS QUAS OLIM PATRONUS TUTABATUR EJUS RESONO (*main*) GLORIAM. SUMPTIBUS GUBERN. NEC NON ET CLERI FIDELIUMQUE DONIS CONFLATA, AB ILL. AC REV. D. JAC. (*main*) MAR. JOS. EP. LUCION. MUNUS HOC ET D. O. M. CONSECRATIONEM ACCEPI DIE 25 MENSIS ANN. DOMINI 1847.

Au-dessous :

SANCTE MATHURINE, ORA PRO NOBIS.

Le poids de cette cloche est de 988 kilos.

4) *Sainte-Marie* (sol aigu).

Nous avons donné l'inscription que portait cette cloche lorsqu'elle fut acquise en 1844. Lors de la refonte on y re-

plaça la même inscription, en la faisant simplement précéder de ces mots :

AB ILL. AC. REV. DD. JAC. MAR. JOS. D. O. M. DICATA DIE 25 MENS. AUG. AN. DOM. 1847 VICES TENEO UT POTE (*main*) SORORIBUS MELIUS CONSONANS, OMNINO SIMILIS CAMPANÆ SIC INSCRIPTAE : ILLUSTRISSIMUS ..... et le reste, voir page 128.

Au-dessous :

SANCTA MARIA MATER CHRISTI, AUDI ROGANTES FAMULOS.

Cette cloche, qui pèse 1122 livres, est aussi appelée *cloche du chapitre*.

En 1850, le conseil de fabrique décida la refonte des deux cloches anciennes de Mgr de Lescure « usées et en désaccord avec les nouvelles. » A la suite de l'inscription de la plus grande, S. Jean-Baptiste (celle que l'on appelle toujours la grosse cloche) inscription que nous avons donnée, on ajouta ces deux lignes :

ANNO AUTEM 1850 RENOVATA EST UT AQUILÆ JUVENTUS MEA (*main*) ME SIQUIDEM REFUDIT ERNEST BOLLÉE MEQUE D. O. M. ITERUM CONSECRAVIT ILLUSTRIS AC REVERENDISS LUCION EPISC JAC. MAR. JOS. BAILLÉS.

Et au-dessous :

PATRIN. COM. AUGUSTUS DE LA ROCHEJAQUELIN IN EXERCIT. DUX GEN. SUP. MATRIN. VICECOM. GENOVEFA HELENA HENRICA DE BESSAY.

Sur cette cloche, se trouve aussi une représentation de saint Jean-Baptiste sans inscription.

Sur la petite, Saint-Hilaire, à la suite de l'inscription déjà mentionnée on lit :

ME FUDIT ERNEST BOLLÉE ANNO DOMINI 1850 ET ME D. O. (*main*) M. CONSECRAVIT ILLUSTR. AC. REVEREN-DISS. LUC. EPISC. JAC. MAR. JOS. BAILLÉS.

Au-dessous, une représentation de saint Hilaire, avec ces mots :

SAINT HILAIRE. UT.

L'opération de refonte de ces deux cloches ne réussit pas complètement, au point de vue du moins de l'accord avec les autres cloches. Aussi, en 1862, fut-il nécessaire de les renvoyer au Mans, où leur son put être modifié sans refonte, par les procédés inventés par MM. Bollée[1].

Depuis nos six cloches sont restées « en bonne harmonie », et cette sonnerie, incontestablement la plus belle de la région de l'Ouest, est peut-être l'une des plus remarquables qui aient jamais été faites. Aussi Mgr Baillès avait raison d'écrire que « la Providence lui avait permis d'accomplir une de ces œuvres qui ne se font qu'une fois chaque deux siècles[2]. » Il suffit du reste, d'entendre sonner l'heure pour se rendre compte de la beauté des cloches de Luçon. Je transcris, en musique, la touchante mélodie qui traverse les airs, chaque fois que l'heure sonne, avec les paroles qu'ont imaginé d'y mettre les pieux habitants de Luçon :

[1] M. Ernest Bollée est aujourd'hui habilement secondé par ses fils et ses petits-fils. De leurs ateliers sont sortis les plus belles cloches récemment fondues en France. Pour la Vendée, citons celles de Mouilleron, de Challans, de Saint-Hilaire de Riez, de Chavagnes, de la Garnache, de Saint-Jean-de-Monts, des Moutiers-les-Maufaits.... etc., etc....

[2] *Archives de l'évêché*, correspond. de Mgr Baillès, (Corresp. ordinaire, l. 150).

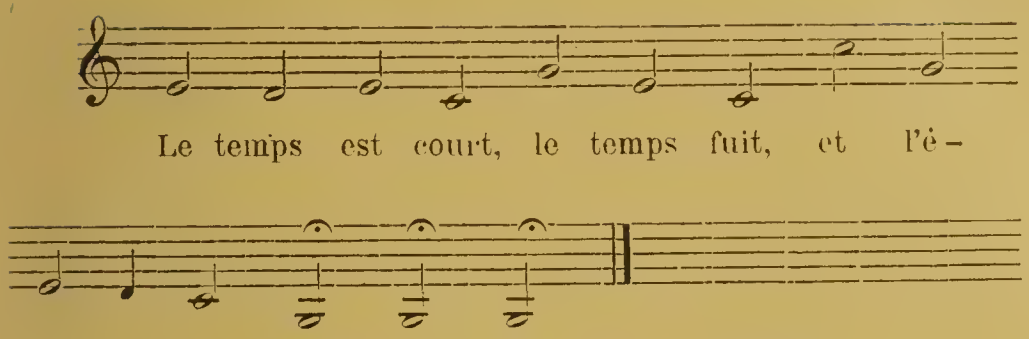

Un mot, pour finir, sur les cloches des diverses communautés de Luçon. Comme leurs grandes sœurs de la cathédrale, elles furent également atteintes par les décrets révolutionnaires. Le 19 juin 1792, la municipalité les fit transporter à la maison d'administration du district[1]. Il est probable que de là elles ne firent qu'un saut chez le fondeur.

Quoi qu'il en soit, voici quelques indications sur les cloches actuelles des communautés de la ville.

Carmel. Cloche de 60 kilos, *sol 2e octave*, avec cette inscription :

ERNESTUS BOLLÉE GRATUS ME CONFLAVIT ET EX MAJORI PARTE DONAVIT DUM GALLICE LOQUENTEM MAGIUM AUDIRET[2], JUSSU ILL. REVER. DD. JAC. MAR. JOS. EPISC. LUCION. A QUO BENEDICTA JOSEPH NOMEN ACCEPI, DIE 25 MENS. AUG. AN. D. 1847.

Hôpital. Cloche de l'importance de la petite cloche de la cathédrale. Inscription[3] :

[1] *Arch. de la mairie*, registre 1792, f° 152.

[2] M. le chanoine Bourbon avait traduit, par ordre de Mgr Baillès, le traité latin de Maggi sur les cloches, pour l'offrir à M. Bollée et le guider dans ses travaux.

[3] La lecture de cette inscription a failli me coûter cher. Pendant que j'étais occupé à examiner la cloche, elle fut accidentellement mise en branle et j'ai manqué recevoir en pleine poitrine le choc violent de cette énorme masse de 200 kilos.

L'AN 1803 J'AY ÉTÉ BÉNITE PAR M. HUET DESSERVANT DE LUÇON ET NOMMÉE (*main*) PIERRE HELENE PAR M. PIERRE JACQUES SERRE PROPRIETERE ET PAR DAME (*main*) HELENE BERNARD EPOUSE DE M. CHEVALEREAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION (*main*) ADMINISTRATIVE DE L'HOSPICE DE LUÇON.

L. BAUVAISIMENIL MIULLIENNE F. D. R.

Séminaire. Cet établissement n'a plus aujourd'hui que quatre petites cloches, de 1822 à 1830, fondues par Voruz, de Nantes.

Ursulines. 2 cloches. L'une serait très ancienne, d'après la tradition de la maison. Elle porte cette inscription :

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM

mais sans aucune date, avec une croix fleurdelysée.

Sur la seconde, plus importante, se lit l'inscription suivante :

J'AI ÉTÉ NOMMÉE MARIE PAR M. ADRIEN DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ MON PARRAIN ET Mlle (*main*) MARIE DE MAYNARD DE LA CLAYE MA MARRAINE (*main*) EN OCTOBRE 1833 ET SOIGNÉE PAR M. CALPIN HORLOGER A LUÇON. FAITE PAR VORUZ FRÈRES FONDEURS A NANTES.

A. INGOLD.

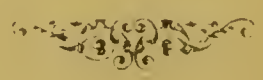

Idée des Fours gaulois de l'Ileau.

ENCORE LES CENDRES DE NALLIERS

L'AVANT dernière livraison de cette *Revue* contenait un article avec gravure sur les cendres de Nalliers qui ressuscitait pour les dépôts de l'Ileau et leurs congénères la théorie de fours à potiers gallo-romains[1]. L'auteur, archéologue distingué, artiste illustre, sans discuter, ni même mentionner aucun des arguments de l'opinion adverse, apportait deux motifs à l'appui de sa thèse rééditée : l'évidence d'abord ; en second lieu la similitude parfaite qu'il croyait voir entre l'outillage de la céramique moderne et les terres cuites des dépôts.

De l'évidence nous n'avons rien à dire. On la sent, on ne la discute pas. Le lecteur nous fera bien la grâce de penser que si cette évidence existait pour nous, elle serait vite proclamée ; la vérité est aimable par elle-même et il est si naturel de reconnaître que l'on s'est trompé. On ressemble ainsi aux grands savants ; car j'ai toujours vu les hommes supérieurs avouer avec simplicité une erreur ou une ignorance.

Malheureusement cette évidence, pour les fours à potiers de l'Ileau, nous échappe. Il est clair pour nous, au contraire,

[1] *Fabriques de poteries gallo-romaines du littoral vendéen* par M. O. de Rochebrune.

que rien de pareil n'a existé. De bons esprits ont rejeté la thèse depuis longtemps.

Quant au second argument, la prétendue similitude de l'outillage n'est pas même une ressemblance.

Pour le dessin de four tout chargé que l'auteur a gravé en tête de son article, sous le nom d'*Encastage antique*, il sera bon de rappeler qu'on a encore trouvé à l'Ileau ni les constructions, ni les substructions d'une pareille coupole, ni les briques des parois ou des voûtes, ni les plaques-planchers des étages. Les poteries qui y sont dessinées ne proviennent point de la couche antique des dépôts de cendres. — Les deux dessins de fours juxtaposés ne constituent donc ni une preuve, ni un commencement de preuve, et ne sont acceptables que comme un simple procédé de démonstration.

Nous serions bien en droit de demander quelques éclaircissements préliminaires à l'auteur : entre autres, sur l'étendue de l'époque gallo-romaine et sur le moment précis où elle a commencé ; sur les poteries séchées au soleil dont se contentaient les Gaulois nos ancêtres [passage obscur d'où il semblerait résulter que le tour à potier a été inventé avant la cuisson] nous n'avons jamais rencontré de cette vaisselle de fantaisie, même dans les sépultures, où les urnes les plus mal cuites ont toutes subi le feu ; enfin sur l'application à une cuisson de poteries *vulgaires*, d'un outillage raffiné que réclament seules aujourd'hui les poteries glacées ou les grès cérames chauffés jusqu'à la fusion. — Mais ce sont des détails de médiocre importance et nous voulons discuter le fond même de la question.

Revoyons donc les faits et tâchons de prouver que les Cendres de l'Ileau, dans leur section jusqu'ici exploitée ne renferment aucun témoin qui permette de les regarder comme des décharges de fours à potier.

Toute fabrique d'objets qui ne craignent ni l'air ni la pluie, abandonne sur les champs des témoins. Un atelier de la

pierre laisse des éclats de silex et des instruments fracturés ; une forge, des scories ; une tuilerie, des tuilots ; une poterie des tessons de pots neufs, brisés pendant ou après la cuisson et cela en si grande quantité, lorsque l'usine a fonctionné longtemps, que le terrain en est saturé. Nous connaissons un emplacement de ce genre d'où l'on a enlevé assez de débris pour paver les chemins voisins, et la charrue exhume toujours de nouveaux fragments, tandis que la cendre a presque entièrement disparu — que serait-ce, dans une localité comme l'Ileau, où les décharges de plusieurs siècles seraient restées en place, inviolées? Des poteries dont les feux auraient été allumés si longtemps et dont les gigantesques rejets couvriraient neuf hectares, auraient abandonné dans ces rejets des quantités énormes de tessons. Comment l'auteur, admettant à l'Ileau le bris de l'outillage par charretées, peut-il supposer que la casse des vases n'ait pas existé? Même dans nos porcelaineries les mieux agencées il y a toujours le gros tas aux déchets. C'est une vérité d'expérience, un axiome de sens commun. Et si l'usine à poteries de l'Ileau avait fonctionné, on trouverait partout dans les cendres, avec les piliers et les écuelles, les tessons de vases sortant des mêmes fournées, brisés avec cet outillage et brouettés avec lui.

On peut même fixer approximativement la quantité de ces débris.

Dans le four à tuiles romaines de Chez-Ferroux[1], où la confection des poteries n'était qu'accessoire, des décharges qui cubaient à peine trois mètres renfermaient outre les tuilots, carreaux, etc., onze fragments neufs provenant d'au moins neuf vases différents ; ce qui fait au minimum trois fragments par mètre cube. Admettons à l'Ileau 3 hectares de superficie, sur une hauteur de deux mètres, soixante mille mètres cubes de cendres, soit cent quatre-vingt mille tessons, auxquels il

[1] Département de la Charente. — Voir le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1888.

faudrait joindre les piliers et écuelles tels que nous les rencontrons, et les fragments de plaques d'encastages qu'a dessinés l'auteur. L'aire du chantier de l'Ileau en devrait être littéralement couverte, comme elle l'est d'écuelles et de piliers.

Nous avons mentionné les plaques d'encastage ; les planchers percés de terre cuite figurent trois étages dans la gravure de l'auteur. Elles font partie de l'outillage comme les piliers ; elles sont fragiles comme eux, aussi nombreuses, essentiellement reconnaissables, leurs débris devraient être confondus. Comment se fait-il qu'on n'en trouve jamais un seul fragment ? C'est qu'elles sont imaginaires.

Nous l'avons dit ailleurs : nous avons fait exprès le voyage de Nalliers, interrogé sur l'aire du chantier les moindres débris ; partout des colonnettes trifurquées, des piliers carrés moins nombreux, des milliers d'écuelles brisées, d'innombrables mottes d'argile calcinées portant l'impression de branches, des scories en petit nombre, des défenses, des mâchoires, des cornes ; jamais une plaque ni un tesson.

« Cette expérience[1] ; l'auteur de *l'Art de terre chez les Poite-*
« *vins* l'avait faite avant nous ; M. le docteur Auger qui
« habite sur les lieux l'a répétée pendant une vie ; M. René
« Vallette, le très distingué directeur de la *Revue du Bas-*
« *Poitou*, l'a reprise à notre prière, car nous aimons
« à multiplier les constatations intelligentes, et nous possédons
« sa réponse authographe écrite à l'Ileau même en face de
« notre question : n'a-t-on trouvé nulle part à l'Ileau des amas
« de débris de poteries neuves ? L. F. Réponse : *non*. — R. V.

Ajoutons que pour nous l'absence de déchets est tellement significative que si l'on trouvait un jour, dans un coin, le four à trois étages prédit par l'auteur, et à l'existence duquel nous ne croyons point, nous soutiendrions résolument qu'il a servi à une production postérieure ou du moins distincte d'objets céramiques de luxe, laquelle fabrication

[1] Voir : *Revue Poitevine et Saintongeaise*, notre article.

postérieure se serait approprié les colonnettes et les piliers d'une autre industrie, à moins qu'elle ne les lui eût au contraire prêtés. En outre on trouverait *infailliblement* autour dudit four, dans les cendres de ses décharges particulières, les tessons de vases et de plaques demandés, ce qui prouverait une fois de plus que les tas de cendres que l'on exploite et qui sont dépourvus de ces témoins, proviennent d'un autre genre d'usine.

Même les pots noirâtres que l'on trouve au cœur des dépôts et qui portent la trace d'un long usage, surtout dans leurs fonds calcinés, ont été fabriqués ailleurs puisque les cendres ne contiennent pas de leurs fragments neufs.

Nous croyons inutile d'insister.

Passons maintenant à la similitude d'outillage, c'est-à-dire aux pattes de coq et aux colifichets prétendus.

Manuel du Potier : « les pattes de coq sont formées d'une « pointe aiguë portée sur trois autres de « manière à ne laisser sur les pièces que des « touches à peine visibles » — il ne suffit donc pas d'une trifurcation quelconque pour constituer cet instrument délicat destiné à poser sur une pièce et à en soutenir une autre (voir le dessin ci-contre et les deux assiettes séparées par ce moyen qu'il faut se représenter le fond en l'air horizontalement). Il n'y a là aucune analogie d'emploi ni même de forme avec un long et grossier pilier (voir également ci-contre) trifurqué, à base large et rugueuse, à rameaux tronqués qui laisserait de larges macules sur les vases placés dessus et dessous et gaspillerait une place énorme. La tête effritée, défigurée et renversée d'un de ces piliers a pu seule donner un instant d'illusion.

Même remarque pour les colifichets qui se composent de trois pernettes [petits prismes triangulaires de terre cuite] assemblées sous la forme d'un Y couché à plat. Cet objet

n'existe pas plus dans les cendres que les pattes de coq. L'auteur veut nous faire accepter comme équivalents les écuelles nombreuses des dépôts. Il donne à ces écuelles une forme de boîte que nous contestons, et qui, fût-elle vraie, ne leur crée avec les colifichets aucun rapport de forme ni d'emploi. Examinons sur le dessin [encastage antique] les trois amphores du rez-de-chaussée. Qui ne comprend que les étranges récipients interposés ne sauraient se maintenir un instant entre ces cylindres polis et qu'ils tomberont avant le retrait du premier feu ? Les potiers savent fixer autrement les vases instables. Ils calent dans le goulot une cheville de terre cuite nommée *chandelle* qui rend superflu tout contact extérieur.

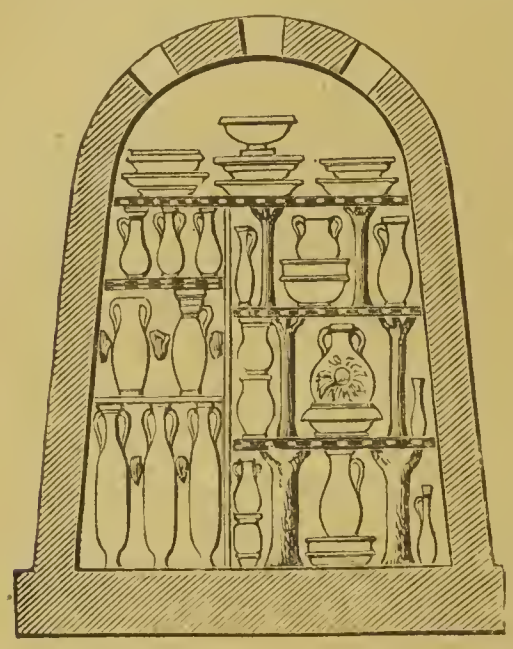

La forme vraie des écuelles de l'Ileau est, comme nous l'avons dit ailleurs, celle d'une petite corbeille carrée longue très évasée, aux bords légèrement renversés. Un autre type a-t-il coexisté ? Nous le croirons quand on nous l'aura montré. Deux exemplaires assez complets, gracieusement offerts par Monsieur Marais, le propriétaire de l'Ileau, ont été déposés par nous, l'un au musée de Saint-Germain, l'autre au musée d'Angoulême. Tous deux confirment notre interprétation qui est celle de MM. Fillon, Chauvet et Vallette. Nous le répétons, cette forme est voulue. Elle n'a aucune analogie avec les pernettes. — Il serait impossible de faire tenir entre les pièces de pareilles corbeilles, et aucun potier ne se donnerait tant de mal pour arriver à un aussi piètre résultat.

Reste le pilier trifurqué qui offre une certaine ressemblance

avec les colonnettes étagères des faïenceries modernes et qui aurait pu supporter les plaques d'encastage, si encastage il y avait eu.

Mais pour qu'on pût conclure de ce seul ustensile et de son compagnon, le pilier carré, à l'existence nécessaire d'une poterie, il ne suffit pas de démontrer que ces ustensiles seraient utilisables, il faudrait prouver *qu'il n'ont pu remplir aucun autre emploi.* On peut y voir des supports de lampes, par exemple, des piliers d'hypocauste, voire des supports de pot au feu.

C'est M. Riocreux, le céramiste, l'illustre directeur de la fabrique de Sèvres qui s'est donné la peine de chercher et de trouver pour les piliers trifurqués ce dernier emploi. Nous recommandons aux lecteurs de la *Revue* la lettre suivante qui est de lui et qui offre plus d'un genre d'intérêt dans la question. Elle est tirée de *Poitou et Vendée* (Fillon-Rochebrune).

« Si j'ai bien compris vos raisonnements, écrit ce savant à « M. Fillon 1865, à l'endroit des piliers de terre cuite que « recèlent les cendres de Nalliers, ils ne peuvent, eu égard à « l'époque reculée à laquelle on doit raisonnablement les « rapporter, être considérés comme des instruments de l'art « du potier, ce qui impliquerait une pratique de cet art « déjà fort avancé, non plus que des appareils destinés « à servir d'assises à des habitations lacustres. Partant de ces « deux exclusions, sur lesquelles je suis entièrement d'accord « avec vous, il faut trouver une autre solution, et c'est après « m'y être appliqué que je vais proposer la suivante :

«... . Si l'on prête attention à la forme de vos cylindres, « à leur épatement vers la base, à leur parfait aplomb, ainsi « qu'à la trifurcation de leur sommet, n'arrive-t-on pas à « reconnaître dans ces instruments des supports propres à « recevoir et à exposer à l'action du foyer domestique les « vases dits celtiques ?...

Nous avons adopté cette idée, en la transportant à une coction d'autres produits.

Quant aux piliers carrés, dont deux exemplaires figurent au rez-de-chaussée à droite, la gravure de notre contradicteur leur attribue une échancrure de la tête qui diminue les points de contact, mais qui contredit les dessins précédents de l'auteur. Cette échancrure n'existait dans aucun des exemplaires que nous avons vus, elle n'est point justifiée par la ête effritée du pilier n° 1 de la même gravure. Mais en supposant que l'auteur possède des exemplaires ayant cet aspect, cela n'a aucune importance et nous dirons des piliers carrés la même chose que des trifurqués : ils ont pu servir à bien d'autres choses qu'à supporter une pyramide d'encastage, à border des ouvertures de four en clayonnage par exemple. On ne saurait conclure de ces piliers à l'existence nécessaire d'une poterie.

Rien ne prouve donc l'existence d'une pareille usine, ni les déblais, ni l'outillage, tout au contraire démontre le fonctionnement à l'Ileau d'une industrie absolument différente, compliquée de la fabrication grossière d'un outillage d'écuelles et de piliers.

Nous voilà donc revenu, lecteur, au point précis où nous étions il y a six mois, avant ce voyage autour de la pyramide céramique de notre contradicteur, lorsque rejetant pour les cendres de Nalliers, l'origine d'une usine à pots, nous essayions d'établir dans la *Revue archéologique*, et plus brièvement dans la *Revue du Bas-Poitou*, la probabilité d'une autre fabrication antique, consistant dans une manipulation de masses de cendre, celle de la potasse et du savon.

Nous reprendrons ici cette idée en ajoutant quelques développements.

On sait que le dépôt des cendres de l'Ileau couvre environ neuf hectares. Cette masse énorme, qui dépasse de bien loin tout ce qu'on connait en décharges de n'importe quelle poterie s'expliquerait naturellement par la présence d'une industrie comme celle de la potasse dont la cendre apportée de partout forme la matière première. Des fondements de

huttes gauloises creusées dans les cendres abandonnées comme en terrain naturel, des constructions romaines superposées à ces fondements, des sépultures également romaines accompagnant ces sortes d'habitations, prouvent l'immense antiquité des dépôts, sans qu'on ait besoin de recourir comme M. B. Fillon à des lais de mer qui ne nous semblent pas suffisamment prouvés. On s'accorde à faire remonter la date des premiers gisements à cinq cents ou mille ans avant notre ère. Les couches ont été répandues par couches minces et successives ; et l'industrie a pu s'exercer jusqu'à l'ère chrétienne. On y trouve beaucoup de débris d'animaux.

Pline attribue aux Gaulois l'invention du savon. Livre 28-51-2 nous lisons : remèdes contre les scrofules. *Prodest et sapo. Galliarum hoc inventum rutilandis capillis : fit ex sebo et cinere ; optimus fagino et caprino* ; *duobus modis, spissus et liquidus.* »

Edit. Nisard. Tr. Littré : « On emploie aussi le savon inventé « dans les Gaules pour rendre les cheveux blonds (rouges). « Il se prépare avec du suif et des cendres ; le meilleur se fait « avec des cendres de hêtre et du suif de chèvre ; il est de « deux sortes, mou et liquide. L'un et l'autre sont en usage « chez les Germains et les hommes s'en servent plus que les « femmes. »

Impossible d'être plus précis.

Martial [mort vers 100 de J. C.] dans ses épigrammes, nomme le savon l'écume tantôt batave, tantôt caustique, tantôt germanique — Galien [né vers 131 de J. C.] dit que les Gaulois le fabriquaient avec du suif et du *Sel lexiviel* — ils préparaient donc préalablement ce sel. La potasse ne saurait être plus clairement désignée.

Les usages du savon étaient dès lors très variés ; il servait aux médicaments, au dégraissage, au blanchissage des tissus, même à la toilette et cela de temps immémorial, car Pline n'eût pas manqué de mentionner la date de l'invention. — Comme on n'obtient ce produit, à l'état mou et liquide, qu'avec

de la potasse, [la soude donne les savons durs], comme dans tous les cas le hêtre ne peut fournir de soude, c'était donc un savon de potasse que les Gaulois fabriquaient.

Ils savaient donc préparer le sel lexiviel, c'est-à-dire l'extraire des cendres par lessivage et évaporation, et cela admis, il n'y a, ce nous semble, rien de bizarre, d'étrange ni de merveilleux à supposer que cette fabrication, qui fournissait à l'exportation, comme le démontrent les textes, qui était par conséquent une industrie organisée, ait laissé des traces quelque part.

Rien n'est plus simple que la préparation du sel lexiviel et Dieu sait à quelle antiquité le procédé remonte. En Amérique, en Allemagne, en Suède et en Russie, on brûle le bois de deux manières, dans des fosses circulaires ou sur une aire plane, en bûchers.

Les broussailles de marais sont très bonnes, aunes, frênes, oseraies ; plus il y a d'écorce, mieux cela vaut. Les arbres qui croissent non loin des bords de la mer sont particulièrement recherchés parce qu'ils fournissent une potasse plus ou moins mélangée de soude — tel dut être le cas de l'Ileau. — On y apportait en partie le bois, en partie la cendre toute préparée au moyen de bateaux. Il n'y avait pas de cours d'eau proprement dit, il y avait le marais avec ses dits canaux, surtout en hiver et au printemps. Le nom de l'Ileau même le suppose.

La cendre obtenue, on en retire le sel par le procédé suivant :

[Figuier] : On dispose à la suite les uns des autres des « cuviers en bois par séries de dix. Chaque cuvier qui est de « la capacité de huit à dix hectolitres reçoit 6 à 8 hect. de cen- « dres qu'on tasse légèrement, et sur laquelle on verse de « l'eau chaude ou froide qui surnage les cendres. Chaque « cuvier est muni d'un double fond en paille et d'un robinet. « Après douze heures, l'eau filtrant à travers cendres et paille « a emporté les sels solubles. On ouvre les robinets, on

« recueille la lessive et cette lessive est déversée sur le cuvier « suivant. On opère ainsi sur 3 ou 4 cuviers, et l'on obtient une « lessive brune très concentrée. »

« On évapore ensuite dans des chaudières et l'on obtient un « sel fortement coloré en brun et parfois même tout à fait noir « que le commerce nomme salin. Pour le blanchir, on le « calcine au rouge en présence de l'air. »

L'opération finie on rejette au tas les cendres épuisées ce qui explique les couches minces et successives observées à l'Ileau — celles qui sont plus chargées de charbon proviennent des criblages ou des fours dont nous allons parler.

Nous ne chercherons point à l'Ileau, on le comprend, les cuviers de bois ; mais en revanche, nous y trouvons les pots grossiers, noirâtres, calcinés, semblables à ceux des tumulus et des dolmens qui ont pu servir à l'évaporation et qui sont confondus dans les dépôts avec les piliers et les écuelles, leurs contemporains. Les petites corbeilles évasées d'argile fortement et inégalement brûlées paraissent représenter les creusets d'épuration du salin. Elles sont bien petites en vérité, mais elles sont innombrables et nous verrons plus bas que telle combinaison existe où elles pouvaient utilement servir. Au reste qui nous dit que ces fabricants primitifs n'opéraient pas dans de petits récipients et que ces mêmes corbeilles ne servaient pas de mesures proportionnelles dans les mélanges savonniers ?

Le reste du mobilier des dépôts, les piliers carrés et trifurqués, les mottes de clayonnage, les défenses de porc, les cornes de bœufs, de chèvres et de béliers ont eu leur rôle naturel dans notre usine. Ces objets sont trop nombreux, les uns pour être des ustensiles domestiques, les autres pour être de simples rejets de cuisine. Ces derniers ont fourni le corps gras des savons. Pline nous dit que le suif de chèvre était particulièrement estimé.

Les piliers trifurqués ont servi à porter les pots en ébullition

comme l'avait deviné M. Riocreux, dans des combinaisons où leur stabilité était assurée.

Que le lecteur veuille se reporter au croquis qui sert de frontispice à cette étude : nous avons fait emploi dans ce dessin des seuls objets qui se trouvent authentiquement au cœur des dépôts de l'Ilean.

A gauche : premier four qu'on achève. Parois d'argile renforcées extérieurement par des clayonnages. Mince voûte d'argile, pots pris par le col dans cette voûte, pénétrant dans l'intérieur où ils reposent chacun sur un pilier trifurqué ; très rapprochés dans leur rang, mais les rangs espacés pour le passage du bois, portes opposées deux à deux, voûtées en argile, bordées par des piliers carrés cuits, et pouvant s'obstruer en tout ou en partie selon le vent, pas de cheminée à part, les pots chauffent sur toute leur hauteur ; c'est un four à évaporer la potasse.

A droite : deuxième four pour savons. Les pots également supportés par les colonnettes trifurquées, s'enfoncent très peu sous la voûte. Ils chauffent seulement par le fond, ce qui est de principe dans cette industrie, parce que le savon brûlerait, portes également bordées par les piliers carrés de terre cuite.

Le modèle que représente notre croquis n'est, bien entendu, ni le seul, ni même le meilleur. Un four rond, à tirage de fumée central, à cheminée de perches garnies d'argile intérieurement comme dans les chaumières lithuaniennes, avec deux rangs de pots autour de la cheminée et portes sur la circonférence, serait certainement plus commode, et il existe encore bien d'autres combinaisons. Cela n'a pas d'importance. Il suffit d'une forme possible et nous avons choisi celle-ci parce que les aires calcinées qu'on rencontre dans les cendres de l'Ileau et que nous regardons comme des soles de fours, nous ont paru être allongées.

Troisième four pour les écuelles. Nous ne l'avons point dessiné pour éviter l'encombrement. Supposons une troisième

construction allongée comme les précédentes et formée des mêmes matériaux. La surface au lieu d'être percée de trous pour les pots sera ajourée dans toute sa longueur par des rainures parallèles coupées dans la voûte d'argile, les intervalles soutenus en dessous par nos piliers. Sur ces rainures formant grilles de largeur appropriée, posons nos corbeilles de terre cuite, l'une à côté de l'autre, en longues files, remplies de salin, et chauffons au rouge par dessous. Malgré leur petitesse ces creusets joueront un rôle parfaitement utile ; ce système explique pourquoi ces récipients sont si minces, brûlés pour la plupart, et justifie la quantité innombrable des écuelles que l'on rencontre dans les cendres de l'Ileau.

Nous en avons assez dit, ce nous semble, pour démontrer que l'outillage de terre cuite, exhumé des couches intimes de l'Ileau, non-seulement n'est pas incompatible avec l'existence d'une usine gauloise, de potasse et de savon, mais qu'il s'y adapte au contraire ; et notre hypothèse ayant en outre l'avantage d'expliquer naturellement des amas de cendres énormes, énigmatiques, trop gigantesques pour toute fabrication où ce produit n'eût pas été la matière première principale, nous croyons pouvoir répéter sans présomption ce que nous avancions jadis, c'est que l'existence d'une fabrication de potasse et de savon à l'Ileau, accompagnée d'une grossière usine d'outillage, si elle n'est pas une certitude mathématique, est plus qu'une probabilité, une très sérieuse vraisemblance.

Kempa, 20 mars 1889.

LOUIS DE FLEURY.

Notre intention n'est pas de parler ici des autres dépôts du littoral vendéen auquel l'auteur a étendu sa thèse — c'était son droit ; le mien est de raisonner sur ce que j'ai vu. Des poteries ont pu exister à Marans, au Linaud, sans que cela préjuge en rien pour l'Ileau.

M. l'ingénieur Cappon, dont la science regrette la perte, a

déclaré qu'il n'a fouillé à Marans que quelques mètres carrés — il a trouvé des piliers trifurqués manquant d'aplomb, il les a plantés sur leurs fourches, il a tiré de fragments d'écuelles grands comme des pièces de cinq francs une restitution à double fond que nous n'acceptons point. Mais il ne pense pas à en faire des colifichets. Il a encore trouvé des terres préparées dont la composition répondait exactement à la pâte de nos piliers, des fragments de vases lustrés, des bouteilles de verre, des têtes de suppliciés enterrés avec d'élégantes poteries gallo-romaines, dans des cendres dont les premières couches lui semblaient remonter à 500 ans avant J. C. aussi bien que les premiers établissements de potiers. S'il est, en général, de l'avis de notre auteur, il s'en écarte sur beaucoup de points. Ses observations, de son aveu même, ont un caractère provisoire et ne sont ni assez complètes ni assez cohérentes pour qu'on puisse asseoir un jugement sans des fouilles nouvelles et sérieuses. Quant au Linaud nous sommes encore moins renseignés ; a-t-on trouvé des tessons neufs et dans quelles conditions ? Que prouve un fragment d'amphore ? Il peut provenir d'une sépulture ou d'un cellier — Qu'il ait existé là des poteries, postérieures ou non, cela est possible et en beaucoup d'autres lieux aussi — Nous ne prétendons nullement qu'on n'ait jamais fabriqué de pots ou de vases, même très élégants, sur le littoral poitevin.

Deux correspondances reçues au dernier moment, de Niort et de Poitiers, nous signalent la découverte, faite récemment au Linaud par MM. de Rochebrune et Brochet, d'une quantité considérable de soi-disant *colifichets* brisés, dont la reconstitution aurait donné raison à notre interprétation d'*écuelles à épuration*. Nous attendons, pour nous prononcer, le compte-rendu de cette nouvelle fouille. L. F.

NOS MARINS ILLUSTRES

I

L'AMIRAL DE GRIMOUARD

GRIMOUARD (NICOLAS-HENRI-RENÉ, comte de) *vice-amiral de France, né à Fontenay-le-Comte le 25 janvier 1743, mort à Rochefort le 7 ou le 9 février 1794.*

Fils de Pierre-Marthe de Grimouard, seigneur de Guinefolle, qui avait servi autrefois dans les Mousquetaires, il reçut le jour à Fontenay, dans la maison qui sert aujourd'hui d'Hôtel de Ville, et dont le fronton de la porte d'entrée conserve l'inscription de son nom. Il passa son enfance, avec son frère aîné au château du Vigneau, situé dans la commune de Nieul-sur-l'Autise (Vendée).

Avant d'entrer plus avant dans la vie de l'amiral, disons un mot de sa famille.

Les Grimouard étaient d'ancienne noblesse poitevine. La filiation suivie est constatée par actes authentiques depuis le quatorzième siècle, époque où leur nom primitif de *Chevalier* fut échangé contre celui de *Grimouard*, par suite d'une substitution régulièrement opérée. En effet, lors du mariage de Jean Chevalier avec Claude Torchard, un oncle maternel

de l'époux, Philippe Grimouard, lui donna par testament, à lui et à ses héritiers, son domaine du Péré, sous la condition de porter à l'avenir le nom et les armes des Grimouard. Cette situation fut régularisée par lettres patentes ainsi scellées : « Donné au camp de Tranery, près de la Fère, au mois de « décembre 1595, signé : Henry, registré en la cour des « Aydes, le 7 février 1597. »

Certains biographes, et notamment la *Biographie universelle* Didot, redigée sous la direction du docteur Hoefer, prétendent que la véritable orthographe du nom est *Grimoard* et non *Grimouard*. C'est là une erreur qu'il importe de relever. Et lorsque la même *Bibliographie universelle*, imitée en cela par le *Dictionnaire historique* de Lalanne avance encore que l'amiral de Grimouard était le frère puîné du général Philippe-Henri de Grimouard, le stratégiste écrivain, elle n'est pas mieux renseignée. Le général et l'amiral appartenaient bien tous deux à la même famille, mais ils n'étaient pas frères : l'amiral était de la branche du Péré, tandis que le général était de la branche de Verdun, ville où il naquit, du reste, en 1753. Si la branche de Verdun, qui écrivait d'abord *Grimouard* tout comme les autres branches de sa famille, a adopté à une certaine époque l'orthographe *Grimoard*, il faut peut-être y voir une petite question d'orgueil de la part du père du général, désireux d'établir ainsi sa descendance des Grimoard du Gévaudan, d'où était issu le pape Urbain V.

Mais revenons à Nicolas-René-Henri, objet de cette notice.

Après avoir fait ses études au collège des Pères de l'Oratoire à Niort, il entra le 17 décembre 1757 dans la compagnie des gardes de la marine à Rochefort, et y fut embarqué le 9 avril 1759 sur le vaisseau l'*Inflexible*, capitaine de Caumont, qui faisait partie de la division navale aux ordres du maréchal de Conflans : mais ce vaisseau, après avoir échappé au désastre de la flotte attaquée par l'amiral anglais Hawke, se perdit à l'embouchure de la Vilaine où il s'était réfugié, et

Grimouard fut débarqué le 23 janvier 1760. Il avait alors 17 ans, et il venait de finir son apprentissage de marin dans une rude et sanglante épreuve,

De là, il passa successivement sur le *Solitaire*, sur la corvette l'*Ambition* en 1764, sur le *Hardi* en 1765 ; enfin après une expédition dans le Nouveau-Monde sur la *Fortune* et sur la *Belle-Poule*, il fut nommé enseigne de vaisseau le 4 février 1770, et second lieutenant de la compagnie des canonniers matelots de Rochefort le 22 avril 1771.

Embarqué l'année suivante sur l'*Hippopotame* il passa bientôt sur la *Terpsichore* pour une campagne d'évolutions, et il ne débarqua que le 26 septembre 1776, au moment où les Etats-Unis venaient de proclamer leur indépendance. C'était pour la France une occasion de revanche : la guerre ne tarda donc pas à éclater entre elle et l'Angleterre.

Déjà, en prévision de cette lutte, une escadre avait été envoyée pour protéger nos colonies aux Antilles, et Grimouard, qui venait d'être nommé lieutenant de vaisseau, avait été embarqué comme second, le 23 janvier 1778 sur la frégate la *Charmante* qui faisait partie de cette expédition. Il débarqua au Cap Français le 17 septembre pour prendre le commandement de la *Minerve*, frégate de 32 canons, qui rencontra le 8 janvier suivant le navire anglais *Belkoost* ou *Belkourt*[1], de 20 canons, qui se rendait à la Jamaïque avec une riche cargaison et six mille guinées à son bord. Le *Belkourt* ne tomba point, il est vrai, entre nos mains ; mais criblé de boulets, il devint bientôt la proie des flammes, et 33 hommes seulement de l'équipage purent échapper au désastre.

Le 7 février suivant, sortant de la baie des Baradaires, Grimouard, toujours monté sur la *Minerve*, aperçut sous le

[1] Le nom de ce vaisseau est orthographié de ces deux façons, suivant les historiens qui racontent ce fait, mais nous adoptons de préférence la forme de *Belkourt*, car c'est ainsi qu'on le trouve inscrit aux archives du Ministère de la Marine.

vent une escadre anglaise de quatre vaisseaux : le *Ruby*, le *Niger*, l'*Eolus*, et le *Bristol*. Attaquée par le *Ruby*, armé de 64 canons, la *Minerve* réussit à lui échapper et à se porter contre la frégate le *Niger* ; mais l'intervention des deux autres vaisseaux la força à prendre chasse, et à venir relâcher à l'île Inague, tout en s'emparant dans sa route de la frégate corsaire, la *Déborah*.

Dans les premiers jours de janvier 1781, la *Minerve*, sortie du port de Brest, rencontra le lendemain, à l'ouest d'Ouessant, les deux vaisseaux anglais, de 74 chacun, le *Courageux* et le *Vaillant* qui lui présentèrent aussitôt le combat. Mais la partie était loin d'être égale. Après une lutte opiniâtre, Grimouard, grièvement blessé, dut céder le commandement à son second, et la *Minerve*, complètement désemparée et près de couler bas, dut amener son pavillon. Une aussi belle conduite n'avait point échappé à lord Mulgrave qui commandait le *Courageux* : il rendit aux officiers français leurs épées en témoignage d'estime, et Grimouard, accueilli en Angleterre avec les plus grands égards, fut presque aussitôt rendu à la liberté par un échange de prisonniers. A son retour en France, il fut complimenté par le maréchal de Castries, alors ministre de la marine, et après avoir reçu du roi Louis XVI le titre de chevalier de Saint-Louis, il fut nommé capitaine de vaisseau le 9 mai 1781. Le 21 novembre suivant, il montait en qualité de second sur le vaisseau de 64 l'*Actif* (capitaine de Macarty-Macteigne) qui contribua à sauver une partie d'un convoi français à destination des Antilles et de l'Inde, lors de sa rencontre avec l'amiral Kempenfeld.

De l'*Actif* il passa, le 16 janvier 1782, sur le *Magnifique*, toujours comme second de M. de Macarty-Macteigne, et prit part aux deux combats livrés près de la Dominique, par le comte de Grasse, les 9 et 12 avril de la même année.

Le 7 mai suivant, après la perte du *Magnifique* sur un rocher situé à l'entrée du port de Boston, Grimouard fut

appelé au commandement du *Scipion*. C'est avec ce vaisseau qu'il rencontra, le 17 octobre, les trois bâtiments anglais le *London*, le *Torbay* et le *Badger*. Grimouard, malgré les forces bien supérieures de l'ennemi, fut obligé de livrer combat. Après une longue série d'habiles manœuvres, il avait réussi à gagner l'anse du Port-aux-Anglais, dans la baie de Samara, et se disposait à y jeter l'ancre, lorsque le *Scipion* toucha tout à coup sur un rocher dont la position n'était pas déterminée et coula sur place. Dans ce combat, Grimouard atteint lui-même assez légèrement, avait eu douze hommes tués à ses côtés et quarante-trois blessés.

Pour perpétuer le souvenir de cette lutte héroïque, Louis XVI fit peindre cette scène par le marquis de Rossel et en envoya un double à notre vaillant vendéen avec cette dédicace et cette inscription :

« Donné par le roi à M. de Grimouard.

« M. de Grimouard, capitaine des vaisseaux du roi, che-
« valier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comman-
« dant le *Scipion*, de 74, combat les vaisseaux anglais le
« *Torbay*, de 74, le *London* de 90, une corvette et une goëlette,
« et reste maître du champ de bataille après deux heures
« d'abordage avec le *London*, octobre 1782. »

En adressant ce tableau au héros de la scène, le ministre de la marine lui écrivit pour lui annoncer que le roi lui accordait également le titre de comte, et une pension de huit cents livres sur l'ordre de Saint-Louis.

Après avoir commandé pendant quelques mois la corvette le *Rossignol*, il fut nommé major de la 2me division de la 2me escadre à Brest au mois de septembre 1785. Appelé, deux ans plus tard, à commander par intérim la 2me escadre, et bientôt après le vaisseau le *Brave*, il réunit, le 1er septembre 1788, entre ses mains les fonctions de commandant de la 2me escadre et de major général de la flotte à Brest. Mais il les quitta, le 11 octobre 1790, pour prendre la direction du *Borée* qui faisait partie de la division navale envoyée sous les ordres du

commandeur de Village, pour réprimer les désordres et l'anarchie qui régnaient alors à Saint-Domingue. A peine la division fut-elle en vue de l'île que l'insubordination gagna les vaisseaux mêmes qui la composaient ; et c'est seulement par son énergie et sa fermeté que Grimouard réussit à maintenir à son bord un peu de discipline et d'obéissance. Nous ne pourrions citer toutes les circonstances critiques qu'il eut à traverser. Une fois notamment, à Port-au-Prince, un nommé Brudieu (nous le verrons plus tard poursuivre l'amiral de sa haine) vint à bord du *Borée* avec trois cents insulaires révoltés pour sommer Grimouard de se rendre, lui ainsi que six de ses officiers. « — Venez-nous prendre ! » leur répondit celui-ci en mettant la main à la garde de son épée. Et Brudieu, suivi de sa bande, prit la fuite, en voyant courir à leurs pièces les canonniers que l'attitude imposante de leur chef venait de rappeler au sentiment du devoir. Au milieu de l'anarchie qui ensanglantait la colonie, une quantité considérable de vieillards, de femmes et d'enfants, réussirent à échapper à la mort en se réfugiant à bord des vaisseaux de la division. Et Grimouard qui, dans ces deux années de 1791 et 1792, n'avait cessé d'apporter toute sa fermeté et aussi toute sa prudence dans ses difficiles et délicates fonctions, ne quitta Saint-Domingue qu'à l'arrivée des commissaires civils Polverel, Sonthonax et Ailhaud. A sa rentrée en France, il reçut le 17 juillet 1792, le grade de contre-amiral, juste récompense de ses éminents services.

La monarchie sombra, le 10 août suivant, et Monge fut appelé au portefeuille de la marine. Le nouveau ministre avait conçu pour Grimouard une estime mêlée d'une admiration sincère ; aussi, loin de le sacrifier aux instances de ses ennemis, il l'éleva au contraire au grade de vice-amiral le 1er janvier 1793, malgré une opposition des plus vives, et bientôt après le nomma commandant en chef de la flotte de Brest.

Grimouard accepta-t-il ce grade en se ralliant franchement

aux idées de la Révolution, comme le prétend M. Levot dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*? Refusa-t-il, au contraire, de servir un gouvernement pour lequel il n'était pas porté, ainsi que l'affirme Beauchet-Filleau dans son *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou*, d'après les notes mêmes du fils de l'amiral ? La question est bien difficile à trancher. Elle est restée obscure jusqu'à ce jour, et nous n'avons point la prétention de l'éclaircir complètement ; mais il nous est permis, du moins, de soumettre nos appréciations personnelles.

Si l'opinion de Beauchet-Filleau est le reflet des sentiments de la famille de l'amiral et s'accorde également bien, du reste, avec les idées particulières de l'amiral lui-même qui n'a jamais donné dans la Révolution à quelque degré que ce fût, il faut reconnaître d'un autre côté, que l'opinion contraire n'est pas sans reposer sur des assises sérieuses, qui ont pu permettre de soutenir que Grimouard avait servi bénévolement la République ; mais il est à notre avis, une autre manière d'envisager la question. Tout royaliste qu'il fût, Grimouard était Français avant tout. Pour un officier de sa valeur, la situation devenait ce dilemme : ou accepter un grade, et alors c'était servir un gouverment auquel il était foncièrement opposé, ou se retirer et alors c'était contribuer à assurer à l'Angleterre, notre ennemie, la prépondérance sur les mers. Entre ces deux alternatives, Grimouard a bien pu éprouver quelques hésitations ; mais ces hésitations étaient non pas entre la monarchie et la république, mais entre la patrie et l'étranger. Son intime ami, Villaret-Joyeuse, marin distingué comme lui, avait bien consenti à servir la république sans être républicain, pourquoi Grimouard n'aurait-il pas songé, lui aussi, à sacrifier ses préférences personnelles pour combattre encore sous le drapeau de la France ? Quoi qu'il en soit, le parti républicain ne lui en sut aucun gré, et le traita toujours en ennemi. On vit Marat s'opposer de toutes ses forces à sa nomination au grade de vice-amiral ; et lorsque, le 8 février 1793, Monge voulut le

sauvegarder en lui confiant le commandement du port de Rochefort, il y a tout lieu de croire que l'amiral ne fut pas à même de conserver ce poste, si toutefois il en eut l'intention.

Nous le voyons donc se retirer à cette époque dans sa terre de Saintonge. Mais lorsque Monge, destitué à son tour, dut quitter le ministère de la marine, les ennemis de Grimouard relevèrent la tête et se montrèrent au grand jour. Ce même Brudieu et un certain Lignières, qu'il avait autrefois combattus à Saint-Domingue, faisaient partie du tribunal révolutionnaire de Rochefort. Dénoncé bientôt au comité de Salut public comme agent de l'Angleterre, l'amiral fut traduit devant ce tribunal dont les juges étaient en même temps pour lui des ennemis jurés, et condamné à mort, le 7 février 1794 suivant M. Levot, le 9 suivant M. Merland dans sa notice sur Nicolas-Henri-René de Grimouard. L'exécution eut lieu le jour même à la lueur des flambeaux. Rapprochement sinistre : il fut jugé par deux colons Brudieu et Lignières et décapité par un autre colon, le guillotineur Ance, bourreau, qui était à la fois l'ami et le complice de ses juges. Lorsque tomba cette tête, une voix courageuse osa s'élever du milieu de la foule pour s'écrier : Voilà un héros de moins ! Courte mais digne oraison funèbre de la glorieuse victime de la tourmente révolutionnaire.

Nicolas-Henri-René de Grimouard était un marin courageux et énergique ; il aurait fait sauter son vaisseau en mettant lui-même le feu aux poudres plutôt que de se rendre. Mais à cette bravoure sans égale, il savait aussi allier la prudence, ainsi qu'il en a donné fréquemment la preuve dans sa campagne de Saint-Domingue.

Marié à Julie-Catherine de Turpin, fille du comte de Turpin, seigneur de la Roche-Courbeau, il n'eut pas souvent, dans sa belle carrière de marin, le temps de jouir de la vie de famille. Il laissa néanmoins en mourant deux orphelins ; et les habitants de Rochefort, après la chute de Robespierre,

obtinrent du gouvernement qu'on leur rendît le peu qui n'avait pas été vendu des biens de leur père.

Nous relevons dans Beauchet-Filleau les armoiries des Grimouard : « *d'argent fretté de gueules, de six pièces, au franc quartier d'azur.* »

(La suite prochainement).

René Vallette.

SONNETS VENDÉENS

C'est le propre des esprits exceptionnellement doués de pouvoir avec un égal succès, manifester dans tous les genres, les richesses intellectuelles que la nature leur a départies.

Ainsi en est-il de notre éminent compatriote Lansyer.

Non content d'être un artiste justement admiré et un lettré délicat, il vient de se révéler à nous comme un maître de la lyre.

Les charmants sonnets qui suivent en sont une éclatante preuve.

N. D. L. R.

I

LES MARAIS SALANTS

A Sully-Prudhomme.

Par les verts chemins creux où grèle la glandée,
Par les genêts touffus, les grands bœufs somnolents
Trainent le chariot, l'aiguillon dur aux flancs,
Et la peau d'un essaim de mouches taraudée.

Avant l'aube, assaillis d'une orageuse ondée,
Ils quittaient Fonteclose, au delà de Challans ;
Et midi les revoit dans les marais salants
Qui, vers l'île de Bouin, sertissent la Vendée.

Là, sous le ciel en feu qui dore les moissons,
Le sel en tas scintille, et l'écho vibre aux sons
De l'*Angelus* pieux des églises lointaines.

Et les bœufs haletants, loin du bocage ombreux
Rêvent de prés en fleurs et de fraîches fontaines ;
Mais le sol roux flamboie à l'horizon poudreux.

II

MACHECOUL

A mon ami Picquet.

Le haut logis dressait, sur la route de Nantes,
Dans la ville assoupie et morne, ses vieux murs
Où la treille, ployant sous les lourds raisins mûrs ;
Brodait de perles d'or les mousses grisonnantes.

Le buis sombre enserrait, au parterre, les plantes ;
L'abeille y bourdonnait dans les calices purs,
Tandis qu'au clocher bas, à coups stridents et durs,
Tintait plaintivement le glas des heures lentes.

Gravissant jusqu'au toit l'escalier de granit,
J'écoutais gazouiller l'hirondelle en son nid
Et regardais au loin par la lucarne ouverte :

Les bœufs roux du marais, sous les tranquilles cieux,
Au monotone bruit des grincements d'essieux,
Cheminaient pesamment dans la plaine déserte.

III

NIVOSE

Lorsque, dans l'âtre, flambe un feu clair de nivôse,
Dont la lueur tremblante éclaire l'atelier,
J'écoute le murmure égal et régulier
De la bise qui pleure à la porte mal close.

J'écoute... autour de moi tout se métamorphose ;
Voici la salle froide où, petit écolier,
Je faisais, en hiver, mon devoir journalier,
Sommeillant à demi sur la page morose.

Ma mère et mon aïeule, en tournant leur fuseau,
Songeaient ; et, vers la flamme allongeant le museau
Le chien dormait, au bruit des rafales glacées...

Et quarante ans après, je vois se ravivant,
Les visages chéris ; comme aux veilles passées
Ils me parlent encor, dans la plainte du vent.

III

ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Quand le coucou mêlait sa note printanière
Aux chants de tourterelle et de merles siffleurs,
Courant comme un cabri par la campagne en fleurs,
Je faisais, à dix ans, l'école buissonnière.

Au bord de la fontaine et de la cressonnière,
Sous le frêne où tremblaient de verdâtres pâleurs,
Où pépiaient, aux nids, les moineaux querelleurs,
J'oubliais l'ennui lourd de la leçon dernière.

Les menthes, les iris et les reines des prés,
L'aubépine, l'ajonc et les genêts dorés
Enchantaient ma naïve et fraîche rêverie.

Si je me couche encore à l'ombre des buissons,
La source est moins jaseuse et l'herbe moins fleurie ;
L'oiseau ne me dit plus d'aussi belles chansons !

EMMANUEL LANSYER.

Chroniques Sablaises.

IV

L'HOPITAL SAINT-JOSEPH[1]

L'enthousiasme pour les idées nouvelles avait été universel. Il a pu paraître naïf à la raison refroidie des philosophes du siècle suivant qui formulèrent leur jugement sur l'expérience douloureuse de ces temps extraordinaires ; mais à cette époque initiale la confiance, le dévouement sans arrière-pensée furent le mobile indéniable de la nation. Le clergé français, alors le plus éclairé de l'Europe, fut le premier à saluer la liberté légale, comme à protester contre l'oppression révolutionnaire. Le curé Boitel vint, au nom du clergé, réclamer son incorporation dans la milice. L'assemblée municipale le félicita de son zèle mais ne put accueillir sa demande. En 1793, un arrêté du comité de Salut public signé par Carnot, Couthon, Barrère, Hérault, Saint-Just et Robespierre dispensa le clergé du service militaire.

[1] Voir les livraisons de mai, juillet et novembre 1888 ; avril 1889.

*
* *

Suivant un ancien usage ; l'hôpital recevait les soins successifs des médecins de la ville qui y exercaient gratuitement un service triennal. Le docteur en médecine Sourrouille des Rochelles ayant quitté les Sables pour aller habiter Luçon, l'hôpital se trouva dépourvu de médecin titulaire. Un jeune homme de Niort, récemment arrivé de l'hôpital maritime de Brest, et ayant encore beaucoup de loisirs, le suppléa de bonne volonté dans une charge qui ne semble pas avoir été alors très recherchée. Les choses se passèrent ainsi pendant quelques mois, sans que ce nouveau venu ait pris même le soin de régulariser sa position. Enfin le 26 mars 1790, Henry Marc Benoist, docteur en médecine de l'Université de Nancy, vint à la mairie requérir l'inscription de son diplôme délivré le 29 août 1788, et signé des professeurs Nicolas, Guillemain, Jacquelot, et du secrétaire Villain.

L'accueil qu'il reçut fut plein de bienveillance, et par reconnaissance pour le concours aussi éclairé que bienfaisant qu'il prêtait à la ville, le maire Dardel de la Gestrie proposa à l'administration d'offrir au médecin Benoist le titre effectif de ses fonctions provisoires. Cette proposition fut naturellement approuvée : cependant celui-ci mit une certaine coquetterie à ne pas hâter sa réponse qu'il ne fit parvenir au maire que le 9 avril.

Ainsi commença cette série de dévouements sans limites qui ne cessa qu'avec la vie du médecin Benoist. Pendant plus de cinquante années chacun se découvrait avec respect sur le passage de ce long vieillard sec, élancé comme un roseau que l'on craignait que la moindre brise ne renversât. Son visage ascétique semblait n'avoir jamais connu le sourire ; et pourtant, sous cette apparence sévère se voilait à peine une âme charitable et compatissante à toutes les misères. Bien que jusqu'à la fin il fût demeuré médecin titulaire de

l'hôpital, dans ses derniers temps, bien qu'il n'eut pas abandonné son poste, il fut souvent suppléé par son fils Augustin qui lui succéda. Né à Niort le 25 octobre 1754, il mourut aux Sables le 15 mars 1840. Me serait-il possible de ne pas ajouter que son nom vénéré n'a cessé de dominer dans la légende médicale sablaise, entouré de l'auréole la plus pure et la plus respectable ?

Le médecin vieillit ordinairement où il a vécu ; il s'est habitué à l'étroitesse de son horizon, à cette existence à la fois active et monotone. L'âge essaie vainement de lui imposer le repos, il ne peut se résoudre à ne plus exercer sa profession, et à l'encontre de tant d'autres, plus il avance dans la vie, plus il l'aime. Un charme particulier l'attache à ce rude métier. La lutte à perpétuité contre les maladies, contre les infirmités, contre la mort a ses joies, puisqu'elle a ses triomphes. Alors que le commun des mortels n'aspire qu'au repos mérité après un long labeur ; le médecin le craint toujours. La mort l'effraie moins que l'inactivité. Le silence du tombeau lui fait moins peur que le vide qui pourrait le surprendre au déclin de la vie, fier ou modeste, complètement blasé sur les ingratitudes, il s'avance vers la vieillesse avec la même préoccupation. La plus haute récompense de ses efforts est la mort sur le champ de bataille. Toujours peiner, toujours travailler, chacun de nous tient à son esclavage et redoute surtout que l'infirmité et les maladies viennent mettre un terme à notre condamnation aux travaux perpétuels.

*
* *

Conformément au décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789, la municipalité déclara, le 4 mars 1790, que désormais elle se chargerait elle-même de l'administration de l'hôpital et des fabriques des Sables et de la Chaume dont elle se fit rendre les comptes quelques jours plus tard.

Nous savons avec quelle économie les Sœurs de charité

avaient toujours dirigé leur gestion. A ce moment même elles en fournirent une preuve nouvelle. Au mois d'avril 1790, les boulangers vinrent un jour déclarer qu'ils ne pouvaient plus se procurer le blé nécessaire pour l'alimentation de la ville. Il fallait en acheter rapidement mais la caisse municipale était vide. On s'adressa alors à l'hôpital qui, le 10 avril, prêta deux mille livres à 5 % d'intérêt. Cependant son revenu n'était que de 2400 livres.

L'abbé Boulineau, dont le nom est resté légendaire et en grande vénération aux Sables, était aumônier de l'hôpital au mois de janvier 1791. Cette même année, parmi les réfugiés que les inquiétudes de ces temps agités forcèrent à venir aux Sables chercher un asile, se trouva le médecin Gouin qui y fixa définitivement sa résidence, et fut même nommé officier municipal au mois de novembre suivant.

Les vingt lits de l'hôpital étaient à ce moment presque tous occupés par les malades de la garnison de telle sorte que les indigents de la ville ne pouvaient plus y être admis. Le conseil de la Commune adressa à l'Assemblée nationale des réclamations. Il demanda qu'il lui fût alloué des secours, et qu'on accordât aussi un agrandissement des bâtiments qui permît d'admettre les indigents du district entier.

Le 12 septembre 1791, l'Assemblée alloua un million cinq cent mille francs à distribuer entre tous les hôpitaux du royaume. Comme toujours, nous n'avons trouvé aucune preuve que la modeste ville des Sables ait participé à ces largesses.

Au mois de décembre 1791, un arrêté municipal ayant prescrit d'illuminer les croisées hautes des maisons donnant sur la rue pendant la nuit de Noël, les sœurs ne supposèrent pas que cette prescription dût s'appliquer à l'hôpital, et omirent de s'y conformer. La supérieure, Véronique Boubay, fut aussitôt poursuivie devant le tribunal de police, et trois jours après, le 28 décembre, elle fut condamnée à une amende de trois livres et aux frais du procès montant à 38 sols 3 deniers. La

sœur Sainte Yves, supérieure des Filles de la Sagesse, coupable de la même inattention fut également condamnée. Pour elle, l'amende s'élèva à dix livres, et les frais du procès furent fixés à trente-trois sols, six deniers. Peut-être avait-elle quelques croisées de plus.

*
* *

Le 6 février, le décret relatif au serment des prêtres avait été publié. Le 13, le curé Deau, de la Chaume, officier municipal, vint donner sa démission ; et le lendemain 14, le clergé refusa le serment. Cependant, le 21, les curés Boitel, des Sables et Deau, de la Chaume, vinrent demander à prêter un serment conditionnel que le maire refusa de recevoir. Les autres prêtres : Gourdin, Chauviteau et Bréchard, vicaires des Sables, Darneau, vicaire de la Chaume, Boulineau, aumônier de l'hôpital, Guyard, aumônier des Bénédictines, s'abstinrent.

Aucune mesure de rigueur ne fut décrétée contre les prêtres pour refus de serment. L'Etat se borna à les priver de leur traitement, en les considérant comme fonctionnaires publics.

Les prédications ordinaires du carême n'eurent lieu ni aux Sables ni à la Chaume, en 1791. Les deux fabriques employèrent en distribution de pain aux indigents les sommes allouées suivant l'usage aux prédicateurs.

*
* *

La mort de Mirabeau (2 avril 1791) répandit par toute la France une émotion profonde. De tous côtés le peuple prenait le deuil ; le 16 avril, la ville des Sables fit célébrer à son intention un service funèbre en l'église paroissiale. Les diverses autorités, la garde nationale, un détachement du régiment du Perche formant la garnison, la *Société des amis*

de la Constitution y assistèrent, ainsi qu'une partie de la population. Mesdemoiselles Rose Robert, Dubreuil et Achard, vêtues de deuil, firent une quête pour les malheureux. Le soir, l'avocat Regain lut une oraison funèbre écrite par l'abbé Gaudin.

Au mois de janvier 1792, le conseil de la commune se fit rendre les comptes du bureau de charité. Une vague inquiétude était soufflée dans la population ; des bruits sinistres se répandaient, il n'était question que de conspirations et de sombres entreprises ; c'était principalement sur le clergé que pesaient les défiances. Des mesures rigoureuses furent prises contre lui par l'administration du département, surtout dans les clubs qui s'organisaient avec ardeur. Deux ou trois femmes au cerveau déséquilibré par la vanité s'y érigèrent en parleuses officielles des réunions publiques. Leurs fastueuses inepties étaient bruyamment applaudies par les organisateurs ambulants de ces créations nouvelles que Victor Hugo caractérisa plus tard avec tant de vérité :

> Cette bande s'embrasse et se livre à des joies,
> Bon ménage touchant des vautours et des oies !

Partout la jeunesse s'armait et courait à la frontière. Dans la ville des Sables les volontaires furent peu nombreux, la marine saisissant naturellement la plus grande partie de ses enfants. Au mois de décembre 1791, Monge y était venu organiser l'école d'hydrographie.

Le 19 mai 1792, la municipalité adressa au directoire du District, en même temps que la notification qu'elle avait faite aux Filles de la Sagesse d'avoir à quitter la ville, l'inventaire des meubles et immeubles qu'elles avaient laissés.

*
* *

Conformément au décret de la Convention du 21 septembre, l'abolition de la royauté et la proclamation de la république

furent promptement publiées, le 2 octobre 1792. La population diversement impressionnée par ces graves événements, échangeait ses pensées à voix basse, et ne dissimulait ni sa pitié pour le clergé exilé, ni sa surprise et sa sévérité pour la conduite des prêtres constitutionnels. Une avide préoccupation dominait toutes les autres : c'était l'attente des nouvelles du roi. Les dangers de la patrie remuaient profondément les cœurs des marins, génération loyale et vigoureuse prête à monter au premier appel sur les vaisseaux de l'Etat. Comme toujours, les hommes restaient calmes et peu bruyants ; les femmes, au contraire, agissaient peu, mais parlaient beaucoup. A la poste, le secret des lettres n'était plus respecté ; aussi, les jours de courrier se réunissait-on clandestinement pour se communiquer les nouvelles intimes ou importantes. L'hôpital était le lieu choisi de l'un de ces petits comités ; plus d'une fois, quelques prêtres ou d'autres personnages suspects y avaient été signalés ; on affirmait même qu'ils y avaient reçu asile. La municipalité s'en inquiétait et exerçait une active surveillance ; elle recherchait surtout l'ancien curé Boitel. Un jour, elle fut prévenue que, suivi à son insu par quelques espions, il venait d'entrer à l'hôpital ; les issues en étaient gardées, il ne pouvait échapper. Six commissaires municipaux et quelques administrateurs du district accoururent aussitôt pour faire une perquisition. Sur un des terrains vagues de l'hôpital, des marins avaient placé une voile à sécher ; ils y étendent le curé, le roulent dans la voile, se la posent avec indifférence sur les épaules, et de leur pas habituel, lourd et cadencé, traversant la ligne de leurs surveillants sans défiance, ils vont déposer dans un bateau du port leur charge précieuse.

Le secret de pareils succès ne pouvait être indéfiniment conservé ; le curé Boitel était parti, mais les petites réunions se renouvelaient toujours ; le 28 octobre, l'administration perdit patience et écrivit à la supérieure de l'hôpital que ces conciliabules devenant pour elle un sujet de préoccupation,

elle lui enjoignait de les faire cesser, si elle ne voulait la forcer à prendre elle-même des mesures efficaces.

L'Assemblée nationale avait supprimé les costumes religieux non seulement pour les prêtres, mais dans toutes les congrégations. Les sœurs de charité de l'hôpital durent en subir les conséquences. On changea leur dénomination ordinaire. Elles furent appelés : *Dames préposées à la garde de l'hôpital.* C'était sans doute un peu long. Mais ce ne fut pas le principal inconvénient. Personne n'était riche alors ; ordre était donné aux sœurs de renoncer au costume de leur règle ; il fallut demander qu'on leur fournît d'autres vêtements ; elles étaient cinq, il fut accordé 200 livres pour chacune d'elles.

Les Bénédictines avaient été expulsées de leur couvent dans les derniers jours du mois de septembre. L'inventaire de leur mobilier fut fait en présence d'un commissaire municipal et elles reçurent l'autorisation de disposer de quelques-uns de leurs meubles. On se rappelle que le 9 novembre 1675 le curé de la Chaume, Le Féron, avait en mourant donné à l'hôpital une horloge qu'il avait fait venir d'Angleterre, et légué un pareil souvenir à son église paroissiale. Depuis 117 ans ce vénérable chronomètre avait dû sonner pour les Chaumois les phases diverses et souvent bien poignantes de ce siècle célèbre, mais rien n'est immuable dans la nature ; quelle est la régularité mécanique dont le temps ne finit par triompher ? L'horloge vénérée du curé avait trop souvent hélas ! cessé d'être infaillible ; une occasion inattendue permit à la paroisse de rajeunir l'indispensable expression de ses fugitives destinées, on la saisit avec empressement ; celle des Bénédictines fut acquise ; et de son timbre argentin, ce fut elle désormais qui dut appeler les fidèles à la prière et laisser les heures

S'envoler du clocher par groupes inégaux.

Au mois de décembre 1792, alors que se réorganisèrent les juridictions, on établit sur la place du Minage un pilori pour l'exposition des condamnés.

*
* *

Le procès de Louis XVI n'excita pas de tumulte dans la population sablaise ; mais il jeta dans les esprits une profonde consternation. Le premier avis de la condamnation du Roi fut accueilli par des murmures et des imprécations au Club des Amis de la Liberté. Les marins erraient par groupes sans dissimuler leurs regrets et leur agitation. Le retour du conventionnel Gaudin assombrit encore ces dispositions douloureuses. Le 27 janvier seulement, on apprit le supplice du Roi. La population se porta en masse au club et à l'administration du District ; on se répétait les détails qui parvenaient encore bien incomplets, et chacun, en silence, sans commentaires, se retirait la mort dans le cœur Toutefois aucune tentative de désordre n'eut lieu. Cette morne désolation fut aussitôt augmentée par la levée en masse des marins.

L'avenir se réservait-il de justifier ce mot prophétique de Mirabeau : « Si le peuple chasse ou tue la royauté, la France aura cent ans de convulsions ! »

Le 21 janvier ! Le destin se plaira-t-il encore à souligner ce chiffre de malheur ? Sera-ce pour la dernière fois que soixante dix-huit ans plus tard une voix d'outre-tombe criera au peuple : « N'oublie pas que c'est d'aujourd'hui, 21 janvier 1871, que datera dans l'histoire l'ouverture de la capitulation de ce Paris qui laisse tomber son épée, et met le comble, comme à une autre époque, au malheur de la France ! »

*
* *

Le 1er mars 1793, eut lieu le soulèvement de Beaulieu-sous-la-Roche. Ce fut la première étincelle de la guerre civile. L'incendie subitement allumé s'étendit rapidement, et après divers combats, en quelques semaines, la ville des Sables, livrée aux efforts héroïques de ses habitants presque seuls,

eut par deux fois à lutter contre les bandes de Joly et de Savin.

Parmi les 300 cadavres dont au siège du 29 mars les champs des Sables restèrent couverts se trouvèrent les curés Barbedette et Pierre Barbin, de Coëx.

Vainement le 14 mars, de la ville de Fontenay avait été envoyé Séverin Pervinquière au camp de Saint-Herman pour réclamer du général Marie des secours pour les Sablais[1].

Le décret du 28 février 1793 ordonnant la levée de 300.000 hommes avait été l'une des causes principales du soulèvement de la Vendée. Aux tourbes incohérentes insurgées d'abord dans la seule espérance de se soustraire à une exigence jusqu'alors inconnue, et d'exercer leur vengeance sur les patriotes auxquels elles en attribuaient la responsabilité, le décret insensé de la Convention du 19 mars sembla prendre à tâche de donner des chefs sérieux.

*
* *

La Terreur survint aussitôt. Un conseil de guerre immédiatement créé se mit à l'œuvre sans retard ; et, le 1er avril, il prononça sa première sentence de mort, contre quelques prisonniers pris les armes à la main.

Le décret du 19 mars ne laissait aux juges aucun motif d'hésitation ou d'indulgence.

« Tous ceux pris les armes à la main seront livrés à la justice et mis à mort en les vingt-quatre heures.

» Les prêtres, les ci-devant nobles, les émigrés, les étrangers, les agents ou domestiques des ci-devant nobles et des prêtres ; ceux qui auront rempli des emplois dans l'ancien régime ou depuis la Révolution ; ceux enfin qui auront provoqué ou soutenu les attroupements contre-révolutionnaires,

[1] René Vallotte.

les chefs ou instigateurs de troubles subiront la peine de mort.

» La peine de mort emportera confiscation des biens des coupables. »

Le citoyen Philippe, du bataillon de la Charente-Inférieure, fut nommé président du tribunal militaire. C'était, disait-on, un homme d'esprit, avocat au barreau de La Rochelle. On lui adjoignit quatre officiers étrangers et un secrétaire.

Le tribunal siégea au Directoire du District, à l'ancienne maison de Vaugiraud (hôtel actuel *du Bosquet*, rue de la Poissonnerie). Ses séances furent publiques et permanentes. C'est dans le salon du chevalier de Vaugiraud que se prononçaient les sentences. Une seule peine était appliquée, la mort en cas de culpabilité, l'élargissement pour l'innocence.

L'exécution des condamnés avait lieu presque constamment, le lendemain du jour du jugement.

La veille, *le fils de l'exécuteur des jugements criminels* venait mettre les fers aux condamnés. Les uns se plaignaient avec amertume, ou résistaient en désespérés ; d'autres accablés de douleur, s'ensevelissaient dans leur infortune. Avant l'exécution, le greffier lisait leurs arrêts aux condamnés. Quelques instants après, le bourreau commençait à les lier par couples ; ensuite il les faisait sortir de leurs cachots ; alors, escortés de gendarmes à pied et à cheval, et d'un piquet de gardes nationaux, ils s'acheminaient vers le lieu du supplice. Arrivés à vingt pas de l'échafaud, ils s'arrêtaient ; le bourreau et son fils commençaient leur sinistre office sur les premiers venus indistinctement, laissant ainsi les autres spectateurs obligés jusqu'à la fin, de la mort de leurs compagnons.

Chaque exécution durait une minute et quart. Pendant une heure les cadavres sanglants gisaient exposés aux regards de la foule étonnée, le plus souvent, de la fermeté et de la calme résignation des condamnés. Enfin un tombereau s'avançait suivi de gens à figure ignoble, sorte d'oiseaux

de proie qui ne s'abattent que sur les cadavres. Ces hommes payés sur les dépouilles des morts recouvraient la mare de sang dont le sable était souillé, et jetaient dans le tombereau les restes des suppliciés qu'ils entraînaient lentement par la plage, en riant, fumant ou jurant, vers le grand cimetière (calvaire actuel), dont l'entrée et les environs étaient gardés par des sentinelles chargées d'éloigner les curieux. Alors commençait l'œuvre de ces hideux fossoyeurs. Après avoir tout enlevé, ils jetaient les cadavres nus et sans ordre dans une vaste fosse creusée parallèlement au mur du midi avec la précaution d'accumuler les corps à l'extrémité occidentale de la fosse et de rejeter les têtes au côté de l'est, et les couvraient d'une couche de chaux vive. Mais la surveillance de ce service laissait sans doute beaucoup à désirer ; car, le 25 avril, Gaudin vint signaler à l'adminstration du District le danger que déterminerait pendant l'été le grand nombre des cadavres des guillotinés inhumés sans prudence. On ordonna aussitôt d'augmenter la profondeur des fosses, et de les recouvrir d'une quantité plus considérable de chaux vive et de terre[1].

Chacun reprenait ensuite le chemin de sa demeure emportant avec indifférence sa part du butin. Le sable de cette longue fosse demeurait tellement aride qu'il n'y croissait jamais la moindre touffe d'herbe, cette couverture habituelle du dernier lit des pauvres.

« Hélas ! j'ay veu ces lieux là, et c'estoit sur le tard, soleil couchant que les ombres et les mânes commencent à se paroistre comme fantosmes, plutost qu'aux autres heures du

[1] On sait la scrupuleuse religion de l'antiquité, et surtout des Romains pour que les morts fussent au moins couverts d'un peu de terre :

« At, tu, nautæ, vagæ ne parce malignus arenæ
ossibus et capiti inhumato,
Particulam dare..... » (Horace).
« ..... Tu mihi terram.
Injice. »... (Virgile).

jour, où il me sembloit que les âmes des François là morts s'eslevoient sur la terre et me parloient, et quasi me respondoient sur mes plaintes que je leur faisois de leur mort. » (Brantôme).

*
* *

Le 20 mars 1792, sur le rapport de Louis, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie, la guillotine avait été définitivement adoptée comme instrument de supplice. La première exécution juridique eut lieu à Paris le 25 avril suivant. L'histoire de la ville des Sables assignera au 6 avril 1793 une mémorable et funèbre célébrité ; ce fut ce jour-là que les sentences de la commission militaire commencèrent à recevoir leur exécution. Le fatal instrument fut dressé à l'extrémité ouest du Remblai, précisément au point que dans les beaux jours de l'été le casino enchante de la splendeur de ses fêtes. Douze condamnés y furent conduits à la mort. La guillotine fonctionna régulièrement depuis ce moment jusqu'au 15 janvier 1794. A dater du 24 de ce mois elle disparut, et les bruyantes fusillades remplacèrent le grincement du couperet. La dernière exécution eut lieu, le 4 avril 1796 (15 germinal an IV). Pendant trois longues années les populations terrifiées gémirent donc sous le joug implacable ; et plus de cent vingt-trois victimes teignirent de leur sang le sable du rivage.

La guillotine des Sables fut construite par le charpentier Nobiron dont l'atelier était situé dans la maison portant actuellement le numéro 30 de la rue du Centre. Le couteau ne fut pas forgé par un ouvrier sablais, mais par le maréchal-ferrant Troussicot, de Commequiers. Triste bizarrerie de la destinée ! De même que le médecin Guillotin avait fait à ses dépens l'expérience de sa redoutable invention, le maréchal Pierre Troussicot, âgé de 33 ans, eut la tête tranchée par ce même couteau qu'il avait forgé de ses mains, et qui le lende-

main, 15 janvier, remplit son office pour la dernière fois[1].

Les fonctions de bourreau devaient donner au titulaire une spéciale célébrité aux yeux de la foule. Aussi plusieurs compétiteurs se présentèrent-ils au mois d'avril 1793. Mais un allemand donnant sans doute plus de garanties pour son habileté, ou bien présentant des conditions de civisme et de sans-culottisme hors ligne, obtint cette faveur exceptionnelle. Cependant *l'éclat* de son succès excita l'envie, et un homme accourut spontanément offrir son assistance, elle fut agréée. Quand on n'a pas l'envergure d'un bourreau, on se contente d'un rôle plus modeste, et l'on se fait valet de bourreau.

*
* *

La direction de l'hôpital était toujours confiée aux soins des sœurs de Charité. Mais leurs déclarations n'étant pas toujours écoutées de ses débiteurs, il leur fallu solliciter l'intervention de l'administration municipale qui délégua trois de ses membres pour leur faire obtenir justice.

Le désordre était général dans les administrations ; aussi le dévouement modeste, l'abnégation habituelle, le zèle silencieux de la charité tenaient-ils naturellement une bien petite place dans les préoccupations des autorités. Un jour, on se demanda pourquoi les indigents redoublaient leurs lamentations, et ce qui pouvait être advenu de l'exercice de la bienfaisance publique dont personne ne parlait plus. On réunit dans ce but ce que l'on appelait un *bureau de charité*, et on découvrit que si les pauvres découragés gémissaient plus

[1] A cette époque la guillotine, lourde machine en bois grossièrement compliquée, avait toutes les imperfections de sa jeunesse. Certes on n'avait pu prévoir alors les raffinements qu'un siècle plus tard atteindrait cet outil modernisé que le célèbre et unique bourreau Deibler remplace par un ingénieux mécanisme en fer, qui peut être emballé et porté en voyage comme le meuble le plus simple et le moins embarrassant ; mais qui peut-être, dans les capricieuses bizarreries de sa destinée, n'a pas renoncé, lui aussi, à se retourner contre les imprudents qui en célèbrent les perfectionnements.

que jamais sur leurs misères, c'est que depuis un temps bien long ils ne recevaient plus cette assistance discrète et bienveillante qui ne leur manquait jamais autrefois. Mme de la Bergerie arrêtée comme suspecte, attendait dans une prison que l'on finît par découvrir quelque crime à lui imputer. Ni son impassible résignation, ni les rudes souffrances des malheureux dont elle avait été la providence, n'avaient pu ébranler l'indifférence des maîtres. Ils ne trouvèrent rien ; mais jugeant toutefois l'époque de sa délivrance encore incertaine, ou probablement même éloignée, ils se décidèrent à la remplacer. Seulement l'embarras fut grand pour trouver une directrice *plus civique et douée d'autant de zèle et d'entendement*. Enfin, le 9 octobre, le conseil élut la veuve Châlons, l'aïeule de la famille Bouget actuelle[1].

L'exercice du culte catholique étant supprimé ; les soldats avaient mis l'église paroissiale au pillage ; le 22 novembre, on retira de la chapelle de l'hôpital les matières précieuses et le linge qu'elle possédait.

Depuis longtemps l'hôpital Saint-Joseph entièrement envahi par les militaires malades, un hôpital militaire avait été établi à l'ancien couvent des Bénédictines. Enfin le 5 germinal an II (25 mars 1794), les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ces saintes filles de la Charité qui dirigeaient l'hôpital depuis plus d'un siècle, en furent chassées, et l'administration du District, pour remplacer *ces filles dites sœurs grises, dans le soin des malades*, fit choix de sept infirmières laïques étrangères à la ville, et dépourvues de toute expérience.

La gestion économe des sœurs de la Charité avait pu jusqu'à la fin suffire aux besoins de l'hôpital. L'ère nouvelle

[1] A la fin cependant, le 13 fructidor (3 août 1794) le conseil fut informé par le comité de surveillance révolutionnaire, qu'en exécution des lois du 21 et 29 thermidor, trente-trois habitants de la ville détenus comme suspects venaient d'être rendus à la liberté. Applaudissant à cette mesure tardive, il s'empressa d'en publier la liste.

qui s'ouvrait allait dévoiler avec des modifications encore inusitées, ce que les énergumènes appelaient orgueilleusement le progrès. Un avenir prochain se chargerait hélas ! de réduire à sa valeur véritable la vanité de ces promesses, en découvrant la désespérante vérité de son réalisme impuissant.

Pénétrées des préceptes de leur fondateur, les sœurs expulsées ne s'enfuirent pas. Elles demeurèrent dans le pays, cherchant à étendre l'influence infatigable et toujours désintéressée de leur bienfaisance. Quelques mois après, sous la conduite de leur supérieure, Marie-Véronique Boubay, nous les retrouvons à Noirmoutier suivant avec courage et résignation le terrible chemin des Martyrs pour tomber sous la fusillade de Tyroco.

Dans la séance du 24 prairial an II (12 juin 1794), sous la présidence du citoyen Blanc, le comité de surveillance révolutionnaire des Sables avait écrit à la municipalité de l'Ile de la Montagne en lui donnant la liste suivante des suspects qu'elle allait lui déporter : 1° La Boubay, ci-devant hospitalière des Sables : 2° La sœur Catherine, ci-devant hospitalière des Sables ; (elle ne partit pas par cause de maladie) ; 3° La Jannet, ex-religieuse ; 4° La Perocheau, de la Chaume, ex-religieuse ; 5° ..... ? 6° La Mercier, ci-devant religieuse. !....

Aujourd'hui, lorsque le voyageur parcourt ces contrées, s'il s'avance dans ce sentier auquel la popularité a conservé le nom de Chemin des Martyrs, il est surpris de trouver sur la route le sable blanc maculé de tâches de sang qu'un végétal semé par la nature y reproduit sans cesse[1].

Ne voyez-vous pas resplendir l'auréole impérissable au-dessus de ces têtes qui s'avancent les yeux au ciel et le

[1] Ce champignon est, d'après le docteur Nylander, le *Peziza Tregispora* de Berkeley et Broome. Il a dû plus d'une fois donner lieu aux légendes des *pluies de sang*.

(Dr Viaud Grand-Marais).

front serein comme les chrétiens des premiers âges marchant à la gloire et disant comme Saint-Côme et Saint-Damien allant au supplice : Nous élevons les yeux vers vous, Seigneur, qui habitez dans les cieux.

En vertu de l'édit de 1696 Sendras avait inscrit, le 3 juillet 1700, sur le registre de l'armorial général de France : La communauté des chirurgiens et apothicaires de la ville des Sables :

« D'argent à un Saint-Côsme et Saint-Damien de carnation vêtus de gueules, leurs manteaux doublez d'hermines et leurs têtes couvertes de bonnetz quarrez de sable ; le premier tenant de sa main senestre une boëte couverte d'azur, et le second tenant aussi de sa main dextre levée une fiole de gueules et tous deux posez sur une terrasse de sinople de laquelle naissent des simples de même.

D'Hozier. »

Ce blason religieusement conservé par les médecins de l'hôpital, orne aujourd'hui leur cabinet.

« C'est avec un saint respect qu'il faut traiter les œuvres de nos pères[1]. »

Dr Marcel Petiteau.

[1] Lecointre-Dupont.

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
PENDANT LA RÉVOLUTION

1790 *(Suite).*

30 juin. — L'Assemblée électorale procède à l'élection des membres de l'administration du district. Par suite, le Directoire se trouve composé comme suit :

Président : Gallot, Noë-Pierre, prop^re^ à Bourneau.
Membres : Craipain, Louis-Julien, avocat à Fontenay.
Mallet, Charles-Louis, avocat au Langon.
Guillet, François-Isaac, le j^ne^, procureur à Fontenay
Vinet, Charles, notaire à Fontenay.
Procureur syndic : Brisson, Jean-Henri, avocat à Fontenay.
Secrétaire : Mazaurie, Charles-Bernard, prop^re^ à Auzais.
Trésorier : Laval, Pierre-Louis-Antoine.

Les autres membres furent :

Tillier, Michel-Philippe, chirurgien à Chaillé-les-Marais.
Jousseaume, Jacques, prop^re^ à Charzais.

Feuvre, Germain, chirurgien, à St-Michel-en-l'Herm.
Prézeau, Henri, notaire à Maillezais.
Sabouraud, Ambroise-Etienne, fermier à Nieuil-sur-l'Autise.
Pillenière, Jean-Claude, notaire à Luçon.
Bouillaud, Jean-Baptiste, médecin à Mouzeuil.

4 juillet. — La municipalité proteste contre les cabales, ourdies par les habitans de Luçon et des Sables, ayant pour but de faire enlever à la ville une partie des avantages attachés à son titre de chef-lieu du département.

12 juillet. — On publie la Constitution civile du clergé. Le nombre des évêchés se trouve réduit à celui des départements. Les évêques et curés sont élus par le peuple, à la pluralité des voix. Les chapitres sont supprimés, les chanoines remplacés par des vicaires. Les fonctions ecclésiastiques sont salariées par l'Etat, et une dotation annuelle, qui s'élève à 77 millions, remplace les revenus et bénéfices possédés par le clergé.

14 juillet. — On célèbre en ville la cérémonie de l'anniversaire de la première fédération. Sur les onze heures du matin, la garde nationale, les troupes de ligne, les clergés séculier et régulier se réunissent sur la place Royale, ainsi que la municipalité, suivie des gagés de ville. Les troupes ont alors formé la haie ; et le cortège, se plaçant au milieu, s'est rendu, tambours battants et enseignes déployées, dans la prairie, où avait été dressé un amphithéâtre. Au-dessus s'élevait un dais, recouvert de tapisserie de Flandre, soutenu par huit colonnes, recouvertes de draperies blanches, entourées de guirlandes de feuilles de chêne, de lierre et de fleurs de la saison, habilement entrelacées. Le cortège a gravi les gradins, et a pris place sur l'estrade. Les gardes nationales se sont placées en ligne, vis-à-vis de la maréchaussée et à côté des troupes. Giraud de Saint-Vincent, proc^r de la c^ne^, a prononcé alors le discours suivant :

« Messieurs, nous sommes ici rassemblés pour deux » causes infiniment chères à tous les bons citoyens : la pre- » mière, pour célébrer l'anniversaire de notre liberté, re- » conquise par la prise de la Bastille, époque à jamais » mémorable qui a brisé nos fers, et nous a rendu des droits » si longtemps méconnus ou avilis. Oui, Messieurs, la fureur » du despotisme avait élevé, dans les murs de la capitale, » une citadelle hérissée de foudres, dont le seul aspect fai- » sait frémir d'horreur. C'est dans cet antre dévorant, con- » sacré à la vengeance des ministres, que quiconque osait » démasquer leur turpitude ou censurer leur conduite, était » enseveli pour jamais. Le moindre soupçon était un crime, » suffisait pour arracher le paisible citoyen à ses foyers, et le » priver pour toujours de la lumière. C'est du haut de ces don- » jons effrayants, de ces tours menaçantes, prêtes à porter la » terreur et la mort dans cette superbe cité, que l'injustice » dictait ses lois et jouissait de l'impunité de ses crimes.

» Déjà, depuis des siècles, la cruauté exerçait son pou- » voir tyrannique, lorsque l'arrêt fatal fut prononcé. Paris » devait être réduit en cendres, et un million d'hommes con- » damnés à périr par le fer et le feu. Déjà l'apprêt de cette » scène sanglante était disposé ; les sacrificateurs n'attendaient » plus que le signal du carnage, lorsque le génie tutélaire » qui veille à nos destinées, leur fit faire une marche anti- » cipée, qui découvrit la trame odieuse de leur infâme com- » plot. Alors un seul cri se fit entendre : « *Aux armes* ! » Deux » heures suffisent pour former une légion de soldats ci- » viques ; deux heures suffisent pour se rendre maître de » ce volcan furieux. Braves guerriers ! que vous avez de » droits à notre reconnaissance. C'est à vos efforts incroyables » que nous devons notre liberté ; jurons de la conserver et » de la défendre.

» Le second objet qui nous réunit ne doit pas moins nous » inspirer d'intérêt. La division des provinces, qui faisait en » France autant d'états séparés, ne subsiste plus Le royaume

» ne forme qu'une seule famille ; il ne doit donc plus y
» avoir qu'un seul nom, celui de Français ; qu'un devoir, celui
» de la soumission à la loi et au Roi ; qu'un seul sentiment,
» celui de l'amour et de la fraternité Notre union fera notre
» force ; il est donc important de l'étendre et de l'alimenter.
» Déjà des fédérations particulières entre les gardes natio-
» nales s'étaient établies de proche en proche dans toutes
» les parties du royaume. La capitale les appelle aujour-
» d'hui, sous ses murs, à une confédération générale, c'est-
» à-dire pour former solennellement la civique et frater-
» nelle union de tous les citoyens, de tous les soldats de la
» liberté et de tous les militaires.

» C'est donc dans ce même jour, à la même heure, au
» même instant, que, sous la protection de la loi, en présence
» des législateurs qui en sont la source, et du meilleur des
» rois qui est dépositaire de la force publique, nos frères
» d'armes, députés, de toutes les parties de cette grande
» famille, vont jurer, en votre nom et au nôtre, de défendre,
» jusqu'au dernier soupir, la Constitution de l'Etat, les décrets
» de l'Assemblée nationale et l'autorité légitime du souverain ;
« qu'ils vont jurer de demeurer tous inséparablement unis ;
« de s'aimer toujours, et de se secourir, en cas de nécessité,
« d'un bout du royaume à l'autre. Quel spectacle atten-
« drissant pour un peuple libre, pour une société de frères
« unis pour la cause commune ! Quel spectacle imposant
« pour les ennemis de la patrie ! S'il en est encore, en sera-t-il
« d'assez téméraires pour essayer de rompre un si beau
« nœud, et nous faire abjurer les objets sacrés de notre
« culte et de notre amour ! Non, Français ! l'hydre terrassée,
« dût-elle se reproduire mille fois, ses efforts infructueux ne
« détruiront jamais la force de ce pacte solennel. Réunissons-
« nous donc dans le même espoir, citoyens de tout rang, de
« tout âge, de tout sexe ; portons-nous de cœur et d'esprit,
« vers l'autel de la patrie : promettons de la servir de tout
» notre pouvoir : vieillards respectables, femmes vertueuses

« et sensibles, vous le pouvez par vos conseils. Apprenez « à vos enfants, à ceux qui vous entourent, à chérir la « liberté : vous, braves guerriers, nos frères, nos amis, vous « qui avez donné l'exemple du civisme et du courage, soyez « fidèles à vos serments, et n'oubliez jamais que sauver la « patrie est le premier de vos devoirs. Faisons donc tous le « même cri; qu'il retentisse dans toutes les parties de la « France. » Vive la nation ordinaire ! Vive la Loi ! Vive le Roi, « ce Roi chéri, le restaurateur de la liberté ! Que ce cri soit « à jamais le signe du ralliement des amis de la patrie et « la terreur de ses ennemis. »

Après ce discours, une salve de quatre coups de canon a retenti. C'était le signal convenu pour la prestation du serment. Belliard, premier officier municipal, faisant fonctions de maire, a donné lecture du serment fédératif, décrété le 4 de ce mois, dont les exemplaires avaient été imprimés et distribués. Après cette lecture, la municipalité, la garde nationale, la troupe de ligne et les assistans ont levé la main et prêté ledit serment, aux cris répétés de « Vive le Roi ! Vivent les officiers municipaux ! » Le cortège s'est ensuite rendu à Notre-Dame, pour assister au *Te Deum*, chanté par tout le clergé de la ville, suivi du psaume *Exaudiat*. La maréchaussée et la troupe de ligne à cheval, qui avaient suivi la garde nationale, sont restées en bataille, sur la chaussée, entre le Pont-Neuf et le Pont-aux-Chèvres, jusqu'à la fin de la cérémonie, après laquelle chacun d'eux s'est dispersé. A trois heures de l'après-midi, les officiers municipaux se sont rendus dans la prairie, pour assister à la représentation théâtrale, donnée au public par la garnison. Après le spectacle, les musiciens de l'orchestre se sont dispersés en divers endroits de la prairie, pour y organiser des danses. De son côté, la municip^té a distribué deux mille trois cents et quelques livres de pain aux indigents, et a mis, à la disposition du public quatre fûts de vin, en quatre endroits différents, en ayant soin d'y faire participer les prisonniers et

les pauvres de l'hôpital. A 8 heures du soir, il y a eu bal à la salle de spectacle, qui a duré toute la nuit, et à 9 heures, illumination générale de la ville.

22 juillet. — Le curé de Mouilleron-en-Pareds, contumace, atteint et convaincu d'avoir été l'un des principaux chefs de l'insurrection, qui a éclaté à Mouilleron, à la fin de décembre dernier, à l'occasion de la disette des grains, est condamné au bannissement pour trois ans.

26 juillet. — Pichard du Page, ancien maire, élu procureur g^al^ syndic du dép^t^, est remplacé par Moreau, officier municipal ; et Craipain, élu membre du district, par Denfer, Julien, notable.

28 juillet. —A 8 heures du matin, la cavalerie bourgeoise se rend, au devant de la bannière du dép^t^, jusqu'au hameau de Granges, c^ne^ de Charzais, où elle stationne. Le drapeau étant arrivé en vue de la troupe, celle-ci s'est rangée en bataille, l'a laissé passer, et l'a suivi jusqu'à la Maladrie, où se trouvait massée la garde nationale. Une salve d'artillerie a annoncé son arrivée. Le colonel, Savary de Calais, a harangué le sieur Giraud, lieutenant de la dite garde, porteur du drapeau, ainsi que les autres délégués des six districts du dép^t^ qui l'accompagnaient. Un peu plus loin, se sont trouvés les administrateurs de district, dont le procureur-syndic a complimenté la députation. — A 11 h. 3/4, la bannière est arrivée à la barrière de Niort, et y a été reçue par les officiers municipaux, précédés et suivis des gagés de ville. Cette réception a été suivie d'un discours du maire, nouvellement élu, et accueillie par les cris plusieurs fois répétés de « Vive le Roi ! » Les administrateurs du district, précédant la bannière, se sont alors dirigés vers la ville, entre deux cordons de troupes. Derrière elle, se trouvaient réunis tous les drapeaux de la ville et celui de la Châtaigneraie, que suivaient immédiatement les officiers municipaux. C'est dans cet ordre

que le cortège s'est acheminé en ville, tambour battant, au bruit de salves d'artillerie, en passant par les rues des Jacobins, des Loges, et la grand'Rue jusqu'à la Place Royale. De là, on s'est dirigé, par la grand'route, dans le Puy-Saint-Martin jusqu'à la maison Garos, servant autrefois de bureau intermédiaire et actuellement au département, où se trouvait une partie des administrateurs. Le procureur-g^al^-syndic, Pichard, a prononcé alors un discours, après lequel le drapeau a été déposé dans l'établissement, conformément au décret.

La cérémonie terminée, la troupe s'est rendue sur la Place Royale, où la municip^té^ a distribué des billets de logement aux délégués des cinq autres districts, et chacun s'est retiré. A quatre heures du soir, un coup de canon a annoncé la convocation à un repas de 150 couverts, dressés dans les cloîtres des Cordeliers, sous la direction du procureur de la c^ne^, lequel banquet avait été organisé à l'aide de souscriptions, en l'honneur des députés à la fédération et des officiers de cavalerie, en garnison dans la ville. — Plusieurs chansons, composées à l'occasion de cette fête, ont été chantées pendant le dîner, et des toasts ont été portés à la Nation, au Roi, à Lafayette, aux délégués, à la Fédération, à la municipalité, au régiment de Royal-Lorraine, et à divers fonctionnaires. Chacun d'eux a été accompagné d'un coup de canon. Après le banquet on s'est rendu, à sept heures du soir, sur la Place Royale, où ont eu lieu des danses et divertissements, auxquels a pris part une affluence prodigieuse de tout sexe et de toute condition. Sur les onze heures, la foule s'est dispersée, et le reste de la nuit s'est passé à danser dans les carrefours.

30 juillet. — La bannière du dép^t^ est remise aux mains de Badereau, président de l'adm^on^ dép^le^, non encore installée. — Goupilleau (J.-F.) informe son cousin, Goupilleau, proc^r^. syndic du district de Montaigu, des difficultés que rencontre à l'Assemblée Nat^le^, la création à Luçon d'un septième district.

3 août. — La livre de pain de 1re qualité est taxée à trois sols six deniers ; celle de 2e à deux sols neuf deniers, et celle de 3e à deux sols trois deniers.

9 août. — Palloy[1], entrepreneur de la démolition de la Bastille, propose à la municipté l'achat de l'un des modèles de cette forteresse.

18 août. — Les membres du district de Fontenay invitent les chefs de communautés et conseils de fabrique à dresser l'inventaire des meubles, titres et papiers de leurs établissements.

23 août. — Un décret de l'Assemblée nationale établit les tribunaux de district de la Vendée, dans les villes ci-après : Fontenay, La Châtaigneraie, Montaigu, Challans, les Sables d'Olonne, et la Roche-sur-Yon.

28 août. — La municipté de Luçon défend aux bouchers et autres, d'attacher des os à la queue des chiens et de les exciter à se battre, les uns contre les autres, sous peine de trois livres d'amende et des accidents qui pourraient en résulter.

30 août. — La même municipté interdit, en outre, aux habitans de s'attrouper nuitamment et de parcourir la ville, au son des tambours et instruments, sous les peines portées par les règlements.

2 septembre — La municipté dresse l'inventaire des meubles et objets mobiliers garnissant le couvent des Lazaristes

[1] Palloy, Pierre-François, architecte, né à Paris en 1734, mort à Sceaux en 1815. Il a écrit et signé de sa main, l'inscription figurant au bas des pierres de la Bastille, où est représentée la forteresse, à la peinture à l'eau. Elle est ainsi conçue :

Cette pierre provenant des cachots de la Bastille a été offerte au district de.... le..... par le patriote Palloy.

ou Prêtres de la Mission. — Elle interdit le dépôt des décombres ailleurs, que dans les fossés de la ville ; et l'usage de braies dans les rues pour la préparation, des lins et chanvres, sous peine de trois livres d'amende.

4 septembre. — Des loups, réfugiés en grand nombre dans la forêt de Sainte-Gemme-la-Plaine, exercent des ravages dans cette paroisse et celles circonvoisines. La municip^té de Luçon arrête que les habitans seront invités, à son de caisse, à se rassembler, le lendemain, dans cette forêt, afin d'y opérer une battue, pour la destruction de ces animaux.

7 septembre. — Goupilleau (de Fontenay) mande à son cousin, que Birotheau des Burondières et lui font tous leurs efforts, pour que le chef-lieu de la Vendée puisse être transféré à la Roche-sur-Yon.

15 septembre. — Le Directoire du district de Fontenay inaugure sa session, en assistant à une grand'messe, célébrée par Bridault, doyen, dans l'église Notre-Dame.

30 septembre. — La municip^té procède à l'inventaire des meubles et effets mobiliers du collège communal.

1er octobre. — Un service funèbre est célébré, à onze heures du matin, dans la cathédrale de Luçon, pour le repos des gardes nationales, qui ont péri au service de la patrie, dans la ville de Nancy.

10 octobre. — Palloy informe le district, qu'il se transportera à Fontenay, le 3 décembre suivant, pour lui offrir un modèle de la Bastille, qu'il a fait exécuter. Ils recevront, en outre, dans quelques mois, un plan encadré dans une des pierres des cachots de cette forteresse comme une marque de son inviolable attachement.

12 octobre. — La municip^té de Paris demande au district de Fontenay de lui envoyer les procès-verbaux de la fête de la Fédération dans les communes de leur circonscription.

14-15 octobre. — On procède à l'élection d'un juge-de-paix et de quatre prud'hommes. Sont nommés :

Juge de paix : Godet de la Riboullerie, Louis-Gabriel, ex-lieut^t g^al de police.

Assesseurs : Pichard du Verger, Vincent-Zacharie, ex-lieut^t du Roi,
Jousserant, Pierre-François, procureur,
Papin, Pierre, professeur de philosophie,
Merson, Paul-André, greffier.

26 novembre, — Grimouard de St-Laurent (H. M. J.) abandonne à la ville la portion des douves, lui appartenant et contiguë à sa maison.

28 novembre. — La m^té clôt le registre des déclarations de la Constitution patriotique, ouvert le 14 décembre 1789.

29 novembre. — Pichard du Page, proc^r g^al syndic, demande, à la municip^té de Luçon, une description sommaire de l'emplacement du séminaire, le chiffre approximatif de ses revenus, les noms, âges et qualités du supérieur, professeurs, administrateurs, économes et autres fonctionnaires de la maison avec les honoraires et appointements de chacun d'eux, ainsi que le nombre de leurs années de services.

30 novembre. — Le chapitre de l'église cathédrale de Luçon, qui vient d'être supprimé, fait présenter à la municip^té de cette ville, le tableau des messes de fondation, qu'il était tenu d'acquitter, ou de faire acquitter, avec prière de l'adresser aux administrateurs du département.

3 novembre. — Les membres de l'Assemblée départementale s'installent dans la nouvelle salle des séances au Puy-Lavau. Pichard du Page prévient la municip^té^ que le dép^t^ désirant faire transporter la bannière, de la maison Garos (dans laquelle le Directoire avait tenu jusqu'à présent ses séances), dans la nouvelle salle, faisant partie de la maison Chevallereau, située au Puy-Lavau et acquise par l'administration, il convenait de convoquer, à cet effet, un détachement de la garde nationale. Sur les neuf heures et demie, ce dernier est allé prendre le drapeau ainsi que les membres du dép^t^, à l'ancienne salle, et les ont escortés jusqu'au nouveau local. La bannière déposée, la garde nationale et la municip^té^ ont successivement complimenté le département. La troupe a ensuite escorté l'assemblée jusqu'à l'église N.-D., où a été chantée une messe du Saint-Esprit. La messe dite, le Directoire a été reconduit, avec le même cérémonial, dans la nouvelle salle des séances.

5 novembre. — A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, les électeurs sont convoqués pour le dimanche, 14 novembre suivant. Aux termes de l'art. 42 du décret du 14 décembre 1789, les officiers municip^x^ et notables étant élus pour deux ans, et devant être renouvelés, par moitié, chaque année, le sort désigne, pour sortir d'exercice, Belliard, Garos, officiers municipaux ; Denfer, Croizé, Bridault, Jousserant, Boucard, Imbert, Chisson et Châtelain, notables. Audouit et Martineau donnent, en outre, leur démission.

5-6 novembre. — La municip^té^ procède à la vérification de la liste des déclarations pour la contribution patriotique. Les déclarans s'élèvent à 34, y compris 28 personnes non domiciliées à Fontenay. Le produit s'élève à 138,584 livres 15 sous.

Aujourd'hui couvent des Sœurs du Bon Pasteur.

8 novembre. — La municip^té dresse l'inventaire des bénéfices ecclésiastiques de la c^ne et des domaines qui en dépendent.

9 novembre. — Daudeteau, Charles-Louis, ex-cons^r en la sénéchaussée, est nommé président du tribunal du district.

L'adm^on dép^le décide l'établissement d'une bergerie modèle à Péault[1], sous la direction de Cavoleau, curé de cette paroisse. Elle devait être composée de dix béliers et vingt brebis d'Espagne, ainsi que de trente brebis du pays.

14-15 novembre. — Les électeurs, convoqués pour le remplacement des officiers municipaux et notables sortants ou démissionnaires, élisent :

Officiers municip^x : *Perreau*, Charles-Louis, médecin.
Jousseran Pierre-François, ex-notable,
Esnard, René, greffier de la maîtrise des eaux et forêts.
Belliard, Augustin, membre sortant :
Vinet, Paul Hygin, l'aîné.

Notables : *Phelipeau*, Barnabé-François, procureur
Dupuy, Louis-Benjamin médecin.
Aumon, Jean-Baptiste, bourgeois.
Raison, Michel-François-Venant, m^d.
Chessebœuf. Jean, procureur.
Chessé, Pierre, procureur.
Guéry, Pierre, père, orfèvre.
Papin, Pierre, prof^r de philosophie.
Procureur de la C^ne. *Pichard*, Alexis, Vincent, avocat.

19 novembre. — Une dame anonyme d'Angers, dénonce à Pichard du Page la conspiration de la Proutière, à la tête de laquelle se trouve la famille Lézardière.

[1] Elle fut vendue à Luçon, le 23 juin 1792, sur la demande de Cavoleau.

23 novembre. — De Mercy, évêque de Luçon, adopte, par mandement, celui de son collègue de Boulogne, sur les principes de l'autorité spirituelle de l'Église[1].

26 novembre. — Le maire mande aux municipalités du district, où existent des juridictions en exercice, que l'installation du tribunal du district aura lieu, le 2 décembr., et les invite à faire fermer les greffes et auditoires, et à apposer les scellés sur leurs papiers. Ces juridictions comprenaient :

1° *La Châtellenie du Gué, Veluire et le Poiré.*
2° *La Hte-Justice du prieuré de Vouillé-les-Marais;*
3° *Chaillé-les-Marais ;*
4° *Saint-Michel-en-Herm ;*
5° *La baronnie de Luçon ;*
6° *La baronnie du Langon ;*
7° *La baronnie de St-Hermine ;*
8° *La baronnie de L'Hermenault ;*
9° *Saint-Michel-le-Clous et la Meilleraie ;*
10 *La baronnie du Petit-Château de Vouvant ;*
11° *La baronnie d'Oulmes ;*
12° *La baronnie de Denant ;*
13° *La baronnie de Maillezais ;*
14° *La Châtellenie de Vix ;*
15° *Benet ;*
16° *Damvix ;*
17° *Nalliers ;*
18° *La Chapelle-Thémer ;*
19° *Ste-Gemme de Luçon ;*
20° *La baronnie de Champagné.*

27 novembre. — Un décret enjoint aux ecclésiastiques de prêter le serment de fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi, de

[1] Brochure in-4° de 36 p. Paris, Guerbart, impr-libre. 1790.

maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée, et de se conformer à la constitution civile du clergé[1].

30 novembre. — Le maire de Saint-Filbert-de-Boine informe Goupilleau (de Montaigu) de l'existence d'une grande quantité de fusils, dans le manoir de la Guignardière, près d'Avrillé.

2 décembre. — Un cours d'accouchement est établi à Fontenay. Ballard, officier de santé, en est nommé professeur, au traitement de 300 livres.

A 9 heures du matin, ont lieu, au Palais-Royal, la prestation de serment et l'installation des juges du tribunal du district composé de :

Président : Daudeteau, Charles-Louis.

Juges : Beurrey de Châteauroux, Joseph.
Belliard, Jean-Augustin.
Giraud, Etienne.
Cochon de Lapparent, Charles, député.

Suppléants : Raison, François-Marie.
Godet, Louis-Gabriel.
Majou des Grois, René-Augustin.
Moreau, René-Philippe.
Jousseaume, François-Alexis.

Greffier : Bertin, Jean-Michel.

Sur les neuf heures du matin, les membres du tribunal se sont fait annoncer à l'Hôtel-de-Ville. Deux commissaires sont allés au-devant d'eux, et les ont introduits dans la salle. La municipté s'est jointe à eux, et le cortège s'est rendu dans le chœur de l'église N.-D., entre deux haies de gardes nationales.

[1] Ce serment était ainsi conçu : Je jure de veiller, avec soin, aux fidèles, dont la direction m'est confiée ; d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ; de maintenir, de tout mon pouvoir, la constitution française et notamment les décrets relatifs à la Constitution civile du Clergé.

au son des tambours, des trompettes et au bruit des salves d'artillerie. La messe du St-Esprit y a été célébrée avec le concours de la musique de la garde nationale. Après la messe, on s'est rendu au Palais-Royal[1].

En entrant dans la salle d'audience, la municipté, précédée du maire, est montée par le côté droit de l'estrade ; le reste du cortège, précédé de Brisson, est monté à gauche. Le procureur de la cne et les nouveaux magistrats ont été introduits dans le parquet et se sont placés. Le procureur, dans le banc des gens du Roi, et les juges du tribunal, dans des sièges placés vis-à-vis des membres du ceil gal de la cne.

Le procureur de la cne s'est alors levé ; et, à la suite d'un discours approprié à la circonstance, a requis lecture des commissions des juges du district, accordées à Daudeteau, Beurrey, Belliard et Giraud, et prestation, par ces magistrats, du serment prescrit. Le maire les a alors invités à lever la main, et leur a demandé de prêter, à la Nation et au Roi, le serment de maintenir, de tout leur pouvoir, la constitution du Royaume, décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, d'êtres fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de remplir, avec exactitude et impartialité, les fonctions de leur office ; à quoi ils ont répondu affirmativement.

Le serment prêté, les membres du ceil gal de la cne sont descendus dans le parquet, et ont installé les magistrats dans leurs fonctions. Après un discours prononcé par le président Daudeteau, le Conseil gal, au nom du peuple, et par l'organe du maire, a pris l'engagement de porter au tribunal et à ses jugements, le respect et l'obéissance que tout citoyen doit à la loi et à ses représentants.

11 décembre. — Un décret de l'Assemblée nationale autorise l'acquisition, faite par le dépt de la Vendée, de la maison du sr Chevallereau, pour la tenue des séances de l'admon déple, au Puy-Lavau.

[1] Maison Bonnaud, notaire, place du Mouton.

15 décembre. — La municip^té invite l'Etat-major de la garde nat^le à faire exécuter le décret du 12 juin dernier, sur la réorganisation des gardes nationales. En conséquence, tous les corps particuliers de milices bourgeoises, d'arquebusiers et autres devront s'incorporer dans la garde nat^le, sous l'uniforme de la nation. et les drapeaux des anciens corps ou compagnies devront être déposés à la voûte de l'église N.-D., comme gages d'union, de concorde et de paix.

22 décembre. — Le conseil g^al de la c^ne décide que la salle basse, le salon, et l'office du collège de la ville seront désormais affectés à la tenue des séances du bureau de conciliation.

27 décembre. — Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, et Ballard, curé du Poiré de Veluire, prêtent au sein de l'Assemblée Nationale, le serment relatif à la Constitution civile du Clergé. Cinquante-six de leurs collègues suivent leur exemple.

(A suivre)

A. Bitton.

DIVAGATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Mon cher Directeur,

Vous m'écriviez dernièrement : « Votre Bibliographie arrive *à temps*, car on me demandait ces jours-ci de publier une *Bibliothèque modèle vendéenne.* »

Vous êtes vraiment trop indulgent pour la tentative à laquelle j'ai songé depuis plusieurs années et dont je vous avais fait la confidence. J'ai déjà rassemblé, je l'avoue, d'assez nombreux matériaux. Mais il s'agit là d'une grosse affaire, et, avant de l'entreprendre, il serait sage de consulter longuement *son esprit et ses forces.*

Et cependant, quand on considère tout ce qui a paru dans ce siècle d'ouvrages sur la Vendée, quand on se trouve en regard des traditions souvent erronées qui se sont rééditées à satiété, sans le moindre souci de recourir aux sources originales, on se demande si l'on ne rendrait pas un réel service à son pays, en éclairant, soit les historiens futurs, soit les simples lecteurs eux-mêmes, sur le contenu et la valeur de certains écrits, qui, de bonne foi, propagent tant de données fausses. On leur indiquerait ainsi tous les imprimés, — la moisson en est encore assez abondante, — où ils pourraient puiser des renseignements précis sur les hommes et les choses aux différentes époques de notre histoire. Que de documents précieux restent enfouis, sans profit, dans les Mémoires des Sociétés savantes de la région, dont on médit assez volontiers, et dans les publications à petit nombre des fureteurs dont la patience s'est attelée gratuitement à la poursuite de la vérité !

Nous n'aurions garde d'oublier les auteurs vendéens, qui, sans se préoccuper de notre histoire poitevine, ont montré, par les produits de leur imagination, que le Bas-Poitou n'est pas précisément deshérité en ce qui concerne la littérature, les sciences et les arts.

Je m'imagine — peut-être ai-je tort de me servir de ce correctif — qu'au dehors on se fait de la Vendée une idée toute différente de celle qu'on en devrait avoir. C'est à un Vendéen d'essayer de mieux faire ap-

précier notre pays. Il ne reste pas aussi rétif au progrès qu'on se le figure en général, et le Bas-Poitou peut tenir hardiment sa place, à bien des égards, dans l'ensemble de notre nationalité.

Je me disposais à vous adresser le compte-rendu de quelques publications récentes, mais peu répandues, concernant l'histoire du département, quand je me suis lancé dans le dépouillement de la superbe *Iconographie bretonne* de *M. le marquis de Granges de Surgères*.

Je n'ai pas besoin de refaire, après tant d'autres, l'éloge d'un recueil qui est le fruit de plusieurs années de recherches, et, comme l'ajoute l'auteur lui-même, « un livre de bonne foi, » où se trouvent réunis avec méthode et précision une foule d'éléments biographiques, historiques et artistiques, dispersés çà et là et souvent introuvables. Notre Bas-Poitou y figure assez largement : on peut s'en convaincre en parcourant la liste des Vendéens que vous avez relevée et publiée dans le dernier numéro de cette Revue. Nos iconographes futurs seront toujours forcés, avant de se mettre à l'œuvre, de recourir à la publication de M. de Granges de Surgères, et nulle part ils ne rencontreront de meilleurs modèles à imiter.

Toutefois, il est impossible que, dans un travail de cette importance, il ne se soit pas glissé quelques erreurs. J'espère que l'auteur ne m'en voudra pas d'en signaler *trois* à l'article *Manuel*. Elles sont du reste très faciles à corriger, et, en y insistant, je tiens à constater que M. de Granges de Surgères n'est pas aussi coupable que les sources (Dictionnaires et biographies) auxquelles il a dû puiser. Il s'y trouve tant de contradictions qu'il eût été souvent fort embarrassé pour distinguer le bon grain de l'ivraie.

Nous allons essayer de mettre chaque chose en sa véritable place.

A la page 86 du tome II de son ouvrage, M. de Granges de Surgères nous dit que Manuel « élu député, en *1817*, par la Vendée et le Finistère, *opta pour ce dernier département,* et mourut le *27* août 1827. »

Examinons d'abord la double élection de Manuel.

C'est le *21 octobre 1818* que Manuel a été élu en Vendée, où il a réuni 216 suffrages.

Dans *Manuel et son temps*, *Etude sur l'opposition parlementaire sous la Restauration*, *par M. Ed. Bonnal*[1], nous voyons reproduit *in extenso* les *Procès-verbaux des opérations du corps électoral de la Vendée*, réuni les 20, 21, 22 octobre 1818, et *l'Election des députés Manuel, Perreau et Esgonnière*, 20-22 octobre 1818, extraits des Archives de la Préfecture de la Vendée[2].

Le *Moniteur Universel* du mardi 27 octobre 1818 (p. 1266, col. 2) relate également l'élection de Manuel faite par le collège électoral de la Vendée,

[1] Paris, Dentu, 1877, 1 in-8°.

[2] V. loc. cit. pp. 459-470.

et, dans le numéro du samedi 31 octobre (p. 1283, col. 3), il cite un extrait du *Journal de la Vendée* du 24, relatif aux élections de la Vendée, « acclamées aux cris de *Vive le Roi* ! *Vive la Charte* ! »

A la page 1279, col. 2, du même Moniteur (vendredi 30 octobre), le nom de Manuel figure encore avec ceux des députés nommés par le Finistère, et nous le trouvons inscrit dans les deux départements à la p. 1292 (lundi 2 et mardi 3 novembre).

Lequel va-t-il définitivement représenter ? Le Moniteur nous l'apprendra bientôt.

Je cite textuellement un extrait du *Procès-verbal de la séance du 15 décembre de la Chambre des députés*, où se fait la vérification des pouvoirs.

« M. de Corbière, au nom du 2e bureau, présente le résultat de l'examen des pouvoirs de MM. les députés du Finistère, du Gard et de la Corrèze.

Le premier de ces trois départements a élu MM. de Kératry, Borgnis-Desbordes, Guilhem et Manuel. Tout s'est trouvé régulier dans l'élection de ces quatre députés, Les trois premiers ont constaté leurs droits d'éligibilité aucune difficulté ne s'oppose donc à leur admission.

Quelques voix. Et M. Manuel ?

M. de Corbière. Aucune pièce n'ayant été présentée pour justifier des conditions d'éligibilité de M. Manuel, votre second bureau ne peut vous proposer que l'ajournement.

M. le président proclame MM. de Kératry, Guilhem, et Borgnis-Desbordes, députés à la chambre par le département du Finistère[1]. »

Ainsi l'élection de Manuel par le Finistère est ajournée. En sera-t-il de même pour la Vendée ?

A la même séance, « M. le général Dupont, au nom du 8e bureau, fait le rapport sur les élections de la Vendée et de la Sarthe.

Le département de la Vendée a élu MM. Manuel, Esgonnière et Perreau du Magné. Les procès-verbaux sont en règle, et les trois députés ont fonrni les titres et pièces nécessaires à leur admission. Le bureau propose de les admettre.

M. le président proclame en conséquence l'admission de MM. Manuel, Esgonnière et Perreau du Magné[2]. »

Y a-t-il désormais à hésiter ? Manuel n'est-il pas devenu, par la force des choses, député de la Vendée ?

Il va sans doute remercier le collège électoral qui l'y a choisi et provoquer en sa faveur de nouvelles élections, dans le Finistère ?

[1] Moniteur Univ. mercredi 16 déc. 1818, p. 1462.

[2] Vol. loc. cit. p. 1463.

Le Moniteur universel du lundi, 11 janvier 1819, est encore là pour nous renseigner.

« Chambre des députés. Addition à la séance d'hier (samedi 9 janvier).

Après le tirage des bureaux, M. le Président a lu une lettre de M. Manuel, député par les dép. de la Vendée et du Finistère, et ainsi conçue :

« Monsieur le Président, ayant eu l'honneur d'être appelé à la Chambre « par la confiance de deux départements, je m'empresse de me confor- « mer au vœu de la loi, et de vous déclarer *mon option pour le départe- « ment de la Vendée*, afin que le département du Finistère, *que j'ai le re- « gret de ne pouvoir représenter*, puisse être appelé sans retard à complé- « ter sa députation.

Agréez, Monsieur le Président, etc. etc.

Signé : MANUEL. »

La Chambre a décidé qu'il serait donné communication de cette lettre au ministère de l'Intérieur[1]. »

Manuel a donc *opté*, non *pour le Finistère*, mais *pour la Vendée*. La lettre qui précède ne laisse plus aucun doute à cet égard.

Ajoutons que, par une ordonnance royale publiée par le Moniteur dans son n° du mercredi 3 mars 1819, p. 253, le collège électoral du Finistère est convoqué le 25 mars, afin de nommer un député « par suite de l'option de M. Manuel », et choisit M. Daunou, membre de l'Institut et professeur au collège royal de France[2].

Le même fait est rapporté à la page 144 des *Annales historiques des sessions du corps législatif, année 1888*, par XXX et Gautier du Var[3], et nous voyons inscrits dans ce même volume, pp. 443 et 444, à la liste de la 2e série des membres de la Chambre des députés, renouvelée en 1818, les noms de MM. Kératry, Guilherm, Borgnis-Desbordes et Daunou pour le département du Finistère, et ceux de Manuel Perreau de Magnier (lisez du Magny) et Esgonnière pour le département de la Vendée.

Enfin, dernier argument qui clot toute discussion, quelle raison d'être pouvait avoir la médaille frappée en 1820 par le parti libéral de la Vendée, « voulant laisser de sa victoire un souvenir durable ? Chacun des trois députés reçut un exemplaire en or. D'autres en bronze furent distribués à tous les souscripteurs. Quelques-uns en argent, mais en très

[1] Moniteur Universel. Lundi 11 janvier 1819, p. 44.

[2] V. Moniteur du mardi, 30 mars 1819. p. 371.

[3] Paris, chez Madame veuve Desauge, février 1821, 1 in-8.

petit nombre, furent également offerts aux hommes les plus influents du parti[1]. »

Le Musée de La Roche-sur-Yon en possède deux en bronze. De 0m058 de diamètre, elles ont été gravées par E. Gatteaux, d'après le dessin de Mlle Mayer, l'amie de Prudhon. On y voit, d'un côté, les profils à D. de *Jacqes Antne Manuel, Ppe René Esgonnière et Henri-Aimé Perreau* formant un seul groupe, et, au revers, encadrée dans une couronne de chêne, cette dédicace : *Aux députés — du département de la Vendée — élus en 1818 — leurs commettans — et amis — 1820*[2].

Je laisse de côté la réélection de Manuel en 1822, qui reste acquise à la Vendée, et que du reste ne conteste point M. de Granges de Surgères.

J'arrive, sans plus tarder, à la date de sa mort, trop souvent fixée au 27 août 1827, et qui doit être reportée au 20 août. Et, pour compléter notre rectification, je rappelle encore qu'il ne mourut pas à Paris, comme le prétendent plusieurs de ses biographes, mais qu' « il s'éteignit, après bien des souffrances, au château de Maisons, dans la somptueuse demeure de Laffitte[3], » ce riche banquier libéral dont il était le confident le plus écouté[4].

La correspondance de Béranger nous fait assister aux derniers moments de Manuel : j'y renvoie nos lecteurs désireux de savoir quelle estime mutuelle avaient l'un pour l'autre ces deux patriotes, et je me hâte de

[1] *Poitou et Vendée*, par B. Fillon et O. de Rochebrune, *Fontenay-le-Comte*, p. 93. — Au N° 1191 de l'*Inventaire des autographes* (*de B. Fillon* 17e série, p. 132) figure une lettre de Manuel, du 28 novembre 1770, adressée à son collègue Esgonnière. Il sera, dit-il éternellement reconnaissant de la manifestation courageuse des patriotes Vendéens, qui ont fait frapper une médaille en leur honneur, et il désire qu'Esgonnière se procure pour lui un ex. en argent, qu'il veut envoyer à un de ses parents du midi.

[2] M. de Granges de Surgères ne pouvait en oublier la reproduction (v. n° 43), publiée dans *Poitou et Vendée*, p. 93 (et non 94), où l'on raconte, d'après Perreau, une curieuse scène de jalousie, à laquelle donna lieu le dessin de cette médaille.

[3] *Manuel et son temps*, p. 423.

[4] La *Biographie universelle de Michaud* (Supplém. t. 72) nous apprend d'abord, p. 498, que Manuel, élu simultanément par le Finistère et la Vendée, *avait opté pour le premier*, et ajoute, p. 505, *qu'il rendit le dernier soupir le 27 août*.

Dans l'*Inventaire des Autographes* composant la collection de B. Fillon, série III, p. 22, la date de la mort de Manuel est aussi fixée au 27 août. Le *grand Dictionnaire universel de Larousse* reproduit la même erreur.

Et cependant je lis dans le *Moniteur Universel* (p. 1224, col. 3) du mercredi 22 août 1827, imprimé le 21 : « M. Manuel est mort hier à cinq heures au château de Maisons. »

terminer cet article déjà trop long par ces simples mots, emprunts d'une émotion contenue, que Béranger adressait à Mlle A. Heurtaux, le lundi 20 août 1827, 5h20.

« *Il n'est plus*, ma chère Agathe. *Je reste à Maisons pour garder ses restes* et consoler son frère.

Embrassez votre tante pour moi. Je vous aime. »

Bien à vous, cher Directeur, et veuillez transmettre toutes mes excuses au vaillant chercheur qui a doté sa province, et un peu la nôtre, d'une si intéressante Iconographie régionale.

La Roche-sur-Yon, 5 juillet 1889.

Eug. Louis.

PAUL BAUDRY

PAUL BAUDRY

Le monument élevé à la mémoire de Paul Baudry a été inauguré, à la Roche, le 28 avril dernier. Il est placé à l'Hôtel de Ville, au haut de l'escalier qui conduit au musée, dans l'intervalle qui sépare les portes des deux salles d'exposition. — L'endroit est assurément tout à fait bien choisi: il est logique, en effet, de rencontrer, sous le péristyle du temple, l'image du saint que l'on y vénère ; — cependant, au lieu de ce monument discret et d'intérieur, nous eussions rêvé, pour notre grand Peintre, un monument érigé en plein air, au grand jour, bien en vue, sur une des places de La Roche, où il eût rappelé aux passants, avec la gloire du maître qui a illustré sa ville natale, le grand exemple de volonté opiniâtre et de labeur acharné qui se dégage de la vie de notre célèbre compatriote.

Mais pour occuper un tel emplacement, il eût fallu une œuvre de proportions autrement importantes que le placage, d'excellent style d'ailleurs, qui est appliqué contre le mur du musée. Et la réalisation de ce plan eût exigé des ressources tout autres que celles qu'ont pu réunir, à grand peine, les membres du comité.

Le chiffre des treize mille cinq cents francs qui ont été recueillis par la souscription, dit la pauvreté des offrandes,

surtout quand il faut avouer que, sur cette somme déjà si mince, cinq mille francs ont été donnés par l'Etat, grâce aux démarches de notre érudit et regretté compatriote, M. Beaussire, membre de l'Institut. — La part des villes du département et des particuliers dans cette souscription est, on le voit, peu considérable ; et, avec des moyens aussi restreints, il était impossible de faire plus, ni mieux que ce qui a été fait.

C'est que notre cher pays de Vendée n'a pas l'habitude de semblables hommages à rendre à ses enfants. Il a produit cependant des hommes de premier rang dans les sciences et dans la jurisprudence, mais des noms de rue rappellent seuls leur ancienne célébrité. La Vendée a été aussi une terre de héros, mais la paix civile a exigé que ses fils géants n'aient d'autre monument que le souvenir impérissable qu'ils ont laissé dans les cœurs, et le sillon lumineux que leur grandeur trace à travers les pages les plus sombres de notre histoire.

*
* *

Jusqu'à nos jours, la Vendée n'avait produit qu'un seul artiste digne du nom de maître ; un statuaire, trop peu connu en France et probablement très ignoré de ses compatriotes : Bousseau né à Chavagnes-en-Paillers, qui fut de l'Académie des beaux-arts dans la première moitié du siècle dernier[1]. — Ce monument de Paul Baudry est donc le premier que la Vendée élève à sa gloire artistique. C'est un premier pas timide, un essai modeste.

[1] Appelé en Espagne par le Roi, petit-fils de Louis XIV, il a peuplé les palais royaux de marbres qui l'ont rendu célèbre au-delà des Pyrénées, sous le nom espagnolisé de « Buso ». Nous ne possédons en France, de cet ancêtre de la phalange actuelle des artistes vendéens, que le tombeau du cardinal Dubois, dans l'église Saint-Roch, et la statue que Bousseau présenta lors de son admission à l'Académie, *Ulysse tendant l'arc*, un petit marbre qui est conservé au musée du Louvre.

La cérémonie d'inauguration ne paraît pas avoir provoqué, au dire des journaux qui en ont rendu compte, de mouvement beaucoup plus imposant que l'émulation excitée par la souscription. Elle ne réunissait guère, autour de la famille du maître, représentée par Madame Paul Baudry, sa veuve, et ses deux enfants, et par son frère, M. Ambroise Baudry, que le monde officiel des principaux fonctionnaires. Nos sénateurs MM. Halgan et de Béjarry, et nos députés MM. Godet de la Riboullerie, Paul Le Roux et Maynard de la Claye, y assistaient.

Malgré les faibles ressources dont il disposait, et grâce au désintéressement de ses auxiliaires, l'architecte du monument Ambroise Baudry, a su faire une œuvre grave, d'un bon style, et telle qu'on la pouvait attendre de son beau talent. (*) Elle ne nous laisse que le seul regret de ne pas voir associé à son exécution, le ciseau de notre éminent statuaire vendéen, M. Gaston Guitton, le plus ancien probablement des amis de Paul Baudry.

Le monument est en marbre noir. Il se compose d'un tableau sur lequel sont gravés le nom de Baudry et les dates principales de sa vie. Ce tableau de marbre est surmonté d'une console qui porte le buste en bronze du maître, par M. Paul Dubois de l'Institut ; il est accosté à droite et à gauche de deux figures de génies en bronze, modelées par M. Marqueste, ancien grand prix de Rome, d'après les figures dessinées par Paul Baudry pour le diplôme de l'exposition universelle de 1878. Ces génies s'appuient sur des écussons où sont gravées les devises inscrites par Baudry sur ce diplôme : *Ars superat et superest*, et, *Lumina numina nostra*, — devises qui disent sa foi dans la grandeur immortelle de l'art.

Cet ensemble est porté par une plate-forme sur laquelle

(*) M. Ambroise Baudry avec s'abandonner, a vu moins de contrainte à son inspiration, en composant le monument qui sera prochainement élevé à Paris à la gloire de son frère, et dont nous donnons ici un croquis.

on lit les mots : *Souscription Nationale*. Au-dessous de cette plate-forme soutenue par des consoles avec pendantifs, on voit, au milieu, une palette de bronze traversée de pinceaux et accrochée devant un cartouche ; et, de chaque côté, deux médaillons ronds, en bronze, représentant : celui de gauche le profit de Paul Baudry regardant à droite ; et l'autre, le génie de la peinture planant dans un ciel étoilé au-dessus de la façade de l'Opéra. — Ces deux médaillons sont l'œuvre de M. Chapelain, graveur en médailles, membre de l'Institut. Ils ont été fondus par M. Picard ; le buste de Baudry, ainsi que les deux génies et la palette, ont été exécutés dans les ateliers de M. Barbedienne.

Le monument est entouré d'un grand cadre, mouluré de marbre noir, au bas duquel l'architecte a signé son œuvre par cette inscription : *Fratri optimo frater pius et infelicissimus.*

*
* *

Lorsque le voile qui recouvrait le monument a été enlevé, M. Ambroise Baudry a pris la parole et s'est exprimé en ces termes émus et pleins de cœur, qu'il faut citer en entier :

MESSIEURS,

« En consignant aujourd'hui entre vos mains le monument qui « doit, dans la postérité, consacrer la sollicitude et les regrets de « notre pays pour l'un des siens, permettez-moi de vous adresser « à tous l'expression de ma profonde reconnaissance !

« En confiant à mes mains fraternelles, le soin de dresser cette « pierre, vous avez, Messieurs, ajouté à la dette contractée par notre « famille envers nos compatriotes, dette sacrée, qu'aucun de nous « ne saurait oublier, qu'il transmettra aux siens comme un héritage « fraternel !

« Car, vous le savez, Messieurs, mon frère, en toutes les circons-

« tances de sa vie si remplie, aimait à rappeler cette dette de recon-
« naissance, à reporter aux compatriotes venus à son aide à l'heure
« des laborieux débuts, à la Vendée tout entière associée à ses
« triomphes, comme elle l'avait été à ses juvéniles ambitions, le
« mérite de tous ses succès.

« A cette glorification suprême, ils manquent aujourd'hui ces
« soutiens de la première heure : les Sartoris, les Moreau, les
« Bonnin, Constant Merland, Gauja, Renard et tant d'autres qui, au
« lieu où tout se pardonne, « parce que tout se comprend », me
« pardonneront l'apparence d'un oubli.

« Mais du moins, leurs noms si justement chers, nous les retrou-
« vons presque tous ici, associés à l'œuvre généreuse de votre
« Comité et je me fais un devoir de les saluer au passage.

« Recevez donc, Messieurs, avec bienveillance, le monument que je
« remets respectueusement à votre garde, monument à l'être bon,
« vaillant et modeste, si prématurément ravi aux siens ; à l'homme
« de cœur et de talent, qui fut et restera pour la Patrie, le peintre
« Paul Baudry. »

Après M. Ambroise Baudry, M. Guillemé, maire de la Roche, et M. Godet de la Riboullerie, député, président du Conseil général, ont prononcé des discours et rappelé avec le haut talent du maître, les exquises qualités de son cœur. — Puis M. Emile Grimaud, le poëte des *Vendéens*, a lu des strophes à la gloire de Baudry ; et, enfin, M. Marionneau, peintre, et archéologue correspondant de l'Institut, ancien camarade de Paul Baudry à l'atelier Drolling, a rappelé les commencements de celui qui devait être un maître, et raconté la vie laborieuse de son illustre ami jusqu'au jour où le grand Prix de Rome vint récompenser les efforts et couronner le jeune talent de notre compatriote, au mois d'octobre de l'année 1850.

*
* *

Mes premiers souvenirs de notre grand peintre, datent justement de l'époque où s'est arrêté le discours de M. Marionneau. — Avant son départ pour la Villa Médicis, Paul

Baudry était venu à la Roche-sur-Yon, et il déjeûna chez mon père, alors préfet du département de la Vendée. J'étais tout enfant et déjà très grand amateur d'images, et je contemplais avec une naïve admiration ce jeune homme qui savait faire des tableaux comme j'en voyais dans les recueils de gravures. C'était pour moi un émerveillement que d'approcher un être aussi exceptionnel ; et son titre de grand Prix de Rome me paraissait quelque chose de prodigieux, de souverain. — Je n'aurais pas été plus ébloui si l'on m'eût dit que Baudry était appelé à monter sur quelque trône, au pays des féeries.

Je n'ai jamais oublié cette première entrevue, ni le visage énergique du jeune artiste, ses naissantes moustaches noires et ses grands yeux brillants de la joie du succès. Je me souviens aussi de son air si simple et si souriant qui m'en fit aussitôt un ami, et si bien, qu'après le déjeûner, tandis qu'il fumait des cigarettes, je m'enhardis jusqu'à lui faire voir les informes petits soldats que j'essayais de dessiner et de peinturlurer, et que notre entente cordiale s'acheva dans une partie de ballon qui ne dut pas, probablement, lui laisser un aussi long souvenir qu'à moi.

Quelques années après, je vis à Paris, tandis qu'il était encore à Rome, sa « *Fortune et l'enfant*, accrochée dans l'atelier de son ami Gaston Guitton, le statuaire qui achevait alors sa délicieuse figure de fillette : *Au printemps* ; et c'était avec un inexprimable recueillement que je contemplais cette femme au sourire si doux, si belle, et qui cependant, puisque j'en connaissais l'auteur, n'était pas tombée du ciel comme je pouvais me l'imaginer pour certaines figures aperçues dans les tableaux du Louvre.

Puis Baudry revint de Rome, et j'eus la joie un jour d'accompagner mon père qui allait avant le Salon, le visiter à son atelier de la rue des Beaux-Arts. Il y avait là, sur des chevalets, sa *Toilette de Vénus*, et sa *Madeleine* à laquelle il donnait les dernières touches : — une belle fille blonde, la

toilette fort en désordre, s'éloigna du divan sur lequel elle était posée pour figurer la sainte, et disparut quand nous entrâmes, en s'enveloppant de je ne sais quelle draperie ramassée au hasard. — Tout cela est encore vivant devant mes yeux, car un collégien, déjà très épris d'art, n'oublie point ces premiers pas dans le sanctuaire, et ces premières visions d'un intérieur d'artiste.

Plus tard, j'ai vu Baudry dans son atelier de la rue de la Pépinière, où il fit ses beaux portraits du peintre *Eugène Giraud*, de *Madeleine Brohan*, du *Baron Dupin*, etc., et sa *Charlotte Corday*. Et, enfin, devenu un homme, j'allais de temps à autre, frapper à son atelier de la cité du Buen retiro, dans le faubourg Saint-Honoré, où il prépara les cartons de ses grandes peintures de l'Opéra, qu'il exécuta ensuite dans l'immense atelier circulaire que son ami Charles Garnier lui avait installé sous la coupole de son théâtre en construction.

*
* *

La dernière fois que je montai à l'atelier de la Cité du Buen retiro, c'était au lendemain de la signature de l'armistice, à la fin de janvier 1871. — J'étais revenu de la veille, des avant-postes, où j'avais passé tout le mois, en arrière de Choisy-le-Roy, dans les tranchées qui allaient de la Seine à la ligne d'Orléans, et où bien souvent, en regardant le haut talus du chemin de fer, j'avais songé au pays natal, dont la route fermée s'arrêtait là. — Une de mes premières pensées, au retour, fut d'aller m'informer de Baudry. — On avait besoin, à cette heure cruelle, de se retrouver, de savoir ce que chacun était devenu, et de parler à cœur ouvert de ce deuil de la patrie qui nous oppressait tous si durement. — Je sonnai ; ce fut son frère Ambroise qui vint m'ouvrir et m'accueillit. Il était très abattu. — Paul Baudry, me dit-il,

était malade, accablé par la fatigue du siège et plus encore par la secousse morale qui nous ébranla tous quand on sut que tout était fini et qu'il fallait se rendre. — Mais vous, ajouta-t-il amicalement, il vous recevra, et sera content de vous voir. — Et il m'introduisit, en traversant l'atelier, dans la chambre de son *grand frère*.

Le maître accoudé sur son oreiller, écoutait un jeune homme assis, au pied du lit, et qui avait les yeux pleins de larmes.—Je reconnaissais ce visiteur éploré pour l'avoir aperçu souvent au Salon, ou aux expositions de l'Ecole des beaux-arts, mais j'ignorais son nom. — Baudry, après la première étreinte, nous présenta l'un à l'autre, d'un mot, en nous nommant : — c'était le peintre Clairin ; — puis il ajouta : « il me raconte la fin de Régnault ». — Et M. Clairin reprit son récit, disant comment, après s'être acharné tout le jour dans une fusillade enragée, le soir, au moment de la retraite, lorsque les rangs étaient formés pour rentrer dans Paris, Henri Régnault le quitta avec un mouvement de révolte, en disant qu'il voulait brûler encore une cartouche. — Et il alla en avant, du côté des Prussiens, et ne reparut plus. — Alors M. Clairin raconta ses recherches, les jours qui suivirent, sur le champ de bataille, dans les charrettes funèbres, dans les fosses ouvertes, parmi les milliers de cadavres, pour retrouver le corps de son ami. — Et nous faisions un grand silence, affaissés devant cette douleur si poignante, que nous partagions, et avec le sentiment que quelque chose d'absolument précieux était, ce soir de Buzenval, tombé de la couronne de la France.

Les années n'ont pas eu de prise sur l'impression que m'a laissée cette scène émouvante. Je n'ai rien oublié de ce sombre tableau ; ni la douleur si sincère et si touchante de M. Clairin pleurant son ami, ni la pâleur affligée de Baudry, ni son regard navré dans son visage amaigri, ni le vilain jour gris d'hiver qui éclairait à peine cette chambre qui contenait une si grande douleur et de si nobles regrets.

était malade, accablé par la fatigue du siège et plus encore par la secousse morale qui nous ébranla tous quand on sut que tout était fini et qu'il fallait se rendre. — Mais vous, ajouta-t-il amicalement, il vous recevra, et sera content de vous voir. — Et il m'introduisit, en traversant l'atelier, dans la chambre de son *grand frère*.

Le maître accoudé sur son oreiller, écoutait un jeune homme assis, au pied du lit, et qui avait les yeux pleins de larmes.—Je reconnaissais ce visiteur éploré pour l'avoir aperçu souvent au Salon, ou aux expositions de l'Ecole des beaux-arts, mais j'ignorais son nom. — Baudry, après la première étreinte, nous présenta l'un à l'autre, d'un mot, en nous nommant : — c'était le peintre Clairin ; — puis il ajouta : « il me raconte la fin de Régnault ». — Et M. Clairin reprit son récit, disant comment, après s'être acharné tout le jour dans une fusillade enragée, le soir, au moment de la retraite, lorsque les rangs étaient formés pour rentrer dans Paris, Henri Régnault le quitta avec un mouvement de révolte, en disant qu'il voulait brûler encore une cartouche. — Et il alla en avant, du côté des Prussiens, et ne reparut plus. — Alors M. Clairin raconta ses recherches, les jours qui suivirent, sur le champ de bataille, dans les charrettes funèbres, dans les fosses ouvertes, parmi les milliers de cadavres, pour retrouver le corps de son ami. — Et nous faisions un grand silence, affaissés devant cette douleur si poignante, que nous partagions, et avec le sentiment que quelque chose d'absolument précieux était, ce soir de Buzenval, tombé de la couronne de la France.

Les années n'ont pas eu de prise sur l'impression que m'a laissée cette scène émouvante. Je n'ai rien oublié de ce sombre tableau ; ni la douleur si sincère et si touchante de M. Clairin pleurant son ami, ni la pâleur affligée de Baudry, ni son regard navré dans son visage amaigri, ni le vilain jour gris d'hiver qui éclairait à peine cette chambre qui contenait une si grande douleur et de si nobles regrets.

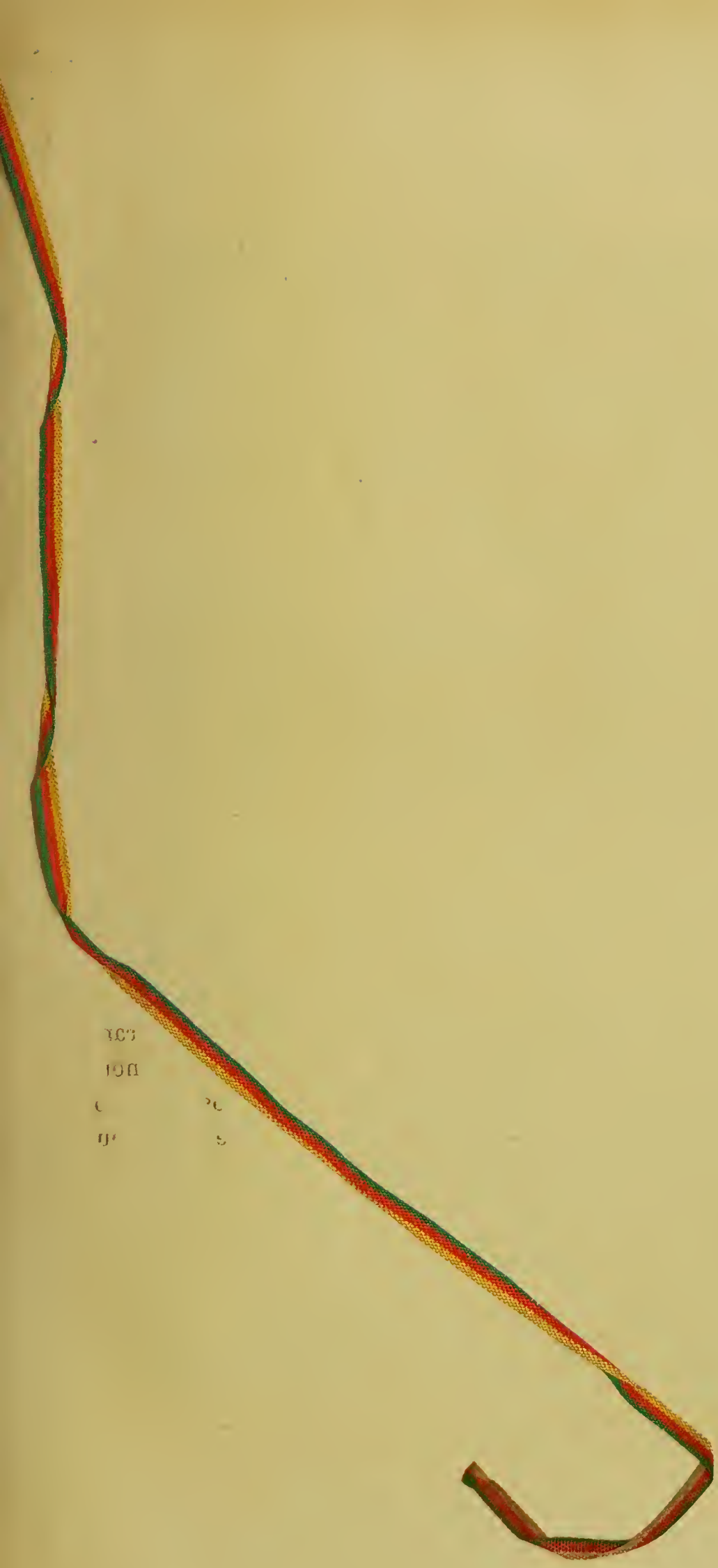

Photographie E. Arnaud — Heliogravure Schwartzweber

MONUMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

Et pourtant, que tout cela est déjà loin, hélas ! — et Baudry n'est plus ! Et la France garde toujours au flanc la blessure dont nos cœurs saignaient !

Ce deuil de la défaite, Baudry l'a porté jusqu'à son dernier jour. En octobre 1872, dans une lettre écrite à un autre éminent artiste vendéen, M. Octave de Rochebrume, il laisse échapper cette plainte : « Je lutte à peine contre les amères « douleurs qui me sont restées au fond de l'âme. Mes études « et mes travaux sont, dans l'état présent de mon esprit, « mes armes défensives ; loin de l'atelier je deviens presque « malade. » — Et il s'excuse aussi de ne pas venir en Vendée prendre le repos auquel le conviait M. de Rochebrume, dans sa belle résidense de Terre-Neuve. —

Mais il faut interrompre ces souvenirs, pour dire la vie et l'œuvre du maître.

*
* *

On sait son origine. Né à la Roche-sur-Yon en 1828 d'un artisan honnête et estimé, il a été le meilleur des fils, comme le plus affectueux et le plus dévoué des frères ; de même qu'il est toujours resté le plus reconnaissant des élèves, pour son premier maître, pour celui qui lui avait ouvert les voies de l'art, le modeste professeur de dessin de La Roche, M. Sartoris. Et il lui a donné de sa gratitude le plus délicat et le plus magnifique témoignage, en s'inscrivant dans le livret des expositions comme « Elève de Sartoris », associant ainsi à sa renommée, le nom de ce premier guide.

Baudry était un studieux, un méditatif, un penseur. Quand il ne peignait pas, il lisait les poètes, les philosophes, voire même les théologiens ; donnant ainsi à son esprit les plus nobles aliments. — Ce laborieux était, en conséquence, un peu solitaire, un peu sauvage. Ennemi de la banalité en toutes

choses, ses relations étaient restreintes, choisies. Sa porte n'était pas ouverte à tout venant, car il savait le prix du temps. Et sa mort prématurée est venue attester qu'il avait raison de défendre ses heures de travail contre les oisifs, qui nous eussent sans doute fait perdre quelques belles pages, pour quelques cigares fumés sur le divan de l'atelier, afin de tuer quelques instants de leur désœuvrement.

Baudry vivait ainsi dans un isolement relatif, entouré seulement d'un petit groupe d'intimes, très retiré quoique très parisien, ne se gaspillant pas dans les réunions mondaines, avare de son temps, comme s'il eût pressenti que le temps lui manquerait pour achever de nous dire le poème qu'il avait dans l'âme. « Je m'isole et me dérobe le plus que je puis » écrivait-il à son ami O. de Rochebrune. Aussi pendant plusieurs années, eût-il moins de notoriété que tel ou tel peintre de rang médiocre qui se prodigue en public, dans les cercles, aux premières, aux enterrements de marque, ayant bien soin d'être vu et cité par la presse, parmi ce fameux groupe si élastique et à certains jours si étrangement composé du « Tout Paris ». Cependant Baudry avait rencontré le succès dès ses débuts, il était célèbre, mais seulement dans le monde de ses confrères que le caractère si personnel de son talent avait frappés, et parmi les amateurs émérites qui étaient séduits par la saveur toute nouvelle de ses œuvres.

Son nom ne devint tout à fait populaire que lorsque furent exposées ses grandes peintures du foyer de l'Opéra. Il éclata alors comme une fantare ; les journaux le répétèrent à l'envi ; et la foule, qui ne se laisse prendre qu'aux grandes images, comme ces illettrés qui ne savent lire que les gros caractères imprimés, s'aperçut enfin, ou crut s'apercevoir, de tout le talent que depuis longtemps les artistes et quelques critiques avaient salué chez le jeune Maître.

Ce succès retentissant qui couronnait un si long effort, un labeur de dix ans, le peintre l'accueillit assez froidement. Comme tous les artistes sans doute, il aimait la louange, de

même qu'il était profondément sensible à la critique ; mais encore fallait-il que l'éloge lui parut venir de bonne source. C'est dans ce sentiment qu'il écrivait alors, à M. de Rochebrune : « Si je dédaigne le bruit et le jugement aveugle de la foule, j'aime la louange délicate des vrais artistes et des hommes de bien. La vôtre m'est infiniment précieuse... »

*
* *

Avant d'arriver à l'examen des œuvres de Paul Baudry, il faut, à la suite de cette rapide étude du caractère de l'artiste, indiquer les différentes étapes des débuts de sa carrière. Et j'ai, pour les établir, un document aussi précieux qu'authentique : une lettre dans laquelle le maître a bien voulu évoquer pour moi les souvenirs de ses premières années. — C'est Baudry peint par lui-même. — Dans cette lettre datée de mars 1871, il répondait au désir que je lui avais exprimé de publier dans l'*Art* un article intitulé le *Premier maître de Baudry*. — Je crois que rien ne peut mieux faire connaître ce grand artiste que ces pages écrites à bâtons rompus, si pleines de cœur, si sincères et parfois si émues et si élevées.

Les voici donc, sauf quelques passages qui n'offriraient pas d'intérêt, m'étant tout personnels.

« Mon cher Alexandre,

» Je vous remercie de votre bien aimable souvenir, et j'irai un de ces dimanches vous voir. Je vous croyais à Fontenay ; Guitton, que j'ai vu quelquefois, avait oublié de me dire votre retour.

.....

» Je vous remercie aussi, cher ami, de ce que vous voulez bien faire pour moi. Parler du père Sartoris, c'est me faire grand plaisir. Vous savez l'affection et la reconnaissance que j'ai pour cet excellent homme, et rien ne pouvait me faire plus de plaisir.

» Quant à moi, mon cher Alexandre, je ne crois pas que les faits

et gestes insignifiants d'un artiste de ma sorte puissent intéresser beaucoup. Je n'ai commencé à exister légalement qu'au moment de mon second prix de Rome ; ne parlez donc qu'en passant de ce qui me regarde. On a beaucoup abusé, à mon sens, de la biographie, c'est la manie de notre temps. Si j'étais quelque chose pour l'avenir, ce qui est douteux, j'aimerais mieux qu'on dise, ce que l'on dit du reste de beaucoup de personnages incontestables : On ne sait pas l'année qu'il naquit et sa vie est totalement inconnue, mais voici ce qu'il fit.

» Le père Sartoris est venu en Vendée, à la Roche, vers 1824 ou 25. Il avait habité Paris pendant trois ans et fait ses études de peintre dans l'atelier d'Abel de Pujol. Ses débuts avaient été d'un ouvrier : Il était plâtrier. C'est avec un petit pécule amassé à grand peine qu'il avait pu arriver à Paris et se livrer à la peinture qu'il aimait passionnément. — J'étudiais la musique chez Depas, son ami intime, lorsque je le vis pour la première fois. Il demanda à mon père de m'enseigner le dessin. Mon brave père eut voulut me faire violoniste, c'était son rêve et il ne céda qu'à regret. La musique était sa préoccupation constante, et à chaque voyage en Vendée sa première question était toujours celle-ci : Travaille-tu toujours ton violon ?

Je mentais, pour ne pas lui faire de peine ; car j'avais le violon en horreur, avec tous les Viotti, les Krentger que j'avais raclés depuis l'âge de de neuf ans jusqu'à satiété, sans le moindre succès.

» Je crois que le père Sartoris fut nommé au lycée vers 1830.

» Je commençai sérieusement le dessin vers l'âge de treize ans, il s'agissait de me faire peintre-décorateur. Mais comme nous n'avions que peu de ressources, mon père comptait que mon talent, absolument fictif sur le violon, m'aiderait à vivre à Paris.

» J'y vins un peu avant seize ans, en 1844, et j'entrai chez Drolling.

» Si j'avais été un parisien, il est probable que dans cette période de treize à seize ou dix-sept ans, j'aurais appris complètement mon métier. Malgré la bonne volonté du père Sartoris, son intelligence et son affection pour moi, je ne fis presque rien à La Roche. — J'avais peu de livres, si ce n'est la bibliothèque d'un M. Breton, marchand de nouveautés, notre voisin, dans laquelle je m'enfermais tous les dimanches.

» C'est là que j'appris que Louis XVI avait été tué par les révolutionnaires, ce qui me fit pleurer à chaudes larmes. Il est vrai que je faillis pleurer également sur la Révolution, lorsque je vis un jour cette phrase à propos de Napoléon Ier : Fils de la révolution, il tua sa mère.

» Voilà ma naïve enfance, et quel sort ont les petits provinciaux. J'aurais donné ma main gauche pour avoir un traité d'anatomie et de perspective. J'ai même essayé de l'apprendre tout seul ; et si j'avais eu l'esprit mathématique, j'aurais peut-être renouvelé un miracle de Pascal à propos d'Euclide. Mais j'ai toujours eu une caboche rebelle aux chiffres et à la géométrie.

» Mon pauvre père Sartoris est mort en 1857. Je crois qu'il a pu savoir avant sa mort que j'avais une première médaille. Ça été sa dernière joie. »

.....

Rien à ajouter à ces lignes qui nous montrent le Maître tel qu'il était : d'une excessive sensibilité, un peu ombrageux, redoutant les regards profanes, préférant le silence de la presse aux piqûres quelle fait souvent par ses critiques ou ses éloges maladroits ; et cependant désirant cette publicité, qui l'inquiète pour lui-même, la voulant pour la mémoire de celui qu'il appelle tendrement « son père Sartoris », son second père en effet, le père de sa glorieuse destinée — pour lequel il conservait un culte tout filial, car Paul Baudry possédait au plus haut degré cette vertu des âmes d'élite : la reconnaissance.

*
* *

Pour reprendre le récit où il l'a laissé, j'ajouterai qu'à ce Salon de 1857 où il remporta, du premier coup, une première médaille, Baudry avait exposé *la Fortune et l'Enfant,* que l'on voit au musée du Luxembourg, et *le Supplice d'une Vestale,* qui a figuré pendant plusieurs années dans la même galerie et se trouve désormais placé parmi les œuvres capitales du musée de Lille. Il y avait encore un charmant petit *Saint-Jean*,et une délicieuse petite toile que la lithographie a popularisée, *Léda,* et le célèbre portrait de M. Beulé.

Le Supplice d'une Vestale était son envoi de Rome de cin-

quième année, *la Fortune* était celui de troisième. Il l'avait expédié de la villa Médicis à son ami, notre éminent compatriote, le statuaire Gaston Guitton, en vue de l'exposition de 1855. Mais Guitton, qui avait jugé l'œuvre tout à fait remarquable, ne voulut pas qu'elle allât se perdre dans la cohue des interminables galeries d'une exposition universelle. Il garda le tableau dans son atelier, malgré les protestations de Baudry, et le réserva pour le Salon de 1857, où il obtint un si grand et si légitime succès.

C'est en effet une œuvre exquise, et qui vérifie une fois de plus le fameux vers proverbial de Corneille : « Mes pareils à deux fois ne se font point connaître. » On y trouve déjà tout ce qui restera la note dominante de l'art de Baudry : la grâce, le charme et des finesses de modelé inimitables, avec d'incomparables délicatesses de colorations.

Au Salon de 1859, Baudry envoya : *la Madeleine*, qui est au musée de Nantes ; *la Toilette de Vénus*, une gracieuse composition qui est actellement au musée de Bordeaux, après avoir passé par les galeries du Luxembourg ; puis les portraits de Mme de la Bédoyère, de M. de Vilgruy ; celui de M. Jard-Panvilliers, une de ses œuvres maîtresses qui a retrouvé son succès du premier jour, il y a six ans, à l'exposition de l'Orangerie des Tuileries.

Il y avait aussi et surtout, à ce Salon de 1859, une toute petite tête d'enfant, une étude plutôt qu'un portrait, mais une étude d'une virtuosité accomplie. Elle était intitulée : *Guillemette* et elle eut l'honneur d'être rapprochée par la critique, de la célèbre petite *Infante* de Velasquez, du salon carré, au Louvre. Ce fut un véritable engouement ; on était surpris par le brio de cette exécution, attiré par le ragout de cette couleur blonde et vibrante. Les classiques ne peignaient pas avec cette liberté, cette verve, et les romantiques — il en survivait encore en ce moment — ignoraient cette délicatesse de dessin et ne modelaient pas avec cette sûreté.

*
* *

En 1861 paraît *Charlotte Corday*, la toile si dramatique du musée de Nantes ; un second petit saint Jean, ou plutôt un portrait d'enfant, le fils de Mme la comtesse de la Bédoyère, vêtu de la peau de mouton traditionnelle ; puis plusieurs portraits qui le classent au premier rang des portraitistes de l'École française. Celui de M. Guizot, une de ses plus belles peintures, une œuvre d'un style sévère, très étudiée, très poussée, une œuvre accomplie ; et les portraits de M. le baron Dupin et de Mlle Madeleine Brohan de la Comédie Française.

Entre temps, il avait jeté de gracieuses figures de femmes au milieu de compositions allégoriques dont la couleur avait des séductions inaccoutumées aux peintres de notre époque. C'était la coquetterie des colorations des maîtres du milieu du siècle dernier, unie à l'élégante perfection du dessin d'un artiste de la Renaissance. Ces premières peintures décoratives étaient destinées au salon de Mme la comtesse de Nadaillac, à l'hôtel de Galliera, à l'hôtel Fould. — Il fit également dans ce style charmant des cartons, *les Cinq-Sens*, pour l'exécution de tapisseries placées au Palais de l'Elysée. Ces cartons ont été détruits dans l'incendie de la manufacture des Gobelins, pendant la Commune.

Enfin, en 1863, il remporta une victoire décisive avec la *Perle et la Vague*, grande figure nue, dont le modelé ferme, vivant, la couleur brillante et vraie, contrastaient avec les colorations atténuées, douceâtres, fades à force d'être jolies, de l'*Amphytrite* de M. Cabanel qui figurait tout à côté. La bataille fut engagée entre ces deux toiles, et si le public allait à la peinture de M. Cabanel, comme les enfants vont aux bonbons roses, verts, bleus, de l'étalage d'un confiseur, — les artistes et la haute critique donnèrent le prix à Baudry qui

ce jour-là, fit sans s'en douter, par sa conscience et sa sincérité, gagner aussi un peu la bataille au réalisme, et prépara la venue de ce que l'on appelle aujourd'hui : la nouvelle école. Il y avait en effet dans cette toile des gris d'une délicatesse infinie, de ces reflets d'air nacrés si à la mode à présent, et qu'il avait vus dans la nature et trouvés au bout de son pinceau, bien avant que les pseudo-régénérateurs de la peinture, impressionnistes, pleinairistes, et autres novateurs en iste, aient cru les avoir inventés.

A ce même Salon figuraient les portraits du peintre Eugène Giraud et de Mme Jane Essler, artiste dramatique.

En 1865 Baudry n'a que deux toiles aux Champs-Elysées. *Diane*, une figure de grandeur naturelle d'une coloration supérieure à son mouvement et à son dessin, et un petit portrait, haut comme la main, mais un chef-d'œuvre, le portrait de son frère l'architecte Ambroise Baudry. — Cette petite merveille est une des toiles qui ont le plus frappé les artistes et le mieux révélé l'originalité comme la puissance du maître. C'est une peinture très étudiée, et cependant faite de verve, enlevée comme une esquisse. Le fond est à peine couvert d'un glacis d'huile teintée de vert qui laisse paraître la toile, et sur ce ton clair, vibrant, le personnage s'enlève avec la vigueur et la netteté de la vie.

*
* *

Après ce Salon de 1865 Baudry disparaît des expositions annuelles, il est tout entier à la conception et à la préparation de son grand travail de l'Opéra. Avant d'aborder cette immense création qui déciderait de la gloire de son nom, il voulut se recueillir dans la contemplation et l'étude des maîtres des plus grandes époques de l'art. Il retourna en Italie et copia pieusement, avec respect, avec foi, les grandes figures

de Michel-Ange, les Sybilles de la chapelle Sixtine, et quelques-unes des Loges de Raphaël. Ces copies se voient aujourd'hui à l'Ecole des beaux-arts.

De Rome, il alla à Londres, copier les cartons de Raphaël, d'Hampton-Court. Il en fit des réductions que dans un élan de reconnaissance patriotique, au moment de la libération du territoire, il offrit gracieusement à M. Thiers. Le Président, qui avait cependant préludé à sa vie politique par des travaux de critique d'art, refusa ce royal présent, sous ce stupéfiant prétexte : qu'il n'admettait dans sa collection que des copies à l'aquarelle.

Après l'Italie, Baudry visita l'Espagne. Il avait à y voir les célèbres Rubens, de Madrid ; et, après les demi-dieux de la renaissance italienne, il voulait connaître les maîtres si différents, mais si grands aussi, de l'Ecole espagnole. Il revint étonné, émerveillé par Velasquez. La puissante réalité des œuvres de ce peintre, son dessin si expressif, sa robuste et rapide exécution, tout cela l'avait empoigné, enthousiasmé. Et de ces voyages date un changement profond dans sa manière. Elle devient plus large, plus libre, ne reproduisant plus la nature que dans ses traits essentiels et caractéristiques, simplifiant pour aller plus rapidement comme s'il eût voulu saisir son modèle au vol, en faire en quelque sorte le portrait instantané. C'est ainsi qu'il était arrivé à exécuter en une journée toute une grande figure de ses peintures de l'Opéra ; de même qu'il peignait dans une après-midi la tête d'un portrait. Et il était tellement maître de son métier, qu'il pouvait réaliser ce tour de force sans que l'œuvre laissât paraître une défaillance, sans qu'elle cessât d'être serrée, précise, sincère, consciencieuse.

« Velasquez devait faire ainsi », me disait-il un jour que j'étais monté à son atelier vers cinq heures, et où je le trouvai en face d'une grande toile blanche sur laquelle un portrait d'homme était tracé par quelques lignes sommaires, tandis que tout le visage était peint. « Je l'ai commencé après

déjeûner », ajouta-t-il, et il me reparla de son séjour en Espagne et de ce Velasquez, le puissant ancêtre de nos réalistes contemporains, qui, lui, n'était pas un trivialiste.

Je le vois encore ce portrait, c'était une figure de blond au teint vermeil, avec une moustache et des favoris d'un châtain un peu ardent ; les yeux bleus étaient humides de vie, les carnations avaient le brillant, l'éclat de la réalité. C'était le portrait d'un jeune et richissime gentilhomme prussien, de l'époux de la Païva, pour qui Baudry venait de peindre, comme prélude à son Opéra, sa première grande page décorative : un plafond représentant Apollon, dans sa fonction de Dieu du jour, debout sur les nuées et lançant ses flèches d'or vers l'empyrée.

Le maître eut la tristesse de se voir à peu près frustré du profit que sa réputation devait retirer de cette belle œuvre. Mme de Païva ne voulut l'autoriser à introduire dans son hôtel des Champs-Elysées, pour voir la composition en place, que cent personnes, et encore dut-il lui soumettre la liste des élus, parmi lesquels il m'avait fait la gracieuseté de ne pas m'oublier. Je suis donc du très petit nombre de ceux qui peuvent parler de cette toile autrement que par ouï-dire. Le dessin en était élégant, nerveux, la couleur brillante, dorée comme il convenait au sujet ; et la composition offrait cette originalité, cet imprévu qui distinguent les conceptions de Paul Baudry.

*
* *

Pendant qu'il poursuivait sa décoration de l'Opéra, Baudry ne parut qu'à deux Salons. En 1869 il envoya un curieux portrait de son très intime ami Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, très étudié, très vrai ; et en 1872 un autre petit chef-d'œuvre comme le portrait de son frère Ambroise, le

portrait de son ami About, vêtu et coiffé de fourrures comme un boyard.

Enfin, en 1874, sonna l'heure du triomphe. Les peintures de l'Opéra achevées furent exposées à l'Ecole des beaux-arts, et il n'y eut qu'un cri d'admiration devant cet ensemble décoratif, le plus considérable qui ait été peint en ce siècle. Il n'y eut qu'une voix pour proclamer Maître notre cher et illustre compatriote. — Dans cette œuvre désormais immortelle, il était parvenu à force d'indépendance dans la conception, d'audace heureuse, à ranimer, à rajeunir cette forme de l'art qui se traînait dans les redites et les poncifs, qu'on croyait à jamais épuisée, morte : l'Allégorie. Et cela, en adaptant au vieux poème un air nouveau. C'est-à-dire en étant tout à fait moderne.

Il s'était inspiré des Maîtres de la Renaissance pour leur demander le secret de leur grand style, mais il était resté un peintre du XIXe siècle et même très parisien. C'est ce mélange de style et de modernité qui surprend, étonne, séduit et charme dans les œuvres de Baudry. — Son exemple aura révélé aux classiques que l'on pouvait s'inspirer des Maîtres, les continuer, tout en étant un peintre vivant et actuel ; et à la jeune école, il a montré que la science que l'on puise aux études académiques, ne pouvait que servir celle que l'on peut acquérir par l'étude de la nature.

C'est ainsi que Baudry occupe dans l'art contemporain une place supérieure et tout à fait à part. Il a mis en œuvre une esthétique nouvelle, reposant sur le respect de la tradition, la sincérité du savoir, unies à la liberté la plus absolue de l'initiative du peintre dans son inspiration comme dans ses moyens d'exécution. Et j'insisterai sur ce dernier point, car l'exécution est un des traits caractéristiques des œuvres de Baudry. Il peignait avec une rare habileté, mais un sans-souci absolu des recettes et formules enseignées et acceptées. De même qu'il a une palette à lui, avec des colorations si rares, si délicates, qu'il semble les avoir empruntées à

quelques pierres précieuses encore inconnues, il a une façon à lui et toute personnelle de poser et d'étendre ses couleurs sur la toile. Empâtant par place, se contentant dans d'autres de frottis à peine teintés, avec une liberté d'allure et des négligences voulues, il arrive à exprimer, comme personne, le modelé des formes, ainsi que la valeur des colorations, et la nature des objets qu'il peint. — Il était donc doublement Maître : poète par l'inspiration, maître peintre par l'exécution.

*
* *

Une fois son Opéra mis en place, il reparut aux Salons. En 1876 il avait deux portraits, un portrait d'homme et celui de Mlle Denière, qui fit tapage par la désinvolture de sa large exécution. C'était une merveille d'éclat, de fraîcheur, mais traitée dans la manière simple et sommaire des grandes peintures auxquelles son pinceau était désormais habitué. Et c'est dans ce sentiment que seront conçues et exécutées désormais toutes ses œuvres, comme le grand portrait du général Cousin de Montauban, du Salon de 1877, celui de M. Eugène Guillaume, l'éminent statuaire, en 1880, enfin *la Glorification de la loi*, le grand plafond de la Cour de Cassation, qui lui mérita la seule distinction que son art pût encore lui donner : la Médaille d'Honneur, décernée par le suffrage de ses pairs, je veux dire de ses confrères.

L'année suivante, en 1882, il envoya encore au Salon une petite toile, *la Vérité*, une tache de couleur exquise, et ce fut la dernière fois qu'il parut au palais des Champs-Elysées.

En dehors de ces ouvrages qui ont figuré dans nos expositions publiques, il a exécuté plusieurs autres portraits qui ont paru dans des exhibitions privées, comme celui de Mme Singer, et plusieurs peintures décoratives qui ont été l'occasion d'expositions spéciales : *Saint-Hubert* pour le

MONUMENT

DE PAUL BAUDRY

Au Cimetière du Père-Lachaise.

château de Chantilly, où sont venus les panneaux de l'hôtel Fould, — et deux plafonds inspirés par la fable de Psyché.

Là se termine son œuvre, dont nous avons donné l'énumération à peu près complète, sauf quelques portraits qui n'ont pas été exposés.

On voit quelle tâche le Maître a accomplie. Après un tel effort, une telle dépense d'énergie et d'âme, on est sans doute moins surpris que la mort soit venue, si tôt, lui donner le repos. Et cependant, il aura eu en mourant l'immense tristesse de n'avoir pas tout dit, de laisser inachevée l'œuvre qu'il caressait dans le fond de son cœur et de sa pensée, depuis seize ans, depuis nos revers, sa *Jeanne d'Arc*, dans laquelle il voulait exprimer l'espérance de son ardent patriotisme et sa foi de croyant. — Il en a laissé, dit-on, une admirable exquisse.

Cette page manquera à son œuvre, mais pas à sa gloire qui est complète ; car il est, avec Delacroix, un des rares artistes qui aient eu, en ce siècle, le sentiment du grand art décoratif. Sa mort a découronné notre Ecole. Ce n'est pas qu'il en fût le Maître, — par ce temps d'individualisme l'école n'a pas de chef, — mais il était la plus haute personnalité de l'art contemporain, une des plus grandes de ce siècle et de la peinture française.

A. Bonnin.

LE MISSEL DE STE-MARIE D'OLONNE

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les notes que je publie aujourd'hui remontent à près de quarante ans. Je dois dire dans quelles conditions je les ai prises, au cas où on les trouverait insuffisantes.

C'était en 1850. J'étais au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Or, suivant la coutume, il y avait deux départs pour les vacances scolaires. Le premier, facultatif, coïncidait avec le 25 juillet, fête de saint Jacques : aussi ceux qui en profitaient étaient-ils nommés les Jacobins. Trouvant l'année de réclusion assez longue, je fis en sorte de ne pas prolonger mon séjour au séminaire jusqu'après l'Assomption, époque du second départ. Je n'en restai pas moins à Paris quelques semaines, afin de visiter ses monuments, étudier ses musées et fréquenter ses bibliothèques.

Je fus particulièrement assidu à la Bibliothèque nationale, où les miniatures des manuscrits captivaient mon attention, sans pour cela me détourner des observations liturgiques, qui avaient pour moi autant de charmes que l'iconographie, à laquelle m'avait familiarisé mon maître Didron. Ce fut alors que je fis connaissance du missel poitevin, que je n'ai pas revu depuis et qui, très probablement, m'apprendrait maintenant bien d'autres choses que je ne soupçonnais pas. J'étais novice encore : aussi ai-je consigné plus d'un détail que je

crois devoir supprimer, par exemple l'indication des introïts. Comme c'est partout celui du romain — à cette époque, on ne s'en préoccupait guère, — j'ai rayé systématiquement ces remarques superflues.

Quelles qu'elles soient, mes notes peuvent avoir leur utilité. Aussi ai-je résolu de ne pas les laisser dormir davantage dans mes cartons, puisque la *Revue du Bas-Poitou,* qui est intéressée à leur publication, veut bien leur accorder une sympathique hospitalité. D'ailleurs, on s'est si peu occupé en Poitou de l'ancienne liturgie poitevine que j'estime opportun de montrer l'intérêt qui s'y attache, à propos d'un document notable.

I

Ce missel appartient à la Bibliothèque Nationale, où il est classé sous le n° 873, avec le titre *Missale Pictaviense*. Dès 1851, je rédigeais à son sujet une courte note, qui a été en partie imprimée dans le *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VI, p. 158 et en 1886, j'ai décrit son illustration dans la *Revue de l'art chrétien*, p. 90-91.

Une grande vignette, restée inachevée, orne, comme d'habitude, le canon : d'une part, c'est la Crucifixion ; de l'autre, le donateur. Ce donateur est un ecclésiastique, qui porte sur sa soutane bleue un surplis à larges manches : agenouillé et assisté de saint Jean-Baptiste, il présente à la Vierge un cartel où est écrit : *Mater Dei, memento mei.* Une inscription commémorative nous apprend que Guillaume Jeudi, recteur de l'église paroissiale de Sainte-Marie d'Olonne, lui a légué ce missel, le jour de l'Assomption de l'an 1451, afin qu'on fît mémoire de son âme pour son salut : « Dominus Guillermus Jeudi, presbyter, rector ecclesie parochialis beate Marie de Olona, dedit et concessit hunc presentem librum predicte sue ecclesie, in die Assumptionis beate Marie Virginis, anno

Dni millesimo CCCC° quinquagesimo primo, (tam) pro commemoratione anime sue fienda quam salute. »

Ce missel offre en bordure quelques vignettes, mêlées à ces fantaisies si fréquentes à cette époque, telles que un âne empalé, une mélusine, un loup costumé en moine qui épèle les premières lettres de l'alphabet[1], le diable tirant le canon, etc. Toutes les lettrines enluminées ont été coupées par des vandales.

Les miniatures représentent divers sujets : la sainte Face, tenue par deux anges sans nimbe ; les travaux ordinaires de chaque mois, une danse de bergers et de bergères au son de la cornemuse ; Marie et Joseph se rendant avec un bœuf et un âne[2], à Jérusalem, où ils paient le tribut ; une Trinité dans un chœur de séraphins ardents[3], un enterrement où le cercueil est recouvert d'un drap mortuaire bleu.

Je m'étendrai davantage sur les vignettes suivantes :

Arbre de Jessé. Jessé, vieillard, à barbe et cheveux blancs, vêtu d'une longue tunique bleue ceinte à la taille, les mains pendantes, dort, la tête appuyée sur un coussin. De son cœur[4] sort une tige vigoureuse qui s'épanouit en douze rameaux. Chacun des ancêtres du Christ, dans le costume du temps, est porté par le calice entr'ouvert d'une fleur : pasteurs, ils tiennent une houlette ou des cartels qui, ailleurs, donnent leur nom. Un seul est couronné et tient un sceptre,

[1] Voir mon mémoire intitulé *Iconographie et symbolisme de la fable du loup écolier*, Montauban, 1872, in-8°, de 14 pages.

[2] Ce qui expliquerait comment ces deux animaux se trouvèrent dans l'étable au moment de la Nativité J'ai rencontré la même particularité à Rome, sur une fresque du cloître d'*Ara cœli* (XVIIe siècle).

[3] « Et ecce quidam angelus de ordine superiori, scilicet seraphym, rubeus plurimum,..... vexillum quoddam mire rubedinis in suis manibus deferens » (Faloci, *Vita di santa Chiara da Montefalco*, p. 141).

[4] A Notre-Dame de Poitiers, un bas-relief moderne fait sortir l'arbre symbolique au bas du dos, en manière de queue : le sculpteur ne pouvait se montrer plus vulgaire et moins intelligent de l'iconographie chrétienne.

c'est David. Marie, couronnée, mais sans nimbe, paraît au sommet de l'arbre, les cheveux flottant sur les épaules, couverte d'un manteau bleu et son Fils nu dans ses bras.

Messe. Un prêtre, vêtu d'une ample chasuble relevée sur les bras, large tonsure à la tête, lève les mains. L'autel est garni d'une nappe blanche, à pentes vertes, et rayée. Le missel est placé à droite. Le diacre et le sous-diacre tiennent une torche. On est donc au canon.

Exposition. Autel cubique, à parement rouge broché d'or ; nappe blanche, pendant en avant, ainsi que sur les côtés, où elle est traversée par des raies bleues et agrémentée d'une frange ; deux chandeliers trapus, avec leurs cierges allumés. Au milieu, une monstrance circulaire, portée sur un pied et devant laquelle le peuple se prosterne pour adorer le Saint-Sacrement. Au retable, tenture rouge brochée d'or.

Elévation. Autel à parement brun, nappe blanche, tenture rouge à quatre-feuilles d'or en manière de retable ou mieux de *dossier*, suivant l'expression du temps ; calice au milieu et patène à gauche. Le prêtre à genoux élève l'hostie ; derrière lui sont agenouillés le diacre et le sous-diacre, en dalmatique bleue, qui soulèvent la chasuble du célébrant, de même couleur, et tiennent chacun un long cierge. Un roi assiste à la messe : il porte la couronne en tête, le manteau à collet d'hermine, rabattu sur les épaules. A genoux devant son prie-Dieu, garni d'une tenture rouge, il ne baisse pas la tête à l'élévation, mais continue ses prières dans son livre d'heures ouvert devant lui[1]. On lit, à côté, cette

[1] Les livres d'heures ont, en effet, certaines prières spéciales pour le moment de l'élévation. M. Gaillard de la Dionnerie en possède un du commencement du XVe siècle, qui contient cette rubrique : « Salutationes et orationes dicende ad elevationem corporis Xpisti. *Ave salus mundi*..... *Ave, verum* » et autres prières analogues. Un livre d'heures du XVIe siècle, qui est à la bibliothèque de la ville de Poitiers, consacre presque trois pages aux prières de l'élévation : « Les oraisons séquentes se disent

devise : *Dne Deus meus, in te speravi, salvum me fac*[1].

Procession de la Fête-Dieu. Quatre diacres, à large tonsure, l'amict rabattu sur la dalmatique, qui a des manches fendues sur le côté, et dont la couleur est ou le rouge ou le blanc alternés, élèvent, sur des bâtons dorés, un dais rouge, à pentes courtes, frangées d'or. Le prêtre qu'ils recouvrent a une chape bleue, fixée sur la poitrine par une agrafe ; son aube est sans cordon ; il tient à deux mains l'ostensoir. Des clercs, en longues tuniques de couleur, le suivent, un cierge à la main.

II

Etudions maintenant la partie liturgique.

En 1451, Olonne appartenait au diocèse de Luçon. Lors de la division du diocèse de Poitiers en trois, des sièges ayant été fixés en 1317 par Jean XXII à Luçon et à Maillezais[1], les nouveaux diocèses gardèrent la liturgie de l'Eglise-mère. J'en ai acquis la preuve en confrontant le missel manuscrit avec l'imprimé gothique de la bibliothèque de Poitiers, qui a pour titre : *Missale insignis Ecclesie Pictavensis, nuperrime recognitum atque politissimis characteribus Parisiis impressum*, Thielman Kerver, 1526, petit in-8°, à deux colonnes, rouge et noir. On verra par les variantes en quoi consiste la *récognition.*

Le missel s'ouvre par des rubriques en vers, ayant un but

à l'élévation et après : *Ave, verum... Ave, caro Xpisti... Salve, lux mundi..... Sanguis tuus.....* Oraison de sainct Thomas d'Aquin à l'élévation : *Adoro te supplex.* »

[1] Le nom de *Rochechouart*, écrit à la suite de l'invocation *Domine Deus*, prouve ou que le missel n'est pas toujours resté en possession de l'église à laquelle il fut donné ou, ce qui est moins probable, que le prêtre Jeudi l'avait reçu d'un Rochechouart.

[2] X. Barbier de Montault, *Œuvr. complèt.*, t. I, p. 186

mnémotechnique, sur le *Gloria*, le *Credo*, le *Te Deum* et la conclusion des oraisons.

On dit le *Credo* et le *Gloria* aux fêtes de Dieu, de la Croix, de la Sainte-Vierge, des Apôtres, des Evangélistes, de Sainte-Madeleine et de la Dédicace.

Toutes les autres solennités réclament le *Gloria*, mais non le *Credo*, qui est propre aux dimanches ; en Avent et Carême, il n'y a pas de *Gloria*.

En Carême, aucun saint, excepté la Sainte-Vierge, n'a droit au *Credo* et au *Gloria*.

Quand on a récité le *Gloria*, l'*Ite missa est* est de rigueur s'il n'y a pas eu de *Gloria*, il faut dire *Benedicamus Domino* ou *Requiescant in pace*.

Sans *Alleluia*, quoiqu'on dise le *Te Deum*, il n'y a pas de *Gloria* ; mais le *Gloria* accompagne toujours le *Te Deum*.

Secuntur versus

Omnia festa Dei, festum Crucis atque Marie,
Lucas et Marcus et Magdalena Maria,
Omnis et ecclesia fuerit si forte sacrata,
Gloria cum *Credo* poscunt et *Aposiolus omnis*.
Cetera deposcunt solemnia *Gloria* tantum,
Si Domini Adventus vel LX[1] fiat,
Deposcunt tantum Domini solemnia *Credo*.
Nullus habet sanctus, si Quadragesima fiat,
Gloria cum *Credo*, nisi sola Virgo Maria.
Glo dat ut *Ite* canem ; sine *Glo*, *Bene* vel *Requi* dicam[2].

[1] *Sexagesima*.

[2] Le missel de 1526 a une variante pour ce vers :

« *Glo* dat et *Ite*, tu nam sine *Glo*. *Be* vel *Requi*. dicam. »

Des vers équivalents se trouvent dans le *Textus sacramentorum*, qui date de 1098 et a été imprimé en 1523 :

Credo dat missa sine requiem, feria prima,
Pascha, Sacrum Pneuma, oriens moriensque Maria,
Octo dies habent illud, tibi sit generale.
Crux et Virgo suis festis, Apostolus omnis

Alle vacante[1], cano sine *Glo Te*, non sine *Te Glo*.

En tête du Propre du Temps figure le trope bien connu en l'honneur du pape saint Grégoire-le-Grand, qui a coordonné la liturgie : il se compose de deux hexamètres et d'une partie en prose.

« Gregorius presul, meritis et nomine dignus,
Unde genus duxit summum conscendit honorem.
Renovavit monumenta patrum priorum. Tunc composuit hunc libellum musice artis schole cantorum anni circulo. Eia dic Domino[2]. »

Premier Dimanche de l'Avent : Prose, *Salus eterna.*
2e Dim. : Pr. *Regnantem sempiterna.*
3e Dim. : Pr. *Jubilemus omnes.*
4e Dim. : Pr. *Prope est claritudinis.*
Vigile de Noël : L'épître est précédée de la prophétie[3].

Hoc retinent, quadra (cathedra) intolles oleumque Johannis,
Magdaque dio dabis, Marco Luceque negabis;
Non tamen hoc Michael. sed habent sancti simul omnes.
Omnibus in festis Domini, Crucis atque Marie,
Et Apostolicis Evangelistisque diebus,
Magdalene dio, templi quoque luce sacrati,
Proferri *Credo* rectus Ecclesie jubet ordo.
Numquam *Te* sine *Glo*, sed bis *Glo* sine *Te* dico*.
Glo dabit *Ite* ; canam sine *Glo*, *Bene*, *Requiem* dicam. »

* « In vigilia Pasche et in vigilia Penthecostes, in quorum dierum sive vigiliis missis dicitur *Gloria in excelsis Deo* et tamen in matutinis non dicitur *Te Deum.* »

[1] Cette rubrique est ainsi expliquée : « Tunc enim (quadragesima) non dicitur *Gloria inexcelsis*, quamvis dicatur ad matutinas *Te Deum laudamus.* »

[2] Dans le missel de 1526, le trope est précédé de la *Messe de S. Grégoire* ou *Apparition du Christ de Pitié.* Le début est ainsi formulé : « In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filij et Spiritus sancti. Incipit Missale diocesis Pictavensis. »

[3] « Sequitur prophetia in modum lectionis legenda « (*Miss. de 1526*)

Noël. *A matines*, le 9e répons, que l'on répète, est suivi de la généalogie :

« Ad matutinas, repetitur nonum ℟... Qua dicta (genealogia), prosequatur ad missam officii. Missa in galli cantu. » Leçon d'Isaïe avant l'épître, prose *Nato canunt*. Au lieu de l'*Ite missa est*, puisqu'on ne renvoie pas encore les fidèles[1], un dialogue s'établit entre le prêtre et le chœur :

« Pastores, dicite quidnam vidistis et annunciate Christi nativitatem.

« *Respondet chorus et dicit* : Infantem vidimus, pannis involutum[2] et choros angelorum laudantes Salvatorem. »

A la messe de l'aurore, leçon d'Isaïe et épître, prose *Lætabundus*; à la messe du jour, leçon et épître[3], prose *Nato canunt*.

Dimanche dans l'octave : Pr. *Lætabundus*[4].

[1] Le Missel gothique nous informe qu'à la messe de minuit, le prêtre jetait les ablutions dans la piscine, ne donnait pas la bénédiction, car alors on se serait cru dispensé d'assister aux deux autres messes qui devaient suivre et terminait la cérémonie par le *Te Deum* :

« Ad piscinam seu alium locum ad hoc preparatum accedat et ibi vel in aliquo vase honesto manus abluat, ablutionem sive profusionem non humat, ut jejunus remaneat et aptus sit aliam missam debita hora celebrare. Unde versus :

A te sumenda non est ablutio vini
At iterum luce si celebrare velis.

« Sine benedictione, ne populus credat se licentiatum ab auditione missarum sequentium. His peractis, dicitur *Te Deum*. »

[2] La vignette du missel de 1526 contredit ce texte, car l'enfant Jésus y est, non pas emmaillotté, mais couché nu dans une corbeille d'osier, posée à terre et recouverte d'un linge. Les artistes commençaient donc à ne plus s'inspirer de la liturgie.

[3] Il est regrettable que, sous prétexte de romain, nos réformateurs modernes aient si lestement biffé cet accord des deux testaments, qui manifestait l'accomplissement de la célèbre prophétie d'Isaïe dans la naissance du Sauveur.

[4] Cette belle prose, que l'on aurait bien dû conserver, est attribuée à saint Bernard.

Circoncision : Pr. *Lætabundus.*

Vigile de l'Epiphanie : On ne dit pas le *Gloria*, à moins que ce ne soit un dimanche.

Epiphanie : A matines, après le 9e répons, la généalogie[1], suivie du *Te Deum* ; à la messe, leçon tirée d'Isaïe au lieu de l'épître et prose *Epiphaniam Domino.*

Dimanche dans l'Octave : Pr. *Epiphaniam.*

Dimanches après l'Epiphanie : Pr. *Lætabundus.*

Septuagésime. A partir de ce dimanche, il n'y a plus de prose, parce qu'elle est considérée comme un signe de joie que ne comporte pas le temps de la pénitence qui commence : on s'en abstient donc jusqu'à Pâques.

Mercredi des Cendres. La bénédiction des cendres est suivie de leur imposition sur les marches de l'autel, par l'évêque ou l'hebdomadier, dit la rubrique. On reconnaît là que le missel prototype, sur lequel fut transcrit celui d'Olonne était le missel de la cathédrale, ce qui perce en maint autre endroit[2].

L'aspersion, avec une antienne spéciale et non plus l'*Asperges*, précède la procession, qui se fait dans les cloîtres, au chant des litanies. « Finita benedictione, imponat episcopus vel ebdomarius aut sacerdos ad gradus ante altare

[1] Les Dominicains ont les deux généalogies de Noël et de l'Epiphanie. Pourquoi n'avons-nous pas fait comme eux ?

[2] Une des rubriques préliminaires parle des fêtes à chantre ou sans chantre :

« Notandum est quod in omni festo quod fit cum cantore vel succentore, post versum psalmi qui sequitur introitum, reincipitur introitus, antequam dicatur *Gloria Patri* et sic introitus dicitur tribus vicibus. » C'est ce qu'on appelait *festum triplex*, l'antienne de l'introït se répétant trois fois. Dans certaines églises, comme Saint-Omer, les fêtes solennelles, qui comportaient une quadruple répétition de cette même antienne, ainsi qu'au *Magnificat*, se nommaient *festum quadruplex*. Cette distinction était logique, puisque la base de la hiérarchie festivale était le *semiduplex*, où l'antienne ne se disait qu'une fois et le *duplex*, où elle se répétait.

capitibus singulorum, dicendo in hunc modum : *Penitentiam age in cinere et cilicio, et memento quia cinis es et cinis eris*[1] *et in cinerem reverteris. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* Quibus peractis, spergat sacerdos aquam benedictam hinc et indè, ut moris est, cantando antiphonam : *Exaudi nos, Domine, quoniam benigna est misericordia tua, secundùm multitudinem miserationum tuarum respice nos, Domine.* Ps. *Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam. Gloria Patri,* etc. Oremus. Statim sequitur, vers. *Emendemus in melius ;* deinde exiit processio per circuitum claustri, duobus clericis pronuntiantibus letaniam voce competenti. Missa. Intr. *Misereris omnium.* Per totam quadragesimam sacerdos antè primam orationem dicit : *Dominus vobiscum. Oremus* et diaconus : *Flectamus genua. Levate,* exceptis Dominicis et diebus festis. »

Rameaux. Les fleurs sont mêlées aux rameaux[2]. L'aspersion précède la procession, qui se fait à la croix du cimetière : devant elle se chante l'évangile[3] : *Cum appropinquasset,* puis, après deux antiennes, on la baise dévotement. Au retour, la porte de l'église étant close, un dialogue s'établit au chant du *Gloria laus,* entre le clergé qui se tient au dehors et deux chantres ou clercs qui sont à l'intérieur L'officiant frappe la porte avec le bâton de la croix processionnelle et alors a lieu un second dialogue : *Attollite portas, Quis est iste rex gloriæ,* qu'on a eu tort de supprimer dans la liturgie renouvelée. A l'entrée de l'église, le répons est *Ingrediente Domino ;*

[1] Dans le missel de Kerver, la formule abrégée supprime *et cinis eris* et *In nomine* etc.

Cet usage a fait appeler le jour des rameaux *Pâques fleuries.* La Floride ne doit son nom qu'au jour de sa découverte par Ponce de Léon, en 1502, les Espagnols disant comme nous *Pasqua florida.*

[3] Le chant de l'évangile avait motivé l'apposition, au pied de la croix, d'un pupitre fixe en pierre, sur lequel se plaçait le missel (*Revue du Bas-Poitou,* 1889, p. 106).

on fait une station à la croix du jubé, où l'on salue le crucifix par l'antienne : *Ave, rex noster.*

« Benedicuntur rami cum floribus..... Processio ad crucem, cantando ℟. *Collegerunt*, ℟. *Cùm audisset*.... Cantatur antiphona : *Pueri Hebreorum* ab una parte chori. Quibus dictis, cantatur : *Occurrunt turbæ*. Et tunc acceditur ad crucem et deosculando reverenter adoretur.... Posteà redit chorus ad ecclesiam, cantando ℟. *Cùm appropinquàsset*, *Vexilla*, *Pange lingua*, *Lustra sex*. Cum vero perventum fuit ad valvas ecclesie, duo canonici seu clerici, januâ clausâ, intrà ecclesiam existentes, cantant ℣. *Gloria laus*, quem chorus repetit[1]. ℟. *Ingrediente Domino*. Et quo dicto, cantatur ante crucem : *Ave, rex noster*[2]. »

Jeudi-Saint. On dit le *Gloria Patri* à l'introït, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* et l'*Ite missa est*, à la cathédrale seulement, à cause du saint chrême.

« Feria v seu in die Cene. Credo, Ite missa est, ubi conficitur chrisma. Pax non datur. Eucharistia reservata ad crastinum reverenter et honorificè reponatur. Vesperæ.

Vendredi-Saint. La croix étant découverte, on s'agenouille et on l'adore : après son ostension, au chant de *Ecce lignum crucis*, le clergé et le peuple la baisent devant l'autel. Le prêtre l'ayant élevée, la place en un lieu éminent, où elle a coutume d'être, c'est-à-dire au-dessus de l'autel.

« Feria VI^a seu in die Parasceve. Lectio, Tractus, Oratio, Lec-

[1] On ne chantait que trois strophes : *Israël*, *Cætus*, *Plebs hebræa*, après chacune desquelles le *Gloria laus* venait en manière de refrain.

[2] Les rubriques sont, en général, beaucoup plus courtes dans le missel réformé, qui nous apprend que la passion se chantait à trois voix : *soprano* pour le récit, *basse* pour le Christ, *ténor* pour la foule : « Ipse passiones triplici voce cantantur, scilicet alta, bassa, media. » Vers la fin de la passion, se fait une pause, pendant laquelle on s'agenouille pour prier, sans qu'il soit question de baiser la terre, coutume d'introduction plus récente: « Hic faciat pausam, flectat et oret. »

tio, Tractus, Passio[1]. Orationes solemnes. Non dicitur ad orationem pro Judæis à diacono *Flectamus genua*, quia illi illudentes Xpo genua flectebant. Dictis orationibus, deponit sacerdos casulam et posteà cantant duo canonici : *Popule meus*. Alij duo cantant *Agios*. Chorus ter cantat *Sanctus... Quia eduxi... Agios... Sanctus... Quid ult à .. Agios... Sanctus...* Quibus sic dictis et cantatis, discooperitur crux. Et flectunt omnes genua qui vident crucem discoopertam et adorant eam. Et statim sacerdos stat ante altare, tenens crucem incipit antiphonam : *Ecce lignum...* Ps. *Beati* . Posteà deponitur et adaptatur crux antè altare ut eam possit sacerdos et populus adorando deosculari. Et ipsam humiliter adorando, dicit sacerdos sub silentio orationem : *Domine, Ihesu Xpe*. Cantatur antiphona *Crucem tuam*. Ps. *Deus misereatur...*

« Duo canonici cantant : *Crux fidelis... Pange lingua...* His dictis et cruce à populo adorata, accipit et elevat crucem sacerdos, cantando ant. *Super omnia ligna*. Finitâ antiphonâ, ponit sacerdos crucem discoopertam in eminenti loco, ubi solet esse. Posteà reinduitur sacerdos casula et lotis manibus venit antè altare et dicit *Confiteor* et absolutionem, sicut est de consuetudine : quo dicto, ingreditur ad altare. Posteà vero lumine et turribulo precedente, affert corpus Ihesu... super patenam et calicem, dicendo *Hoc corpus*... Tunc ponat corpus Domini super corporale ante pedem calicis et accipiens calicem, faciat oblationem[2]. » Il encense, se lave les mains, puis

[1] « Dicta passione, statim accipiat sacerdos casulam plicatam super spatulas circa collum suum » (*Missel de 1526*). On pliait ainsi la chasuble dans le dos pour faire disparaître les bras de la croix que dessinait l'orfroi: cette pratique s'était maintenue jusqu'à nos jours.

[2] « Accipit sacerdos patenam cum corpore Christi et ponit super calicem cooperiendo cum corporalibus. » (*Missel de 1526*). On remarquera le pluriel *corporalibus* ; en effet, un des corporaux servait de pale. Aussi les inscrit-on par *paire* dans les inventaires (X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. II, p. 306-307).

Au lieu de *Benedicamus Domino*, le prêtre dit *Miserere nostri*, puis fait l'élévation de la croix :

« Dicitur *Miserere nostri* et respondetur a choro : *Miserere nostri* » (*Missel de 1526*).

dit le *Pater*. « Post *fiat voluntas tua*, elevat aliquantulum corpus Domini una cum calice, dicendo : *Sicut in celo*. » Après la Postcommunion, « accipit sacerdos et elevat crucem et dicit antiph. *O crux splendidior*... Oratio. Vesperæ. »

Samedi-Saint. « Sabbato Sancto. Benedictio ignis novi[1] et cerei. Lectiones. Orationes. Ista oratio et alie dicuntur sine *Dominus vobiscum* et *Flectamus genua*. Lectio libri Genesis, Tractus, Oratio, Lectio, Tractus, Oratio, Lectio, Tractus, Oratio, Litanie. » Arrivé à *Sancte Petre*, l'on part pour les fonts et l'on chante jusqu'à l'invocation aux confesseurs. Bénédiction des fonts. On reprend la litanie. Arrivé au chœur, « incipitur alta voce, *Kyrieleyson* semel, *Xpeleyson* semel, *Kyrieleyson* semel, *Gloria in excelsis* : quo incepto, pulsantur timpana[2] ad classum[3] donec perficiatur... Agnus non dicitur, sed pax datur. Vesperæ. « On répète l'antienne avant et après le Psaume. Après la Postcommunion, *Ite missa est*, *Alleluia*, *Alleluia*.

Paques. Pr. *Fulgens preclara*. Après la Postcommunion, « sequitur benedictio panis et vini. »

Lundi. Pr. *Mane prima sabbati*.

Mardi. Pr. *Victimæ*. « Hec prosa dicitur cotidie ex nunc per octavam[4].

Dimanche de Quasimodo. Pr. *Victimæ*. « Hec prosa dicitur omnibus diebus dominicis usque ad Ascensionem Domini. »

[1] « Ad servitium celebrandum primo extrahitur ignis novus extractus a lapide cum calibe ; quo extracto, accenditur in stupa vel in lignis vel in alia materia, qui ignis accensus benedicitur. » (*Missel de 1526*).

[2] « Et pulsantur campane quantum durat *Gloria in excelsis* » (*Missel de 1526*).

[3] Le *clas*, *classus*, *classicum*, était le son simultané de toutes les cloches. Le mot *glas* ne s'emploie plus aujourd'hui que dans un sens beaucoup plus restreint et surtout funèbre.

[4] Dans le missel de 1526, la prose du mercredi est *Adsunt enim festa paschalia* et *Victimæ* le jeudi, le vendredi et le samedi.

Ascension. Pr. *Rex omnipotens.*

Dimanche dans l'octave. Pr. *Rex omnipotens.*

Pentecote. Pr. *Sancti Spiritus*[1]. Cette prose se répète tous les jours de l'octave.

Trinité. Pr. *Patrem natum.* « Hec prosa dicitur singulis diebus dominicis usque ad adventum Domini[2]. »

Fête-Dieu. Pr. *Lauda Sion*[3].

Dimanches après la Pentecôte. La rubrique porte « post octavas Pentecostes », tandis que le missel de 1526 dit « post octavas Corporis Christi[4]. » Le dernier dimanche est le 24e, l'autre missel n'en a que vingt-trois : « Que quidem dominica repetitur si necesse fuerit. »

Trinité. « Dominica ante Adventum Domini, fac totum officium de Trinitate, præter epistolam : *Omne quod natum est ex Deo* ; evangelium : *In principio.* »

Les *Ephemerides liturgicæ,* qui se publient à Rome, ont donné en 1889, p. 110-113, un savant *votum* de Gardellini, où est traitée la question de la fête de la sainte Trinité. J'en extrais les passages suivants :

« Duplex I classis cum octava præcipuis et maximis festis convenit, quod dici nequit de SS. Trinitatis festo, nam est

[1] La prose est *Veni sancte Spiritus* dans le missel de 1526.

[2] « *Profitentes,* vel dicitur prosa sequens : *Patrem natum.* He due prose dicuntur alternative ad voluntatem seu devotionem celebrantis usque ad Adventum Domini singulis dominicis diebus. » (*Missel de 1526*).

[3] « In festo consecrationis corporis Christi « (*Missel de 1526*). Le *Kyrie* farci est *Kyrie pater eterne.* « Nota quod quotidie per octavas et in dominica infra octavam et in die octava fit sicut in die festi et dicitur quotidie *Kyrie pater eterne.* Prosa : *Letabundus nunc gaudet fidelis mundus. Alleluia....* Et hec prosa dicitur quotidie per octavam corporis Christi, excepta dominica infra octavam et die octava, quibus dicitur prosa : *Lauda Sion.* »

[4] « Dominica post octavas corporis Christi. » Prose I. *Patrem natum* « Hec prosa dicitur singulis diebus dominicis, quando fit de dominica, usque ad Adventum Domini. »

potius dicendum commemoratio quam festum primarium et solemne. Alexandre II, in Decret. *Quoniam*, tit. *de feriis*, per errorem Alexandro III adjudicato, admittit quidem pro diversitate regionum, in primo vel ultimo post Pentecosten Dominico die hoc festum celebrari, sed adjungit non ita in Romana Ecclesia fieri et id firmo argumento comprobat, dicens : « Cum » singulis diebus *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto* et cetera » similia dicantur ad laudem pertinentia Trinitatis. »

« .... Attamen videbatur primarium religionis mysterium non esse sine ulla speciali memoria relinquendum.... Inde Ecclesia, sapienti œconomia, utrumque conciliavit et, pontifice Joanne XXII, usum persequens jam incœptum et in plurimis Ecclesiis radicatum, decrevit hunc ad primum Dominicum diem post Pentecosten, quin intelligeret novum festum primarium instituere, sed magis volens secundarium decernere, vel, ut melius dicam, commemorationem solemnem seu epilogum omnium mysteriorum, quorum annua memoria a primo die dominico Adventus usque ad illud semper celebratur et pro gratiarum simul actione per singularium nobis profusorum beneficiorum, præcipue ob magnum Redemptionis opus et ob Spiritus Sancti Adventum. Persecuta est illarum usum Ecclesiarum in quibus quoad diem erat introductum : et quoniam varius erat usus, cum in aliis celebraretur ultimo die Dominico post Pentecosten, qui est finis ecclesiastici anni, in aliis primo die Dominico, qui est ultimus mobilium festorum ; visum est hunc potius quam alium diem decernere, tum ratione jam allata tum et quia « tantum mysterium promul- « gatum et reseratum mundo statim post Pentecosten, et « adventum Spiritus Sancti », ut ad nim advertunt Rupertus, *de divinis officiis* et Theophilus Raynaudus, relati a Tetamo in suo *Diario ecclesiast. et civ.*, tract. 2, lib. 6, par. 2, cap. 1, art. 1, sect. 1, n. 3 ; prætermissis ceteris argumentis clarorum auctorum qui a Cavalerio, tom. II, cap. 15, n. 6, renuntiantur. »

On le voit, malgré le décret de Jean XXII, fixant la fête de la Trinité au premier dimanche après la Pentecôte, comme

conclusion des fêtes mobiles et parce que la proclamation de ce mystère suivit la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, l'uniformité ne parvint pas à s'établir : certaines églises se conformèrent à l'ordre du Pape, mais d'autres, tenant à une ancienne coutume, continuèrent à fêter la Trinité le dimanche immédiatement avant le temps de l'Avent[1], en action de grâces des faveurs accordées par Dieu pendant le cycle liturgique. Poitiers se tira d'embarras d'une manière assez singulière par un procédé de conciliation, qui consiste à conserver ce que l'on a et à adopter ce qui est proposé : de la sorte, deux fêtes de la Trinité figuraient au missel, quand une seule était parfaitement suffisante, *est modus in rebus*. Cet excès de zèle était certainement intempestif.

Dédicace de l'Église. Pr. *Rex Salomon*. L' « Ecclesia » est la cathédrale.

Bénédiction des besaces et bâtons des pèlerins[2].

Absolution du Carême[3].

[1] L'illustre académicien Vitet écrivait, en 1852, dans le *Journal des Savants*, à propos de la fête de la Trinité, qu'il constatait dans l'Antiphonaire grégorien de saint Gall : « L'office de la sainte Trinité était-il, comme le dit Tommasi, inconnu avant le IXe siècle? C'est un point qu'il est assez difficile d'éclaircir. Selon dom Mesnard, la fête de la sainte Trinité a été célébrée, puis interrompue et enfin rétablie par les pontifes romains. Ce serait au IXe siècle qu'elle aurait été définivement fixée à sa date actuelle, c'est-à-dire après la Pentecôte. Or, dans le manuscrit de S. Gall (qui passe pour être du VIIIe siècle), l'office de *Trinitate* n'est point placé après la Pentecôte ; il vient, comme en appendice, après la révolution complète de l'année liturgique, après la Saint-André. »

[2] Le souvenir des pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle est resté, à Poitiers, en dehors de la porte de la Tranchée, dans les enseignes de deux auberges, situées sur la route que suivaient les pèlerins : A *S.-Jacques*, *Aux trois bourdons*.

[3] Cette absolution publique, précédée de la récitation de plusieurs psaumes, avait l'efficacité de remettre les péchés véniels.

Gloria. Credo.

Canon de la messe[1]. Les variantes avec le missel romain sont les suivantes : 1° Au *Memento des vivants*, on disait

[1] « Hic elevet corpus Domini. Ostendat populo cum magna reverentia. » (*Missel de 1526*). L'*élévation* se fait donc pour *montrer* au peuple le corps du Seigneur. Si on courbe la tête, on ne le voit pas, ce qui est contraire, pour les deux élévations, à la rubrique même du missel romain, qui répète deux fois *ostendit populo* et dit très explicitement dans les rubriques générales : « populo reverenter ostendit (hostiam) adorandam », « ostendit populo (calicem) adorandum. » J'ai soutenu cette thèse que les fidèles devaient regarder le Saint-Sacrement. Les *Ephemerides liturgicæ* (1889, p. 87-89) ne sont pas de cet avis : « Contemplandum sit potius erecto corpore quam adorandum cum inclinatione profunda?..... Non contemplanda sunt hostia et calix cum SS. sanguine, sed vi rubricalis legis adoranda sunt..... Percurras, queso, totam Europam ,. .. nullam invenies ecclesiam in qua.... cuncti præsentes adorent. » L'argument est triple : *rubrique, adoration, pratique générale.* La pratique est récente, comme je l'ai démontré et nous vient des Calvinistes, ainsi que me l'écrit le chanoine Duc ; c'est un fait historique, tout au plus peut-on dire qu'au XVIIe siècle s'est introduite une coutume contraire à celle qui existait déjà et avait sa raison d'être : or coutume pour coutume, en l'absence de loi positive, on peut très bien revenir à celle que légitime une longue possession. La rubrique ne dit nullement ce qu'on lui fait dire : *ostendit* a pour conséquence directe *contemplari* ; on ne *montre* que ce qu'on tient à faire voir et pour le voir, il faut le regarder. L'équivoque vient du mot *adorat*, mal interprété. La rubrique est positive : elle dit du prêtre « hostiam consecratam genuflexus adorat » et, à la seconde élévation : « Genuflexus adorat, surgit, ostendit populo, deponit, cooperit et iterum adorat. » Donc l'*adoration* se fait par la *génuflexion*, qui n'implique pas du tout la prostration ni l'inclinaison profonde, spécifiées ailleurs quand elles sont voulues expressément, par exemple pour le *Confiteor* : « Se profunde inclinans. » La même rubrique revient avant le *Pater* : « Discooperit manu dextera calicem et genuflexus adorat sacramentum. »

Saint Thomas d'Aquin définit l'adoration et reconnait qu'elle comprend plusieurs actes distincts : la génuflexion, la prostration, mais surtout l'hommage intérieur, mais il n'est pas nécessaire pour qu'il y ait adoration que tous les trois se fassent simultanément. Le premier suffit, suivant le missel, qui laisse entendre que le troisième en est le complément. « *Adoratio principaliter consistit quidem in interiori Dei reverentia, secundario vero in quibusdam humiliationis signis : sicut genuflectimus, nostram*

« omnium circumastantium atque omnium fidelium christianorum. » 2° Avant l'*Agnus Dei*, la formule « Hæc sacrosancta commixtio » est entièrement propre. 3° Il y a quatre oraisons avant la communion : *D. J.-C. qui dixisti, D. J.-C. qui es vera pax, Domine sancte Pater omnipotens, D. J.-C. Fili Dei vivi.* 4° *Domine non sum dignus.... Corpus et Sanguis Domini... Placeat tibi... Quod ore sumpsimus.* 5° Il n'est pas fait mention ni de la bénédiction ni de l'évangile de saint Jean.

infirmitatem designantes in comparatione ad Deum ; prosternimus autem nos, quasi profitentes nos nihil esse ex nobis. Est etiam spiritualis adoratio corporalis, in quantum a devotione spirituali procedit et ad eam ordinatur. »

Le *Très Saint Sacrement* rapporte ce trait :

Eléonore, épouse de l'empereur Léopold Ier, souffrait d'une maladie d'yeux. Assistant un jour, selon son habitude, à la sainte Messe, il arriva qu'à l'élévation, après avoir vu et adoré la sainte Hostie, elle perdit complètement la vue. C'était pour l'impératrice un terrible malheur. Mais loin de s'attrister, la pieuse princesse remercia le Seigneur et dit : « Ce « qui m'est arrivé est bien. Je ne désire plus la vue ; au contraire, je « m'estime très heureuse de ce que mon dernier regard ait été pour le « Très Saint Sacrement, car je ne pouvais voir dans cette vie mortelle « rien de plus beau ni de plus grand. »

Le Missel de 1526 ajoute après l'élévation : « Hic extendat brachia in modum crucis. » Cette extension des bras en croix, qui exprimait le rapport direct existant entre l'Eucharistie et la mort du Sauveur, dont le sacrement continue à appliquer le bienfait au monde, a subsisté jusque dans ces derniers temps. Les Dominicains l'ont conservée, pourquoi n'en a-t-on pas de même demandé le maintien à la S. C. des Rites ?

A *Supplices te rogamus*, « Hic inclinet se sacerdos, manus in crucem ponendo ». Après l'*Agnus Dei* : » Hic ponat tertiam partem Eucharistie in calice, faciendo crucem et dicendo : *Hec sacrosancta commixtio corporis et sanguinis D. N. J. C. fiat mihi et omnibus sumentibus salus mentis et corporis et ad vitam eternam capessendam preparatio salutaris. Per.*

La paix suivait l'oraison *Deus qui vera pax*, et se donnait ainsi : « Hic accipiat et det pacem : *Pax tibi, frater : et Ecclesie sancte Dei.* »

III

Le Propre des Saints ouvre par cette rubrique, qui fait allusion à la cathédrale : « Officium ad missas in festis sanctorum secundum Ecclesie usum beati Petri Pictavensis », et commence immédiatement après Noël.

S. Etienne (26 déc.). Pr. *Nato canunt omnia* ou *Magnus Deus.*

SS. Innocents (28 déc.). Pr. *Nato canunt.* Le *Gloria in excelsis* et l'*Ite missa est* ne se disent qu'à Poitiers.

S. Thomas de Cantorbéry (29 déc.). Pr. *Nato canunt*[1].

Janvier. 13. S. Hilaire, pr. *Christo inclitô.* — 15. S. Bonnet, évêque, « omnia fiant sicut unius confessoris ». — 20 S. Fabien et S. Sébastien, pr. *Lætabundus.* — 21. Sainte Agnès, pr. *Fulget dies.* — 22. S. Vincent, pr. *Lætabundus.* — 25. Conversion de S. Paul. — 26. S. Julien du Mans, pr. *Christo inclito.* — 29. S. Gildas, abbé[2].

Février. 2. Purification ; pr. *Hac clara die.* — 3. S. Blaise, pr. *Lætabundus.* — 5. Sainte Agathe, pr. *Fulget dies*[3].

[1] Je vais combler, surtout en vue du *prosaire*, les lacunes de mes notes, par le missel de 1526, qui donne pour saint Etienne, *Nato canunt* ou *Heri mundus* ; pour saint Jean (27 déc.), *Nato canunt* ou *Lætabundus gratuletur clericatus, Alleluia* ; pour les SS. Innocents, *Nato canunt*, de même que pour saint Thomas et saint Sylvestre (31 déc.). Le dimanche, de Noël à la Purification, la prose est *Lætabundus.*

[2] 3. Sainte Geneviève. — 5. S. Siméon Stylite. — 13. Saint Hilaire : pr. *Ad illuminandum mundum* ou *Hilarus via morum.* — 14. Sainte Néomaie. — 15. S. Maur, abbé. — 17. S. Antoine : pr. *Antonius humilis.* — 20. S. Sébastien : pr. *Imperator maxime, Christe benignissime.* — 21. Sainte Agnès : pr. *Animemur ad agonem.* — 22. S. Vincent : pr. *Ecce dies preoptata.* — 24. S. Babylas, évêque d'Antioche. — 25. S Prix, év. de Clermont ; Conversion de S. Paul : pr. *Corde, voce pulset celos.* — 27. S Julien : pr. *Plaudat urbs Cenomanica.* — 31. S. Romain.

[3] 1er février, sainte Brigitte. S. Léonius : pr. *Gaude plebs nunc Pictavensis.* — 2. Purification : pr. *Alma virgo* ou *Adest dies veneranda.* — 5.

MARS. 5. S. Aubin. — 7. S. Thomas d'Aquin[1].

AVRIL. 23. S. Georges, pr. *Victimæ*. — 30. S. Eutrope, pr. *Victimæ* ; S. Mamert[2].

MAI. 9. Translation de S. Nicolas, pr. *Christo inclito*. — 20. S. Austrégisile. — 28. S. Germain, évêque de Paris[3].

JUIN. 19. SS. Gervais et Protais. — 22. Sainte Madeleine, pr. *Mane prima sabbati*. — 24. S. Jean-Baptiste : à la messe du matin, introït *Justus ut palma* et leçon d'Isaïe au lieu de l'épître ; à la messe du jour, pr. *Psallat chorus*. — 25. S. Maixent, confesseur. — 26. Translation de S. Hilaire : l'introït est *In medio Ecclesie*, ce qui prouve qu'on le consi-

Sainte Agathe : pr. *Fulget dies*. — 6. S. Vaast et S. Amand. — 8. Sainte Hélène, vierge ; sainte Sothère, vierge. — 9. S. Fursy. — 12. Sainte Eulalie. — 16. Sainte Julienne, v. et m. — 21. S. Secondin et ses compagnons. — 28. « Reversio beate Radegundis regine ». Ailleurs, on lit *conversio*, ce qui signifie l'entrée en religion.

[1] 6 mars. S. Fridolin, abbé. — 19. S Joseph : « Joseph Virginis, beate Marie Virginis sponsi. » — Notre-Dame-de-Pitié : « Officium beate Marie Pietatis, quod fit die veneris ante Dominicam in ramis palmarum » : Pr. *Stabat mater*. — 25. Annonciation : Pr. *Ave Maria gratia plena* ou *Mittit ad Virginem*.

[2] 1er avril. S. Bénigne. — 4. S. Ambroise : Pr. *Victimæ paschali* ou *Alma mater Ecclesia*. — 13. Sainte Euphémie. — 22. Sainte Oportune, v. — 23. S. Georges : Pr. *Victimæ paschali*. — 25. S. Marc : Pr. *Victimæ paschali*. — 30. S. Eutrope : Pr. *Victimæ*.

[3] 1er mai. S. Philippe et S. Jacques : Pr. *Victimæ*. — 2. S. Florent, conf. ; translation de S. Gatien, conf. — 3. Invention de la croix : Pr. *Fulgens preclara*. — 4. « S. Quiriaci et Sylvani, m. » — 5. S. Avertin, év. et conf. — 6. S. Jean porte Latine : Pr. *Victimæ*. — 7. Sainte Flavie, v. et m. — 9. Translation de S. Nicolas : Pr. *Victimæ*. — 10. S. Mathurin. — 11. S. Mamert : Pr. *Victimæ*. — 20. S. Austrégisile, év. de Bourges : Pr. *Victimæ*. — 22. Sainte Quiterie. — 23. S. Didier, év. de Langres. — 24. Saintes Maries « Jacobi et Salome ». — 26. S. Augustin. — 28. S. Germain. — 31. S Simplicien, m., dont le *Dictionnaire hagiographique* écrit : « Est honoré comme martyr en Poitou, et il a donné son nom à une paroisse de la ville de Poitiers. » Sainte Pétronille, S. Porchaire, abbé.

dérait déjà comme docteur ; prose *Christo inclito*. — 29. S. Pierre et S. Paul, pr. *Cujus laus*. — 30. Commémoration de S. Paul, pr. *Cujus laus*. S. Martial[1].

Juillet. 15. Saint Généroux. — 24. Sainte Christine. — 26. Sainte-Anne[2].

Aout. 6. Transfiguration : « Hodie cantatur de vino novo seu ab uva matura aliquantulum aliquatur in calice. Sequitur benedictio. » C'était un usage français de bénir, ce jour-là, les raisins nouveaux et d'en exprimer quelques gouttes dans le calice pour le joindre au vin du sacrifice. — 13. Sainte-Radegonde : Pr. *Laudat laude speciosa*. — 15. Assomption : Pr. *Area virga*. — 27. « In reportatione reliquiarum beati Petri de Angla. » Le chanoine Auber rapporte ce fait dans son *Histoire de la cathédrale* : Richard Cœur-de-Lion, à son retour de Palestine, fut retenu captif en Allemagne. L'empereur Henri VI demanda pour sa mise en liberté une rançon de 250,000 marcs d'argent. Afin de réaliser cette somme, Eléonore leva des tailles en Poitou, en Angleterre et en Normandie. Le peuple se dévoua et le tribut exigé fut de beau-

[1] 1er juin. S. Jouin. — 4. « S. Cirinim. » — 8. S. Médard et S. Gildard, év. — 11. S. Barnabé : Pr. *Cujus laus secundum nomen*. — 12. Sainte Gemme, v. et m. — 13. S. Antoine de Padoue : Pr. *Olim mundo minoratus*. — 14. S. Aignan, év. d'Orléans. — 24. S. Jean Baptiste : « *Non dicitur prosa*. » — 25. S. Maixent, abbé : Pr. *Christo inclyto*. — 26. Translation de S. Hilaire, comme à sa fête. — 29. S. S. Pierre et Paul : Pr. *Gaude Roma caput mundi*. — 30. S. Paul : Pr. *Roma Petro gloriatur* ; S. Martial : Pr. *Valde lumen quo mirantur*.

[2] 1er juillet. S. Cybard, « S. Euparchii, conf. » — 2. Visitation : Pr. *Sancti Spiritus nobis adsit*. — 4. Translation de S. Martin : Pr. *Gaude gemma presulum*. — 10. Les sept dormants. — 11. S. Savin, m. : Pr. *Letabundi*. — 12. Sainte Marcienne, v. et m. en Mauritanie. — 13. S. Silas, apôtre. — 14. Cyprien : Pr. *Letabundi*. — 15. S. Généroux, S. Cirin, m. — 18. S. Arnulphe, év. — 19. S. Arsène, abbé : Pr. *Fulget dies*. — 22. Sainte Madeleine : Pr. *Mane prima*. — 24. Sainte Christine. — 26. S. Jovinien et ses comp. ; sainte Anne : Pr. *Mater matris Domini*. — 29. Sainte Marthe : Pr. *Fulget dies*. — 31. S. Germain, év. d'Auxerre.

coup dépassé. L'Eglise de Poitiers paya sa cotisation, mais le chapitre voulut dès lors mettre en sûreté ce qu'il avait de plus précieux. Les reliques et les châsses furent envoyées à Angles, seigneurie et forteresse qui dépendait de l'Église de Poitiers. Des serviteurs du chapitre accompagnaient les prêtres chargés du trésor (1194). Ces reliques furent rapportées à Poitiers, le 27 août, on ne sait en quelle année. La translation dut se faire avec solennité, puisqu'on en célébrait l'anniversaire sous le rit double[1].

SEPTEMBRE. 8. Nativité de la Vierge : *Pr. Hac clara die.* — 13. S. Maurille, évêque d'Angers. — 14. Exaltation de la croix : Pr. *Laudes Crucis.* — 22. S. Maurice et ses compagnons : Pr. *Letabundi.* — 26. S. Cyprien et Sainte-Justine[2].

[1] 1er août. S. Pierre ès liens : Pr. *Populi fidelium.* — 3. Invention de S. Etienne : Pr. *Christo inclyto.* — 5 S. Cassien, év. d'Autun : Pr. *Hic sanctus.* — 6. Transfiguration : Pr. *Fulget dies* ou *Adest dies celebris* ; « *Hodie ante missam fit benedictio uve nove.* » Un missel de l'abbaye de Cadouin, du XIe siècle, parle de la bénédiction des raisins au 6 août. (*Rev. de l'art. chrét.*, 1888, p. 399). S. Sixte : Pr. *Letabundi.* — 10. S. Laurent : Pr. *Stola jucunditatis.* — 12. S. Loup, m. ; S. Junien, abbé : Pr. *Christo inclyto.* — 13. — Sainte Radegonde : Pr. *Laudat laude.* — 15. Assomption : Pr. *Arca virga* ; — 16. Sainte Triaise. — 23. S. Claude. — 24. S. Barthélemy : Pr. *Cujus laus.* — 25. S. Louis : Pr. *Regem regum veneremur.* — 27. Retour des reliques : Pr. *Cujus laus.* — 28. S. Augustin : Pr. *Augustinus humilis.* — 29. Décollation de S. Jean : Pr. *Psallat chorus.* — 31. S. Paulin, év. et conf.

[2] 1er septembre. S. Gilles : Pr. *Christo inclyto.* — 3. S. Mansuy, év. et conf. — 7. S. Cloud : Pr. *Lux illuxit* ; S. Evurce, év. d'Orléans. — 8. Nativité de la Vierge : Pr. *Hac clara die*, ou *Alle celeste*, ou *Nativitas Marie.* — 12. S. Révérent, conf., dont le *Dictionnaire hagiographique* de Migne dit : « Prêtre originaire de Bayeux, est honoré à Noâtre en Touraine. Il y avait de ses reliques à Poitiers et à S. Jean d'Angély. » — 13. S. Maurille. — 14. Exaltation : Pr. *Laudes crucis attollamus.* — 21. S. Mathieu : Pr. *Cujus laus.* — 22. S. Maurice : Pr. *Letabundi.* — 25. S. Firmin, év. d'Amiens et m. — 29. S. Michel : Pr. *Laus erumpat.* — 30. S. Jérôme : Pr. *Laudes Christo.*

Octobre. 17. « In dedicacione Ecclesie Pictavensis. » — 23. S. Benoit de Quinçay : Pr. *Christo inclito*[1].

Novembre. 1. Toussaint : *Christo inclito*. — 8. Les quatre couronnés. — 13. S. Brice. — 25. Sainte Catherine[2].

Décembre. 1. Sainte Florence. — 6. S. Nicolas : Pr. *Congaudentes*[3].

[1] 2 octobre. S. Léger : Pr. *Letabundi*. — 2. S. Honoré, m. — 4. S. François d'Assise : Pr. *Letabundus Francisco*. — 6. Sainte Foy, S. Pardoux. — 8. S. Fulgent, abbé. — 9. S. Denis : Pr. *Gaude prole Grecia*. — 11. S. Venance, abbé. — 13. S. Géraud d'Aurillac, conf. ; S. Lubin. — 16. S. Silvain, m. — 17. Dédicace de l'Église de Poitiers. — 18. S. Luc, Pr. *Cujus laus*. — 20. S. Caprais, m. à Agen : Pr. *Letabundi*. — 22. S Séverin, év. de Bordeaux. — 23. S Séverin, év. de Cologne. — 24. S. Martin de Vertou. — 27. S. Front. — 28. S. Simon et S. Jude : Pr. *Cujus laus*. — 29. S. Germain, év. ; S. Longin, m.

[2] 1er novembre. Toussaint : Pr. *Christo inclita* ou *Superne matris*. — 2. Morts, pas de prose. — 4. S. Amant, év. de Rennes. — 6. S. Léonard. — 11. S. Martin : Pr. *Gaude Syon*. — 13. S. Brice : Pr. *Christo inclyta*. — 15. S. Malo. — 16. S. Clair. S. Clair, prêtre de Tours, est fêté le 8 novembre et S. Clair, ermite, le 4. — 17. S. Aignan, év. d'Orléans. — 18. S. Mandé conf. — 22. Sainte Cécile : Pr. *Fulget dies*. — 23. S. Clément : Pr. *Letabundi*. — 25. Sainte Catherine : Pr. *Ad honorem*. — 26. S. Lin, pape et m. — 29. S. Saturnin, év. et m. — 30 S. André : Pr. *Exultemus et letemur*. A la cathédrale de Poitiers, la chapelle du transept nord était sous son vocable, qu'elle devait à une relique insigne de son chef, conservée dans une boîte d'argent (Auber, *Hist de la cath. de Poitiers*).

[3] 1er décembre. Sainte Florence, v. : Pr. *Constantii imperio*. Le chanoine Auber a raconté l'histoire de son corps, qui était à la cathédrale, où le transporta au XIe siècle l'évêque Isambert. — 4. Sainte Barbe : Pr. *Surge turba*. — Sainte Crispine, v. m. en Afrique. — 6. Saint Nicolas : Pr. *Congaudentes*. — 8. « Conceptio beate Marie Virginis » : Pr. *Hac clara die* ou *Dies leta* ou *Cor devotum*. — 12. Sainte Valérie, v. et m. — 13. Sainte Lucie : Pr. *Fulget dies;* Sainte Abre, vierge. — 14. Saint Fortunat, év. et conf. — 18. Saint Gatien, archevêque (*sic*) de Tours.

IV

Le Missel se termine de cette façon :

COMMUN DES SAINTS.

MESSES VOTIVES.

MESSE DU MARIAGE : « Dicta oratione *Libera nos*, antequam dicatur *Pax Domini*, transfertur missale ad dexteram partem, ut moris est, et benedicantur sponsus et sponsa sub velamine positi[1]... Qua dicta (oraison et préface), transfertur missale ad sinistram partem altaris et faciendo fractionem corporis Christi, dicitur a sacerdote : *Per eumdem*. Quo facto seu dicto, dicitur *Pax Domini*. Dicta missa, datur sponso et sponse panis benedictus. »

MESSE DES MORTS, sans prose.

ORAISON « pro in cimiterijs quiescentibus. »

[1] « Sponsis coopertis panno » (*Miss. de 1526*). Cet usage était très ancien : on l'a naturellement aboli, à cause de la fausse interprétation d'un décret de la S. C. des Rites, qui se contente de condamner l'emp'oi du dais en cette circonstance. Il était pourtant si romain qu'on le trouve dans le *Sacerdotale Romanum*, publié sous Alexandre VI, qui cite à ce propos un passage du *Corpus juris* : « Et ubi consuevit, cooperit (sacerdos) spatulas viri et caput mulieris cum eodem velo, ad exemplum Rebecce, que, viso Isaac, cooperuit se (*Genes.*, 24). Et de hoc habetur, 30 q. 5 cap. *Femine* et cap. *Nec illud.* » Voici ces deux textes importants, qui sont dans les *Décrétales*, part. II, caus. XXX, quæst. 5, cap. VII et VIII : « *Quare fœminæ velantur, dum maritantur.* De his ita scribit Isidorus, II lib. *de Officiis*, c. 19: « Feminæ,dum maritantur,ideo velantur, ut noverint se sem- « per maritis suis subditas esse et humiles.» *Nuptiæ dicuntur ab obnubendo, eo quod caput suum obnuberé soleant.* Item Ambrosius, in libro de *Patriarchis.* Nec illud otiosum, quod cum veniret Rebecca, vidit Isaac ambulantem et cum interrogasset quis esset, cognito quod ipse esset qui duceretur uxor, descendit et caput suum obnubere cœpit, docens verecundiam nuptiis præire debere. Inde enim et nuptiæ dictæ quod pudoris gratia se puellæ obnuberent. »

ORAISONS DIVERSES[1].

PROSAIRE. On nomme ainsi le recueil de toutes les proses. L'énumération que j'en ai faite prouve combien elles étaient fréquentes : s'il y en avait trop jadis, maintenant il n'y en a plus assez. La prose à elle seule constituait pour ainsi dire la festivité aux yeux du public; aussi fut-elle constamment populaire, surtout à cause de son chant rythmé et facile à retenir. La plupart de ces proses appartenaient à un fonds commun, mais l'emploi n'en était pas toujours fait de la même façon dans les diverses églises. Quelques-unes seulement étaient propres : de ce nombre sont certainement celles des saints Poitevins, entr'autres saint Hilaire et sainte Radegonde. Suivant en cela l'excellente méthode adoptée par M. Weale dans les *Analecta liturgica,* j'ai indiqué de quelle façon elles sont disséminées dans le Missel. Pour être complet, il faudrait maintenant reproduire textuellement celles qui sont poitevines de destination et très probablement aussi de composition. Mes notes ne m'en fournissant pas le moyen et ne voulant pas recourir au Missel de 1526, je me contente de signaler cette lacune qu'il sera toujours aisé de combler.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

[1] Le Missel de 1526 se termine par les messes *de Beata*, des cinq plaies (Pr. *Cenam cum discipulis*) et du saint Nom de Jésus (Pr. *Dulcis Jesus*). La Prose varie aux messes de la Vierge : en Avent : *Mittit ad Virginem* ; après Noël, *Letabundus* ; après Pâques, on a le choix entre six : *Benedicta es, Salve mater Salvatoris, Ave Virgo virginum, Veni Virgo virginum, Verbum bonum et suave, Marie preconio.*

Une rubrique nous apprend que, tous les mardis, excepté en Avent et Carême, pourvu qu'ils ne fussent pas occupés par une fête, on faisait de S. Pierre, en sa qualité de titulaire de la cathédrale : Singulis diebus martis, quando festum non occurrit, fit de sancto Petro, excepto Adventu et LX. » La prose était *Populi fidelium.*

ÉTUDES SUR LA FORÊT DE MERVENT

I

SES ANCIENS FOURS A VERRIER

Des plumes autorisées ont chanté l'admirable forêt de Mervent, ses rochers solitaires, ses fourrés impénétrables, ses silencieuses avenues empreintes de tant de majesté, le long desquelles sont venues se reposer tant de générations. Des écrivains de talent ont redit les chants amoureux des brillants troubadours, l'héroïsme de Dunois, l'éclat des fêtes féodales et la vie monastique des Récollets, verriers, potiers ou horlogers à l'occasion, dont le souvenir plane encore au-dessus de cet agreste hameau des Robinières, caché par les derniers massifs de la forêt.

N'ayant guère commercé avec les filles de Mnémosyne, nous ne suivrons pas sur ce terrain des envolées poétiques les heureux disciples des muses, et entrant de suite dans le domaine des faits, nous allons en modeste travailleur essayer de transporter avec nous le lecteur dans cette région si poétique et si belle, la fouiller, la remuer pour essayer de lui arracher ses secrets. Nous allons lui demander de nous dire l'histoire de la vieille humanité, la vie de nos aïeux. Nous ne dirons pas comme le poète anglais : « Les morts sont morts,

pourquoi troubler leurs cendres. » Nous pensons que cette étude n'est pas vaine, et qu'il est bon au contraire de s'instruire de leurs exemples et de s'intéresser à leur gloire ; car ne l'oublions pas, c'est à leurs travaux inconnus que nous devons ce qu'il y a de bien-être et de vertu sur la terre.

Nous allons aujourd'hui mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* le résultat de quelques-unes de nos recherches et leur montrer que le grand savant dont la Vendée s'honore, Benjamin Fillon, avait grandement raison lorsqu'il disait « que le cadastre combiné avec les anciens aveux, registres censiers et autres titres de même nature peuvent prêter un grand secours à la géographie gauloise. »

C'est en nous inspirant surtout de ces considérations dernières que nous sommes arrivé à découvrir au ténement dit des *Vieilles-Verreries*, point sauvage et élevé de la forêt, le fourneau central parfaitement conservé d'un four de verrier, des débris de creusets portant encore trace de matières vitrifiées, un moule à dents, un fragment de la grille du fourneau et 100 litres au moins de *fritte*, sorte de calcination préliminaire à laquelle sont soumises les diverses matières qui entrent dans la combinaison du verre, et qui en général sont les suivantes : 10 parties de sable blanc, 4 parties de craie blanche et 3 parties de carbonate de soude auxquelles on ajoute autant que possible une certaine quantité d'anciens débris de verre.

C'est dans la journée du 20 février dernier, que guidé par le nom du ténement, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer cet antique témoin de tant de révolutions, autour duquel se sont pressés dans leur costume si primitif, et pendant plusieurs siècles peut-être, ces hardis travailleurs qui surent pendant les époques si troublées du moyen âge et de la féodalité, conserver la qualité d'*ingénus*, d'hommes libres ; mais nouveau venu dans la science archéologique, nous crûmes, avant de hasarder une opinion, devoir faire part de notre découverte à des hommes faisant autorité.

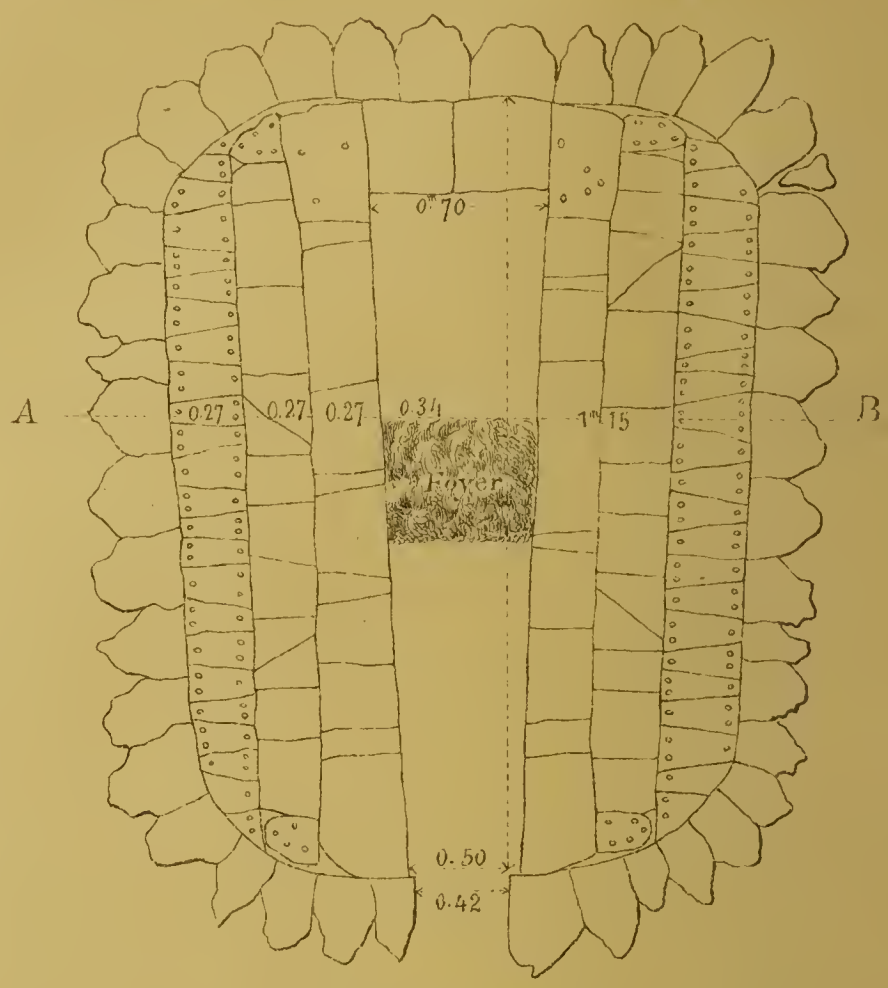

Plan du Foyer.

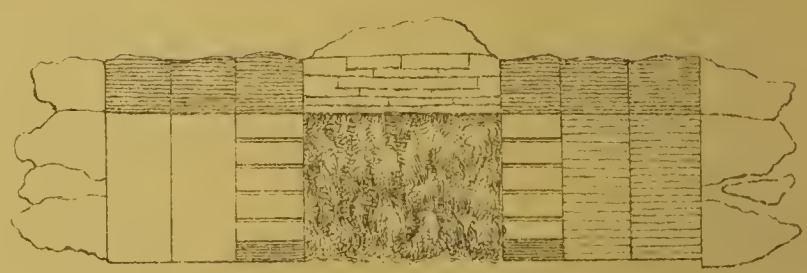

Coupe suivant A.B.

Dessins *afférents à un four de verriers de l'époque gallo-romaine trouvé dans la forêt de Mervent (Vendée.)*

Grav. E. Lafolye.

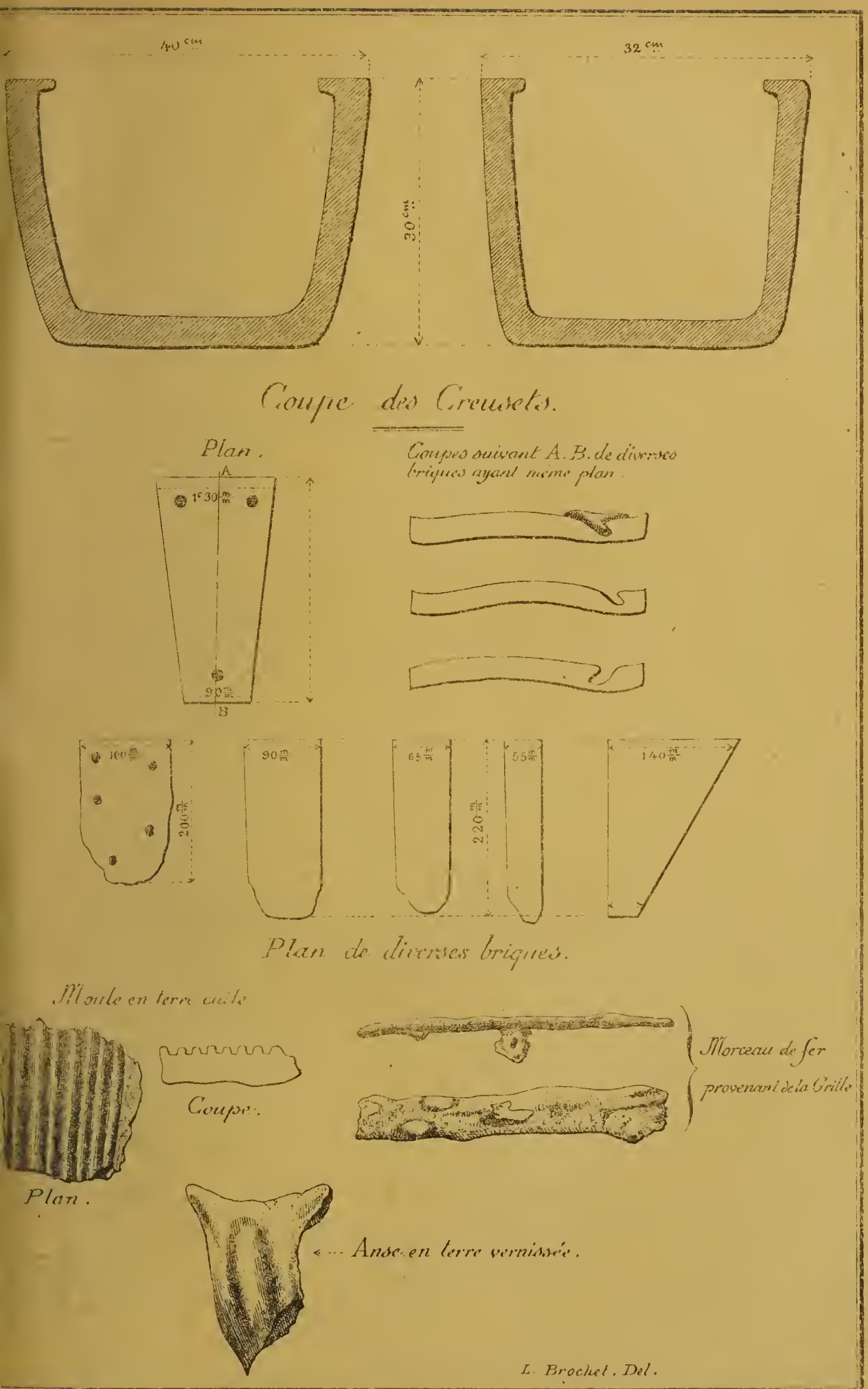
40 cm
32 cm
30 cm
Coupe des Creusets.
Plan.
A
1c 30 m/m
90 m/m
B
Coupes suivant A. B. de diverses briques ayant même plan.
100 m/m
200 m/m
90 m/m
65 m/m
55 m/m
220 m/m
140 m/m
Plan de diverses briques.
Moule en terre cuite
Coupe.
Plan.
Morceau de fer provenant de la Grille
Anse en terre vernissée.
L. Brochet. Del.

Le surlendemain, MM. de Rochebrune et Vallette voulurent bien nous accompagner sur les lieux, et là, en leur présence, nous fîmes avec précaution fouiller la partie conservée du four en question dont les dimensions principales sont figurées et cotés sur les dessins ci-joints ainsi que les briques de dimensions diverses qui, juxtaposées avec art, formaient son enceinte ovoïde contrebutée par un mur en maçonnerie de blocage assez grossièrement faite.

A en juger par les objets trouvés, les dimensions et la forme des briques reliées entre elles par des tenons (chose assez rare) obtenus, pensons-nous, à l'aide de barbotine, nous étions à n'en pas douter sur un four de l'époque gallo-romaine.

S'il est vrai, comme le prétend Pline, que l'on ne commença à faire du verre à Rome que sous Tibère, et que ce fut sous le règne de Néron seulement que l'on inventa l'art de faire des vases et des coupes de verre blanc transparent, on ne peut guère, étant données les relations difficiles d'alors avec la capitale du monde, placer avant le règne de Posthume ou celui de Tétricus, époque où la Gaule recouvra son indépendance, la création de ces fabriques de verre dont les produits se trouvent selon toute vraisemblance à Saint-Médard des Prés, et dans le cimetière gallo-romain que l'on fouille actuellement près du Mazeau de Saint-Sigismond.

Certains auteurs, notamment Winkelmann dont le chauvinisme allemand l'emporte quelquefois sur l'impartialité de l'historien, surtout lorsqu'il s'agit de l'ennemi héréditaire, prétend que pendant le moyen-âge l'art de la verrerie a été pratiqué en Italie seulement. Cette affirmation n'est pas exacte, et s'il n'est pas contestable que les Romains employaient le verre comme vitrage dès le 1er siècle de l'ère chrétienne, ainsi qu'il est démontré par les fragments de vitres trouvés à Pompéï et conservés au musée des Studj de Naples, il n'est pas moins certain non plus que l'art du verrier s'est conservé chez nous et particulièrement en

Vendée, depuis les premiers siècles de la conquête jusqu'à nos jours, ainsi que nous l'allons démontrer. Mais pendant longtemps il eût été de mauvais goût d'attribuer à nos pères un sentiment artistique quelconque, et nous croyons devoir ici protester au nom du vieil art national : les découvertes sont nombreuses qui décèlent chez nos aieux un art vraiment à eux et une grande élévation d'idées, qui ne pouvait s'allier avec des instincts aussi sauvages que ceux qu'on leur a trop longtemps prêtés.

Ceci dit incidemment, reprenons notre thèse.

Les assises inférieures du four ainsi que les autres objets trouvés aux *Vieilles-Verreries* dont nous avons parlé plus haut, sont bien à n'en pas douter du IIIe siècle,

Les derniers vestiges des fours dits des *Triages des Verreries* signalés par MM. Benjamin Fillon et de Rochebrune dans *Poitou et Vendée*, comme appartenant au moyen âge ont disparu malheureusement lors de l'exécution du Pont-du-Déluge par l'administration forestière, mais la preuve de leur existence, corroborée du reste par une enquête faite en 1331, n'en est pas moins certaine.

En 1399, les Parthenay prennent sans nul doute dans cette vieille verrerie les ouvriers qui vont fonder celle de leur domaine de Mouchamps.

En 1456, une charte est octroyée par René d'Anjou en faveur des verriers de la Roche-Sur-Yon.

En 1712, un four à verrier est établi au village de la Guillotière sur les confins de la forêt de Mervent, suivant acte passé le 4 mars 1712, entre le frère Barthélémy Fruchard, fondé de pouvoirs du couvent des Robinières, et Vincent Robin, de Luçon (*La forêt de Mervent*, par René Vallette.)

En 1750, une verrerie était en pleine activité à Bruges, près de Poitiers. Et vers la même époque, une autre au moins fonctionnait encore dans la forêt de Mervent, au lieu dit : *Hautes-Verreries*. Là, sur un plateau élevé, situé à 800 m. environ des *Vieilles-Verreries*, non loin de l'antique enceinte fortifiée de

Chantoizeau, se voient encore les ruines de 5 fours, dont quelques-uns fouillés pourtant bien incomplètement par nous, le 23 mai dernier, nous ont révélé la présence de porduits vitrifiés nombreux. Nous y avons trouvé notamment des frittes en abondance, des fragments de creusets, une sorte de crémaillière en fer de forme moderne bien conservée, qui se trouvait à l'entrée d'un des fourneaux, plusieurs gouttes de verre à bouteille dont l'une, du poids de 170 grammes, est absolument semblable à celui fabriqué il y a quelque 10 ans à Faymoreau, et plus de 60 casseaux de verre dont quelques-uns ont appartenu à des vases de formes diverses. L'un de ces fragments nous a présenté une cassure bizarre. Composé de deux couches de verre de tons différents formant corps, il semble avoir été fabriqué à l'aide du procédé des anciens tant vanté par Pline, et auquel serait due la perfection de la fameuse coupe dite de Portland, conservée à Londres et autrefois dans le palais Barberine à Rome.

Ce rapprochement singulier sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention des hommes compétents, ne serait-il pas la démonstration qu'à travers les révolutions qui ont bouleversé notre pays, les verriers Poitevins ont gardé pieusement les traditions et les plus beaux secrets de la verrerie antique ? — que les procédés de fabrication si complaisamment décrits au XIIe siècle par le moine Théophile n'ont pas varié pendant une longue suite de siècles, et qu'ils ont été légués comme un héritage sacré de génération en génération, par ces gentilshommes verriers que la Révolution française devait trouver, ainsi que le dit B. Fillon, « en de-« voir de fabriquer, l'épée au flanc, la coupe des banquets « patriotiques de 1789. »

Fontenay-le-Comte, le 30 juin 1889.

L. Brochet,
Agent-voyer d'arrondissement,
Membre de la Société des Antiquaires
de l'Ouest.

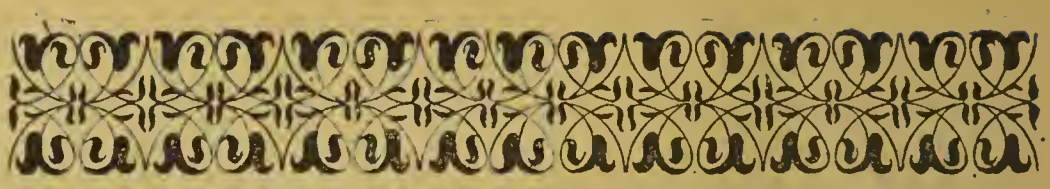

LE LIVRE D'OR DE FONTENAY

LES MERSON

La rapidité — rapidité voulue par des circonstances locales — avec laquelle nous avons publié dans le temps *Le Livre d'or de Fontenay*[1], devait forcément nous faire commettre quelques oublis. C'est ainsi que le major Louis Merson, écrivain distingué, n'y figure pas, bien qu'il ait cependant plus d'un titre pour prendre place dans cette galerie de nos gloires fontenaisiennes. Nous allons réparer cet oubli.

Né en 1778, — à Nantes, il est vrai, au cours d'un voyage de sa mère, — il était fils de Paul-André Merson, inscrit, lui, au *Livre d'or*. Toute sa jeunesse s'écoula à Fontenay. Il servit dans la cavalerie, devint major d'un régiment de dragons, et ensuite exerça jusqu'en 1855, les fonctions de commissaire impérial près le conseil de guerre de la 18e division militaire. Il a publié dans *la Sentinelle de l'Armée* et dans *le Moniteur de l'Armée* un grand nombre d'articles spéciaux et techniques. Un premier volume de poésies, *les Scolies*, parut en 1838, un autre en 1841. On doit au major Merson qui mourut en 1859, officier de la Légion d'honneur, maire de Chissaux, dans l'Indre-et-Loire, une étude très estimée sur l'*Art de la guerre du grand Frédéric*.

L'ode que nous publions est extraite des *Scolies*. Le major chante Fontenay avec enthousiasme. Pour lui, c'est bien la cité natale, la ville des tendres prédilections.

[1] Broch. in-8°, 27 p. Fontenay, Gouraud, 1888.

FONTENAY

—

Salut à vous, ô foyers de mes pères !
Salut à toi, mon pays, mes amours !
J'errai trente ans aux rives étrangères,
Mais sous ton ciel mon cœur resta toujours.
Illusion que trop d'âge m'enlève,
Dans mon sommeil je vous vois revenir,
Et je me prends à chanter dans mon rêve :
C'est là, c'est là qu'il faut aller mourir !

Ce Fontenay qu'*embellissent les roses*,
Et que Chaulieu parfuma de ses vers,
N'est pas le mien !... *les fleurs fraiches écloses*,
Ont moins d'éclat que nos ombrages verts,
Une onde faible et pourtant plus célèbre,
A plus longs flots coulant dans l'avenir,
Que le Weser, que le Danube ou l'Ebre,
Baigne les bords où je voudrais mourir.

O Fontenay ! quelques légères ombres
Vont se mêlant aux jours de ton printemps,
Mais de Paris jamais les vapeurs sombres,
N'ont engourdi tes mâles habitants.
De preux sans peur tu dotas la patrie ;
Thémis te doit son héros, son martyr[1] ;
Et tout cœur noble en te voyant s'écrie :
C'est là, c'est là que je voudrais mourir !

Peut-être, puisque l'occasion s'en présente, ne semblera-t-il pas indifférent de réclamer ici comme un compatriote d'origine

[1] Le président Brisson.

également fontenaisienne le peintre Luc-Olivier Merson. Il appartient, en effet, à notre ville par son bisaïeul, Paul-André, porté au *Livre d'or*, par son aïeul, Pierre-François-Casimir, né à Fontenay en 1786, avoué à Fontenay, puis à Nantes, jurisconsulte, journaliste, mort en 1867 ; — par ses grands oncles le major Louis, dont il vient d'être parlé, le colonel Victor, né à Fontenay en 1790, mort à Paris en 1870, par son oncle enfin, M. Ernest Merson, né à Fontenay en 1819, officier de la Légion d'honneur, l'un des journalistes les plus réputés de province.

Prix de Rome en 1869, première médaille en 1873, chevalier de la Légion d'honneur en 1881, M. Luc-Olivier Merson tient un haut rang dans l'école contemporaine. Tout récemment encore on consacrait son talent en lui attribuant la première médaille de l'Exposition universelle de 1889 et en le chargeant de la décoration de l'escalier des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, le plus important morceau de peinture de ce vaste édifice.

Au reste, l'éminent artiste a de qui tenir. Son père, M. Olivier Merson plutôt connu aujourd'hui comme lettré, a lui-même exposé aux Salons de 1845, 1847 et 1850.

Quittant bientôt après le pinceau pour la plume, sans toutefois abandonner son culte pour les beaux-arts, il publia plusieurs ouvrages qui sont à citer : *Lisbonne, Voyage dans le nord du Portugal, La Peinture en France, Ingres, sa vie et ses œuvres, Les Beaux-arts à Lille*, etc ; quelques brochures et d'innombrables articles dans les revues périodiques et les journaux. Salonnier depuis 1859, sans désemparer, il est un des vétérans de la partie, et un des critiques les plus justement estimés ; aussi fut-il pendant dix ans attaché comme sous-inspecteur à l'organisation des Salons.

Ajoutons enfin qu'il est lauréat de l'Institut (1er prix Bordin), chevalier de l'ordre de Léopold et président de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* fondée tout récemment par ses soins à Paris.

Pour les mêmes causes que M. Luc-Olivier Merson, M. Georges Roche, avocat de talent, député de la Charente-Inférieure, député écouté à la Chambre, est originaire de Fontenay. Son aïeule, Mlle Eléonore Merson, mariée à Casimir Roche, homme de loi, était fille de Paul-André Merson, et sœur aînée de Pierre-François-Casimir, du major Louis et du colonel Victor.

La vieille cité fontenaisienne est encore — on le voit — digne de sa glorieuse devise.

R. V.

LES
PREMIERS MAIRES DES SABLES-D'OLONNE

LAURENT BOUHIER, AIMÉ-FRANÇOIS DUPLEIX

1692-1749

La mairie des Sables avait été une de celles fondées par l'édit d'août 1692 : le 27 novembre suivant, Laurent Bouhier[1], fut nommé conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville. Mais ces charges municipales, créées dans un but fiscal comme tant d'autres alors, étaient plus décoratives que réelles. Aux Sables notamment, la nouvelle édilité, mal organisée, fonctionna d'autant moins qu'elle se trouvait en conflit incessant de pouvoirs avec les officiers du comte

[1] Laurent Bouhier, sieur de Fief-Fouquet, était fils d'autre Laurent Bouhier, sieur de l'Ecluse, et de Marie Febvre ; et frère de Louis Bouhier, sieur de l'Ecluse, conseiller du Roi, président au siège royal de Cholet, grand-père de M. Robert-Constant Bouhier de l'Ecluse, député de la Vendée, 1848-1851. — La famille Bouhier, très connue en Bas-Poitou, a formé de nombreuses branches qu'il n'est pas toujours facile de distinguer entre elles. — Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne sous Henri IV, fit une prodigieuse fortune, puis tomba en disgrâce. Ses filles épousèrent le duc de la Vieuville, le marquis de Noirmoutiers (La Trémoille), et le maréchal duc de Vitry. — Aux Sables mêmes, où les Bouhier furent longtemps armateurs, nous trouvons Robert, sieur de Beauregard, sénéchal, 1550 ; René, sieur de l'Ile-Bertin, président de l'élection, 1608 ; et plusieurs autres officiers de l'élection ou du corps de ville au siècle dernier. Les Bouhier des Sables, qui possédaient les seigneuries de l'Ile-d'Olonne, des Fenestreaux, de la Combe, du Treil-de-Jard-la-Bauduère s'étaient alliés aux Bourdigalle-Laudonnière Buor, Morisson, Raclet, Mesnard, Veillon, Gourdeau, du Bouchet, etc, etc.

d'Olonne, Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon[1]. Bouhier, tenant par de nombreux liens à ce seigneur et tout à sa dévotion, finit par démissionner le 13 mai 1711, pour permettre la réunion de la mairie des Sables au domaine et comté d'Olonne : l'acte passé avec l'autorisation royale stipule formellement que les maires seront désormais à la nomination du comte d'Olonne et de ses successeurs. — Laurent Bouhier avait fait enregistrer dans l'Armorial général de Poitou (Bureau des Sables, n° 100 du reg. 1er) son blason décrit : *d'azur, à une rencontre de beuf (sic) d'or, sommée entre ses cornes d'une étoile de même.* De Catherine Saulsier, qu'il avait épousée en 1689, il laissa un fils, Augustin-Joseph Bouhier de la Dédière, chevalier de Saint-Louis, garde du corps du Roi, puis capitaine des gardes-côtes de Beauvoir-sur-Mer et la Barre-de-Mont, suivant l'*Etat militaire* de 1747.

*
* *

Dès 1733, un arrêt renouvelant l'édit de 1692, portait seconde création d'une mairie indépendante aux Sables : mais il restait lettre morte, le corps de ville n'ayant pu se constituer. Notre municipalité ne fut définitivement rétablie qu'en 1749, avec un maire élu, deux échevins, un procureur du Roi, etc.. L'assemblée des citoyens choisit spontanément comme maire le sénéchal Aimé François Dupleix[2], qui n'accepta pas d'abord,

[1] Le duc de Châtillon, mort en 1731, était le troisième fils du célèbre maréchal de Luxembourg. Il épousa le 6 mars 1696 Marie-Anne de la Trémoïlle, unique héritière de la branche de Royan, qui lui apporta des biens considérables, entre autres le comté d'Olonne.

[2] « Par devant nous, notaires royaux de la ville des Sables et du comté des « Olonnes, soussignez, ont comparu Me Joseph François Petigars, sieur « des Combes, avocat en Parlement, conseiller du roy, président en l'élection « de cette ville, Mre Jean Veillon, escuyer, sieur de Boismartin, officier de « son altesse le duc Dorléans, Me Jeau Baptiste Pommeray, docteur « en médecine et Sieur Jacques Joseph Blanchard, bourgeois, demeurant « cette ville et paroisse desdits Sables, lesquels ont volontairement dit, « déclaré, certifié et attesté pour acte de notoriété à tous qu'il appartiendra « que deffunts Me René Duplex, sieur des Bazogères, lieutenant au siège « de l'amirauté de cette dite ville des Sables, et Aymé Laurent Duplex, « avocat en Parlement, sénéchal de cette dite ville des Sables, ont

estimant que ces nouveaux devoirs seraient incompatibles avec ceux qu'il avait déjà à remplir comme officier du comte d'Olonne. L'insistance de Thomazeau, syndic de la commune, triompha de son refus, mais il maintint toutes ses réserves relativement aux droits seigneuriaux, protestant contre l'atteinte que leur portait la nouvelle organisation municipale, et rappelant les liens de fidélité qui unissaient depuis un siècle les Duplex, sénéchaux du comté d'Olonne, aux la Trémoille et aux Luxembourg. — Installé maire, il conserva du reste le titre et les fonctions de sénéchal, et, autant qu'il parait, se tira assez adroitement des difficultés inévitables du cumul. En prenant la mairie, son embarras fut d'abord l'organisation même du corps de ville, la détermination exacte de ses attributions, la manière dont il devait fonctionner, toutes choses pour lesquelles il n'y avait rien de fixé. Dupleix

« estez les seuls et uniques héritiers de deffunt Me René Duplex, sieur « de Remouhet, aussy sénéchal de cette ville des Sables, leur père. Ce « fait et passé en cette dite ville des Sables, étude de Gaudon, l'un de « nous dits notaires, le quatorzième jour d'aoust mil sept cent quarante « sept, et apres lecture se sont les dits sieurs comparans soussignez. » «*Suivent les signatures* ; *Gaudon et Libaudière, notaires*). Aimé Laurent Duplex, cité par l'acte de notoriété, sénéchal du comté d'Olonne 22 mars 1706, président de l'élection des Sables 1er mars 1707, laissa de Catherine Gaudin (fille de François sieur de la Fonssause, sénéchal de l'ile de Riez et de Saint Gilles-sur-Vie, et d'Hélène Le Blanc) : 1° Aimé François, maire des Sables, dont nous esquissons la biographie ; 2° Alexandre Pierre René, prêtre de l'Oratoire, assistant du procureur général de l'Ordre ; 3° Marie, femme de François Achard, et mère de Jacques François Marie Joseph Achard, nommé sénéchal de la juridiction des Sables, le 10 juillet 1775, « en remplacement de son oncle, Aimé-François Dupleix, qui lui-même « avait succédé à son père, aïeul et bisaïeul ; les dites lettres de provision « (du 10 juillet) accordées en considération des bons et agréables services « par eux rendus depuis 150 ans, et en raison de leurs services particuliers « pour le maintien des prérogatives de leurs charges et ses privilèges contre « ces maires des Sables, qui prétendoient s'arroger la police de la dite ville, « au préjudice du seigneur haut justicier..... » *(Rapport de l'archiviste du département de la Vendée, 1er juillet 1888 : pièces de la sénéchaussée d'Olonne)*. Quant au nom de Dupleix, écrit souvent *Duplex*, cette dernière orthographe (adoptée généralement au XVIIe siècle par la branche sablaise comme par celle de l'Ile de France). a été rectifiée officiellement pour Aimé François Dupleix au greffe de Fontenay le 12 novembre 1759 : la sentence porte qu'il est évident par la production de titres et actes anciens que le nom du requérant doit s'écrire *Dupleix* ; d'où ordre est donné aux officiers civils, etc, d'avoir à tenir compte du présent arrêt pour orthographier ce nom de la manière convenable.....

eut recours à son collègue de Fontenay, Savary de Fief-Lambert, pour les renseignements les plus indispensables, qui lui furent très complaisamment fournis : ses lettres (que nous avons en minute sous les yeux) recevaient des réponses longues et détaillées, avec des explications et des solutions pour chaque difficulté. La mairie des Sables s'organisa d'après ces indications et fut la copie de celle de Fontenay : elle dura ainsi jusqu'à 1789.

Dupleix conserva trois ans ses fonctions de maire « qu'il remplit avec tout le zèle d'un vrai citoyen », dit un article biographique publié le 26 octobre 1775 dans les *Affiches du Poitou*. Nommé en 1758 subdélégué de l'intendant en l'élection des Sables, il acquit finalement en 1775 la charge de lieutenant de l'Amirauté du Poitou, vacante par la mort de Massé de la Rudelière. — Il avait épousé en 1755 Françoise Friconneau de la Taillée dont il laissa deux fils, Aimé René et Guillaume Aimé. Aimé René Dupleix recueillit par survivance en 1782 le titre de lieutenant général de l'Amirauté, qu'il conserva jusqu'à 1789. Il fut maire des Sables sous la Restauration. Il s'était allié en 1782 à Louise Thérèse Veillon de Boismartin, dont il eut entre autres enfants, Victor Dupleix, lieutenant au 8e de ligne, tué sous les murs de Vich (Catalogne) pendant la guerre d'Espagne en 1823 : cette mort eut à l'époque un certain retentissement.

Les armes des Dupleix, telles que les fit enregistrer en 1700 « René Duplex, sieur de Remuchet, séneschal des Sables et comté d'Olonnes. » (Armorial général de Poitou, n° 106 du reg. 1er des Sables) sont décrites : *de sable, à deux solles*[1] (*sic*) *d'argent, posées l'une sur l'autre, celle de dessous contournée, et un fillet aussy d'argent issant de la gueule de l'une à l'autre.*

UN SABLAIS.

[1] On blasonne ordinairement *deux plies*, armes parlantes. La branche du célèbre gouverneur de Pondichéry portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux plies posées en fasce, affrontées d'argent, et en pointe d'une étoile de même.*

FLEURS ET CHARDONS

PAR

JULES DE VORYS[1]

Des vers ! Il s'en fait encore plus qu'on ne pense, en notre fin de siècle matérialiste et railleuse ; et l'on en lit plus qu'on ne le dit. Ce sera toujours un régal pour les délicats que les rimes sonores marquant l'harmonieuse cadence de ces lignes courtes, dans lesquelles les sots qui tentent de rimer, mettent les mots et la raison à la torture, mais qui restent la forme supérieure dans laquelle se grave l'expression la plus achevée, la plus précise, comme la plus haute, de la pensée des forts.

Seulement pour être bons, il faut que les vers ne laissent rien deviner, sous la liberté de leur allure, de la difficulté de leur exécution. Il faut qu'ils soient éclos dans la joie de l'inspiration du poëte, et que rien ne vienne faire songer, en les lisant, aux douleurs de l'enfantement.

« Le dernier des humains est celui qui cheville »

a dit Musset.

Les vers que nous signalons ici, semblent, par leur cavalière désinvolture, leur rhythme alerte, leur sonorité vibrante, écrits par un petit-neveu du poëte *de Rolla*. — Ils racontent les impressions et les émotions de l'auteur, avec une verve endiablée dont l'exubérance sait se maintenir, avec un art consommé, dans les règles édictées par les maîtres de la lyre. Ils sont pleins de jeunesse, d'audace, hardis et fous, et cependant Boileau lui-même, le sévère et l'impeccable, n'y trouverait rien à reprendre.

C'est que ce sont là des vers de véritable poëte, chantant à ses heures, à son loisir, et non des vers de versificateur s'acharnant après la mesure qui lui est rebelle et la rime qui le fuit.

[1] Chez Jouaust, 7, rue de Lille, Paris.

Aussi nous faisons-nous un plaisir de recommander aux lettrés, ce volume spirituellement intitulé, *Fleurs et Chardons*. — Les fleurs de la jeunesse, l'espérance, l'amitié, l'amour, en parfument la première partie ; dans la seconde, les douleurs de la vie font sentir leurs cruelles morsures.

Ce livre, édité avec grand luxe, par la librairie des Bibliophiles, de Jouaust, est orné de délicates eaux-fortes, gravées par Penet, dans le goût des petits maîtres illustrateurs de la fin du siècle dernier ; il n'est tiré qu'à 250 exemplaires.

Les *Fleurs et Chardons* composent un bouquet de soixante pièces, toutes différentes de caractère et de rhythme, et dont quelques-unes sont de petits chefs-d'œuvre de grâce, comme les *Pantoums de la seule aimée*, *Fadette*, *A. Ronsard*, *Veïma*, ou de véritables sanglots comme *Le 20 novembre* et *A ma folle Henriette*.

Mais au lieu de citer des titres, ou d'essayer d'analyser le charme si personnel de ces poësies, mieux vaut en reproduire quelques strophes. Elles diront à première lecture, l'art achevé, en même temps que la franche inspiration de l'auteur. — Voici un sonnet qui sert de préface au livre, il donnera certainement au lecteur le désir de tourner la page et de poursuivre jusqu'à la fin du volume :

« *A mes amis.* »

« Amis qui sans savoir pourquoi,
« Marchez en chantant comme moi ;
« En cueillant fleurette jolie
« Sur la route où Dieu nous oublie ;

« Amis qui cherchez votre foi
« Dans l'avenir, et votre loi,
« Ouvrez ce livre où la folie
« Joue avec la mélancolie.

« Lisez ces vers écrits pour vous ;
« Nous sommes tous plus ou moins fous
« A nos heures les plus sensées.

« Lisez ! les rimes de vingt ans,
« Bourgeons précoces du printemps,
« Meurent quand germent les pensées. »

A. Bonnin.

CHRONIQUE

Alors même qu'il pourrait sembler tardif à quelques-uns de revenir aujourd'hui sur les mérites du dernier *Salon*, nous n'hésitons pas à communiquer à nos lecteurs les sentiments que nous ont inspirés les œuvres exposées, cette année, par nos compatriotes, au Palais de l'Industrie. Ce ne sera qu'un juste hommage rendu à leurs talents.

Signalons d'abord, du côté de la peinture, deux exquis tableaux de M. Lansyer ; ce sont deux vues du parc de Trianon : *le Belvédère* (n° 1,527), *le Rocher et la Rivière* (n° 1,528).

Quiconque est tant soit peu au courant du mouvement artistique contemporain connaît le talent tout à la fois puissant et délicat du grand paysagiste. Si la nature se revêt, sous son pinceau, d'un charme si vivant, c'est que Lansyer en comprend et en aime toutes les richesses. Cet illustre enfant de l'île Bouin, né au milieu des genêts en fleurs et bercé par l'éternelle chanson des flots, possède un tempérament poétique qui s'est maintes fois révélé avec succès.

Les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* en savent quelque chose.

Ce tempérament poétique se retrouve également dans ses paysages. C'est le secret des merveilleux effets de couleur qu'il obtient et de l'animation qu'il sait donner à ses reproductions.

Outre ces deux peintures, M. Lansyer a exposé une aquarelle : *le château de Loches*, vue prise des remparts (n° 3,435), qui fait autant d'honneur à l'élève de Viollet-le-Duc qu'au peintre de *Pierrefonds*, de la *Sorbonne* et de la *Cour des Comptes*.

M. Eugène Delhumeau, des Moustiers-les-Mauxfaits, dans un autre ordre d'idées, s'achemine également vers la gloire. M. Delhumeau

excelle dans le portrait, et il en a donné deux séduisantes preuves dans les *Portraits de Mlle M. du L...* (n° 779) et de *Mlle A. D.* (n° 780).

Tout printanier est également le sujet que nous offrait M. Eugène Bidau, de la Roche-sur-Yon, sous le n° 245 (*Roses et Violettes*). Ce bouquet est tellement vrai de coloris et de fraîcheur, que plus d'une visiteuse eût été tentée de l'attacher à son corsage.

La petite scène *A la lisière*, qu'exposait cette année, M. Paul Tillier, du Boupère (n° 2,562), n'est pas moins empreinte d'une grande vérité. Combien de mères ont dû s'y reconnaître, veillant tendrement sur les jours de leur rejeton !

Pour n'être pas nouveau, le sujet choisi par M. François Brillaud, de Cugand — *l'Aveu* (n° 380) — n'est pas moins rempli d'une charmante expression. Malheureusement, on ne pouvait guère s'en douter au Salon, tellement il avait été logé haut.

La Vendée était représentée à la sculpture par un buste en plâtre de M. G. Guitton, de la Roche-sur-Yon (*Portrait de Mme L...* — n° 4,478), et par trois médaillons de bronze de M. Jules-César Robuchon, de Fontenay-le-Comte (*Paysan de la Garnache*, n° 4,884 — *Grand-père et Grand'mère*, n° 4,885).

M. Guitton est un vétéran du Salon, où il a déjà recueilli de nombreuses et très méritées récompenses. C'est au contraire la première fois que M. Jules Robuchon franchissait le seuil du Palais de l'Industrie. Son coup d'essai n'en est pas moins un coup de maître, et ce premier succès le classe dès à présent parmi les sculpteurs du meilleur avenir.

Avant de quitter le chapitre de la sculpture, saluons la magnifique mausolée de Paul Baudry, reproduit d'autre part dans ce fascicule, et signé D. Mercié. Cette signature en dit plus long que toutes les descriptions.

Pour être complet, nous devons enfin un juste tribut d'éloges à M. Joseph Libaudière, de la Roche-sur-Yon, qui exposait, à l'architecture, une *Etude de l'architecture en Vendée au XVIe siècle*. Très consciencieux travail, qui a été fort remarqué.

La direction des Beaux-Arts du ministère de l'Instruction publique vient de publier la liste des monuments actuellement classés d'une façon officielle. Nous y relevons ce qui concerne la Vendée :

I. Monuments mégalithiques. — *Avrillé* : Dix menhirs.

Le *Bernard* : Dolmen de la Frébouchère. — Dolmen sous tumulus de l'Acquillé.

L'*Isle-Dieu* : Trois Dolmens. — Menhir.

Pouzauges : Deux polissoirs.

II. Monuments du Moyen-Age, de la Renaissance et des Temps modernes. — *Le Boupère :* Eglise.

Curzon : Crypte de l'église.

Fontenay-le-Comte : Eglise.

Foussais : Eglise.

Maillezais : Eglise.

Mareuil-sur-le-Lay : Eglise.

Nieul-sur-l'Autise : Eglise.

Pouzauges : Ruines du château.

Vouvent : Eglise.

Dans le dernier fascicule de la *Revue du Bas-Poitou*, M. le comte Louis de Fleury, à propos des cendres de Nalliers, a fait allusion à une découverte qui aurait été opérée au Linaud, entre Mouzeuil et le Langon.

Il est vrai qu'au mois de juin dernier MM. de Rochebrune, Brochet et Vallette ont fait fouiller le sol d'un ténement dit des *Terres-Jaunes*, près le village du Linaud.

Cette fouille a mis à jour de nombreux fragments de poteries analogues à ceux trouvés à l'Ileau et notamment une quantité considérable de débris de petites terrines ou écuelles qui ne permettent plus de considérer ces objets comme des *colifichets*, sans qu'il paraisse toutefois possible de leur assigner une destination plus précise.

Nous laissons à M. de Rochebrune, dont l'autorité archéologique est autrement grande, le soin de suppléer à la rapide mention que nous faisons aujourd'hui de cette découverte. La question présente assez d'intérêt pour être traitée *ex-professo*. Elle le sera certainement dans une de nos prochaines livraisons.

On a découvert récemment à Saint-Pierre-du-Chemin, dans le champ dit de la *Grande-Taillée*, non loin de la voie romaine de Nantes à Rom, les vestiges d'un hypocauste.

Ces vestiges sont représentés par deux chambres souterraines dont l'une mesure 2m,90 de long, l'autre 2m,35, sur une largeur égale de 2m,35.

Sur le sol bétonné de ces chambres qui se communiquent, on remarque encore la base des piliers faits de briques qui supportaient le pavé des appartements à chauffer.

Les fouilles opérées avec un soin pieux par le propriétaire, M. Alliaume, n'ont amené la découverte d'aucun objet précieux. On y a seulement trouvé quelques tuyaux de chaleur losangés, du

plomb fondu et une quantité considérable de charbon qui, d'après l'analyse de M. J. Meunier, docteur ès-sciences, professeur à l'Ecole Centrale, serait d'origine animale.

Le sol de Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay, où MM. de Rochebrune et Fillon découvraient naguère un si précieux tombeau gallo-romain, n'a pas dit son dernier mot.

Des ouvriers occupés à y extraire des cailloux, ont récemment encore mis à jour plusieurs objets intéressants. Citons notamment une magnifique tête de cerf aux bois énormes, une dolabre, plusieurs débris de poteries dont une porte une marque, de nombreuses défenses de sanglier, et du charbon d'incinération en grande quantité.

Les *Terres noires* de Saint-Sigismond qui ont déjà fourni à MM. de Rochebrune et Brochet une ample moisson de poteries gallo-romaines, viennent d'être fouillées à nouveau par ce dernier, qui y a trouvé une sépulture d'enfant, avec deux vases et un verre d'une curieuse facture.

M. B. de Langle, en opérant quelques réparations à l'intérieur de son château de Brébaudet, commune de Saint-Cyr-des-Gâts, a mis à jour une poutre sur laquelle se trouvait sculpté un double écusson, mi-partie de Chabot et mi-partie de Voussard.

Ce blason, qu'on retrouve aux clefs de voûte de l'église de Saint-Cyr est celui de Pierre Voussard, écuyer, seigneur de Brébaudet, qui épousa, vers 1490, Madeleine Chabot, fille du seigneur de Breuilbon (d'une des branches de la Gâtine).

Les Voussard portaient : « *échiqueté d'argent et de gueules.* » Les armes des Chabot sont connues de tous.

La dernière fille des Voussard, seigneurs de Brébaudet, épousa un d'Appelvoisin, et fit passer cette belle terre aux mains de cette puissante famille poitevine.

M. de Langle ayant été obligé, par nécessité de construction, de ne pas conserver l'aspect extérieur de cette poutre, a eu la bonne pensée de reproduire le blason qui y était figuré, sur le manteau d'une ancienne cheminée habilement restaurée par M. Métivier, sculpteur à Fontenay.

M. Brochet vient de découvrir dans la forêt de Mervent, non loin des *Logettes*, dans le tènement dit des *Garnes*, des substructions en pierres et en terre qu'il considère comme des vestiges de huttes gauloises.

Ces huttes situées non loin de la *Vendée*, dans un endroit sec et élevé, affectent généralement la forme d'un rectangle arrondi aux angles, et sont disposées plus ou moins symétriquement autour d'une enceinte presque circulaire de 17m de diamètre.

Des fouilles pratiquées dans quelques-unes de ces huttes ont amené la découverte notamment, dè pierres plates formant foyer et recouvrant de nombreux fragments de charbon, — de vases en terre d'un gris jaunâtre, d'une cuisson imparfaite, façonnés à la main, et couverts quelques-uns d'ornements rudimentaires faits avec le pouce.

Dans une de ces huttes on a également rencontré dès morceaux de tuiles grossièrement travaillées, — une boucle de ceinturon presque complètement oxydée, d'assez nombreux débris de poterie vernissée.

Durant le trop court séjour qu'il vient de faire à Fontenay-le-Comte, notre éminent et sympathique collaborateur, M. Emmanuel Lansyer a fait deux exquises petites toiles : *La flèche de Notre-Dame*, vue prise de la grande allée du château, et le *Pont des Sardines*, vue prise des Horts.

Notre éminent collaborateur, M. O. de Rochebrune, dont le talent défie tous les éloges, vient d'enrichir son œuvre d'une nouvelle et fort jolie gravure : le *Château de Saint-Cyr en Talmondais*, ancienne demeure de B. Fillon, aujourd'hui habitée par M. Raoul de Rochebrune, fils aîné du grand artiste vendéen.

Les quelques tableaux, dessins et études qui restaient à la mort du peintre Paul Baudry dans son atelier, ont été vendus à la galerie de la rue de Sèze.

Les sept copies de Raphaël (cartons des tapisseries de la chapelle Sixtine) ont été payées en bloc 26,000 francs ; viennent ensuite : la *Vierge, l'Enfant et Saint-Jean*, 3,050 francs ; *Vénus et l'Amour*, 4,200 francs ; le *Jugement de Pâris* (esquisse grandeur nature), 1000 francs. Les copies d'illustrations de manuscrits ont atteint une moyenne de 50 francs par copie. Total des enchères : 45,000 francs environ. Mme Paul Baudry assistait à la vente.

Notre excellent confrère et ami, M. A. Bonnin, prépare pour le Salon prochain une toile qui sera certainement accueillie avec faveur par le jury. C'est une vue de Fontenay et de la jolie flèche de Notre-Dame, prise du haut de l'ancien donjon du château.

L'*Espérance du Peuple*, de Nantes (N° du 15 août 1889) a publié,

sous la signature de M. Gabriel Gouraud, un long et intéressant article sur l'*Eglise de Saint-Laurent-sur-Sèvre.*

L'auteur, après avoir retracé l'histoire de l'ancien édifice, construit en 1050 par Pierre II, évêque de Poitiers, donne une description de ce que sera la nouvelle église.

« C'est le style du douzième siècle qui a été adopté pour la nouvelle église, dont la construction a été confiée à un architecte nantais, M. Fraboulet, désigné tout naturellement par les travaux importants qu'il a exécutés dans les trois communautés de Saint-Laurent.

» La façade principale, percée de trois portes et d'une grande rose, portera au sommet de son fronton une statue du Bienheureux [de Montfort].

» L'intérieur comportera trois nefs, un transept, un chœur et un sanctuaire ; le clocher s'élèvera sur l'extrémité nord du transept.

» Une vaste crypte s'étendra sous la partie occupée par le sanctuaire, le chœur, les sacristies.

» Une abside à pans coupés terminera l'église ; c'est de ce côté que les travaux ont été commencés.... »

Notre très distingué compatriote, M. Edmond Biré, l'historien consciencieux dont tout le monde connaît et apprécie les œuvres, a été récemment l'objet d'une haute et méritée récompense de la part de l'Académie française. Dans sa séance du 30 avril dernier, l'illustre compagnie a décerné à M. Biré le second prix Gobert, pour son livre *Paris en 1793*, dont cette *Revue* a publié en primeur plusieurs intéressants chapitres.

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre savant collaborateur, le R. P. Ingold, bibliothécaire de l'Oratoire, vient se fixer définitivement en Vendée, dans un charmant ermitage des environs de Saint-Gilles-sur-Vic.

Notre excellent confrère et ami, M. Jos. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, directeur de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, vient de voir récompenser ses mérites par la *Société française d'Archéologie.* Dans le congrès qu'elle a tenu au mois de juin dernier à Evreux, elle lui a décerné une grande médaille de vermeil pour son ouvrage : *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou.*

Tous ceux qui connaissent l'érudition profonde et le zèle archéologique de M. Berthelé applaudiront avec nous à cette récompense.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique du 3 août :

MM. Louis et Bitton, membres de la Société d'Emulation de la Vendée — et collaborateurs de cette *Revue* — ont été nommés correspondants du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Tous nos compliments.

L'Académie française a accordé le 1er prix Montyon à M. Crouzillat, patron du bateau de sauvetage des Sables d'Olonne, dont les signalés services ont déjà été récompensés par maintes décorations.

Une loi récemment promulguée par M. le Président de la République, a prononcé le déclassement de certaines places fortes reconnues inutiles à la défense.

En Vendée, ce sont les îles du Pilier et de Noirmoutier, les Sables d'Olonne, l'île d'Yeu et le fort des Moulins.

La *Revue Poitevine* annonce que l'église si intéressante de la Chaize-le-Vicomte (fin du XIe siècle) va être restaurée prochainement par M. Archereau, architecte à Fontenay.

M. Dériès, professeur de philosophie au lycée de la Roche-sur-Yon, vient d'obtenir un prix de 1000 francs, pour le mémoire qu'il avait envoyé au concours, sur la *Liberté de conscience.*

Le 5 mai 1889, Me Valory Le Ricolais, avocat, a fait au théâtre de la Roche-sur-Yon une conférence sur *Edgar Quinet et la Révolution française.*

Faute des renseignements promis et non encore reçus, M. René Vallette a été obligé de remettre à un numéro ultérieur la *Notice biographique* qu'il entend consacrer à M. E. Beaussire.

La société d'*Emulation de la Vendée* a tenu, le 20 août dernier, sa séance annuelle, sous la présidence de M. Barbaud, archiviste du département de la Vendée.

Plusieurs lectures : *Relation de la conférence de Saint-Brice-sur-Charente, entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre, envoyée à P. Robert, notaire à Fontenay, par Léon Chabot, orfèvre et ancien de l'église réformée, réfugiés à la Rochelle (13 décembre 1586)*, communication de M. A. Bitton.

Note sur les anciens seigneurs d'Olonne, par M. H. Veillon de Boismartin.

Information criminelle contre Boutou de la Chevalleraie et ses fils, pour assassinat et violences sur les collecteurs du Tablier, par M. Tortat.

Dans cette même réunion on a procédé à l'élection des membres du bureau de la Société pour 1889, 90 et 91. Cette élection a donné lieu aux résultats suivants :

MM.

Président : BARBAUD, archiviste du département.
Secrétaire général : LOUIS, professeur.
Trésorier : BIRAUD, libraire, à la Roche-sur-Yon.

Comme la *Revue du Bas-Poitou* n'est indifférente à aucun des événements tristes ou gais de l'existence de ses collaborateurs, c'est pour nous un agréable devoir d'adresser ici à M. Henri Daniel-Lacombe, docteur en droit, nos plus affectueux compliments pour sa récente union avec Mlle Lucie Avril.

Nous envoyons de même toutes nos félicitations à notre confrère et ami, M. Henri de Villedieu, qui vient d'épouser Mlle Auvynet, d'Olonne.

Le 7 juillet 1889, la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Inférieure a fait une excursion à Vouvent.

NÉCROLOGIE

—

Le R. P. LHOMME, curé de Jacmol (Haïti), décédé dans sa 62e année, en mars 1889.

Né à Chauché, le 1er décembre 1827, ordonné prêtre le 1er décembre 1850, il avait été successivement vicaire de Chantonnay (1850), curé de Saint-Cyr-des-Gâts (1867) et de Grosbreuil (1873). Il était parti pour la mission d'Haïti au mois de novembre 1883.

M. l'abbé ARMAND MASSÉ, missionnaire à la Trinidad, ancien curé de St-Cyr-des-Gâts, décédé à Touvois (Loire-Inférieure), le 18 avril 1889, à l'âge de 52 ans.

M. l'abbé PHILIPPE PERRAUD, curé de Poiroux, décédé le 21 avril 1889, à l'âge de 58 ans.

Le R. P. JACQUES ROCHETEAU, des Missionnaires de Chavagnes-en-Paillers, décédé, le 24 avril 1889, au Couvent de Saint-Sauveur, dont il fut longtemps le supérieur (commune de Saint-Germain-L'Aiguiller. — Vendée).

Né à Chavagnes en 1816, le P. Rocheteau appartenait à la Congrégation depuis 1855.

M. CHARLES NICOLAS PONTARLIER, professeur du lycée en retraite, décédé à la Roche-sur-Yon (avril 1889) à l'âge de 77 ans.

« Savant aussi modeste que laborieux, dit le *Libéral* (n° du 23 avril), M. Pontarlier était un botaniste très distingué. Il a donné à La Roche un superbe herbier qui a obtenu une médaille à l'Exposition de 1878. »

A ses obsèques qui ont eu lieu, le 25 avril, trois discours ont été prononcés : l'un par M. Guillemé, maire de la Roche-sur-Yon, un autre par M. Louis, au nom de M. Guy, inspecteur d'Académie, indisposé, et le troisième par le même M. Louis, mais cette fois en son nom personnel et au nom de ses collègues du lycée. (Voir le *Libéral* du 25 avril 1889).

M. EMILE BEAUSSIRE, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 10 mai 1889 à Paris à l'âge de 65 ans.

Une notice biographique lui sera spécialement consacrée dans un numéro ultérieur.

M. l'abbé GUILBAUD, professeur à l'Institution Saint-Joseph, de Fontenay-le-Comte, décédé le 30 mai 1889.

« C'était, dit la *Vendée* (n° du 2 juin) un prêtre plein d'avenir, d'une douceur et d'une modestie incomparables. »

Ses obsèques ont eu lieu aux Landes-Genusson, sa paroisse natale.

M. Le docteur BRETHÉ, président de la *Société d'Emulation de la Vendée,* chevalier de la Légion d'honneur, décédé à la Roche-sur-Yon (mai 1889).

Deux discours ont été prononcés à ses obsèques, qui ont eu lieu le 16 mai, au milieu d'une affluence énorme : l'un par M. Guillemé, maire de la Roche, l'autre par M. Dériès, professeur de philosophie au lycée, au nom de M. Louis, retenu à la chambre par une grave indisposition.

M. EUGÈNE VÉRON, ancien élève de l'Ecole normale et publiciste, décédé aux Sables d'Olonne, à l'âge de 63 ans (mai 1889).

M. Véron avait fondé à Lyon, en 1871, la *France républicaine.*

M. l'abbé CHUPIN, vicaire de Chambretaud, décédé le 7 juin 1889.

M. Jules-Marcel Chupin était né à Evrunes, le 19 juin 1826.

Mme Vve EDMOND BAUDOUIN, née Zénaïde-Clotilde Nicolle, décédée à Vichy (Allier), à l'âge de 49 ans, le 24 juin 1889.

Elle avait épousé, le 14 novembre 1859, M. E. Baudouin, entrepreneur des travaux publics à Croix-de-Vie, dont le père, M. Mathurin Baudouin, également chirurgien à Croix-de-Vie, reçut en 1832 une médaille d'argent pour le dévouement qu'il apporta au service de la vaccine.

Mme Baudouin laisse deux fils, MM. Marcel Baudouin, interne en chirurgie à l'Hôpital de la Pitié, secrétaire de la rédaction du *Progrès médical*, et M. Edmond Baudouin, critique dramatique au journal le *Clairon*, auxquels nous adressons nos plus confraternelles condoléances.

M. EUGÈNE DE MARCILLY, maire de la commune de Saint-André-Goule-d'Oie, décédé à son château de Linières (juin 1889).

M. de Marcilly, ancien préfet de l'Empire, était chevalier de la Légion d'honneur.

M. PIERRE-FRANÇOIS BAGE, époux de Sophie-Esther, dite Elmire Jacquet, propriétaire, notaire honoraire, décédé à Fontenay, à l'âge de 85 ans (juin 1889).

M. FRANÇOIS-AUGUSTE LOUÉ, ancien directeur de l'école communale de la Roche-sur-Yon, officier d'Académie, décédé aux Sables-d'Olonne à l'âge de 81 ans (juin 1889).

M. Loué fut le premier maître de Paul Baudry.

M. BOSSARD, décédé à Saint-Etienne-du-Bois, le 24 juillet 1889. « Toutes les grandes causes, dit le *Publicateur de la Vendée* (n° du 2 août) trouvaient en lui un dévoué défenseur. Il avait des affections politiques très arrêtées, et il faisait partie de la petite caravane vendéenne que conduisit à l'auguste exilé, Henri V, il y a quelques années, M. Baudry d'Asson. »

M. l'abbé HÉRAULT, prêtre habitué à la Flocellière, décédé le 3 août 1889.

Mme veuve HERVÉ, mère de l'éminent directeur du journal le *Soleil*, décédée à Montaigu (Vendée), le 6 août 1889.

Femme d'un rare mérite et d'une haute vertu, elle est morte dans les bras de sa fille, entourée des secours de la religion et conservant presque jusqu'au dernier moment la complète lucidité de son intelligence.

M. l'abbé GRENON, curé de Mallièvre, décédé le 16 août 1889.

Né à Ardelay, le 14 août 1821, il fut ordonné prêtre le 18 novembre 1847, puis nommé vicaire à Sallertaine.

En 1849, il fut nommé curé de Saint-Hilaire-du-Bois ; en 1865, de la Guérinière ; et en 1866, de Mallièvre.

« Une église romane due à son zèle, dit la *Semaine catholique* de Luçon, rappellera son souvenir aux générations futures. »

Mme DEHERGNE, femme du docteur Charles Dehergne, décédée à Mortagne (août 1889).

Mme Dehergne était la fille de M. Le Roux, ancien député des Deux-Sèvres ; elle n'était âgée que de 37 ans.

M. PIERRE BAROTIN, maire de St-Hilaire-de-Riez (Août 1889). « M. Barotin, dit le *Publicateur de la Vendée*, n° du 2 août 1889, avait voué entièrement sa vie à la défense de la Religion et de la Monarchie. »

Mlle HYPOLYTE LE SAUVAGE, née à Roche-sur-Yon, en 1844, morte à Poitiers.

« Artiste de beaucoup de talent et d'une rare modestie. » Le musée de Poitiers possède plusieurs de ses toiles.

M. CHARRON, décédé au Petit-Châtenay, commune de Saint-Valérien, dans sa 58e année.

M. le baron DE LÉZARDIÈRE, décédé en son château de la Proutière, dans sa 84e année.

BIBLIOGRAPHIE

—

Quel est donc l'esprit morose qui prétendait que notre siècle ne savait plus voyager? La délicieuse plaquette que M. L. de Kadoré (Ludowic Guette) vient de publier sous le titre *En Sèvre*[1] est une éloquente preuve du contraire.

En quelques pages très gracieusement troussées, M. Guette, qui est à la fois un navigateur habile et un écrivain distingué, a su faire l'histoire des bords si pittoresques de la Sèvre, en même temps qu'il narrait avec un humour du meilleur aloi la campagne aquatique de la *Noémi*.

Tout dans ces pages est matière à éloges, mais en notre qualité de vendéen nous devions plus particulièrement goûter les chapitres consacrés à *Maillé* et à Maillezais.

Pierre Loti, qui aime les jolies choses et recherche les gens d'esprit, s'est associé à l'œuvre de M. de Kadoré en attachant au sommet de l'édifice un charmant bouquet sous forme d'une préface.... qui n'en est pas une... et il n'est pas jusqu'aux dessinateurs Fraipont, Duplessis-Destouches et autres, dont le talent n'est plus à louer, qui n'aient tenu à apporter à ce coquet petit livre un gage de succès.

Ils n'ont pas perdu leur temps, et la preuve c'est que M. Guette encouragé par l'accueil fait à ses premières « *Notes de voyages,* » leur prépare un pendant qui portera le titre d'*En Loire.*

Continuant la série de ses très remarquables publications, M. Le duc de la Trémoïlle vient d'offrir au monde savant les *Archives d'un Serviteur de Louis XI* (Documents et Lettres 1451-1481).

Ce serviteur n'est autre que Georges de la Trémoïlle, seigneur de Craon, né en 1430, second fils de Georges, sire de la Trémoïlle, seigneur de Sully, premier ministre de Charles VII, et de Catherine de l'Ile-Bouchard.

Ce magnifique volume, édité avec grand luxe, sort des presses de notre compatriote et ami Emile Grimaud (Nantes, 1 vol. in-4° 227 p.).

Il contient des détails curieux et précis sur l'existence intime et la vie politique d'un gentilhomme au XVe siècle.

[1] Niort, Clouzot 1889, pet. in-4° 96 pages, pap. japon.

Notre très distingué collaborateur et ami, M. Edgar Bourloton, éditeur à Paris, 20, boulevard Montmartre, a commencé la publication du *Dictionnaire des Parlementaires Français*. Ce grand ouvrage de même format, mais bien autrement étendu que le *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau, donne la bibliographie exacte, impartiale et complète de tous nos hommes politiques, pendant le premier siècle parlementaire de notre histoire, d'après les documents officiels et les documents inédits tirés des archives publiques et privées, soit *dix mille huit cents noms*.

Neuf livraisons sont parues jusqu'à ce jour ; nous y trouvons les noms suivants qui appartiennent à la Vendée : *Alquier* Charles-Jean-Marie), député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de la Rochelle, membre de la Convention et député aux Cinq-Cents pour Seine-et-Oise (né à Talmont, le 13 octobre 1752 — mort à Paris, le 3 février 1826.)

Alquier (Charles-Arthur, Baron), député de la Vendée au Corps Législatif en 1870, né à la Flocellière, le 29 août 1827, — mort à Paris, le 5 août 1871.

Bagneux (Paul-Zénobe-Louis-Marie Frottier, comte de), député de 1827 à 1830, né à Gouex (Vienne), le 26 mars 1783, — mort au château de la Pellissonnière (Vendée), le 11 décembre 1858.

Ballart (David-Pierre), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Fontenay-le-Comte, le 20 août 1728, — mort à Fontenay-le-Comte en 1795.

Baron (Léonidas-Louis-Marie-Joseph), député de 1844 à 1848, né à Fontenay, le 20 janvier 1802, — mort à Fontenay, le 8 mars 1884.

Bassetière (Jean-Baptiste-Henri-Edouard Morisson de la), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1876 à 1885, né à Saint-Julien-des-Landes (Vendée), le 9 mars 1825, — mort à Saint-Julien-des-Landes, le 23 octobre 1885.

Bassetière (Marie-Joseph-Louis Morisson de la), fils du précédent, député), né à Saint-Julien-des-Landes (Vendée), le 24 mai 1857.

Baudry-d'Asson (Léon-Armand-Charles), député depuis 1876, né au château de la Touche, près Rocheservière (Vendée), le 15 juin 1836.

Beaussire (Emile-Jacques-Armand), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1876 à 1881, né à Luçon, le 26 mai 1824, — mort à Paris, le 9 mai 1889.

Béjarry (Amédée-François-Paul, chevalier de), député de 1816 à 1818, né à Luçon, le 25 janvier 1770, — mort à Nantes, le 10 mai 1844.

Béjarry (Amédée-Paul-Armand de), sénateur, né à Saint-Vincent de Puymaufrais (Vendée), le 30 juin 1840.

Belliard (Augustin-Daniel, comte), pair de France en 1814, pen-

dant les Cent-Jours et de 1819 à 1832, né à Fontenay-le-Comte, le 25 mai 1769, mort à Bruxelles, le 28 janvier 1832.

L'*Epigraphie Romaine du Poitou et de la Saintonge* de M. le lieutenant E. Espérandieu, dont nous avons annoncé la prochaine apparition dans un de nos précédents fascicules, vient de sortir de presse. (Paris, Thorin. — Melle. — Lacuve, 2 vol. grand in-8° dont un de planches).

Avec la science profonde que tout le monde se plaît à reconnaître chez M. Espérandieu, l'auteur étudie successivement dans ce savant ouvrage les *inscriptions milliaires*, *impériales*, *votives*, *funéraires*, sur *bronze*, *argent* ou *or* et enfin *les marques de potiers* appartenant aux deux provinces du Poitou et de la Saintonge.

Travail très consciencieux, et qui forme comme une sorte de *Corpus* local des monuments épigraphiques de notre région.

Dans un article du même auteur publié par la *Revue Poitevine* (n° du 15 mai 1889) : *Inscriptions romaines sur métaux*, nous en relevons plusieurs appartenant à des objets découverts en Vendée :

1° *Une inscription sur une bague en or* trouvée au Veillon, commune de Saint-Hilaire de Talmont, (musée de Nantes).

2° *Une médaille romaine* en jaspe rouge trouvée au Bernard (Vendée). — (musée Parenteau).

3° *Une inscription sur une lame de plomb* provenant d'une urne cinéraire découverte dans une sépulture du Langon.

4° *Une inscription sur le lest d'un javelot* trouvé au bourg de Jard (Collection de M. O. de Rochebrune).

La *Chasse à la Bécasse*, par Tristan Audebert — lisez Henry Béraud. (Paris, bureaux de l'*Acclimatation*, 1 vol. gr. in-8°, 154 p., avec nombreux dessins dans le texte).

On croit volontiers les gens qui se sont fait tuer pour une cause. M. Henry Béraud est de ceux-là. Disciple émérite du grand du Fouillon, il ne quittait le fusil que pour prendre la plume. Et ce traité, — car c'en est véritablement un — n'est qu'un fidèle écho de sa passion cynégétique.

Hélas ! cette chasse, il l'aimait tant qu'il en est mort.

Un soir, il rentra à son modeste logis de fonctionnaire, aux Moustiers-les-Mauxfaits. Il avait couru la bécasse toute la journée sous une pluie glaciale. Transi de froid, il s'alita. C'était pour toujours. Il ne devait plus revoir ses grands bois et bientôt il s'éteignit — dignement et courageusement — comme il avait vécu.

Du moins il n'est pas mort tout entier, et on doit savoir gré à l'ami fidèle qui a recueilli et publié ses impressions, — pages exquises

entre toutes, qui charmeront, aux soirs d'hiver, le coin du feu de nos chasseurs vendéens.

Que M. O. de Rochebrune manie la pointe ou la plume, c'est toujours avec un égal succès. *Le guide du touriste à Fontenay-le-Comte*, (Fontenay-Gouraud, in-4° 26 p. av. 4 eaux-fortes) en est une nouvelle et indéniable preuve.

On y trouve à côté du talent si universellement estimé du maître graveur, tous les mérites de l'historien et de l'archéologue.

Sous le titre : *Archives du diocèse de Luçon*, le R. P. Ingold et M. l'abbé Pontdevie se proposent de faire paraitre tous les quinze jours un supplément de 8 pages à la *Semaine catholique* de Luçon.

Ce supplément sera exclusivement consacré aux recherches historiques concernant notre diocèse[1].

Nous souhaitons très volontiers la plus cordiale bienvenue à ce nouveau confrère, et nous espérons qu'il permettra à M. l'abbé Pontdevie de publier l'*Histoire du clergé vendéen pendant la Révolution,* histoire si impatiemment attendue par le public lettré de notre région.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons le premier fascicule de ce recueil, qui débute par la publication des *Chroniques paroissiales de M. l'abbé Aillery* (canton de la Roche-sur-Yon).

De notre très distingué collaborateur, M. J. L. de la Marsonnière, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest : une *Biographie de M. Lecointre-Dupont.* (Poitiers-Oudin, 1 vol. in-12, 170 pages).

Cette biographie, où nous retrouvons toutes les qualités de style de l'éminent écrivain poitevin, est précédée d'un portrait en phototypie de M. Lecointre, et accompagnée d'une bibliographie de ses œuvres due à la plume érudite de notre compatriote et ami M. A. de la Bouralière.

En appliquant la loi d'évolution et de continuité à l'étude mésologique, ethnique et sociale de la *Nationalité Française*, notre excellent collaborateur et ami, M. J. Laumonnier, membre des Sociétés d'Anthropologie, de Géologie et de Géographie de Paris, a tenté une œuvre d'une haute portée scientifique. La première partie : *la Terre*, qui vient de paraître, se recommande au monde savant comme une contribution puissante et hardie à l'étude des événements les plus caractéristiques de notre histoire[2].

Abonnement : 2 fr. par an pour les abonnés à la *Semaine* : 3 fr. pour les non abonnés.

Bourloton. éditeur, 20, boulevard Montmartre, Paris. — 1 beau vol. grand in-18, 3 fr. 50. Envoi *franco* contre mandat-poste.

Les *Cahiers de 1889. — Assemblée provinciale du Poitou.* — Procès-verbal général publié par les soins du comité d'organisation. (Poitiers-Oudin, 1889, in-12 389 p.)

Nous y relevons le remarquable rapport de notre collaborateur et ami, M. Henri Daniel-Lacombe, sur les *Cahiers du clergé de la province du Poitou*, et l'éloquent discours prononcé au banquet par M. Le comte de Chabot. Mention y est également faite des toasts portés à ce même banquet par MM. de Béjarry et René Vallette.

Le rapport de M. Daniel-Lacombe a été tiré à part (*1789 et les Cahiers du clergé du Poitou.* Poitiers, Oudin, 1889, br. in-8°, 24 p.)

Sous le titre *Armoiries Vendéennes*, M. R. Albert publie chez M. Emile Grimaud, imprimeur à Nantes un *Répertoire héraldique des Nobles et anoblis du Bas-Poitou*, comprenant outre les familles mentionnées par d'Hozier, les maisons féodales éteintes avant la recherche de 1696 et les familles dont les titres sont postérieurs à cette date : liste considérable à laquelle l'auteur a encore ajouté les seigneurs étrangers possessionnés dans le pays, les évêques de Luçon et de Maillezais, les abbés de ces deux diocèses, enfin certaines familles établies en Vendée à l'époque contemporaine.

C'est assez dire l'intérêt qu'offre à tous ce précieux petit volume[1].

L'aimable chroniqueur de la *Plage des Sables-d'Olonne* qui signe *Harry* et qui de son vrai nom s'appelle Henry Colins, a consacré sa *Causerie* du 20 août 1889 à l'histoire du *Château-d'Olonne* et du *Fenestreau.* Il n'y a oublié qu'une chose, c'est de signaler l'un des plus appréciables charmes actuels de l'ancienne demeure des Montmorency-Luxembourg — la cordiale hospitalité qu'on y reçoit.

M. René Vallette doit prochainement publier dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, le compte-rendu de l'excursion archéologique qu'il a faite au mois de juillet dernier dans les cantons de l'Hermenault et de Sainte-Hermine (Vendée), pour l'ouvrage des *Paysages et Monuments du Poitou.*

Cette magnifique publication se poursuit, du reste, avec un succès toujours croissant.

Dernières livraisons parues : *Poitiers* (partie géographique et historique), livraisons 119-127 ; *Noirmoutiers*, livraison 128-132 ; *Saint-Julien-d'Ars*, livraison 133 et 134.

Sous presse : *Ménigoute et l'abbaye des Châtelliers ; Poitiers* (partie monumentale).

[1] Nantes, Grimaud, broch. in-8°, 84 p. — 2 et 4 fr.

M. l'abbé Rousseau, curé de Saint-Cyr-des-Gâts, a fait représenter sur la petite scène de l'institution Saint-Joseph, de Fontenay, à l'occasion de la distribution des prix, un drame émouvant dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Les Comtes de Kervor*.

M. A. Bitton, continue dans le *Libéral de la Vendée*, la publication si intéressante de ses *Recherches historiques sur la Vendée*.

A signaler notamment (nos du 14 juin et suivants) : Le *Mémoire présenté aux ecclésiastiques assemblés à la cure de Notre-Dame de Fontenay pour délibérer sur la nomination des députés du clergé aux Etats généraux* (10 mars 1789).

M. Mayeux, éditeur aux Sables-d'Olonne, a fait paraître sous ce titre : *Guide illustré des bains de mer de l'Océan*, une charmante plaquette, dont le texte est dû à la plume toujours si gracieusement délicate de notre confrère et ami, Henry Colins, et dont les illustrations sont signées : Lanos.

C'est le *Vade-Mecum* obligé de tous les touristes qui visitent la côte océanique.

La *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril (p. 884-912) contenait un article de M. Emile Beaussire (son dernier) : *La formation spontanée d'une province à la fin du XVIIIe siècle, la Vendée.*

Dans l'*Etoile de la Vendée*, continuation des très intéressantes *Ephémérides sablaises* publiées par notre savant collaborateur, M. le docteur Petiteau.

A citer : celles des 30 mai 1746 : *La grande muraille des Sables*. 4 juillet 1635. — *Suppression du temple protestant de la Chaume*.

1er août 1790. —*Première création d'un journal aux Sables d'Olonne.*

Dans le même journal :

SOUVENIRS DU VIEUX TEMPS. — *Chronique de l'île d'Yeu*, par le docteur Petiteau. (N° du 16 mai 1889).

VARIÉTÉ. — *Le Drame de la Pénissière*, par Oscar Léoni. (Nos des 6 et 9 juin 1889).

La Terreur aux Sables, extrait de la dernière « Chronique sablaise » publiée par le docteur Marcel Petiteau dans la *Revue du Bas-Poitou*.

La *Vendée* a publié sous le titre « *Etudes sur le Centenaire de 1789* » et sous la signature « *Jean Rabat* » plusieurs articles qui méritent d'être signalés (avril et mai 1889).

Dans le même journal : un article de M. René Vallette sur l'*Inauguration du monument élevé à Paul Baudry dans le musée de la Roche-sur-Yon* (n° du 1er mai 1889).

Dans le *Publicateur de la Vendée* : n° du 9 juin. — VARIÉTÉS : *Une tempête aux Sables d'Olonne* (26 nivôse an XII), par Jules de Chaulme (M. l'abbé Teillet).

Dans le même journal : n° du 17 juillet 1889. — Reproduction d'un chapitre des *Mémoires du comte de Rochechouart*, qui viennent de paraître, relatant le rôle important joué à cette époque par Ouvrard, de Cugand.

Dans la *Semaine catholique du diocèse de Luçon* (n° du 4 mai 1889), la *Bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de la Bruffière*, par notre très distingué confrère, M. le comte E. de Rorthays.

ECHOS DU BOCAGE VENDÉEN. — Sommaire du n° 1 de la 6e année : *les Fontenelles*, par Ch. Massé Isidore. — *Notice sur Odette de Champdivers et Marguerite de Valois, dame de Belleville et Montaigu*, sa fille, par Louis Prével. — *Mouvance féodale de la baronnie de Montaigu*. Le *Bois-Corbeau*, par Dugast-Matifeux. — *Durinum, aujourd'hui Saint-Georges de Montaigu*, par le docteur Clénet.

GRAVURES. L'*Abbaye des Fontenelles*, par Aug. Douillard. — *Marguerite de Valois*, par le même. — L'*Allée du Bois-Corbeau*, par le même.

Sommaire du n° II.

Anniversaire de la levée du siège de Nantes par les Vendéens, 29 et 30 juin 1793, par Dugast-Matifeux. — *Notre-Dame-des-Fontenelles*, ordonnance de Nicolas Colbert, évêque de Luçon, par Dugast-Matifeux. — *La grande Complainte de Mme Béatrix de Fontenelles*, par X. — *Les Colliberts*, pour faire suite aux Fontenelles, par Ch. Massé Isidore. — *Les gisants d'Ansac*, par L. de Fleury. — *L'élection des maires en Poitou, au bon vieux temps*, par X. — *Notes sur quelques-uns des seigneurs de Saint-Denis-La-Chevasse*, par le docteur Mignen. — *Notice sur Odette de Champdivers* (suite), par Louis Prével.

GRAVURES. — *Le château de Nantes en 1793*, d'après un dessin du temps. — *Les gisants d'Ansac*, tombeau de Catherine de Thouars, Vte de Gilles de Rais et du Vidame de Chartres, par L. de Fleury. — *L'antique chapelle de Crée-Lait à Vieillevigne (Loire-Inférieure)*, eau-forte de Aug. Douillard.

Dans le *Libéral de la Vendée* (numéros du et du 2 juin 1889) : *Les artistes Vendéens au Salon* par Joël Lefort (M. Camille Guy).

La *Béatification du serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort* (1 vol. in-8°, 300 p., accompagné d'illustrations).

C'est le titre du nouvel ouvrage inspiré par la béatification du P. de Montfort. On y trouve outre l'histoire du procès, le récit des grandes fêtes de Saint-Laurent-sur-Sèvre, de la Garnache et de Luçon.

Viennent de paraître chez M. Gouraud, imprimeur-éditeur, à Fontenay-le-Comte :

Histoire générale du Poitou, par M. l'abbé Auber, VIe volume (de 900 à 994), grand in-8°, 520 p.

Quelques conseils sur la fermentation vineuse des vins, cidres et eaux-de-vie, offerts aux petits cultivateurs par un de leurs amis, in-8°, 34 p.

Chez M. Baud, imprimeur-libraire :

Rapport de M. E. de Rozière à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l'ouvrage intitulé « Château-Guillaume en Poitou. » 4 feuilles in-folio, papier teinté.

(Ext. du compte-rendu officiel de la séance de l'Académie du 10 mai 1889).

Bulletin de la Société d'horticulture de Fontenay, 1er et 2e trimestre (in-8°, 24 pages).

Sous presse :

Poitiers, par B. Ledain. (Ext. des *Paysages et Monuments du Poitou.*

Nous recevons le premier fascicule du *Bulletin municipal de la ville de Poitiers,* que vient de fonder M. Prosper Puisay[1].

Ce recueil qui doit paraître tous les mois sous forme d'un cahier in-4° de 38 pages publiera en *supplément* toutes les délibérations du conseil municipal de Poitiers depuis 1789 jusqu'à nos jours.

Ce sera donc une source précieuse pour les historiens de notre région. Aussi adressons-nous nos meilleurs souhaits à ce nouveau confrère.

R. DE THIVERÇAY.

[1] Poitiers, 6, rue de Penthièvre. — 38 fr. par an.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

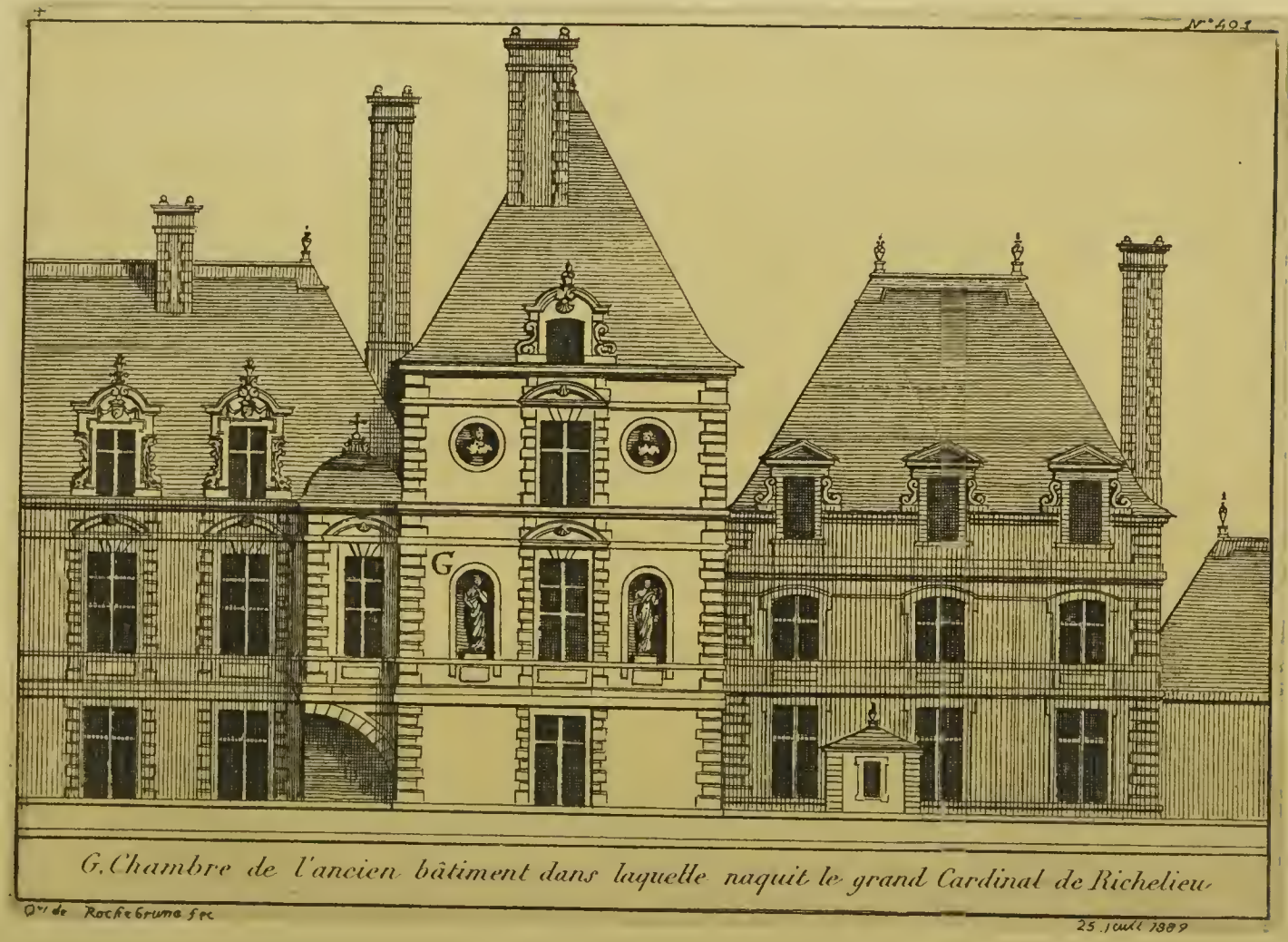

G. Chambre de l'ancien bâtiment dans laquelle naquit le grand Cardinal de Richelieu

Qtt de Rochebrune fec

25 Juill 1889

LE LIEU DE NAISSANCE

DU

CARDINAL DE RICHELIEU

Dans une conférence faite à Poitiers, le 6 janvier 1889, M. l'abbé Lucien Lacroix tient pendant assez longtemps sous le charme de sa parole l'auditoire nombreux et sympathique qui remplissait la vaste salle où la *Société des Antiquaires de l'Ouest* avait fixé sa 52e séance publique annuelle. M. l'abbé Lacroix examine d'abord la question si controversée du lieu qui a vu naître Richelieu. Malgré la tradition locale, d'après laquelle la chambre où naquit le Cardinal était conservée dans le splendide château qui avait remplacé la modeste demeure de ses ancêtres, le conférencier se prononce pour Paris, s'appuyant principalement sur l'acte de baptême publié par M. Jalot constatant que Richelieu fut baptisé à Paris en l'église Saint-Eustache le 5 mai 1586 à l'âge de 8 mois, tout en restant muet sur le lieu de sa naissance.

Nous sommes loin de partager cette opinion, et optons pour ceux qui le font naître au château de Richelieu en Poitou. Nous allons passer en revue les œuvres de ceux qui considèrent le Poitou comme son véritable lieu de naissance. En

1861, Mgr X. Barbier de Montault a publié dans la *Paroisse*, N° du 15 mars, pages 52, 53, un article intitulé *Note sur lieu de naissance du Cardinal de Richelieu*, et il cite en faveur du château de Richelieu le poëme de Clovis par *J. des Marets* : la 2e édition publiée en 1658 porte expressément :

« En ce lieu si charmant
« Que devait signaler la naissance d'Armand. »

Et plus loin :

« Un jour dans ce beau lieu doit produire aux François
« Un trésor bien plus grand que celui que tu vois. »

Et en note à cet endroit :

« Le grand Cardinal de Richelieu né à Richelieu, (*Revue Poitevine et Saintongeaise*. N° du 15 juin 1889.)

De son côté, M. Leblois, chanoine de l'église métropolitaine de Tours a fait paraître à la librairie Mazereau, de Tours, une brochure de 27 pages où, après avoir accumulé tous les documents en faveur de son opinion, il conclut pour le château de Richelieu. Parmi les nombreux témoignages qu'il invoque, nous trouvons à la page 11 le nom de Jean Marot, graveur de cette belle construction. C'est sur cet ouvrage que nous allons nous appesantir, en possédant un exemplaire complet de toutes ses planches ; la note qu'il contient ne saurait, à notre avis, laisser aucun doute sur la réalité du fait depuis si longtemps controversé.

Le titre de ce rare et curieux volume est ainsi conçu : *Le magnifique château de Richelieu en général ou en particulier, ou les plans, les élévations et profils généraux et particuliers dudit chasteau et de ses avenues, basses-courts, courts, corps de logis, aisles, galleries, escuries, manèges, jardins, bois, parc, et généralement de tous ses appartemens, commencé et achevé par Jean Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu,*

sous la conduite de Jacques Le Mercier architecte ordinaire du Roy. Gravé et réduit au petit pied par Jean Marot, aussi architecte et graveur de sa dite Majesté. Dédié à Monseigneur le duc de Richelieu avec privilège du Roy.

(Atlas in-4° oblong, sans date et sans nom d'imprimeur contenant une lettre du duc de Richelieu, un avis au lecteur et 19 planches, coupes ou plans sur doubles feuilles).

Le château, en pleine construction en 1637, ne fut terminé qu'en 1660 par Jacques Lemercier, l'auteur du grand pavillon de l'horloge du Louvre. C'est à cette même époque de 1660 que Jean Armand Duplessis, duc de Richelieu, neveu du cardinal et héritier de ses biens, après avoir terminé cette immense et magnifique bâtisse, restée inachevée à la mort du grand ministre, chargea Jean Marot de graver les diverses façades que nous avons sous les yeux. La planche 17 figurant l'élévation du grand corps de logis du côté du jardin ou du parterre, représente un gros pavillon central, accosté de deux petits pavillons carrés, suivis de deux façades où s'ouvrent les fenêtres surmontées de lucarnes ; cette façade est terminée du côté droit par un pavillon carré marqué G et par un petit pavillon édifié sur une trompe en cul de four marquée F. En bas de la planche, la note 6 contient cette indication « *chambre de l'ancien bâtiment dans laquelle nâquit le grand cardinal de Richelieu*[1]. En lisant cette indication, est-il possible d'admettre que Jean Marot, chargé par le neveu même du cardinal de graver cette si intéressante série de planches, ait pu donner une destination inexacte à la chambre située dans ce pavillon ? Ce fait de la naissance du Cardinal dans cette partie du vieux bâtiment conservé devait être un fait patent, et connu de tous, pour que le graveur et le propriétaire du dit bastiment l'aient ainsi fait inscrire sur le cuivre. Richelieu lui-même tenait tellement à ce que l'on conservât cette chambre où il était né, dans l'ensemble

[1] Notre gravure représente un *fac-simile* de ce pavillon avec l'oratoire F où il y avait, dit Jean Marot, un Saint-Hierosme à la Mozaïque, ouvrage très rare.

des nouvelles bâtisses, que le Mercier fut obligé d'établir sa façade sur une ligne biaise pour l'y faire cadrer (voir la planche 2 du plan par terre). Louis XIV inspiré par un sentiment semblable pour la mémoire de son père, avait exigé de Mansart qu'il encadrât le petit château en briques de Versailles dans l'opulente construction moderne. Ce qui corrobore ces diverses assertions, c'est que lorsque le château fut démoli à cette abominable époque qui ne savait respecter aucune de nos gloires nationales, on put constater que les matériaux provenant de ce pavillon ne se trouvèrent point semblables à ceux des autres parties du vaste édifice déjà démolies. C'étaient des pierres de médiocre dimension, dont la forme et la nature indiquaient une construction à la fois, plus ancienne et moins somptueuse.

Si l'atlas de Jean Marot contient, au point de vue historique, la précieuse affirmation reproduite sur notre planche, il en renferme bien d'autres ayant trait aux merveilles artistiques ornant les façades et les appartements intérieurs du château.

Cette nomenclature est du plus haut intérêt, et nous espérons que le lecteur suivra sans trop de déplaisir, l'énoncé qui va suivre, surtout lorsqu'il saura que bon nombre de ces statues et bustes ont pu échapper miraculeusement à la pioche dévastatrice des vandales révolutionnaires d'alors, et qu'elles forment aujourd'hui le fond du musée installé dans les salles voutées du rez-de-chaussée au Louvre.

1° Planche 5. — C'est *l'élévation en perspective de la principale cour du chasteau de Richelieu, de ses aisles de ses pavillons, de ses corps de logis et de son grand escalier.* En G, la chambre et l'antichambre du Roy avec ses plafonds et lambris superbement dorez et azurez. En H, le cabinet du Roy, lambrissé d'une magnifique sculpture jusques au plafond, qui est enrichi de même ; le tout d'or bruni et mat. Dessus ledit lambris il y a huit tableaux : deux d'*André Mantaigne*, un de *Piètre Perusin*, deux autres et trois *Bachanales du Pous-*

sin. En I, appartement de la Reine avec ses anti-chambres, garde-robes, et cabinets des plus somptueux.

Nous sautons à la planche 8 gravée sous ce titre *veue et perspective de la demie lune qui est au bout du grand parterre.*

Cette demi-lune formée par une charmille contenant un grand bassin décoré en son milieu de superbes chevaux marins, contient vingt niches, dix de chaque côté de la large grille ouverte en son milieu :

1° Deux Termes antiques ; — 2° une vieille Femme ; — 3° une Hermaphrodite ; — 4° une Dame grecque ; — 5° un Bacchus moderne ; — 6° une Charité ; — 7° Marc-Aurèle ; — 8° une Dame romaine sortant du bain ; — 9° Vitellius ; — 10° une Pallas. Du côté droit, il y a dans chaque niche : 11° un Consul; — 12° une Flore moderne ; — 13° un Mars ; — 14° une Dame romaine ; — 15° un Apollon ; — 16° une Diane ; — 17° un Brutus ; — 17° un Terme ; — 18° un Terme, — 19° et 20° Termes.

Toutes ces figures sont antiques.

La planche 14 a pour titre : *Elévation de l'entrée du Pont-Levis du chasteau de Richelieu, de l'ordonnance de Jaq. le Mercier, architecte du Roy.*

Cette belle porte, recouverte d'un dôme, est ornée de niches qui contiennent :

1° un Hercule antique ; — 2° un Mars antique ; — 3° Louis XIII, roy de France ; — 4° deux colonnes raustrales de marbre jaspé.

La planche 15 donne l'*élévation de l'ordre dorique du Dosme de la terrasse dedans la cour du chasteau de Richelieu, de l'ordonnance de Jaques le Mercier architecte du Roy.* C'est le côté opposé du monument décrit ci-dessus. On y voit dans des niches superbement ornées :

1° une Vénus antique très belle ; — 2° un Apollon aussi antique ; — 3° trois petits Hercules antiques ; — 4° une Renommée de bronze ; — 5° deux Pyramides de marbre.

Pl. 16 : *Elévation du grand corps de logis et du grand escalier, veü de la cour du chasteau.*

Statues placées dans les niches des façades :

1° Jupiter antique bien conservé ; — 2° Faustine, femme, de Marc-Aurèle ; — 3° Apollon bellissime antique ; — 4° Captif de Michel-Ange ; — 5° Captif de Michel-Ange[1] ; — 6° Meleagre antique ; — 7° Vénus Praxitèle ; — 8° Pompée antique.

Huit bustes antiques.

Pl. 19 : *Elevation et profil du salon de la Galerie et du grand escalier.*

1° Salon dans lequel il y a six figures antiques des plus belles et des mieux conservées sur leurs piédestaux, sçavoir : Auguste-César, Tibère, Livie, Mammée, mère d'Alexandre Sévère, Germanicus, et Alexandre Sévère, six bustes admirablement beaux, revestus d'albâtre d'orient sçavoir : Alexandre-le-Grand, Pupisnus, Commode, Pirrhus, Epaminondas et Macrin.

Dans le dosme dudit Salon sont peints par M. Freminet les quatre Évangélistes et quatre Pères de l'Eglise. Dans le milieu dudit salon il y a une table des pierres pretieuses de raport, entr'autres une Agatthe d'une prodigieuse grandeur la fait estimer une des plus belles tables du monde[2].

2° Galerie où est représenté en vingt tableaux les conquestes de Louis XIII comparées aux conquestes des anciens Grecs et Romains. Le plat fonds de plus riches en ses ornemens. Elle est toute remplie des bustes antiques entr'autres d'une urne et buste de Jules César de Porphire, plus une table de porphire de cinq pieds de long et trois et demi de larges.

[1] Ces deux splendides marbres inachevés avaient été placés au péristyle de gauche du château d'Écouen bâti par Jean Bullant. Le duc de Montmorency, propriétaire de cette belle bâtisse, en avait fait hommage au cardinal. On peut les voir aujourd'hui au rez-de-chaussée du Louvre, galerie de la Renaissance.

[2] Cette table en mozaïque existe encore et se trouve dans la galerie d'Apollon au Louvre ; elle a été gravée dans le volume 9 du *Magasin pittoresque* page 384.

4° Haut du degré où il y a six figures antiques dans leurs niches, sçavoir : Antinous, favori de l'empereur Adrian, Pâris, Apollon Pythique, un sacrificateur de Mars, et au-dessus de chaque porte deux bustes et une tête de Méduse.

Statues des niches de la grande galerie :

Une Impératrice, Marius, une Dame romaine, Carracala, Vénus de Médicis, Antinous, une Vestale, un Bacchus, une Vénus, un Mercure, une Vénus. Toutes ces figures sont antiques. Au-dessous de chaque figure il y a un buste aussi antique.

A l'autre aisle: Sylla, une dame romaine, Jules César une Muse moderne, Néron, une Grecque, un Mars, une Vénus, que l'on tient de Phidias, Mercure, Cléopatre, un Bacchus admirablement beau, toutes ces figures sont antiques, et au-dessous, de chacune il y a un buste antique. -Dans ledit chasteau, cent figures presque toutes antiques à la réserve de 12 ou 15. Il y a 106 bustes antiques à la réserve d'aucuns.

Ce merveilleux catalogue d'objets d'art qui, de nos jours, représenterait une valeur de plusieurs millions, prouve que l'illustre cardinal poitevin savait allier aux austères occupations de son ministère le goût éclairé des plus belles œuvres de l'antiquité et de la Renaissance.

Terre-Neuve, 3 septembre 1889.

O. DE ROCHEBRUNE.

[1] Cette notice n'était pas encore publiée, lorsque M. René Vallette eut l'obligeance de nous communiquer un long article publié dans le journal le *Monde*, n° du jeudi 17 novembre 1889, où M. Ariel Mouette apporte de nouveaux et très importants documents à l'appui de cette thèse que nous soutenons. La question si controversée de la naissance du cardinal à Paris ou à Richelieu nous semble donc définitivement tranchée en faveur de la petite cité poitevine.

O. DE R.

LETTRES INÉDITES

DE B. FILLON

Au moment où MM. de Montaiglon et Charier préparent une bibliographie des œuvres de notre savant compatriote Benjamin Fillon, nous pensons intéresser nos lecteurs en publiant les cinq lettres suivantes, écrites à diverses époques par l'illustre archéologue fontenaisien.

Les trois premières nous initient à la formation de sa célèbre collection d'autographes.

Elles sont émaillées d'aperçus piquants sur quelques-uns de ses collègues en histoire locale, entre autres, M. de la Fontenelle de Vaudoré; et, si les appréciations personnelles de M. Fillon manquent *un peu* de charité, sa verve gauloise n'y fait point défaut.

La lettre du 27 décembre 1846, nous fait connaître un argot fort pittoresque, usité sans doute en ce temps-là entre collectionneurs, et qui peint bien l'homme.

La troisième lettre est malheureusement incomplète.

La quatrième donne des renseignements intéressants sur la famille de Verteuil.

Enfin la cinquième, sans date, n'est pas la moins curieuse.

Elle a été écrite par M. Fillon au R. P. Ladislas, alors gardien du couvent des Capucins de Fontenay ; des recherches historiques nous l'ont fortuitement révélée.

Nous donnons à la suite, la description des autographes mentionnés dans ces lettres, d'après les inventaires dressés par M. Fillon lui-même, de concert avec M. Etienne Charavay, archiviste expert.

Ces inventaires se divisent en six fascicules comprenant les séries de I à XV ; les quatre premiers ont été publiés du vivant de M. Fillon, de 1877 à 1879, les deux derniers publiés après sa mort, arrivée le 23 mai 1881, renferment les séries de XI à XV. Ils ont paru en 1882 et 1883.

Les dix premières séries ont été, en outre, imprimées sur papier de Hollande, avec des photogravures, en deux beaux volumes in-4. Les cinq dernières séries annoncées dans le fascicule de 1883, n'ont pas paru, elles devaient former le 3e volume sur papier de Hollande.

Cte L. DE LA R.

N. B. ABRÉVIATIONS :

L. A. S.	Lettre autographe signée.
L. A.	Lettre autographe.
L. S.	Lettre signée.
P.	Pièce.
p.	page.
R.	Rare.
C.	Commun.
Vig.	Vignette.

M. Fillon a appliqué aux autographes la méthode des degrés de rareté, usitée en numismatique L'échelle dont il s'est servi se divise en onze degrés, notés par les signes suivants :

C. Commun.

R^1, R^2, R^3, R^4, R^5, R^6, R^7, R^8, R^9.

R^*. *Pièces uniques ou presque introuvables.*

R^1 est voisin de commun ; R^9 confine aux pièces presque uniques. Les degrés intermédiaires marquent bien sa progression de la rareté.

I

L. A. S. de M. Benjamin Fillon, provenant du cabinet de M. l'abbé Largeault.

Note en tête de la lettre.

Critique de M. de la Fontenelle, par M. Fillon de Fontenay, auteur de l'histoire de cette ville.

Mon cher Président, merci de votre paquet, il contient d'excellents renseignements ; et j'en profiterai. Ce M. d'Orfeuille, qui est allé compiler les archives de l'autre monde, était après tout un bon diable ; il me met à même de donner des dates qui feront fort bon effet et feront croire à des recherches tout à fait mirifiques. — Que diable avez-vous prétendu dire, avec votre prose rimée, à l'occasion du père de la futaille? Votre très humble est un trop petit garçon pour aller se frotter à cette masse : il connaît d'ailleurs la fable du pot de terre et du pot de fer. — Vous êtes bien heureux de m'avoir vu sortir de la messe avec mon éléphant. Le digne historien ne me parlait nullement de Caën, mais bien de la race mulassière, à laquelle il a fait de nombreux emprunts et des merveilleux projets qui doivent surgir du cerveau de quelques autres et paraître sous son nom. Votre bibliothèque poitevine va s'augmenter de tout un rang ; quatre volumes, ne plus, ne moins, sont imprimés ou s'impriment à l'heure qu'il est avec son agrément. En v'la de la besogne pour les amateurs de patois ! Mais que deviendront tous ces pauvres abandonnés ? Qui sait si quelque jour ils ne servent pas à quelque nouveau combat de bedeaux ou d'escholiers en goguette ?

Tous ces brimborions me font oublier le but de ma lettre. Vous ne m'avez pas plus parlé de Tiraqueau, de Brisson et de Rapin que du Pape. Le dernier n'est donc plus représenté

chez vous par sa quittance ? — Avez-vous aussi plusieurs lettres de Hoche, de Marceau et de Lamarque ? Même question pour d'Autichamp, le prince de Talmond, Frotté, Bernier et l'Escure (*sic*). — Avez-vous de plus en double la réponse de l'armée royale à la Convention, imprimée à Maulevrier ? — Toutes ces demandes ne sont qu'à la seule fin de vous dire que dans le cas affirmatif, votre très humble serait enchanté de vous donner à la place quelques noms, que vous n'aurez pas ou quelques documents relatifs aux guerres de la Vendée. — D'ailleurs, votre paquet retournera enceinte chez vous et je vous engagerai à ne pas renier le populo qui en adviendra. — Adieu, mon cher président, tâchez de m'envoyer quelques-unes des choses que je vous demande et comme appoint, je vous donnerai en dehors de tout échange une lettre de Dumouriez, écrite de Niort. Elle est curieuse pour plusieurs raisons, je vous ai déjà dit que j'en ai trouvé deux de la même époque. Le fils de votre collègue de Bourbon et mon cousin vient de se casser la cuisse. Cet accident m'empêche d'écrire à M. Rondier, qui ne recevra une lettre de moi que dans quelques jours.

Votre tout dévoué serviteur

FILLON.

Poitiers, 21 janvier 1846.

D'où vous viennent les noms des premiers échevins de Fontenay ? Si vous les avez tous nommés, envoyez-moi ces noms.

II

L. A. S. de M. Benjamin Fillon provenant du cabinet de M. l'abbé Largeault.

Bourbon, le 27 décembre 46.

Mon cher président, le grand philosophe Bilboquet, dont vous ne possédez pas d'autographes, a dit : « Tu te metz en

communication z'avec les soifeors, donc t'en es-t-un. » Maxime peu neuve et encore moins consolante qu'il ne faut pas appliquer à tout le monde. On peut être antiquaire et fort honnête garçon, de même que la magistrature n'oblige pas à *Mévolhonniser*. — Ceci soit dit en passant. — Non, je n'ai point oublié que M. le président... m'a généreusement *prêté* de bons documents sur l'histoire de la Vendée. Je dirai plus, je me souviens très bien de ma promesse de renvoyer son paquet avec le gros ventre; mais je n'ai pas du tout entendu me dessaisir de tout ce que j'ai ramassé. Bilboquet a encore dit quelque part :

« Quand j'aurai goûté mon cognac, t'en prendras. » Traduction libre : Vous aurez de curieuses pièces, mais pas la totalité de mes cartons, qui sont si enflés maintenant qu'ils feraient envie aux amateurs les plus huppés, ce dont vous ne serez pas étonné lorsque vous saurez que la famille Goupilleau m'a cédé tous les papiers des conventionnels et cinquante-deux volumes de brochures sur la Vendée militaire. Cet ensemble se compose d'un nombre énorme de lettres des représentants, des chefs militaires, du comité de salut public, d'administrations etc... de six volumes de pièces royalistes, autographes. N'ouvrez pas de si grands yeux, il ne s'y trouve que trois belles lettres de Charette, un billet d'Henri de la Rochejaquelein, un ordre de Lescure, l'original de la nomination de Delbée, comme général en chef, (je me trompe, l'ordre de réunion pour cette nomination, de la main de Delbée), beaucoup de signatures des chefs les plus remarquables et par-dessus tout, l'original de la fameuse lettre écrite aux habitants de Niort le 28 mai 93, par les chefs vendéens réunis à Fontenay. — Cette admirable pièce vaut tout le paquet; elle est de la main de Marigny et signée de Lescure, Stofflet, Duhoux d'Hauterive, Bonchamps, Marigny et Henri de la Rochejaquelein. Somme toute, il y a trente-six volumes de documents de la Révolution. — Lorsque le tirage sera terminé, vous aurez bonne part au banquet.

Quels sont les chefs que vous avez? Réponse prompte.

S. V. P. Dans une quinzaine, vous recevrez le premier volume de mes recherches sur le Bas-Poitou. Votre tout dévoué et indigne collègue :

FILLON.

Bourbon, 27 décembre 46.

III

L. A. S. de M. B. Fillon. — Cabinet de M. l'abbé Largeault. Lettre incomplète, probablement de la même époque que les deux premières (1846).

En tête : Gateau avait un cachet
Représentant la guillotine.

Mon cher président, — j'ai vu il y a quelques jours notre estimable juge de paix[1], auquel j'ai traîtreusement reparlé de ses richesses. — L'excellent homme a souri ; bon augure, n'est-ce pas ? et m'a dit que nous parlerions de cela à Fontenay. — Ainsi donc les affaires sont en bon état. — S'il y a moyen d'exiger les paperasses, soyez sûr que le tout ira chez vous. = M. Rédet, n'est pas ici ; je ne puis donc pas entendre parler de la lettre de Madame de Maintenon et du reste. A son retour, je viderai cette affaire. = Je vous ai trouvé une lettre de Henri V^as^, une lettre de Béranger^as^, une de la Fayette^as^, de Lacépède^as^, de Berthier^s^, de Kellermann^s^, de Davoust^s^, et de Gateau. (Qu'est-ce que Gateau ?) Cette lettre curieuse est écrite par un homme envoyé en 94 en mission à Strasbourg et dans le Palatinat ; il écrit à un juge du tribunal révolutionnaire de Paris, nommé Verteuil, et lui demande entr'autres choses s'il a été appelé aux Jacobins. — Cette lettre porte un cachet magnifique représentant la guillotine, avec devise : mort aux FRIPPONS. — *Subsistances*

[1] M. Gauly, juge de paix à Fontenay.

militaires. Gateau était sans doute fournisseur en chef. = Lorsque j'aurai un paquet assez *important*, comme grosseur, je vous le ferai parvenir. = Pourriez-vous me communiquer deux chartes de Saint-Maixent, et des meilleures, que vous avez mis entre les mains de M. Rondier, pour en prendre copie. — Le point pointilleux de l'affaire est que notre collègue a ces documents depuis deux ans et qu'il a presque honte de vous les remettre. Et que [je] voudrais ne pas me mettre dans cette bagarre et paraître avoir traîtreusement dénoncé le bon et pacifique M. Rondier à votre estimable tribunal. – Avisez donc aux moyens de concilier tous les partis, et surtout ne faites pas comme certain jour où je me trouvais en contact avec M. Seneschaux. — Je me rends dans la Vendée vers le 1er d'août. Pourriez-vous me.....
(Le reste manque).

IV

L. A. S. à M. H. de Verteuil, de St Rémy de Pissotte.

Saint-Cyr-en-Talmondais, 8 novembre 1869.

Cher Monsieur,

L'un de mes correspondants de Bordeaux est sur le point de publier une notice biographique fort intéressante sur Bernard de Verteuil, le plus riche négociant de cette ville à la fin du XVe siècle, membre de la jurande et homme des plus influents en ces parages, de son temps[1].

Bernard de Verteuil (1444-1507), jurat, prévôt de L'Entre-Deux-Mers, marié en premières noces à Anda de Ferron, dont il eut *Jehan* et *Jehanne*, en deuxièmes noces à *Andote Eyquem*, sœur du père de Montaigne, et fille de noble dame Isabeau de Ferraignes, en troisièmes noces à Blanquine de Bouillon. N. D. L. R.

Son père qui portait le même prénom, fut également un personnage considérable à l'époque de l'occupation de l'Aquitaine par les Anglais.

Ce dernier possédait déjà le domaine de Feuillas, paroisse de Floirac, qui de châtellenie devint baronnie, au XVIIe siècle[1],

Le XVe siècle fut pour Bordeaux une époque de grande prospérité entremêlée de jours néfastes. Aussi ses principaux bourgeois étaient-ils tenus en haute estime dans l'Europe entière, et traitaient-ils assez cavalièrement la noblesse du pays. C'était tout juste si les hauts barons étaient reçus à l'honneur de faire inscrire leurs noms sur la liste des citoyens de la capitale de l'Aquitaine, privilège qui leur assurait la protection de la milice communale en cas de besoin et leur valait mieux que les hautes murailles de leurs propres castels.

Comme vous possédez les titres de famille de ces deux chefs de votre maison, mon correspondant vous saurait gré de lui fournir les dates exactes de leurs contrats de mariage et de leurs testaments.

Ce sont, si je ne me trompe, les plus anciens titres que vous m'avez montrés il y a environ deux ans.

La notice en question contiendra divers renseignements sur plusieurs membres de la famille de Verteuil, alliée, comme vous le savez, à celle de Equeim de Montaigne dont l'origine est identique.

Adieu, cher Monsieur, veuillez croire à mes meilleurs sentiments.

FILLON.

[1] Le domaine de Feuillas lui était venu d'Andote Eyquem, les Montaigne étant seigneurs des *Feuillis* ou de *Feuillas*. N. D. L. R.

V

L. A. S. de M. B. Fillon au R. P. Ladislas, gardien du Couvent des Capucins de Fontenay.

Fontenay-Vendée, 1er avril 1871.

Monsieur,

Une recherche plus sérieuse des documents que je possède sur la maison de votre ordre, établie à Fontenay, m'a fourni les indications suivantes :

Lors de la mission que firent, en 1619, en Bas-Poitou, le P. Joseph et le F. Gabriel d'Alençon, le maire Jacques Berthon et le corps-de-ville consentirent à l'établissement définitif d'un couvent de Capucins à Fontenay, ordre qui y avait une sorte d'installation provisoire depuis 1608. — Jean Tiraqueau, Sr d'Aulnay, ancien vice-sénéchal de robe courte et capitaine de Vouvent, petit-fils d'André Tiraqueau, le célèbre jurisconsulte, pourvut à la fondation par son testament. Après sa mort arrivée au mois d'octobre 1621, ses filles Jeanne et Jacquette, épouses de Claude et de Jacques d'Aubigné, gentilshommes angevins, ratifièrent la volonté paternelle et consentirent à la cession de l'enclos de Belesbat, situé aux portes de Fontenay, pour l'affecter à l'habitation des religieux. Ceci se passait en décembre 1621, à la suite du partage des biens de Jean, qui avait eu lieu le 24 du même mois.

Ces faits sont établis, Monsieur, par plusieurs titres authentiques que je vous montrerai, si vous le jugez utile, et

dont vous pourriez prendre des extraits ; mais je n'ai pu encore retrouver l'acte d'envoi en possession de Belesbat. Peut-être l'ai-je donné, dans le temps, à M. l'abbé Aillery? dans ce cas, il serait à l'évêché de Luçon. Si je le découvre chez moi, vous en aurez copie. Il n'ajoutera rien du reste de particulier à ce qui précède, et ne fournira qu'une date de mois et jour de plus.

Je joins à cet envoi copie de la seconde fondation du couvent des sœurs du tiers-ordre, détruit une première fois, pendant les guerres contre les Anglais.

Bien que je ne sois pas d'accord avec vous, Monsieur, sur les moyens à employer pour ramener les hommes à des voies plus sûres, je trouve naturel que vous recherchiez avec soin *les actes* de votre ordre. Je vous l'ai dit ces jours derniers, saint François d'Assise est loin d'être un étranger pour la démocratie ; par ses prédications, par son exemple, il a rendu un service important à l'humanité ; aussi a-t-il droit à nos respects Ses fils ont servi aussi, plus qu'on ne le suppose, et directement, la cause que je sers. Quoique la date de ces faits soit déjà bien éloignée, ils ne sauraient être oubliés.

Veuillez, Monsieur, croire à ma considération très distinguée.

FILLON.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extraits de l'inventaire des autographes et documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon.

Par M. Etienne Charavay, archiviste, expert.

T. 1er. — Savants et érudits.

677. — **Tiraqueau (André)** célèbre jurisconsulte, ami de Rabelais, né à Fontenay-le-Comte, 1480, mort à Paris, 1558.

L. A. S. en latin, à Michel de l'Hospital; Paris, 15 juin, 1 p. 1/2 in-fol., adresse, trace de cachets. — R⁹. — (Réservé).

Il est sollicité de donner une nouvelle édition de son traité *De nobilitate*, et lui demande son avis sur l'intention qu'il aurait d'y défendre les droits de la noblesse de robe. Son fils, Michel, sénéchal de Fontenay, et un de ses gendres, — (ce doit être Ribaudeau, qui a traduit le livre de la noblesse civile d'Osorio), — l'incitent à traiter à fond cette matière ; mais il estime qu'il faudrait peut-être y mettre de la prudence et de la réserve. Les temps deviennent difficiles ; nul ne sait quel avenir est réservé au monde présent. « Dieu regarde le genre humain de travers, d'un œil irrité. » Y a-t-il lieu de susciter des querelles oiseuses, quand on est à la veille d'avoir besoin de toute sa force d'âme pour résister au danger commun ? — D'une autre part, lui, qui n'avait jamais, pour ainsi dire, été malade, commence à ressentir des infirmités de mauvais augure. Il ferait donc mieux d'aller aux champs que de rester dans son étude aux prises avec les maitres anciens et modernes du droit.

T. 2. — Ecrivains.

890. — **Brisson (Barnabé)**, jurisconsulte et homme politique, auteur du *Code de Henri III* et premier président du

Parlement de la Ligue, né à Fontenay-le-Comte, 8 déc 1530, pendu à Paris par ordre des Seize, le 15 nov. 1591.

P. S. *Sig. aussi par son frère Jean Brisson, 20 nov. 1576; 1 p. in-fol. — A. S. R⁸.*

Ratification d'un échange fait entre Barnabé Brisson et son frère Jean Brisson, seigneur de la Boissière, des dîmes de Fontaine, près de Fontenay-le-Comte, et de l'usufruit du domaine de la Boissière et de l'hôtel, sis à Paris, où le dit sieur de la Boissière habite. Barnabé tient, en outre, quitte son frère de la dépense qu'il a faite, tant pour l'entretien de sa personne que pour celui de ses chevaux pendant les quinze années passées dans sa demeure.

Signé : BRISSON.

891. — **Brisson (Barnabé).**

L. A. S. à Pierre Brisson, son frère; Paris, 17 juin (1584), 1 p. 1/2 in-fol., adresse et cachet à ses armes. — (Réservé.)

Après s'être entretenu d'affaires de famille et de ses domaines du Bas-Poitou, il parle à son frère des événements qui s'accomplissent. « Le Roy et la Royne mère ne se pèvent décider à prendre party ; tout branle dans le manche. La crainte de messeigneurs de Guyze les tient à la gorge et les secoue si fort, que la parolle du jour n'asseure celle du lendemain ; tant y a que si ne se décident en aucune fasson, le Roy se pourra asseoir par terre, le cul entre deux selles, et le Biarnois tenir la couronne. » — (Le duc d'Alençon était mort sept jours avant.) Il n'a pas eu bonne audience en l'affaire de M. de la Roussière, « l'eaue ayant esté bateue avant qu'il ne soit arrivé à l'oreille de Sa Majesté. »

906. — **Brisson (Pierre)**, frère de Barnabé, sénéchal de Fontenay-le-Comte, historien des guerres de religion en Poitou, né à Fontenay-le-Comte, 1545, mort 1603.

L. A. S.; Fontenay, 17 décembre 1599, 2 p. 1/2 in-fol., adresse et cachet. — A. S. R⁸. S. R⁵. — (Réservé.)

Importante lettre historique dans laquelle Pierre Brisson raconte ce qui s'est passé à Fontenay et dans le Bas-Poitou, au moment de la mise à exécution des clauses secrètes de l'Edit de Nantes. Tan,

que le roi (Henri IV) sera en vie, les réformés subiront, selon lui, le traitement qui leur est infligé, et se résigneront à l'amoindrissement de leur influence politique; mais cela ne peut durer longtemps, et, tôt ou tard, il éclatera des révoltes dangereuses pour l'Etat, si l'on ne s'applique à détourner les esprits des disputes religieuses, vers lesquelles le clergé catholique et les ministres huguenots ont une égale propension. Il croit que le plus sûr moyen d'empêcher le retour des guerres civiles serait d'éviter les guerres étrangères, d'employer les ressources publiques au dedans du royaume, de favoriser l'agriculture et le commerce, et de délivrer le pays des bandes armées qui l'infestent. « Quelques bonnes sentences, exécutées sans coups férir contre les turbulents, telz qu'ils soyent, seroient d'utile exemple. »

907. — **Rapin (Nicolas)**, grand prévôt de la Connétablie de France, un des poètes latins et français les plus remarquables du XVIe siècle, dont les œuvres mériteraient d'être rééditées, né à Fontenay-le-Comte vers 1545, mort à Poitiers, 1608.

P. S., sur vélin ; Paris, 21 mai 1604, 1 p. in-fol. oblong. — A. S. R^7. — S. R^3. — (Rapin mettait sa signature et sa devise : Certum voto pete fidem, *sur tous les livres de sa bibliothèque).*

Quittance de la somme de 400 livres, pour un quartier des appointements de sa charge de grand prévôt de la Connétablie de France, passée à M. Alfred Bovet dont la collection a été vendue par M. Delestre, assisté de E. Charavey, en juin 1884.

SÉRIES XIII, XIV ET XV

Hommes de guerre.

2804. — **Hoche (Lazare)**, — sergent dans les gardes françaises en 1789, général (1793), un des plus grands capitaines de la Révolution, le pacificateur de la Vendée, né à Montreuil, près de Versailles, 25 juin 1768, mort au camp de Wetzlar (Prusse Rhénane), 28 septembre 1797.

L. S. au général Chabot ; Vannes, 9 messidor an III (27 juin 1795), 3/4 de p. in-4°, tête impr. avec la devise : Patrie, Vertu. — A. S. R⁵. — S. R². (Recherché.)

Pièce historique sur l'expédition de Quiberon. En voici le texte :

« Je vous préviens sous le secret que les Anglais débarquent dans l'anse de Quiberon. Après avoir complété la garnison de Brest, laissé cent hommes dans chaque chef-lieu de district et établi des postes aux établissements nationaux, rassemblez la totalité de votre division dans les environs de Quimper, afin de secourir Lorient et de couvrir Brest que vous défendrez jusqu'à la mort.

« L. Hoche. »

(Le 16 juillet suivant, Hoche anéantit le corps d'émigrés débarqué à Quiberon).

2805. — **Hoche (Lazare).**

L. S. Aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure : Nantes, (6 brumaire) an IV (28 octobre 1795), 1/2 p. in-fol., tête impr. avec la devise : Res, non Verba.

Il proteste contre les exagérations de gens malintentionnés. « Charette n'est point aux chouans, et y fut-il, les villes de Nantes et d'Ancenis, je l'espère, ne manqueront ni de pain, ni de bois cet hiver »

2806. — **Hoche (Lazare).**

L. A. S. Aux administrateurs du département de la Vendée à Fontenay-le-Peuple ; Nantes, 26 brumaire an IV (16 novembre 1795), 1/2 p. in-folio, tête imp. avec la devise : Res, non Verba.

Pièce historique où il déclare que, si les habitants insurgés regardent leurs bestiaux et leurs grains comme ce qu'ils ont de plus cher, ils déposeront les armes Presque tout le pays de Montaigu à la Loire a été désarmé sans répandre aucuns flots de sang. « J'ose croire que le reste suivra cet exemple. Au surplus, nous combattrons ceux qui ne voudront pas se soumettre aux loix de la république, et les loix me prescrivent de désarmer les rebelles. »

2807. — **Hoche (Lazare).**

P. S. Angers, 6 pluviôse an IV (26 janvier 1796), 3 p. 1/2 in-fol.

Important document historique. Instructions militaires pour faire une attaque générale depuis Laval jusqu'à Nantes, « à l'effet d'enlever les magasins des ennemis, de ruiner leurs établissements et de relever un peu l'opinion en en détruisant le plus grand nombre possible. » Voici un des passages : « Les prisonniers, tels que chefs, hommes armés ou trouvés blessés, les chirurgiens, médecins et les officiers soi-disant royaux établis à Condé, Pouancé et Segré, seront jugés sur le terrain, conformément à l'arrêté du Directoire et aux loix existantes. »

2813. — **Marceau (François Séverin Desgraviers)**, sergent en 1789, commandant du 2e bataillon des volontaires d'Eure-et-Loir (1793), un des guerriers les plus sympathiques de la Révolution, aussi renommé par son humanité que par sa bravoure, né à Chartres, 1er mars 1769, tué à Altenkirchen le 20 septembre 1796.

P. S. Sig. aussi par le capitaine Richer ; (Tours, 19 juin 1792), 1 p. in-fol. — A. S. R6. — S. R3.

Curieux document. Marceau et Richer, capitaines dans la légion germanique, exposent leurs services et demandent à être employés dans l'état-major de l'armée. Leur demande est apostillée par les représentants *Bourbotte*, *Turreau* et *Richard*.

2814. — **Marceau (François-Séverin Desgraviers).**

L. A. S. Aux administrateurs du district de Châteaubriant ; Châteaubriant, 11 frimaire an II (1er décembre 1793), 3/4 de p. in-1, cachet brisé.

Superbe lettre, « comme je chercheray toujours de tout mon pouvoir à empêcher que les soldats s'écartent de leurs devoirs, je vous engage à faire toutes diligences pour faire arrêter ou me dénoncer tout délinquant. Je suis prêt à faire tomber sur la tête du coupable toute la sévérité de la loi. »

2832. — **Lamarque (Maximilien)**, volontaire en 1792, général en 1801, qui prit l'île de Caprée en 1808, pacificateur de la Vendée pendant les Cent-Jours, proscrit par les Bourbons, député en 1828, un des principaux orateurs de l'opposition, né à Saint-Sever (Landes), 22 juillet 1770, mort à Paris, 1er juin 1832. Ses obsèques occasionnèrent l'émeute des 5 et 6 juin.

L. A. S. à Monseigneur..., Gironne, 11 novembre 1813, 3 p. in-fol., papier au filigrane de Napoléon Ier. — C.

Très intéressante lettre où il se plaint de n'être pas récompensé de ses services, malgré ce qu'il a fait en Catalogne et plus de vingt combats toujours heureux. Depuis la bataille de Wagram, où sa division a été citée à l'ordre du jour, il n'a obtenu aucune faveur ; il n'est encore que baron, quand beaucoup de ses compagnons d'armes ont obtenu le titre de comte.

2833. **Lamarque (Maximilien)**.

1° *L. A. S. au baron de Coëtlosquen ; Paris, 25 mars 1825, 1 p. in-4°.*

Il demande la permission de se retirer dans le département des Landes. « Si à l'époque du sacre vous rappelliez à S. E. qu'elle m'a promis de m'ôter les stigmates de la proscription, les empreintes de la défaveur et de l'oubli, vous n'obligeriez pas un ingrat. »

2° *L. A. S. au marquis de Clermont-Tonnerre; Paris, 10 avril 1825 ; 2 p. 1/2 in-fol.*

Très curieuse épitre. Il part de Paris sans avoir eu le bonheur de le voir. Le sacre approche et il voudrait ne pas être oublié dans cette grande circonstance. « Quand un homme de mon caractère réclame *pour la première fois de sa vie* une grâce, c'est qu'il croit la mériter par ses sentiments et qu'il est bien décidé à s'en rendre digne. » Il demande le titre de comte et le grand cordon de la Légion d'honneur qui lui est dû depuis plus de dix ans.

Vendée contre-Révolutionnaire.

2944. — **Autichamp (Charles, comte d')**, général en chef de l'armée d'Anjou, un des derniers qui déposèrent les armes, né en Anjou, 8 août 1770, mort en 1852.

L. S., signée aussi par Chesnier Duchesne, député du général Charette, le comte Joseph de Puisaye et le vicomte de Scépeaux (au roi d'Angleterre Georges III); quartier général, 28 mars 1796, 3 p. in-4°.

Très curieux document. Les chefs du parti nombreux et puissant qui soutient en France les droits de son monarque sentent depuis longtemps la nécessité d'établir entre les puissances belligérantes et les royalistes de l'intérieur une correspondance suivie. En conséquence, « ils ont unanimement arrêté de présenter à Votre Majesté et aux puissances belligérantes comme agent général, revêtu de leur confiance intime, instruit plus qu'aucun autre de leur position, de leurs moyens et de leurs besoins respectifs, monsieur l'abbé Bernier. »

2940. — **Talmond (Antoine-Philippe de la Trémoille, prince de)**, qui se fit remarquer par son courage à la bataille de Luçon et à celle Dol, né en 1765, fusillé dans la cour de son château de Laval le 27 janvier 1794.

P. S.; Beaugé, 7 décembre 1793, 1 p. in-32. — A. S. R. — S. R*.*

Bon de 400 livres pour le payement d'un cheval destiné à un cavalier de l'armée catholique et royale.

Le prince DE TALMOND.

Vendée contre-révolutionnaire.

2918. — **Frotté (Louis, comte de)**, officier d'infanterie avant la Révolution, chef des royalistes de Normandie, avec lesquels il tenta une insurrection en 1799, né en Normandie, 1755, fusillé à Verneuil le 19 février 1800. Il avait reçu un passe-port pour venir traiter avec les généraux républicains et il fut arrêté et exécuté contre le droit des gens.

L. A. S. — L. de F. au baron d'Hugon : Mercredi 12, à 5 heures, 1 p. in-4°. — R⁴.

Il voit bien que leurs perfides et insolents ennemis les traiteront plus dûrement que les autres, parce qu'ils sont les derniers. « N'importe, il faut bien souscrire à tout, mais jamais au désarmement. ..... Pour tâcher de le prévenir, en cas qu'on l'exige, faites provisoirement prendre les fusils de tous les recrus et autres soldats peu sûres, et mettes-les en magasin...

Notre situation est bien critique : mais il faut espérer qu'elle ne durera pas. Notre tour viendra. O mon cher d'Hugon, que j'ai de chagrin ; jamais mon cœur n'éprouva plus d'amertume. Que ne puis-je réunir sur ma tête toute la haine de nos ennemis pour nous tous. J'en serais plus satisfait ; du moins je prendrai sur moi le plus que je pourrai pour aléger les autres... »

2938. — **Bernier (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie)**, curé de Saint-Laud, à Angers, un des chefs les plus influents des Vendéens, négociateur de la pacification, rallié à Bonaparte, qui lui donna l'évêché d'Orléans, né à Daon (Mayenne), 31 décembre 1764, mort à Paris, 1er octobre 1806 (V. Série du *Clergé Catholique* n° 2554).

L. A. S., au premier consul Bonaparte ; Angers, 5 thermidor an VIII, (24 juillet 1800), 2 p. in-4°.

Superbe lettre où il joint ses félicitations à celles de toute la France. La prospérité renaît dans l'Anjou et dans la Vendée. « C'est en vain que l'Angleterre a fait paraître sur nos côtes une partie de ses flottes.

Cette apparition subite eût pu dans d'autres tems exciter des troubles, elle n'a produit dans celui-cy que le mépris et l'indignation. Le peuple mieux instruit a senti le piège et a sçu l'éviter. Ses malheurs lui ont appris à connoitre le génie de cette nation, qui ne cherche, dans nos troubles, qu'une diversion utile à ses projets et qui voudroit, en armant, par de fausses promesses, les Français contre les Français, se former au milieu de ses ennemis même, une armée d'auxiliaires..... » — En tête, on trouve cette note signée par Bonaparte : « Je prie le citoyen Talleyrand de faire connaître à Bernier que j'ai reçu sa lettre et que je le remercie. »

Angers, 5 thermidor an 8. BERNIER.

2939. **Bernier (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie).**

L. S. avec la souscription et 10 lignes autographes, à Gaudin ; Paris, 29 vendémiaire an IX (21 octobre 1800), 2 p. 1/2, in-fol. Taches d'encre.

Il le remercie du dégrèvement d'un million sur les impositions, accordé au département de Maine-et-Loire, plus ravagé qu'aucun autre par le fléau de l'insurrection. Ce secours sera néanmoins insuffisant. Bernier fait un tableau effrayant des misères et des ruines dans le département, et il propose de remettre aux contribuables l'arriéré des contributions des ans V, VI et VII et de la moitié de l'an VIII.

SÉRIES XI ET XII

Clergé catholique.

2554. — **Bernier (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie)**, curé de Saint-Laud à Angers au commencement de la Révolution, chef vendéen, un des négociateurs du Concordat, ce qui le fit nommer par Bonaparte évêque d'Orléans, né à Daon (Mayenne), 31 décembre 1764, mort à Paris, 1er octobre 1806.

L. A. S. au premier consul Bonaparte ; Nèri, près de Chemillé, 26 floréal an X (16 mai 1802), 2 p. in-4. — A. S. R¹. — S. C. (Recherché.)

Il lui rend compte d'une tournée qu'il vient de faire en Vendée. « Je leur ai parlé de vous avec l'accent de la reconnaissance et de la vérité. Je les ai vus touchés jusques aux larmes. Ils m'ont tous promis l'attachement le plus inviolable à votre personne et au gouvernement. Ce pays est à vous Toute nuance d'opinion y a disparu. Je suis certain qu'il va voter unanimement pour votre consulat à vie. C'est peut-être l'hommage le plus flatteur qui puisse être rendu à la sagesse de votre administration..... »

Révolution française.

508. — **Dumouriez (Charles-François)**, homme politique et homme de guerre, qui est sorti de l'histoire le jour où il a trahi son pays, né à Cambrai, 1739, mort à Turville-Park (Angleterre), 14 mars 1823.

L. A. S. ; les Sables-d'Olonne, 14 juillet 1791, 1 p. in-8 oblong. — — A. S. R³. — S. R¹.

(Les pièces de l'époque révolutionnaire sont, de beaucoup, les plus recherchées). C'est l'original de son serment, ainsi conçu :

« Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et à maintenir contre tous les ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion des territoires français par les roupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale.

« *Aux Sables-d'Olonne, le 14 juillet 1791.*

CH. FR. DUMOURIEZ,

« M^al de camp de la 12e division des troupes de ligne. »

Le fac-simile de ce curieux document est ci-contre.

509. — **Dumouriez (Charles-François).**

L. A. S. (au comte Louis de Narbonne), Niort, 17 décembre 1791, 1 p. in-fol.

Félicitations sur ce qu'il a été appelé au ministère de la guerre il faut tout son esprit et tout son courage pour vaincre les difficultés dont il est environné. Les officiers généraux qui aiment sincèrement la constitution et le roi doivent se rallier à lui. Il a demandé plusieurs fois à son prédécesseur d'être employé sur les frontières, et particulièrement en Flandre, sa patrie, au lieu de le laisser relégué dans les départements où il est peu utile. On lui a répondu qu'il n'y avait aucune apparence de guerre, et qu'il devait rester attaché à la 12e division. Il réitère sa demande.

(Dumouriez ne tarda pas à voir ses vœux exaucés. Il fut appelé sur un plus grand théâtre, et put, grâce à l'appui du parti Girondin donner libre carrière à son funeste génie.)

510. — **Dumouriez (Charles-François).**

L. S. comme ministre des affaires étrangères, à la municipalité de Niort; Paris, 25 mars 1792, 1 p. 1/2 in-4.

Déchirure n'atteignant pas le texte. — (Réservé.)

Il a reçu leur lettre le félicitant de son entrée au ministère; il lui sera toujours bien doux d'être compté parmi les citoyens de la ville de Niort, dont le civisme lui est connu. Le brevet qui lui confère ce titre de citoyen sera reçu avec reconnaissance ; il s'efforcera de s'en rendre digne en servant la chose publique. Il signe : *Le ministre des affaires étrangères, votre concitoyen de votre choix*, DUMOURIEZ.

SÉRIES XII, XIV ET XV

Vendée contre-révolutionnaire.

2930. — **Charette de la Contrie (François-Athanase)**, lieutenant de vaisseau, un des plus fameux généraux des Vendéens né à Couffé (Loire-Inférieure), 21 avril 1763, fusillé à Nantes, 29 mars 1796.

L. A. S. : à M. de Beuclé (Bulkeley) commandant à la Roche-sur-Yon ; Ligé, 20 mai 1793, 1 p. 1/2, in-8, cachet brisé. — A. S. R[7]. — — S. R[5].

Le fac-simile est donné dans le catalogue.

Nous croyons devoir le publier, les catalogues de ventes des collections B. Fillon étant pour la plupart épuisés. = Cette lettre doit sans doute être une des trois signalées par B. Fillon au président de.. .. dans sa lettre du 27 décembre 1846.

Monsieur

Je suis bien fâché de ne pouvoir tenir tout à fait ma promesse. Mais à l'impossible rien n'est tenu, je perds deux tambours dans le combat de Pallueau je suis bien fâché de ne pouvoir vous anvoier de la poudre mais je n'en ai pas pour le moment vous savez sans doute que le camp de la Loué et de la Croix-Moriceau ont du avoir été attaqué par les brigands de Nantes je suis bien impatient d'en avoir des nouvelles je suis avec fraternité.

Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Le chev. CHARETTE.

A Ligé, le 20 mai 93.

A Monsieur de Beuclé, commandant la Roche-sur-Yon.

Le chev. CHARETTE.

2948. — **La Rochejaquelein (Henri du Vergier, comte de)**, un des héros de l'insurrection vendéenne, général en chef (octobre 1793), né au château de la Durbellière (Poitou), 3 aoust 1772, tué près de Nouaillé le 4 mars 1794.

L. A. S., Sig. aussi par Lescure, à Messieurs..... ; Chatillon, 21 mai 1793, 1 p. in-32. — A. S. R[*]. — S. R[7].

Précieux autographe, probablement unique. En voici le texte : « Messieurs, je vous prie de vouloir bien faire suspendre l'exécution de

l'ordre que vous avés donné de faire enlever les bûches qui sont à Aubert chez Madame Tocqué et de donner des ordres promptement pour en empêcher l'exécution. »

Le n° 2941, attribué à Lescure, n'est pas l'*ordre* cité dans la lettre.

Cet ordre ne figure pas au catalogue, à moins qu'il ne soit compris dans la lettre d'Henri de la Rochejaquelein, également signée par Lescure.

Delbée manque au catalogue, mais on y trouve une grande quantité de pièces ou signatures concernant les chefs vendéens.

La lettre écrite aux habitants de Niort, porte dans le catalogue le n° 2949.

2949. — **La Rochejaquelein (Henri du Vergier, comte de).**

L. S. écrite et signée par Bernard de Marigny, signée aussi par Duhoux d'Hauterive, Donnissan, Lescure, Bonchamp, etc, aux habitants de Niort ; Fontenay-le-Comte, 28 mai 1793, 2 p 1/2 in-4°.

Précieux document historique. C'est une sommation adressée aux habitants de Niort par les chefs vendéens. Ils ont appris que l'ordre avait été donné de ne faire aucun prisonnier de leurs armées ; ils protestent contre une pareille mesure. « D'après des principes aussi sanguinaires que les vôtres, d'après ceux qu'on emploie pour égarer les esprits, d'après les menaces et exclamations horribles que vous lancez contre les chefs des armées catholiques, nous pourrions user de représailles envers vos familles. Mais nos sentiments purs et religieux nous commandent impérieusement de remplacer les crimes que la Révolution fait commettre, par autant d'actes de vertus. Nous ne craignons ni menaces, ni sentences attroces ; nous voulons le bien, nous le voulons et nous espérons que, soutenus par Dieu et la pureté de nos sentiments, nous triompherons de cette horde de factieux qui ne mesure plus la faculté de commettre des crimes...

..... Les prisonniers que nous rendons à leurs familles attesteront nos vertus et nos bienfaisances, et ceux que nous détenons sauront nous exprimer un jour la douceur avec laquelle ils auront été traités... »

SÉRIES V A VIII

Écrivains.

1195. — **Béranger (Pierre-Jean de)**, illustre chansonnier, dont plusieurs pièces sont de petits poëmes épiques et lyriques, né à Paris, 19 août 1780, mort dans la même ville, 17 juillet 1857.

L. A. S. : P. J. de Béranger (au directeur de la bibliothèque royale, vers 1815) ; 1 p. in-4°. — C. (Recherché.)

Attaché à l'administration de l'Université, et n'étant pas libre aux heures d'ouverture de la Bibliothèque du Roi, il sollicite le prêt des livres dont il a besoin.

1196. — Du même.

Le roi d'Yvetot, chanson aut. sign., 3. p. 1/2 p. in-4.

C'est l'original d'une des chansons les plus populaires de Béranger. Elle est signée P.-J. de Béranger, et elle porte la curieuse note suivante : « Les membres du *Caveau*, ayant pris l'engagement de n'insérer dans ce recueil que des pièces inédites, et cette chanson pouvant être connue déjà de plusieurs de nos abonnés, nous croyons nécessaire d'assurer qu'elle n'a jamais couru que manuscrite. En la lisant, il est facile de se rendre compte des motifs qui, depuis un an qu'elle est faite, jusqu'à la fin du mois de mars dernier, en ont empêché l'impression. » — (Béranger était membre du *Caveau* depuis 1813).

Oh ! oh ! oh ! oh ! ah ! ah ! ah ! ah !
Quel bon petit roi c'était là } *(bis)*
Lala !

P. J. DE BÉRANGER.

1197. — Du même.

Mon curé, chanson qui n'est point à l'usage des gens intolérants, chanson aut. sig. *P. J. de Béranger*, 3 p. 1/2 in-4.

1198. — Du même.

Mon vieil habit, chanson aut. sign. *P. J. de Béranger*, 3 p. in-12. — *(Réservé.)*

1199. — Du même.

Le Dieu des bonnes gens, chanson aut. sig. *P. J. de Béranger*, 3 p. in-12. — *(Réservé.)*

1200. — Du même.

Margot, chanson autographe, 2 p. in-4, légères taches.

1201. — Du même.

L. A. S. : à Madame Cauchois-Lemaire ; Péronne, 11 mai 1828, 2 p. 3/4 in-8.

Détails sur sa vie à Péronne. « J'espérais pouvoir travailler un peu ici, mais je crains bien qu'il n'en soit rien. Je ne sais pourquoi, mais je crains même de finir par prendre le travail en dégoût. N'ai-je pas assez fait ? Et puis, à quoi cela peut-il servir ? Il en est de mes chansons comme des beaux discours de nos orateurs : on doit en être las. Je le suis furieusement du bavardage parlementaire. Il me vient, ici, l'idée de renoncer à Paris et d'aller vivre au fond de quelque province. Ce ne sera pourtant pas en Picardie. »

1202. — Du même.

L. A. S. : à un ami ; 31 juillet 1830, 3/4 de p. in-4. Curieuse lettre dont voici le texte :

« Mon cher ami, je ne suis pas orléaniste, et vos amis paraissent disposés à me donner ce nom. Je hais l'oppression, de quelque part qu'elle vienne. Je n'ai pas le courage d'imposer mes calculs à personne. S'il me fallait diriger un seul homme, surtout s'il était jeune,

je ne l'oserais faire dans un pareil moment. Je ne puis rien ; je n'ai rien fait ; le danger a cessé. Je vais partir pour la campagne. Je ne veux pas être en désaccord avec ceux que j'aime et que j'estime, et je n'ai pas l'ambition de les diriger. Ce n'est pas l'égoïsme qui me fait parler et agir ainsi : c'est le sentiment de mon inutilité.

« A vous de cœur et à tous les amis.
« 31 juillet 1830. BÉRANGER. »

T. 1er. — 4e SÉRIE. — *Révolution française.*

479. — **Lafayette (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert-Motier, marquis de)**, homme politique et homme de guerre, député de la noblesse d'Auvergne aux Etats généraux, commandant en chef de la garde nationale parisienne, né le 6 septembre 1757, mort à Paris, 19 mai 1834.

*P. A. S., en anglais; à bord de l'*Alliance, *10 janvier 1779, 1/2 p. in-4.*

Les autographes de Lafayette se divisent en trois catégories : 1° Ceux qui datent de la campagne d'Amérique, et qui sont R6 ; 2° les pièces de la période révolutionnaire, qui sont A. S. R4, S. R1 ; 3° les lettres postérieures qui sont très communes. Il faut noter aussi que souvent Lafayette ne signait ses lettres que de ses initiales L. F.)

Ordre donné pendant la guerre de l'Indépendance. Il est signé *Lafayette, m. g.* (major général).

480. — Du même.

P. S., sig. aussi par le marquis de la Salle; Paris, 14 juillet 1789, 1/2 p. in-4, vig., cachet aux armes de la ville : On y a apposé plus tard le cachet du comité de sûreté générale de la Convention.

Important document, daté du jour même de la prise de la Bastille. En voici le texte :

MILICE DE PARIS.

Je prie tous les districts de laisser passer librement le porteur du présent, étant mon ayde de camp portant mes ordres, et le laisser

visiter librement les postes, luy prêter main forte en cas de besoin, afin de pouvoir me rendre compte de ce qu'il aura remarqué.

A Paris, ce 14 juillet 1789.

LE Mis DE LA SALLE LAFAYETTE.

(Cette précieuse pièce prouve que Lafayette s'était rendu de Versailles à Paris, dès le 14 juillet, et non le lendemain de la prise de la Bastille, comme on l'a dit. Il remplaça, le 15, le marquis de la Salle dans le commandement de la Milice bourgeoise, organisée le 13).

481. — Du même.

L. A. S. aux députés de la Vendée à la Constituante; Paris, 9 juillet 1790, 1 p. in-1. — (Réservé.)

Il les prie de l'excuser de ne pas leur avoir envoyé le drapeau modèle qu'il doit leur remettre pour la garde nationale du chef-lieu de leur département.

482. — Du même.

L. S. au graveur David; Paris, 3 avril 1827, 1 p. 1/1 in-1.

Il le remercie de sa dédicace des portraits des présidents des Etats-Unis. Il met à sa disposition, pour les reproduire, les portraits très ressemblants qui ont été peints pour lui à Washington.

483. — Du même.

P. S. Hôtel-de-Ville (de Paris), 7 août 1830, 3 heures du matin, 3/4 de p. in-4, tête imprimée de la garde nationale de Paris.

Ordre au chef de la 4e légion de la garde nationale de Paris d'envoyer un détachement de 50 hommes à l'Hôtel-de-Ville, et de former une réserve de 100 hommes, qui s'apprêterait à marcher au premier ordre.

484. — Du même.

L. A. S. à la princesse de Belgiojoso, poste restante à Tours; La Grange, 3 mai 1833, 3 p. pl. in-4.

Charmante épitre intime, où il entretient son amie des questions à l'ordre du jour. « .... Il est défendu à Lyon de chanter la *Marseillaise*, que Louis-Philippe chantait si bien, ce qui ressemblerait à une jalousie de virtuose..... On s'occupe de cours gratuits pour les ouvriers : Dupont de l'Eure est président ; j'en étais membre. M. Arago devait ouvrir le cours ; plusieurs membres de l'Institut devaient professer.... Le ministère y met tous les obstacles qui dépendent de lui..... »

SÉRIE XIII

Hommes de guerre.

2742. — **Berthier (Alexandre)**, colonel pendant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, commandant général de la garde nationale de Versailles (1789), général (1792), maréchal de l'Empire (1804), chef d'Etat-major de Napoléon Ier jusqu'en 1814, prince de Neufchâtel (1806) et de Wagram (1809), vice-connétable (1807), né à Versailles, 20 novembre 1753, mort par suicide à Bamberg (Bavière) en juin 1815.

L. S. à Kléber ; le Caire, 7 thermidor an VI (25 juillet 1798), 3/4 de p., in-folio, tête impr. et superbe vignette. — A. S. R². — S. C. — (Berthier signa Alexandre *après qu'il fut devenu prince de Neufchâtel.)*

Il mande que le général en chef Bonaparte ordonne que l'embargo mis sur les bâtiments turcs à Alexandrie soit levé et que le commerce reprenne son cours ordinaire.

2743. — Du même.

L. A. S. à la duchesse...; à deux lieues de Mojaisk, 5 septembre 1812, à 10 heures du soir, au bivouac. 1 p. 1/2 in-4.

Pièce historique écrite deux jours avant la bataille de la Moskowa. « Enfin, nous avons trouvé l'ennemi réuni ici à 4 h. du soir. L'Empereur a fait attaquer les redoutes de la tête de sa position ; elles ont été enlevées. S'il tient et ne se retire pas, dans deux ou trois jours ils seront battus et culbutés, et nous pourrons encore

aller à Fontainebleau. Cela est pour plaisanter, mais ce qu'il y a de certain, c'est que les affaires vont au mieux, que l'Empereur se porte à merveille... »

2711. — **Kellermann (François-Christophe)**, général en chef de l'armée républicaine, vainqueur des Prussiens à Valmy, maréchal de l'Empire (1804), né à Strasbourg, 30 mai 1735, m. à Paris 12 sept. 1820.

L. A. S. à la citoyenne Lamotte; 3e sans-culottide (1794) 2 p. in-8°. — A. S. R¹. — S. c. (recherché). — Il signait, sous l'Empire : le Mal duc de Valmy. »

Intéressante lettre, écrite de la prison de l'Abbaye (où il fut retenu pendant treize mois). Il espère être jugé bientôt. Le général Carteaux, brave et honnête homme, doit venir déposer dans son procès. Il faut que cette situation finisse. « Voilà, dans trois semaines, un an que le pauvre vainqueur de Valmy et du Midy est en prison par la cabale la plus infernale que la terre ait jamais vomie de plus exécrable.

Je ne connais point Albitte ; je ne l'ai jamais vue que deux fois 24 heures ; ou il ressemble à cette exécration ou il a été induit en erreur. Je l'attend pour en juger définitivement et je me flatte que d'une manière ou de l'autre il se découvrira pour ce qu'il est. »

2831. — **Davout (Louis)**, élève de l'école de Brienne, chef de bataillon dans l'armée de Dumouriez (1792), général en 1793, maréchal de l'Empire (1804), vainqueur des Prussiens à Auerstaedt (74 oct. 1806), fait d'armes qui lui valut le titre de duc, prince d'Eckmühl (1809), héroïque défenseur de Hambourg en 1814, un des plus habiles lieutenants de Napoléon Ier, né à Annoux (Yonne), 10 mai 1770, m. à Paris, 1er juin 1823.

L. A. S., à un camarade; Ravières, par Ancy-le-Franc, 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794), 4 p. pl. in-4. — A. S. R³. — S. C. (Recherché).

Ce guerrier signe d'abord: *L. Davout,* puis : *le maréchal duc d'Auerstaedt*, C'est par erreur que quelques historiens l'appellent *Davoust*,

Lettre des plus curieuses où il demande à être employé. Il n'est pas intrigant, et sans le secours de ses amis, il court grand risque de rester dans ses foyers. Il a occupé ses loisirs à s'adonner à la théorie militaire. « Songe qu'on laisse dans l'oubli celui qui a fait fusiller Dumouriez. Il est vrai qu'il n'y a guères que ceux qui étoient sur les lieux qui connoissent cette particularité. Toi tu y étois, tu sçais combien la crise était violente : je me suis contenté d'avoir fait ce que me dictoit mon ardent républicanisme, et, en vérité, sans toi, on n'auroit point sçu la part que j'ai prise dans les évennements qui ont sauvé la patrie à cette époque. On me laisse ici sous le prétexte que j'ai été ci-devant, mais observe que dès le commencement de la Révolution, sans aucun décret, j'ai abjuré ces sottises à l'âge de 19 ans. J'ai remis une pension de 200 livres que l'on m'avait donnée comme cadet-gentilhomme... »

Salut et fraternité.

L. Davout.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

A MAREUIL-SUR-LE-LAY (Vendée).

I

Considérations générales.

Chaque fois que le cultivateur ou le vigneron remue le sol sur le sommet ou sur les flancs du plateau dit l'*Ouche-du-Fort*, situé non loin de Mareuil-sur-le-Lay, dans une position admirable, à peu de distance du calcaire jurassique, il découvre des vestiges nombreux et variés remontant à des époques depuis bien longtemps disparues. Ces souvenirs des autres âges ont appartenu à des civilisations différentes, car l'on rencontre des pierres taillées, à côté de monnaies à l'effigie d'Antonin, des haches polies auprès de tuiles gallo-romaines et le pilum du légionnaire à côté de *celtœ* ou de pierres de foudre.

Les propriétaires de Mareuil, ne prennent même pas la peine de recueillir ces traces du séjour de nos ancêtres en ces lieux : seuls, quelques amateurs plus intelligents au nombre desquels il serait injuste de ne pas citer M. Ferdinand Mandin, ont ramassé des objets de toutes les formes et de toutes les dimensions : haches, percuteurs, molettes,

lances, flèches, couteaux et racloirs ; briques, tuiles, meules, polissoirs et pièces de bronze et de fer.

L'Ouche-du-Fort, a une altitude d'environ 40 mètres, et forme un joli plateau quelque peu escarpé, facile à défendre, et d'où la vue s'étend sur les bassins du Lay et du Marillet, qui l'encadrent gracieusement. A l'époque où vivait l'homme préhistorique, les points élevés seuls étaient habités, car les flancs des coteaux voisins étaient baignés par les eaux puissantes et tumultueuses des deux rivières, qui travaillaient alors à se creuser leurs lits profonds, devenus les belles vallées au centre desquelles coulent actuellement leurs ondes bien réduites.

En général, les silex de l'Ouche-du-Fort, se trouvent à fleur de terre, et il suffit de se baisser ou de fouiller un peu le sol pour en faire une ample moisson. Presque tous sont gris, noirs ou jaunes, recouverts d'une patine plus ou moins épaisse, et ils ont dans leur ensemble beaucoup d'analogie avec ceux du Grand-Pressigny, situé à moitié chemin de Tours à Poitiers.

Au point de vue de l'usage auxquels ils ont servi et aussi de leur fini de fabrication, ces objets dont nous avons recueilli d'assez nombreux échantillons appartiennent presque tous à la grande période que les anthropologistes appellent *période paléolithique*, subdivisée elle-même en quatre âges dont il est impossible de fixer la durée même approximative, si l'on ne veut pas se voir arrêté par la complexité du problème.

Mais si, chez tous les peuples, la légende s'est plu à entourer de ses poétiques et merveilleuses fictions la question des origines humaines qui, depuis vingt ans surtout, passionne le monde des chercheurs, il n'en est pas moins démontré aujourd'hui que l'homme habitait nos régions à la fin de l'époque quaternaire, et les documents que nous allons analyser vont, croyons-nous, le démontrer suffisamment.

II

Diverses époques paléolithiques et leur caractère.

—

ÉPOQUE CHELLÉENNE.

Les types les plus remarquables des premiers temps quaternaires caractérisés par la hache en silex dite de Saint-Acheul, ou *amande de Chelles*, se rencontrent fréquemment dans l'*Ouche-du-Fort*. Ce sont des silex de volume variable, plus longs que larges, épais à leur partie moyenne, amincis sur leur bord, présentant une extrémité pointue ou plutôt ogivale. Un de ces types présente une infinité de craquelures plus ou moins prononcées, et sa forme est telle qu'il pouvait servir de couteau, de tranchet et surtout de hachette dite coup de poing. On pouvait facilement s'en servir en le prenant délicatement avec les trois premiers doigts qui trouvaient des points d'appui dans sa contexture générale. On pouvait aussi facilement l'emmancher comme le font encore aujourd'hui les habitants de Taïti, et s'en servir pour établir dans la terre des tanières dont l'homme préhistorique savait dissimuler l'entrée.

Cette opinion, qui est celle d'hommes fort compétents, se trouve du reste corroborée par la découverte faite il y a quelques mois, dans un champ appartenant à M. Maratier, situé sur le plateau en question d'un souterrain-refuge dont nous allons dire un mot.

Souterrain-Refuge. — L'entrée de ce souterrain fut mise à jour par les bœufs d'un métayer qui s'y enfoncèrent : le couloir qui donne accès dans ce souterrain est très étroit et

l'on ne peut guère y pénétrer qu'en se glissant à plat ventre sur une pente très rapide.

A 4 ou 5 mètres, le souterrain, encore incomplètement exploré, s'élève à peu près à hauteur d'homme. Ce refuge, de forme ovoïde creusé dans une espèce d'argile jaune, compacte, ne s'est pas détérioré, malgré son antique origine.

Son exécution, qui a dû donner lieu à un travail assez considérable, si l'on tient compte des instruments rudimentaires d'alors, indique nettement l'existence de populations sédentaires se précautionnant contre des dangers à venir trop certains.

ÉPOQUE MOUSTÉRIENNE.

L'époque moustérienne caractérisée surtout par le couteau et le racloir en silex, est largement représentée sur le plateau de l'*Ouche-du-Fort*. Ces couteaux dits *pointes moustériennes* dont plusieurs font partie de la collection de M. Mandin et qu'on fixait au bout d'une grosse lance en bois, présentent en général un contour extérieur peu différent de celui de l'amande de Chelles, si ce n'est qu'il est généralement plus pointu ; mais, ce qui distingue surtout ces instruments, c'est qu'ils ne sont taillés que sur une de leurs faces ; l'autre a été enlevée d'un seul éclat et n'a pas été retouchée. Ils ne sont pas biconvexes, comme la hache de Saint-Acheul, mais plano-convexes et par conséquent deux fois moins épais.

Les racloirs sont ordinairement en silex noir ou blond : une de leurs faces offre la cassure franche et nette, sans retouche avec conchoïde de percussion en creux ; l'autre présente des arêtes finement retouchées sur une partie de leurs bords, décrivant un arc de cercle plus ou moins ouvert; quelques-uns de ces racloirs ont le biseau poli par un long usage.

Une lame ou scie en silex que nous possédons est absolument semblable à un type donné il y a quelques années et trouvé a Leyrac (Dordogne).

En rapprochant cette observation d'autres faits constatés par nous, lors de l'examen de diverses collections d'objets de l'âge de pierre qui tous avaient entre eux une grande uniformité, n'acquerrait-on pas jusqu'à un certain point la conviction que les besoins des hommes de l'époque moustérienne semblent avoir été fort limités et que partout l'homme primitif se trouvant dans des conditions de milieu semblables a abordé la lutte pour la vie avec des moyens identiques ?

ÉPOQUE SOLUTRÉENNE.

Les caractères typiques de cette époque, la lance et le javelot se rencontrent aussi en grande quantité dans l'*Ouche-du-Fort*. Ces armes avec lesquelles l'homme chassera le cheval et le sanglier sont pointues ou tranchantes, mais peu massives : les faces et les contours en sont plus réguliers plus symétriques et une retouche fine faite à petits éclats en a délicatement aminci les bords ; en résumé, l'élégance, la légèreté, la minceur des pièces sont la caractéristique de cette époque où l'homme quittait déjà les tannières et campait en plein air.

ÉPOQUE MAGDALÉNIENNE.

Ce qui donne son cachet spécial à l'époque magdalénienne c'est l'apparition de la flèche qui suppose nécessairement l'invention de l'arc, et fait des hommes de cette époque des chasseurs d'une adresse rare. Or des types de flèches bien caractérisées dont quelques-unes d'une extrême minceur se rencontrent également à Mareuil. Une flèche en silex noir tirant sur le jaune, d'une longueur de 6 centimètres a des arêtes effilées tellement tranchantes et tellement robustes, qu'on peut obtenir même sur le bois des sections d'une netteté incroyable ; les parois assez minces pour pénétrer

dans les chairs en faisaient une arme terrible : d'autres en silex jaune sont si délicates et si fragiles qu'elles paraissent n'avoir été qu'un objet de luxe. Pendant cette période, l'industrie du silex arrive à une telle perfection que ses produits sont pour nous un sujet d'étonnement.

A côté des objets caractéristiques ci-dessus décrits, on a rencontré également des polissoirs, des molettes, des perçoirs, des tessons de grands vases et aussi des percuteurs à texture grenue, arrondis et plus ou moins transformés en galets. Ces percuteurs fort durs tenaient exactement dans la main de l'ouvrier, qui s'en servait pour façonner le silex ou rognon de pierre à feu, d'une dimension plus grande que celle qu'il destinait aux haches projetées.

Ces haches qui pendant des siècles furent l'arme nationale des premiers habitants de l'Europe occidentale ont généralement le couperet très poli et bien arqué : ce couperet est large, aminci sur ses bords afin d'obtenir une puissance de pénétration plus grande.

III

Conditions de l'homme pendant ces diverses époques.

—

INDUSTRIE.

Contemporains des glaciers disparus, les premiers habitants de Mareuil, pêcheurs et chasseurs, gouvernés seulement par les affections de la nature, errèrent au sein des bois et le long des rivières qui alors surtout entouraient l'*Ouche-du-Fort*. Tantôt gorgé d'aliments, tantôt exposé aux tortures de la faim, suivant que le gibier abondait ou se faisait rare, le sentiment de la conservation rendit l'homme ingénieux

et bientôt avec la canine pointue de l'ours des cavernes d'abord, avec la hache de silex ensuite, il se fera un pic pour l'attaque du gibier, un assommoir pointu, une sorte de pioche avec laquelle il se creusera une tanière souterraine et grattera la terre pour lui faire produire une maigre récolte. Cette forme que nous retrouvons partout désormais deviendra bientôt sainte ; c'est l'*ascia* des sépultures gallo-romaines ; le symbole des pyramides de l'antique Egypte, c'est la charrue enfin, l'outil par excellence de l'époque chelléenne et des siècles futurs.

Chef de famille, le sentiment de sa responsabilité l'obligera de veiller sur les siens, de pourvoir à leurs plus impérieux besoins et la nécessité et le devoir le rendront encore plus habile. Avec la pointe robuste du silex moustérien il terrassera les plus grands carnivores, et avec le racloir, il assouplira la dépouille du fauve dont il se fera un pourpoint primitif ; le premier costume était trouvé !

Lorsque l'homme eut vaincu les puissants mammifères de l'époque, qu'il eût dépecé leur peau et qu'il se fût revêtu de leur fourrure, il mangea leur chair ; les os inutiles des animaux ayant été jetés hors de la hutte, il aperçut un jour un animal d'apparence maigre et sèche qui s'enfuyait à son approche en emportant un de ces os : c'était le chien.

L'homme et le chien, chasseurs tous les deux, associèrent leurs forces, firent alliance et ensemble ils poursuivirent le cheval : la lance et le javelot de Solutré trouvaient leur emploi. Mais l'ours avait fui vers les forêts sombres, le mammouth déclinait ou disparaissait à mesure que se réchauffait la terre ; — les bandes de rennes, au contraire, s'élançant partout dans les plaines, encore souvent couvertes de neige, lui offrirent un nouvel aliment et lui enseignèrent l'utilité de l'association. Ces ruminants ne voyagent en effet que par troupes innombrables ; pour attaquer une foule, l'homme comprit que ses seuls bras seraient bien faibles. Il appela alors ses semblables et leur proposa de s'unir pour

augmenter leur butin : la société était formée. L'homme alors se créa des loisirs, et de ce premier repos, naquit un art véritable, ses facultés s'éveillèrent, ses goûts se révélèrent, goûts quelque fois bien bizarres, et qui vraisemblablement, se traduisirent chez lui par des bariolures ou tatouages faits avec une espèce de manguine trouvée au milieu des silex de Mareuil.

Assis à l'ombre des grands arbres, sur les bords calmes du Marillet et du Lay, bercés par le doux murmure des ondes, cachés à tous les regards, les magdaléniens de Mareuil, percèrent des pierres et des aiguilles, évidèrent les cornes du bœuf, ciselèrent les bois de renne, taillèrent des os avec des burins de silex, qui bientôt à leur tour, disparaîtront pour faire place aux instruments de bronze[1] ; nous arrivons ainsi à la période celtico-gauloise dont nous parlerons dans un autre article, mais ne laissons pas nos magdaléniens de Mareuil, sans dire un mot de leur poterie.

Poterie. — La poterie que l'on rencontre dans l'*Ouche-du-Fort* à l'état de fragments, présente presque les mêmes caractères que ceux constatés dans les établissements lacustres récemment explorés. Le contour est irrégulier et la cuisson, très imparfaite, se faisait probablement au feu, en plein air.

La matière première, très grossière contient ordinairement de nombreux graviers de quartz : plusieurs vases sont arrondis à la base et presque tous présentent une série de dépressions qui ne pénètrent pas complètement l'épaisseur des vases : les décorations les plus communes consistent en une sorte de couronne grossièrement faite avec le pouce, ou le plus souvent en de simples lignes ou creux, faits avec une pointe de silex, quelquefois avec l'ongle.

La plupart de ces fragments de vases se transforment

[1] On trouve dans la collection de M. Ferdinand Maudin de Mareuil de nombreux et intéressants spécimens de ces différents objets.

sous la pression des doigts, en une sorte d'argile charbonneuse.

A côté de ces tessons se trouvent de nombreuses traces de charbon de terre et de sépultures par incinération ; quelques ossements humains qu'on rencontre à des profondeurs variables, au milieu d'une terre excessivement noire, s'effritent sous la moindre pression.

Dans le versant nord, on a découvert un vaste foyer de cendres et de charbons, et au centre du plateau, de grandes dalles en schiste recouvrant des ossements calcinés.

Des fouilles plus importantes qu'un des propriétaires a promis de faire exécuter, jetteront sans nul doute un jour nouveau sur cette époque si reculée de notre histoire locale, en confirmant l'existence à Mareuil, d'êtres humains intelligents, peut-être barbares, dont les armes et les outils consistaient uniquement d'abord en silex taillés.

Ce travail que nous suivrons attentivement présente, au point de vue archéologique, un intérêt d'autant plus grand, qu'un tumulus important, de forme ovale, est à côté, et qu'à peu de distance se trouve la Folie, dont le nom et l'orientation rappellent suffisamment l'existence de ces monuments mégalithiques sur lesquels une note d'infamie fut jetée, d'abord par les prêtres des dieux de Rome, et ensuite par les chrétiens, pour éloigner les populations celtiques de ces sanctuaires vénérés qui, dans les moments de crise suprême furent des lieux de refuge fortifiés, ainsi que nous le démontrerons dans un nouvel article.

Fontenay-le-Comte, le 28 novembre 1889.

Louis BROCHET,

Agent-Voyer d'arrondissement,

Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

LES SEIGNEURS DE LA FLOCELLIÈRE

1642-1681

Notice historique et généalogique sur la Maison de Morais

La maison de Morais, d'origine écossaise apparaît en France vers 1400. Elle se fixa d'abord aux environs de Chartres et en Normandie. Dans ces deux provinces, elle contracte les meilleures alliances et occupe de suite une position notable. Nous la voyons successivement s'allier aux maisons d'Oynville, de Harcourt, d'Aché, d'Angennes et de Sévigné.

Ce fut seulement en 1642 qu'elle vint se fixer en Poitou. Paul-Philippe de Morais y fut amené par sa tante et marraine Julienne d'Angennes, femme de Jacques de Maillé-Brézé, seigneur marquis de la Flocellière. Après la mort de Jacques de Maillé-Brézé, Julienne d'Angennes ayant fait un accord avec l'héritier de son mari, Urbain de Maillé-Brézé, céda à son neveu Paul-Philippe de Morais, la terre et seigneurie dela Flocellière avec toutes ses dépendances et appartenances. Cette seigneurie fut érigée en marquisat en sa faveur au mois de juin 1645.

La seigneurie de la Flocellière ne resta dans la maison de Morais que pendant trente-neuf ans. De nombreux procès et des revers de fortune successifs, obligèrent les enfants de Paul-Philippe de Morais à s'en défaire en la vendant, vers la

fin de 1680, à Claude de Dreux, chevalier seigneur, comte de Nancré.

La maison de Morais ne quitta pas le pays après la vente de la Flocellière, elle s'établit à la Guyonnière, paroisse de La Chaize-le-Vicomte. Cette seigneurie avait été apportée en mariage à Paul-Philippe de Morais par Marie Masson, sa femme. Depuis cette époque, elle s'allia aux Mesnard de Toucheprès, Baudoin, Gazeau de la Boissière, Jaudoin de Marmande, la Fontenelle etc. Elle s'éteignit à la fin du siècle dernier : Alexandre-Henri-René de Morais n'ayant eu de son mariage avec Marie-Anne de Jaudouin de Marmande, qu'un fils, mort en bas-âge, et trois filles, mariées à MM. Duchesne de Denant et de la Fontenelle.

Un manuscrit conservé à la bibliothèque de Niort et intitulé : « Annales du couvent de la Flocellière » nous a fourni un grand nombre de documents.

Nous avons puisé les autres, soit à la Bibliothèque nationale, soit aux archives de La Chaize-le-Vicomte, soit enfin dans nos papiers de famille.

C'est à l'aide de tous ces documents que nous avons pu établir la filiation suivie de la Maison de Morais depuis 1434 ; elle portait : *d'or à six annelets de sable posés trois, deux et un.*

I

Macé de Morais, garde de la Prévôté de Paris en 1434, épouse Jeanne d'Espagne[1] dont :

Guillaume de Morais qui suit.

II

Guillaume de Morais, seigneur de Montjais et de Garentières, fils de Macé de Morais et de Jeanne d'Espagne, épouse

[1] La *Chesnaye-des-Bois*.

Catherine la Baveuse[1]. Il était mort avant le 26 juin 1504 laissant pour enfants :

1° *Jean de Morais*, qui suit.

2° *René de Morais Garentières*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem[2].

3° *Pierre de Morais*, prêtre[3].

4° *Guillaume de Morais*, écuyer[4].

5° *Mathurin de Morais*, écuyer[5].

6° *Catherine de Morais*, mariée à Pierre de Bombel[6].

7° *Marguerite de Morais*, mariée à Adam de Raire[7].

8° *Anne de Morais*, mariée à Antoine de Crouy[8].

III

Jean de Morais, fils aîné de Guillaume de Morais et de Catherine la Baveuse, épouse Alberte d'Oynville[9], elle était veuve le 25 octobre 1530[10]. Dont Charles de Morais, qui suit.

IV

Charles de Morais, chevalier seigneur de Garentières, fils unique de Jean de Morais et de Roberte d'Oynville, épouse par contrat du 25 octobre 1530[11], Anne de Harcourt[12], fille de Jean de Harcourt, seigneur baron de Briouze, Fontaines-le-

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. Partages du 26 juin 1504. — Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*

9 d'Oynville : d'*or à 3 bandes de gueules.*

10 Procuration donnée par elle à Jean d'Oynville et à Jean le Veneur pour assister à la passation du contrat de mariage de Charles de Morais avec Jeanne de Harcourt. — Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*

11 Contrat de mariage, id.

12 d'Harcourt de *gueules à 2 fasces d'or.*

Henry, Jacqueville, etc., etc., et de dame Guillemette de Saint-Germain, dont :

1° *Jean de Morais*, seigneur de Jaudrais, Garentières, Louvilliers, le Boullet, les Deux-Eglises et Fontaines-le-Henry, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et enseigne de cent hommes d'armes, sous la charge de Monseigneur le duc d'Aumale[1], épousa, le 17 février 1572[2], Antoinette d'Angennes[3], fille de feu messire Jacques d'Angennes, chevalier seigneur de Rambouillet et de Maintenon et de feue dame Ysabeau Cothereau. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 25 mai 1568[4], et mourut sans postérité.

2° *Pierre de Morais*, seigneur de Potigny, vivait au moment des partages de sa mère, le 20 juin 1578, dans lesquels il est qualifié de seigneur de la Tour, de Sibille et de Jonvelle[5].

3° *Jacques de Morais* qui suit.

4° *N... de Morais*, mariée à Jacques de Dampont, chevalier seigneur de Us et des Aubins, lieutenant de 50 hommes d'armes, sous la charge du seigneur des Brosses[6].

V

Jacques de Morais, seigneur de Lory, troisième fils de Charles de Morais et de Anne de Harcourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 24 juin 1572[7], épouse, le 10 avril 1567[8], Marguerite d'Aché[9], fille de feu Olivier d'Aché, seigneur de Bre-

[1] Contrat de mariage, — Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*
[2] Id.
[3] d'Angennes : de *sable au sautoir d'argent*.
[4] Lettre du roi. — Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*
[5] Partages, id.
[6] Id.
[7] Lettres du roi. — Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*
[8] Contrat de mariage. Id.
[9] d'Aché : *Chevronné d'or et de gueules de 6 pièces.*

zolles et de feu Guillemine de Girard. Il était mort en 1588 laissant un fils :

Urbain de Morais qui suit :

VI

Urbain de Morais, seigneur de Lory, Fortille, la Boulaye Commains, Maville et Brezolles, fils unique de Jacques de Morais et de Marguerite d'Aché, était cornette dans les armées du Roi en 1594[1]. Il épousa, le 1er juin 1604[2], étant majeur de 26 ans et plus, Françoise d'Angennes, fille de feu messire Jean d'Angennes, seigneur de Poigni, Orcemont et le Châtelier, chevalier des deux ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et de dame Marguerite de Thierry, dame de Boisorcaut, de Romille et du Pont-Rouault dont :

1° *Nicolas de Morais* qui suit.

2° *Paul-Philippe de Morais*, auteur de la seconde branche.

3° *Henri de Morais*, chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Bayeux. Il dit dans son testament vouloir être enterré à Paris dans l'église de Saint-Séverin[3]. Il signa l'acte de fondation du couvent des Carmes de la Flocellière, le 16 novembre 1641[4].

4° *Charles de Morais* , seigneur de Fortille, épouse Louise de Tranchelion[5], dont une fille, abbesse de Saint-Sulpice, en Bretagne[6]. Il était chef du Héron de la Grande-Fauconnerie du Roi, et fut l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le véritable Fauconnier*[7].

[1] Lettre du roi. Id.

[2] Contrat de mariage. Id.

[3] Testament. — Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*

[4] Annales du couvent de la Flocellière.

[5] Généalogie manuscrite de l'époque (Papiers de familles).

[6] Annales du couvent de la Flocellière.

[7] *Le véritable Fauconnier* par Mre C. de Morais, chevalier, seigneur de Fortille, cy-devant chef du Héron de la Grande-Fauconnerie du Roy. A Paris, chez Gabriel Quinet, 1683.

VII

Nicolas de Morais, chev., seigneur de Brezolles, fils aîné de Urbain de Morais, seigneur de Lory et de Brezolles et de Françoise d'Angennes, épouse, le 12 février 1632[1], Marguerite de Sévigné[2], veuve de Messire Hervé de Sainte-Marie, fille de Mre Joachim de Sévigné, seigneur d'Ollais, de Saint-Didier, de la Baudière et des Rochers et de dame Marie de Sévigné dont :

1° *François de Morais* qui suit ;

2° *Jacques de Morais*, qualifié comte de Brezolles dans le testament de son oncle Henri de Morais, épouse sa cousine Marguerite d'Angennes[3] ;

3° *Marguerite de Morais*, âgée de 6 ans, le 8 juin 1646[4], fut religieuse ; elle était encore abbesse de Saint-Sulpice en Bretagne en 1689[5].

VIII

François de Morais, fils aîné de Nicolas de Morais, chev. seigneur de Brezolles et de Marguerite de Sévigné, qualifié de marquis de Brezolles dans le testament de son oncle Henri de Morais épouse, N.. du Doré[6], dont une fille :

Marguerite de Morais, mariée à N... de Château-Dassier[7].

[1] Contrat de mariage. — Bibl. nat. *Cab. des Titres Car. d'Hozier.*

[2] Sévigné : *Ecartelé de sable et d'argent.*

[3] P. Anselme.

[4] Sentence du 8 juin 1646. Bibl. nat. *Cab. des Titres carrés d'Hozier.*

[5] Bibl. nat. *Dossiers bleus.*

[6] Généalogie manuscrite de l'époque (Papiers de famille).

[7] Généalogie manuscrite (Papiers de famille).

SECONDE BRANCHE

I

Paul-Philippe de Morais, second fils de Urbain de Morais et de Françoise d'Angennes, fut le premier du nom qui vint se fixer en Poitou.

Jacques de Maillé-Brézé étant mort, le 6 novembre 1641, laissait la terre et seigneurie de la Flocellière à son neveu Urbain de Maillé-Brézé; sa veuve, Julienne d'Angennes, désirant conserver la terre où elle avait vécu avec lui pendant vingt ans, fit un accord avec Urbain de Maillé, par lequel il lui laissa, moyennant une somme d'argent et le remboursement de ses deniers dotaux, toutes les terres du marquisat de la Flocellière, celles de Cerizay et plusieurs autres, par acte du 21 juin 1642[1]. Julienne d'Angennes avait élevé chez elle son neveu et filleul Paul-Philippe de Morais pour qui elle avait une grande affection[2]. Voulant lui laisser la terre de la Flocellière, quoiqu'il ne fût pas son principal héritier, elle la lui vendit avec toutes ses dépendances et appartenances moyennant la somme de 100.000 livres, par acte du 19 novembre 1642[3]. Elle vit bientôt que ce marché n'était pas avantageux pour lui, et fit changer les conditions de la dite vente.

Paul-Philippe de Morais épouse Marie Masson[4], dame de la Guyonnière, fille de Messire André Masson, chevalier seigneur de la Perraie et de la Guyonnière et de dame Charlotte Mesnard, le 8 mai 1664[5]. la Terre de la Flo-

[1], [2], [3], Annales du couvent de la Flocellière, manuscrit conservé à la bibliothèque de Niort.

[4] Masson porte : *d'argent à 5 losanges de gueules posés 3 et 2.*

[5] Bibl. nat. *Cab. des titres, carrés d'Hozier.*

cellière fut érigée en marquisat en sa faveur, au mois de juin 1645[1]. Il eut plusieurs démêlés avec les religieux Carmes de la Flocellière, qui n'avaient pas bien rempli les conditions de la fondation faite par Jacques de Maillé-Brézé, son oncle. Il mourut, le 22 novembre 1669[2], laissant à sa femme et à ses enfants une situation de fortune fort embarrassée qui les obligea, quelques années après, en 1680, à vendre la terre de la Flocellière, moyennant 80.000 livres, à Claude de Dreux, chevalier, seigneur, comte de Nancré[3] »

Il eut pour enfants :

1° *Charles de Morais*, décédé à l'âge de 25 ans, à Paris le 6 août 1672[4] ;

2° *Henri de Morais* qui suit ;

3° *Gabriel de Morais*, né le 25 octobre 1649, reçu chevalier de Malte, le 14 juillet 1668[5], mort à la Guyonnière, le 27 décembre 1680[6].

4° *Alexis-Claude de Morais*, seigneur de Garentières, capitaine pour le Roi en la Nouvelle-France[7] ;

5° *Paul-Philippe de Morais*, abbé. Il se fit religieux en Italie où il est inconnu en 1678[8].

6° *Jacques-Urbain de Morais*, chev., seigneur de Cerizay[9].

7° *François-Charles de Morais*, mort le 28 juillet 1675, âgé d'environ 16 ans[10] ;

8° *Marguerite-Julienne de Morais*, mariée à Olivier Mesnard,

[1] Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier*.

[2], [3], [4], Annales du couvent de la Flocellière, manuscrit conservé à la bibliothèque de Niort.

[5] Bibl. nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier*.

[6], [7], [8], [9], [10], Annales du couvent de la Flocellière, bibl. de Niort.

baron de Toucheprès[1], de la Pommeraie-sur-Sèvre, des Deffends et de Châteaumur[2].

9° *Marie-Anne de Morais*, âgée de 17 ans en 1670[1], mariée à N..., seigneur de Saint-Brice.

II

Henri de Morais, chevalier, seigneur marquis de la Flocellière, second fils de Paul-Philippe de Morais et de Marie Masson était âgé de 21 ans en 1670[3]. Il épousa, par contrat du 18 août 1692[4], Marguerite Baudouin[5], dame des Arpens, fille de messire René Baudouin, chevalier, seigneur du Pairé et de dame Louise de Rorthays. Il mourut, le 22 février 1713[6] laissant pour enfants :

1° *Henri-René de Morais* qui suit ;

2° *Charles-Jean de Morais*, baptisé le 20 mai 1692[7] ;

3° *Marie-Marguerite de Morais*, née à la Guyonnière, le 25 octobre 1693[8], mariée le 4 mars 1715[9] à Messire Louis-Alexandre Gazeau[10] de la Boissière-Brandonnière.

III

Henri-René de Morais, chevalier seigneur de Cerizay, le Plessis-Buet, la Guyonnière, etc. fils aîné de Henri de Morais, marquis de la Flocellière et de dame Marguerite Baudouin, né

[1] Mesnard de Toucheprès : porte d'*argent à trois porcs-épics de sable allumés d'or posés 2 et 1.*

[2] Id. et : *Etat du Poitou sous Louis XIV*, publié par Dugast-Matifeux.

[3] Bibl. Nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*

[4] Id.

[5] Baudouin porte : d'*argent au chevron de gueules, accompagné de 3 hures de sanglier de sable allumées d'argent, 2 en chef et une en pointe.*

[6]. [7]. [8]. [9]. Archives de La Chaize-le-Vicomte.

[10] Gazeau porte : d'*argent au chevron de gueules accompagné de trois treflles de sinople deux en chef et un en pointe.*

le 19 décembre 1694[1] à la Guyonnière, épousa le 20 février 1721[2], Marie-Anne de Jaudouin de Marmande[3], fille de Messire Alexandre de Jaudouin, chevalier seigneur, de Marmande et autres lieux et de demoiselle Benigne de la Varenne. Il mourut, le 2 février 1752[4], et sa femme le 28 novembre 1776[5], laissant pour enfants :

1° *Alexandre-Henri-René de Morais* qui suit ;

2° *Alexandre-Charles de Morais*, né à la Guyonnière le 17 août 1723[6], mort sans alliance ;

3° *Paul-Philippe de Morais*, né le 2 septembre 1724[7], chevalier, seigneur d'Oriou ;

4° *Gabriel-Alexis de Morais*, né le 10 décembre 1733[8], électeur de la noblesse du Poitou en 1789[9];

5° *Marie-Anne-Renée-Bénigne*, née le 19 mai 1726[10], mariée le 2 mai 1747[11], à Messire Armand-Charles de la Fontenelle[12]; chevalier, seigneur de Vaudoré, veuf de Louise de Barnabé ;

6° *Marguerite-Henriette de Morais*, née le 20 janvier 1728[13];

7° *Marguerite-Marie de Morais*, née le 15 avril 1732[14], mariée le 1er février 1760[15] à Messire Henri Chappot[16] de la Brossardière, chevalier de Saint-Louis, fils de Louis, chevalier, seigneur de

[1] Archives de La Chaize-le-Vicomte.

[2] Contrat de mariage: Bibl, Nat. *Cab. des Titres, carrés d'Hozier.*

[3] Janetouin de Marmande porte : *d'argent au lion de sable armé de sinople.*

[4]. [5]. [6]. [7]. [8]. Archives de La Chaize-le-Vicomte.

[9] *Les Électeurs de la noblesse en Poitou*, par Gustave Bardy, *Mémoires de la Société des antiquitaires de l'Ouest*, 1858-1859. page 375.

[10] Archives de La Chaize-le-Vicomte.

[11] Id.

[12] La Fontenelle porte : d'*azur à quatre étoiles d'or cantonnées au croissant d'argent montant en abîme, surmonté d'une étoile du second.*

[13]. [14]. [15]. Archives de La Chaize-le-Vicomte.

[16] Chappot porte : de *sable à trois chevrons d'argent, une étoile d'or et un croissant d'argent en chef.*

la Brossardière, ancien maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du Roi et brigadier de ses armées, et de dame Marie-Julienne-Henriette Boisson[1].

IV

Alexandre-Henri-René de Morais, fils aîné de messire Henri-René de Morais, seigneur de Cerizay, le Plessis-Buet, la Guyonnière, etc., et de dame Marie-Anne de Jodouin de Marmande, né le 10 juillet 1722[2], épousa, le 17 juillet 1752[3], Marguerite Sochet des Tousches[4], morte à la suite des armées vendéennes à Baugé, le 20 décembre 1793[5]. Ils eurent pour enfants :

1° *Henri-René-Alexandre de Morais*, mort à neuf mois, le 3 octobre 1761[6];

2° *Marie-Anne-Joséphine-Marguerite de Morais*, baptisée, le 27 août 1754[7], mariée, le 27 novembre 1775[8], à Nicolas Dominique Duchesne[9], fils aîné mineur de Messire Jacques-Charles-Florent Duchesne, chevalier, seigneur, baron de Denant, Fanchauvet de Prime, la Riaillière, etc., et de dame Marie-Angélique-Geneviève de Jouvencourt qui, ayant suivi les armées vendéennes, fut faite prisonnière et mourut en prison au Mans, le 1er nivôse, an II[10] ;

3° *Benigne-Antoinette-Marguerite*, mariée le 4 février 1776[11],

[1] Archives de La Chaize-le-Vicomte

[2] Id.

[3] Contrat de mariage (papiers de famille).

[4] Sochet porte : *d'argent à trois merlettes de sable posées 2 et 1*

[5] Acte de décès (papiers de famille).

[6] Archives de La Chaize-le-Vicomte.

[7] Id.

[8] Contrat de mariage (papiers de famille).

[9] Duchesne de Denaut porte : d'*azur à 3 glands d'or posés 2 et 1.*

[10] Acte de décès (papiers de famille).

[11] Contrat de mariage (papiers de famille.)

à Henri-Armand-Célestin de la Fontenelle, chevalier, seigneur de Vaudoré, Saint-Jouin de Milly, Puymary, Puypapin, les Genières etc., fils de feu messire Armand-Charles de la Fontenelle et de Marie-Anne-Renée-Benigne de Morais :

4° *Bénigne-Charlotte-Marguerite de Morais*, mariée le 16 février 1784[1], à Denis-Marie Duchesne, chevalier, sous-lieutenant du mestre de camp des dragons, fils majeur de Messire Jacques-Charles-Florent Duchesne, chevalier, seigneur, baron de Denant, etc., et de dame Marie-Angélique-Geneviève de Jouvencourt.

Vte Paul de Chabot.

[1] Contrat de mariage (papiers de famille).

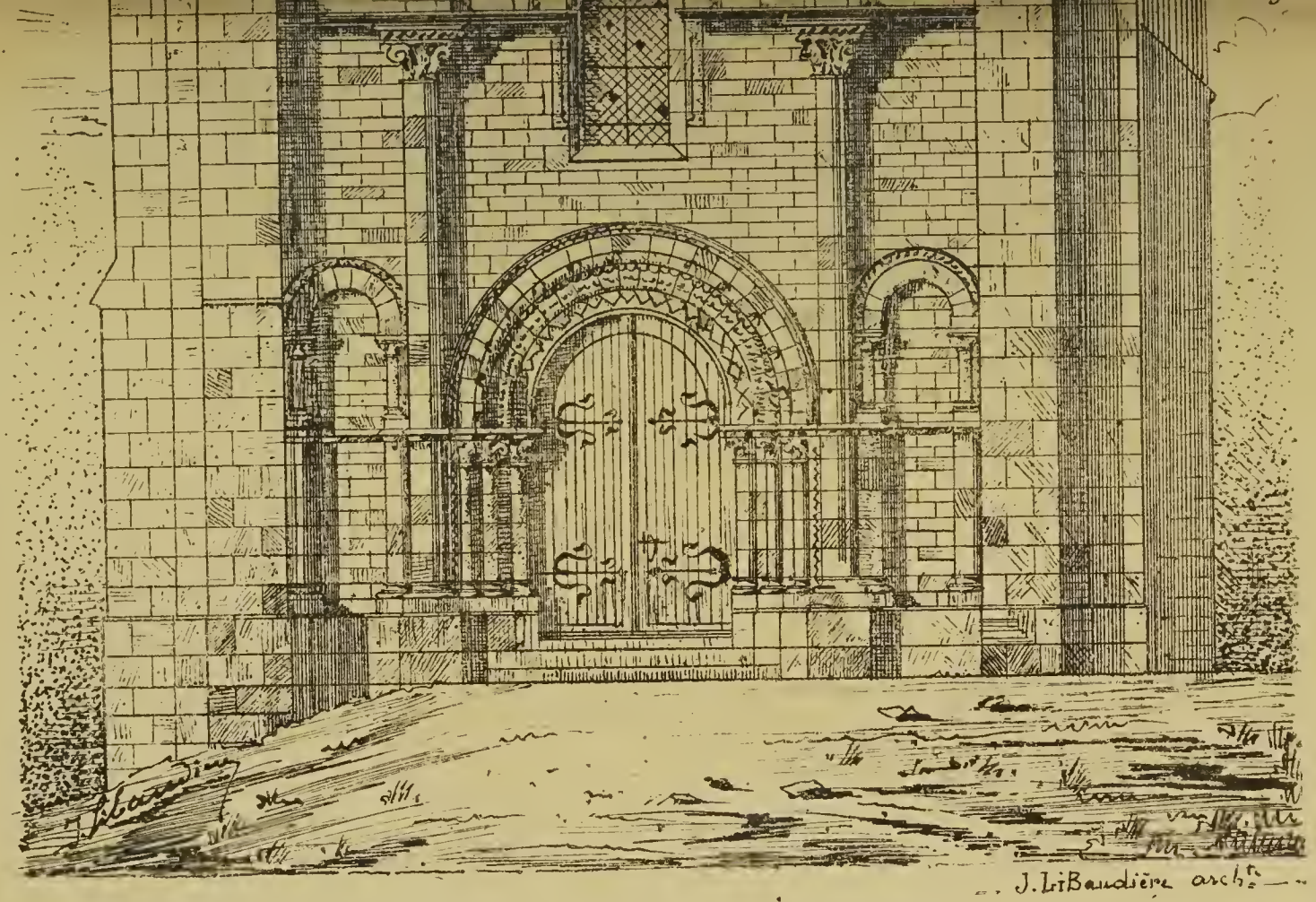

EGLISE DE LA CAILLÈRE

Façade principale restaurée

LA RESTAURATION

DE

L'ÉGLISE DE LA CAILLÈRE

De toutes les églises de la Vendée, l'église de la Caillère est bien certainement une des plus curieuses et une des plus intéressantes que j'ai rencontrées au point de vue archéologique et architectural. Elle est d'un genre spécial et même unique, car elle n'a rien de commun, comme disposition d'implantation, avec les autres édifices de la même époque.

Construite en deux fois, elle comprend deux parties bien distinctes :

1° Le sanctuaire bâti vers le XVe siècle.

2° La grande nef dont la construction remonte à la fin du XIe siècle, partie offrant le plus d'intérêt.

Cette nef, très remarquable à l'intérieur (figure 1), comprend quatre travées d'une construction particulière et d'un puissant effet achitectural ; elle était recouverte d'une voûte en berceau prenant naissance à hauteur du cordon couronnant les arcades latérales, les arrachements existant ne laissent aucun doute sur la construction de cette voûte et détruisent l'assertion émise, qu'une charpente apparente et façonnée, formant plafond, avait existé sur cette partie de l'église.

Comme l'indique le croquis ci-joint, chaque travée comprend deux piliers à section carrée, cantonnés de quatre colonnes engagées à bases romaines sur assises basses dont le contour est circulaire. Quoique massifs, les piliers sont de belle proportion, ils sont reliés aux murs extérieurs par une petite arcade supportant voûte en laissant un vide au-dessous, disposition particulière à l'église de la Caillère et d'un heureux effet architectural.

Dans l'axe de chaque travée, il existe une baie étroite et haute, à embrasure très évasée et à colonnettes d'angle, ayant une grande ressemblance avec les baies de l'église de Roulet (Charente).

Cette partie de l'église fut découverte pendant les guerres de religion, et laissée à l'abandon pendant de nombreuses années, elle eut à subir les ravages du temps. La haute charpente a dû être brûlée, car dans les travaux de fouilles, à $0^m,20$ du sol actuel, j'ai retrouvé une couche de cendre et de débris de bois carbonisés d'une épaisseur de $0^m,10$, qui indique bien la trace du feu.

Les travaux à l'intérieur n'ont consisté que dans des reprises en sous-œuvre de colonnes, piles et arcades, dont les assises étaient rongées par le salpêtre ; je n'ai apporté aucune modification dans la disposition générale de leurs lignes.

A l'extérieur, rien de bien remarquable, si ce n'est la façade principale dont la restauration offrait plus de difficultés, car je manquais d'éléments au début de mes études : chose bizarre, un portail XVe siècle, très ordinaire, avait été construit sur les assises d'un portail XIe, et ce n'est que, lorsque la pioche du démolisseur parvint à le mettre à jour, que j'ai pu le relever avec soin. A ce moment, plusieurs archéologues distingués, collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou*, n'ont pas craint leur peine en venant voir et étudier cette remarquable ruine, dont la reproduction, par les belles

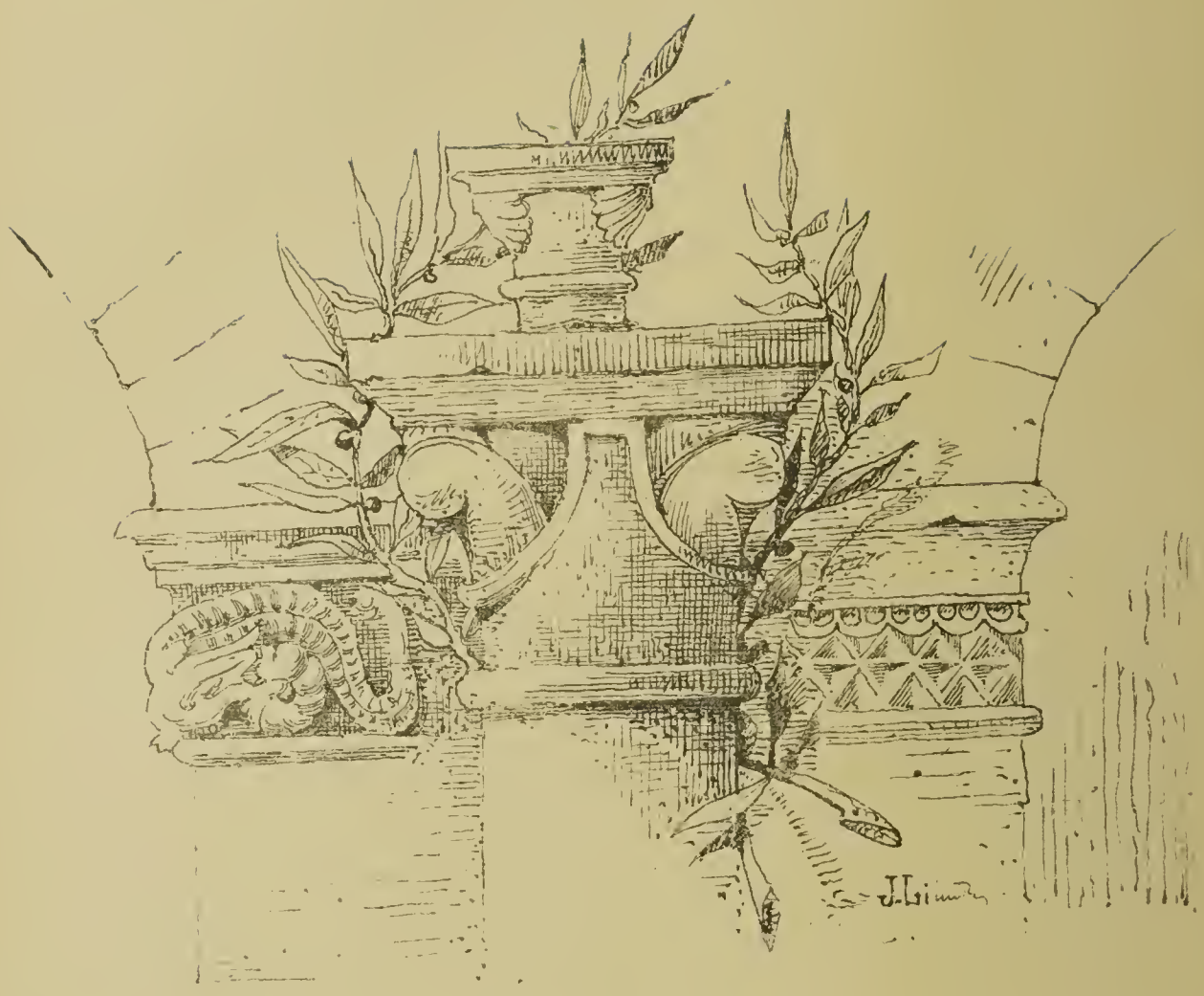

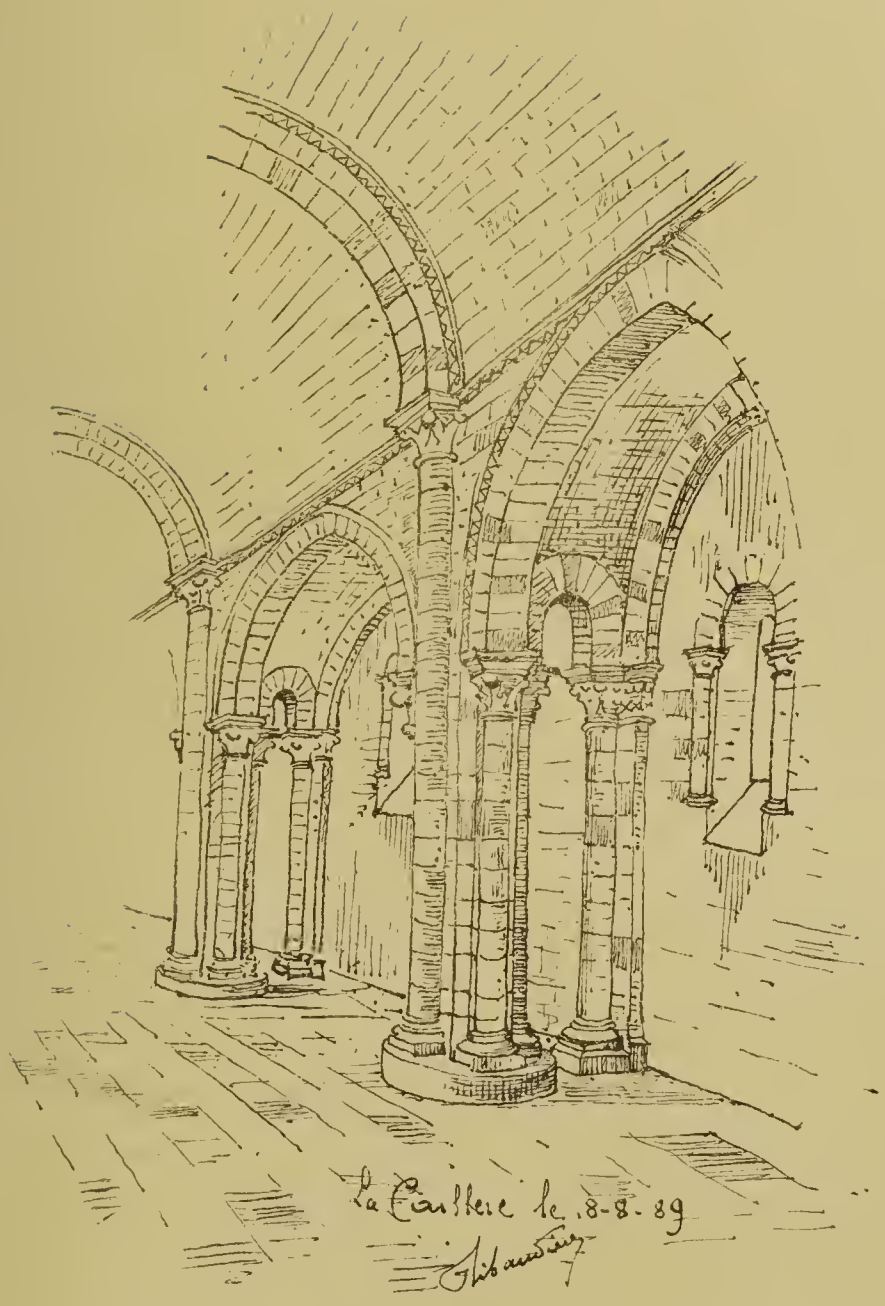
La Cartherie le 8-8-89

photographies d'un de nos artistes vendéens, sera conservée dans les annales de l'archéologie.

En donnant un croquis de la façade restaurée, j'ai cherché à présenter une reconstitution aussi fidèle que possible de ce qu'elle devait être au XIe siècle. Ayant conservé des fragments d'ornements et de sculptures du portail, il me sera facile de les reproduire avec la plus grande exatitude.

Le beffroi a été reconstruit sur son même emplacement et cela contre mon gré car, évidemment, il n'est pas a sa place. Celui qui existait avant la restauration reposait sur une voûte en pierre, il était de petite dimension ayant l'aspect d'une construction provisoire ; il fut édifié probablement à l'époque où l'église a été rendue au culte, et il n'offrait aucun intérêt au point de vue architectonique.

N'ayant pu retrouver l'emplacement du vrai beffroi XIe siècle, il est à supposer qu'il est resté inachevé à cette époque ou qu'il a été démoli lors de la construction du sanctuaire au XVe ; car il devait se trouver immédiatement après la nef ou par côté ; il n'en existe aucune trace.

En somme, c'est avec les faibles ressources de la paroisse de la Caillère que j'ai entrepris la restauration de son église, et c'est grâce à l'activité et au zèle de son dévoué curé, M. l'abbé Baraud, que l'exécution a pu être menée à bonne fin.

La Roche-sur-Yon, 8 octobre 1889.

LIBAUDIÈRE, JOSEPH,

Architecte S. R.

A L'AIMÉE

L'oiseau chante joyeux
Quand s'éveille l'aurore.
Et sa chanson sonore
S'élance vers les cieux.

Pour mon âme ravie,
Son chant n'est pas si doux,
Que votre voix, à vous,
O mon amour, ma mie!

Lorsqu'au matin la fleur,
S'ouvrant avec délice,
Verse de son calice,
La suave senteur,

Pour mon âme ravie,
Son parfum est moins doux
Que votre haleine, à vous,
O mon amour, ma mie!

Lorsqu'au bleu firmament,
Quand descend la nuit sombre,
L'étoile ouvre dans l'ombre,
Son œil de diamant,

Pour mon âme ravie,
Son regard est moins doux,
Qu'un seul regard de vous
O mon amour, ma mie!

Quand le soleil de mai
Vient entrouvrir la rose,
Qu'avril retenait close,
Dans le bouton fermé,

Pour mon âme ravie,
Ses rayons sont moins doux
Qu'un seul baiser de vous
O mon amour, ma mie!

Ni l'oiseau, ni la fleur,
Le soleil, ni l'étoile,
Quand votre front se voile,
Ne me parlent au cœur ;

Pour mon âme ravie,
Rien au monde n'est doux,
Qu'un sourire de vous,
O mon amour, ma mie !

21 août 1889.

A. Bonnin.

Chroniques Sablaises.

V

Première visite pastorale de l'Évêque de Luçon, René Soyer, à la ville des Sables-d'Olonne. — Un souvenir de Mgr Affre.

Après le départ, en 1792, de l'évêque de Mercy, le siège de Luçon fut supprimé et le diocèse réuni à celui de La Rochelle. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1818, époque à laquelle, à la suite d'un concordat, l'abbé François-René Soyer fut appelé à restaurer le diocèse de Luçon. Des circonstances inévitables empêchèrent longtemps le nouveau titulaire de prendre possession de son siège. Enfin, le 22 mai 1822, il fit aux Sables sa première visite pastorale. Il y fut accueilli avec un empressement et une pompe qui le flattèrent infiniment. Les autorités de la ville aussi bien que la population ne négligèrent aucun moyen de s'assurer sa précieuse bienveillance, et d'obtenir de lui la concession d'un petit séminaire pour lequel la ville de Fontenay, sa rivale incessante et insatiable, lui faisait une fois encore une concurrence redoutable. Le curé Vrigneau organisa pour cette réception une des processions que, d'habitude, l'Église ne faisait qu'aux solennités de la Fête-Dieu.

De longues files de jeunes vierges aux voiles blancs, et de jeunes garçons couronnés de fleurs, portaient des étendards de gaze et précédaient de nombreux enfants aussi couronnés de roses, répandant d'abondantes corbeilles de fleurs effeuillées devant le prélat bénissant la foule pieusement prosternée. Au milieu de ces nuages d'encens et de fleurs, de petits enfants aux chevelures bouclées, aux vêtements constellés de paillettes d'or, et ornés d'ailes angéliques, cheminaient gracieusement entre les rangs d'un clergé accouru de tout l'arrondissement.

L'évêque avait été harangué aux portes de la ville par le maire Coppat ; et, après les chants graves de la liturgie, et le *Benedictus qui venit in nomine Domini,* l'air avait soudain retenti d'un hymne fait pour la circonstance par le poëte Paliau, et dont le refrain répété en chœur par la population, disait avec enthousiasme :

« Jeunesse Israélite,
» Oh ! chante ton bonheur,
» Tu reçois la visite
» De l'ange du Seigneur. »

Près du dais marchait le grand vicaire de l'évêque ; et, bien qu'il fût encore tout à fait inconnu, une réputation de haute intelligence l'avait tellement devancé que chacun cherchait à confirmer de son regard ce que ce jugement devait nécessairement avoir d'équitable.

L'abbé Denis-Auguste Affre, né en 1793 à Saint-Rome de Tarn, était neveu de l'abbé Boyer, ce restaurateur des Sulpiciens. Bien que jeune encore, il avait déjà acquis par ses doctrines gallicanes et le mérite de quelques publications, une renommée que ses études à Saint-Sulpice rendaient célèbre. Quelques jours après, il ne fut question en ville que du sermon que le lendemain dimanche le grand vicaire prononcerait à Vêpres. On peut prévoir le zèle de la population pour cette heure désirée. L'église fut trop exiguë ; le

curé Vrigneau avait redoublé son luxe ; la timide chaire paroissiale dissimulait de son mieux sous de riches tentures, soutenues par de nombreux choristes, l'indigence de ses modestes contours. Enfin les chants cessèrent ; l'évêque était sur son trône ; le prédicateur apparut ; le silence fut complet ; le discours commença.

D'une voix forte, l'orateur interpella son auditoire surpris et peu préparé à un genre d'éloquence pour lui bien nouveau. Cependant, le sermon se continuait dans une forme étrange et singulière ; on écoutait avec étonnement. Oh ! qu'il est dangereux d'escompter trop tôt le succès dans certaines solennités ! Bientôt, du trône épiscopal quelques regards énergiquement dirigés vers le prédicateur semblèrent être au moins un avertissement ; toutefois des phrases incohérentes se succédèrent. Alors l'évêque se leva ainsi que le clergé ; et l'orateur put comprendre qu'il devait quitter la chaire.

Cet évènement ne pouvait manquer d'être pour la ville un long sujet d'entretiens.

Le lendemain, Monseigneur Soyer et son grand vicaire laissèrent la ville. Le dimanche suivant, l'abbé Affre était de retour ; il prononça *à la messe* un discours d'une éloquence accomplie. Pendant la durée de son canonicat de Luçon, les Sablais n'entendirent plus de lui aucun sermon dans leur église.

L'abbé Affre demeura peu de temps au diocèse de Luçon ; il devint successivement vicaire général d'Amiens et de Paris. En 1839, nommé coadjuteur de Strasbourg, il reçut le titre d'évêque *in partibus* de Pompeïopolis, et en 1840, il fut sacré archevêque de Paris. L'histoire a été pour lui prodigue de célébrités qui s'effacent devant sa mort héroïque du 27 juin 1848, à la suite de la blessure qu'il avait reçue, deux jours auparavant, sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, et de ses dernières paroles : « *Le bon pasteur donne sa vie pour* « *son troupeau.* »

Dr Marcel Petiteau.

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
PENDANT LA RÉVOLUTION

1791

4 janvier. — L'Assemblée nationale exige la prestation de serment des prêtres qui sont dans son sein.

11 janvier. — Sur la demande de ses habitants, la c^ne^ de l'Ile d'Elle est unie au dép^t^ de la Vendée et rattachée au district de Fontenay.

12 janvier. — La municip^té^ dresse l'état indicatif des noms des subdivisions de son territoire, appelées *Sections*.

La ville et fauxbourgs forment six sections.

1° *La Fontaine;* 2° *Notre-Dame;* 3° *Saint-Jean;* 4° *Saint-Nicolas;* 5° *Le Collège;* 6° *L'Union-Chrétienne.*

La campagne en forme vingt-sept :

1° *Jéricho ;* 2° *Champbouin ;* 3° *Champ-Rodais ;* 4° *Bel-Air* 5° *Les Justices ;* 6° *La Maladrie ;* 7° *La Grange-Mauléon ;* 8° *La Sablière ;* 9° *La Roche ;* 10° *Les Horts ;* 11° *La Grande-Prairie ;* 12° *Les Ecluseaux ;* 13° *Les Basses-Rivières ;* 14° *Terreneuve ;* 15° *Grissais ;* 16° *Les Chamirauds ;* 17° *Puybernier ;* 18° *La Garnison ;* 19° *Les Maisonnettes ;* 20° *Champ-Blanc ;* 21° *Les Essarts ;* 22° *La Croix-du-Camp ;* 23° *Le Porteau ;* 24° *Le Pâtis ;* 25° *La Moulinotte ;* 26° *La Croix-Bonnelle ;* 27° *La Ragoiserie.*

13 janvier. — L'Assemblée nationale décrète que l'élection des évêques et des curés se fera au scrutin individuel et à la pluralité des voix.

14 janvier. — La municip^té procède à la réorganisation du bureau d'administration du collège composé, depuis 1763, d'un prêtre désigné par l'évêque de la Rochelle, du Sénéchal, du Procureur du Roi, de deux échevins, de deux notables et du principal. A cette époque, il se trouvait composé comme suit :

Savary de Beauregard, sénéchal.
Jousseaume de Beauregard, proc^r du Roi.
Bridault, curé de Notre-Dame.
Moreau, Philippe, maire.
Belliard, Augustin, échevin.
Joffrion de la Gestière, notable.
Brisson, notable.
Loriou, Jean, prêtre, principal.

21 janvier. — Le clergé de la ville présente à la municip^te un cahier contenant sa déclaration dans laquelle se remarque cette phrase : » *Je jure d'accepter la Constitution civile du Clergé, excepté dans les choses qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle.* »

22 janvier. — La municip^té invite les ecclésiastiques à faire au greffe la déclaration de leur intention de prêter

serment, deux jours au moins avant le 30 du courant, et à se concerter avec lui, pour que le c^ell^ g^al^ de la c^ne^ puisse se transporter successivement, le même jour, dans les trois églises paroissiales. Elle leur mande, en outre, que les déclarations doivent être pures et simples, et que celles faites autrement seraient regardées comme non avenues.

Le c^ell^ g^al^ refuse de recevoir le cahier présenté par le clergé, et l'ajourne au dimanche suivant, pour la prestation du serment.

30 janvier. — Bridault, doyen de Notre-Dame, et ses trois vicaires, Julliard, Antoine-François-Fortuné; Joubert, Pierre-Charles; Payraud, Pierre-Jacques-Mathurin; Saboureau, de la Pommerie, Pierre Raymond, curé de Saint-Jean; les professeurs du collège et autres ecclésiastiques, prêtent le serment exigé, mais avec restriction; Dadeteau, curé de Saint-Nicolas, se conforme à la loi[1].

8 février. — Un décret de l'Assemblée nationale adjuge à la municip^té^, les domaines nationaux ecclésiastiques de la c^ne^ et environs, moyennant 2,708,819 liv. 6 sous 3 deniers, avec la facilité de revendre ce que bon lui semblerait. Un autre décret accorde une pension de 500 livres aux curés remplacés qui se retireront pour refus de serment.

9 février. —Pichard du Page mande aux procureurs-syndics du district que le dimanche, 27 février suivant, à l'issue de la messe paroissiale, aura lieu dans l'église Notre-Dame l'élec-

[1] En Vendée, il y eut 158 ecclésiastiques qui prêtèrent le serment exigé et 195 qui le refusèrent.

Districts.	*Assermentés.*	*Réfractaires.*
Fontenay	62	33
Chataigneraie	34	26
Les Sables	24	23
Roche-sur-Yon	19	37
Challans	12	38
Montaigu	7	38

tion d'un nouvel évêque en remplacement de M. de Merny, déclaré démissionnaire sur son refus de prêter le serment civique.

21 février. — La municipalité des Sables requiert du district un détachement de deux cents hommes de troupes de ligne pour maintenir la tranquillité publique et empêcher les désordres dont elle est menacée à l'occasion du refus de serment par les ecclésiastiques.

23 février. — Duchaffault[1] de la Grignardière d'Avrillé, et son fils, chevalier de Malte, assistent à l'adjudication du bail à ferme de l'abbaye de Bois-Grolland. Le premier donne lecture au district d'une délibération de la commune d'Avrillé du 22 février et de laquelle il résulte que la population veut conserver l'église catholique, ne veut d'autre évêque que le prélat actuel, veut conserver son curé, le sieur Massonet : qu'elle refuse d'adhérer à la constitution civile du clergé ; qu'elle s'oppose la vente des biens de la cure d'Avrillé ; qu'elle y maintiendra ledit curé, même par la force ; qu'elle s'oppose également à la jouissance par les acquéreurs des biens nationaux dépendant de la dite cure, que lui, Duchaffault, porteur de ladite délibération, se tint chargé d'en donner lecture au district, à l'effet de lui faire connaître la protestation de la cure qui regarde comme schismatique le serment exigé des ecclésiastiques, fonctionnaires publics ; que ce serment, ainsi que le décret par la constitution civile du clergé tendait à la subversion de la religion et de tous les pouvoirs qui en

[1] Duchaffault (Sylvestre-François), comte, né à Montaigu, le 5 décembre 1734, seigneur de la Sénardiere, après avoir servi dans le régiment du Roi, infanterie, fit en Allemagne, une partie de la guerre de sept ans. Forcé d'émigrer en 1791, il servit d'abord à l'armée des Princes, comme chef d'escouade, puis à l'armée de Condé qu'il rejoignit à Worms. Il épousa en 1759, Marie-Françoise-Renée Marin, dame de la Guignardière

Après avoir fait sa soumission, le 22 mars 1800, il entra alors dans les ordres, fut nommé curé de Guyonnière (Vendée) et mourut à Nantes le 9 juin 1822.

dérivent ; qu'enfin elle prenait sous sa protection le sieur Massonet, son curé, et qu'elle l'y maintiendrait envers et contre tous. Louis Roger, officier municipal de la paroisse d'Avrillé, a alors déclaré au district que, depuis environ deux mois, les sieurs Duchaffault, Massonet curé, Bareil maire, se sont mis à la tête de la paroisse et s'opposent à la publication des lois. Qu'hier 22, les domestiques de Duchaffault ont sonné le tocsin depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures. Qu'à la suite de cet appel, la population se trouva réunie dans la cuisine de la cure ; que ledit Roger y a été insulté. Que Boisard, ancien domestique de Duchaffault, Pierre et Louis Arnaud, maçons, s'avancèrent pour le saisir au collet, ce qui l'obligea à s'enfuir. Le Directoire de district arrête qu'il en instruira aussitôt le département et lui demandera des troupes.

25 février. — Une loi établit un tribunal criminel pour chaque département, composé d'un président, de trois juges nommés par les électeurs du département, et de trois autres pris chacun tous les trois mois et, par tour, dans les tribunaux de districts avec un accusateur public et un greffier également nommés par les électeurs du département.

26 février. — La municip^té invite les citoyens à faire enlever et supprimer les armoiries existant sur leurs portes d'entrée de cours, maisons et autres lieux, leur déclarant, qu'à l'expiration du délai de huitaine accordé, lesdites armoiries seront enlevées aux frais des délinquants. Ils ne pourront, en outre, porter ni faire porter aucune livrée.

Le procureur de la c^ne est chargé de faire disparaître les armoiries placées sur les édifices et les lieux publics, et démolir les piliers ou fourches patibulaires, dont les matériaux seront vendus.

La municip^té décide, en outre, la démolition de la porte

du Pont-aux-Chèvres[1], dont les matériaux serviront à combler la partie des douves située vis-à-vis ladite porte, où se trouvait le pont détruit.

On substitue au sceau, orné des armes de la ville, un cachet portant pour empreinte « LA NATION, LA LOI, LE ROI et ces légendes, MUNICIPALITÉ DE FONTENAY-LE-COMTE. »

27 février. — L'Assemblée électorale se réunit à Fontenay, pour la nomination d'un évêque constitutionnel. Les opérations sont inaugurées par une messe, célébrée par Bridault, doyen de Notre-Dame. L'Assemblée procède ensuite à l'élection des présidents, scrutateurs et secrétaires provisoires, puis à celle du bureau définitif.

28 février. — Les opérations électorales sont poursuivies. Au 3e tour de scrutin, *Goupilleau*, Philippe-Charles-Aimé, de Montaigu, est élu président ; *Regain*, Pierre-Simon-Célestin, des Sables ; *Caillaud*, Jean-Baptiste-Aimé, du Tablier. *Majou*, des Grois[2], Jean-Joseph-Daniel, scrutateurs ; et *Guichet*, Jacques-Charles, du Breuil-Barret, secrétaire.

Dans la soirée, à son entrée en séance, l'Assemblée reçoit deux paquets. L'un de M. de Coucy, évêque de La Rochelle ; l'autre, de l'abbé de Beauregard, grand vicaire de Luçon, renfermant des protestations contre l'acte qu'elle allait consommer. Après avoir décidé qu'elle n'en ferait pas l'ouverture et

[1] Au-dessus de cette porte avait été placée une statue de Louis XIV, sur le piédestal de laquelle on lisait l'inscription suivante :

LUDOVICO XIV,
FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGI
GLORIOSISSIMO,
IOHANNIS BABIN, MAJORIS
SUMPTIBUS ET CURIS,
ANNO DOMINI MDCLXXIV.

(Notes manusc. de Prézeau).

[2] Cne de St-Germain de Prinçay.

qu'elle les transmettrait à l'Assemblée nationale, elle ouvre le scrutin. Au premier tour, Ballard, député, obtient le même nombre de suffrages que *Servant*, Jean-Sylvain, sup^r de l'oratoire de Saumur, homme d'une grande piété, déjà mis sur les rangs pour l'évêché d'Angers et premier vicaire-général de cette ville. Au 2e tour, ce dernier l'emporte ; et, au lieu de 71 voix qui lui étaient nécessaires, il en obtient 77.

On commence la démolition de la porte du Pont-aux-Chèvres.

1er Mars. — Le bureau clôture les opérations électorales et signe le procès-verbal. — A 9 heures du matin, tous les corps administratifs, le tribunal, la garde nationale, la troupe de ligne, convoqués pour assister à la proclamation du prélat, se rendent à l'église Notre-Dame au milieu d'une affluence considérable. Lorsque le célébrant se présente à l'autel, Goupilleau (de Montaigu) gravit l'escalier du chœur et s'écrie au milieu du plus profond silence : « *Citoyens, peuple, clergé ! Jean Servant, prêtre de l'oratoire, sup^r de la maison de Saumur, a été élu évêque du dép^t de la Vendée. Rendez grâces à l'Eternel.* » Cette proclamation, est couverte des applaudissements des spectateurs, de salves d'artillerie, du carillon des cloches et suivie d'un *Te Deum*.

Goupilleau présente, au direct^re du dép^t, le procès-verbal de l'élection de Servant à l'évêché de la Vendée, et requiert acte de ce dépôt.

3 mars. — L'Assemblée nationale décrète que l'argenterie des églises, chapitres, et communautés religieuses, qui a été jugée utile au culte, sera envoyée par les directoires des districts aux hôtels des monnaies les plus voisins.

4 mars. — L'Assemblée nationale décrète la suppression du régime des milices, des 13 régiments de grenadiers

royaux, des 14 régiments provinciaux et des 78 bataillons formant les troupes provinciales.

5 mars. — Servant informe Goupilleau (de Montaigu) de son acceptation, sous certaines réserves, de l'épiscopat constitutionnel de la Vendée,

8 mars. — Les administrateurs du district de la Châtaignerie remercient Goupilleau (de Montaigu) de leur avoir envoyé le compte-rendu de l'élection de Servant.

10 mars. — De Mercy, évêque de Luçon, flétrit la conduite de Servant, et l'exhorte à revenir sur son acceptation, pour éviter les censures canoniques.

15 mars. — Goupilleau (de Fontenay), membre de l'Assemblée nationale, fait connaître à son cousin le contenu des paquets, qui avaient été adressés à ce dernier pendant l'élection de Servant. Le gros contenait une foule d'exemplaires de la lettre de l'évêque de Luçon aux électeurs du dép^t^; le petit, une lettre manuscrite de M. de Coucy, évêque de la Rochelle, dans les mêmes principes que celle de son collègue.

16 mars. — Delessart, ministre de l'intérieur, informe Goupilleau (de M.) que le Roi a appris, avec intérêt, les détails de la nomination de Servant.

17 mars. — Le comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale demande l'état des membres du clergé, qui ont prêté le serment constitutionnel et de ceux qui l'ont refusé.

23 mars. — L'église, le couvent et la maison des ci-devant Jacobins de Fontenay sont revendus par la municip^té^ pour la somme de onze mille livres.

24 mars. — Le couvent de Capucins de Fontenay et son enclôture sont également revendus pour la somme de six mille six cents livres.

29 mars. — Le département mande au district des Sables que cent hommes du régiment du Perche sont dirigés sur les Sables.

30 mars. — Servant informe Goupilleau (de M.) qu'il refuse d'accepter les fonctions d'évêque constitutionnel de la Vendée.

6 avril. — Le directre de dépt informe les districts du refus fait par Servant d'accepter l'épiscopat.

10 avril. — Servant réitère sa renonciation définitive et irrévocable à l'épiscopat.

13 avril. — Les compagnies d'élite de la garde natle de Fontenay sont versées dans les autres compagnies.

Jusqu'en 1789, il avait existé une milice bourgeoise, composée de cinq compagnies d'infanterie, ayant deux drapeaux, et d'une de cavalerie, avec un étendard. Lors de l'insurrection du 10 août, les citoyens s'assemblèrent et formèrent une milice nationale de huit compagnies, y compris celle de cavalerie. Peu après, les jeunes gens s'uniformèrent, et composèrent une compagnie qui prit le nom de *chasseurs* volontaires. En mai 1790, plusieurs citoyens se détachèrent des diverses compagnies pour en former une de grenadiers et une de chasseurs.

Pour se conformer aux décrets de l'Assemblée des 12 et et 24 juin précédents, la municipté arrête : 1° qu'elle fera faire un drapeau tricolore pour la garde nationale de la ville ; 2° que les drapeaux et étendards de la même milice nationale seront déposés à la voûte de Notre-Dame ; 3° que nul citoyen ne sera reçu dans la garde, s'il n'est inscrit sur le registre civique ; 4° qu'on procédera, le dimanche 17 avril, sur la place Royale, à la reconstitution des cadres des nouvelles compagnies, et qu'une convocation sera adressée, à cet effet, à toutes les gardes nationales.

15 avril. — Un décret de l'Assemblée nationale impose la prestation de serment à tous les ecclésiastiques sans distinction. — Le procureur-g^al^-syndic informe le district du refus définitif, par Servant, d'accepter les fonctions d'évêque constitutionnel.

16 avril. — Les électeurs sont convoqués le dimanche, 1er mai suivant, pour l'élection d'un nouvel évêque, en remplacement de Servant.

17 avril. — La municip^té^ procède à la réorganisation des cadres de la garde nationale.

18 avril. — Les officiers de l'état-major de la garde nat^le^ adressent, de Niort, à la municip^té^, leur démission collective et réclament leurs états de services.

L'Etat-major était alors composé de :

Savary de Calais (L. J. P. N.), colonel ;
Savary des Forges, (J^n^ B^te^ Ant^ne^), lieut^t^-colonel ;
Baudry d'Asson, (Jacques-Gabriel), major-général ;
Boucard, aîné, major en second ;
Savary, Luc, aide-major ;
Jolly de Saint-Picq, Augustin, sous-aide-major ;
Savary de l'Epinerais, (Marc-Ant^ne^), idem.

La municip^té^ les exhorte à continuer leurs fonctions, jusqu'à la réorganisation de la garde nationale.

Le Roi nomme *de Verteuil*, lieuten^t^-g^al^, command^t^ la 12e division militaire, composée de la Loire-Inférieure, la Vendée, la Charente-Inférieure et les Deux-Sèvres, avec *Dumouriez* et *d'Harambure*, comme maréchaux de camp.

21 avril. — Cent hommes du 30e rég^t^ d'infanterie passent à Luçon.

25 avril. — On célèbre, dans l'église Notre-Dame, la cérémonie du dépôt des guidons et étendards de la garde nationale. A 8 heures du matin, la garde nat^le^, rassemblée sur la place, s'est rendue, avec les étendards et guidons, dans l'église Notre-Dame. Arrivés dans la nef, les porte-drapeaux se sont avancés vers la municip^té^, placée à l'entrée du sanctuaire et le maire leur a adressé ces paroles: «Gardes nationaux, défen-
» seurs de nos foyers, votre soumission à la loi imprime dans
« nos cœurs une sensibilité digne du civisme, que vous
« montrez et qui nous anime. Aussi dignes de porter que de
« défendre vos drapeaux, vous venez les consacrer à l'union,
« à la concorde, à la paix. Fût-il un lieu plus digne de ce pré-
« cieux dépôt, que ce temple du Dieu des armées. Nos neveux,
« prosternés dans ce sanctuaire auguste, sentiront leurs
« cœurs émus à l'aspect de ces trophées de votre bravoure et
« de votre patriotisme. Ils se diront, saisis d'un saint en-
« thousiasme : Nos pères défendirent de tout leur pouvoir
« une constitution sans laquelle, loin du bonheur qu'ils nous
« ont préparé, nous ramperions encore sous l'empire de
« l'esclavage. Ils s'écrieront : le sang de nos pères fut
« toujours prêt à couler pour le maintien de la tranquillité
« dans cette cité, et, grâce à leur zèle et à leur activité, elle fut
« garantie de ces scènes d'horreur, désolation de tant
« d'autres. Ils se diront : que les mânes de nos pères nous
« sont chères ! Ces drapeaux, monuments de leur bravoure,
« deviendront le ravage des temps, mais le souvenir de notre
« reconnaissance perpétuera leur gloire, et nous la transmet-
« trons à la postérité !

« Soldats citoyens ! Voici votre récompense, destinée aux
« héros ! Elle est également due aux amis de la Constitution.
» Après avoir consacré ces symboles militaires à la concorde,
« à l'union et à la paix, consacrons-y le même esprit et nos
« cœurs ! Le salut de la Constitution, le bonheur et la tranquil-
« lité de cette ville l'exigent et nous le commandent. Citoyens
« et soldats, que composons-nous, sinon une armée de frères,

« dont le courage et les forces ne doivent lutter que contre « des ennemis, ceux de la Constitution. Peut-être, qu'en ce mo- « ment, nous les avons à combattre ; notre division ferait leur « triomphe. Pour leur défaite, nous avons besoin de la con- « corde, l'union et la paix parmi nous. Jurons tous, devant « l'Être éternel, que loin de nous désunir, ces vertus seront « notre signal de ralliement, sous les nouveaux drapeaux que « la loi vous indique, et que la munipal^té vous a fait préparer. »

Le colonel prenant alors la parole, au nom des officiers de l'état-major, s'est écrié : Messieurs, la loi et l'honneur sont satisfaits. Puissent à jamais règner la paix, l'union, la concorde, seul objet de vos vœux et de tout vrai Français ! » Des applaudissements nombreux ont suivi ces discours. La municipal^té a alors reçu les drapeaux et les a fait attacher, séance tenante, à la voûte de l'église : Les deux de la légion du côté de l'évangile, celui des volontaires et l'étendard de la cavalerie du côté de l'épître. — La garde nat^le s'est ensuite retirée, et les officiers municipaux se sont rendus à la mairie, suivis des officiers de l'état-major, auxquels ils ont donné acte du dépôt, qui venait d'être effectué entre leurs mains.

26 avril. — La municipal^té procède à l'élection des officiers de la garde nationale, dont l'état-major se trouve composé comme suit :

Robert-Baudusière (Marie Benj^in), colonel ;
Baudry d'Asson (Jacq.-Gabriel), lieutt. colonel;
Boucard, aîné, major-g^al ;
Girard, le j^ne, major en second ;
Denfer du Clousy (Paul-Marie), aide-major ;
Denfer du Fief (Henri-Bonav^re-Victor), idem ;
Queneau (Nicolas-Pierre-Augustin), porte-drapeau ;
Mallet (François), tambour-major ;

1er mai. — Bénédiction du drapeau et proclamation des officiers de la garde nationale.

A 7 heures du matin, la municipté réunie à l'hôtel-de-ville, apprenant que la garde natle s'était transportée à l'église Notre-Dame, s'y est rendue avec le nouveau drapeau, porté dans son étui par un des gagés de ville, qui l'a déposé sur les marches de l'autel, au milieu d'une affluence considérable. Peu après, le maire, prenant le drapeau, l'a présenté au colonel, et a prononcé un discours approprié à la circonstance. Celui-ci a déposé le drapeau sur l'autel, pendant que l'abbé Giraudeau, principal du collège, montait en chaire et adressait à l'auditoire quelques paroles de circonstance. Ce dernier étant revenu à l'autel, le drapeau a été déployé par le colonel et bénit par l'officiant. Robert-Baudusière a prononcé un nouveau discours et remis l'étendard au porte-drapeau. Bréchard et Lemercier ont alors prononcé quelques paroles, au nom de leurs compagnies, lesquelles respiraient la fraternité, la concorde et le plus vif patriotisme. Elles ont été suivies de nombreux applaudissements et des cris de « *Vivent la Nation, la Loi et le Roi! Vivent les officiers municipaux...* ! » Après cette cérémonie, l'abbé Giraudeau a célébré la messe, à la suite de laquelle la garde nationale et la municipalité se sont rendues sur la place Royale. Les compagnies ont formé le carré, les officiers et l'état-major se sont mis au centre, et le maire a proclamé les officiers de l'état-major, lesquels se sont rendus, devant le front de chaque compie, proclamer, à leur tour, les officiers de chacune d'elle, et, à chaque proclamation, les uns et les autres se sont donné l'accolade avec des témoignages non équivoques de la plus sincère union.

A onze heures du matin, à l'issue de la messe paroissiale, célébrée par le doyen, l'assemblée a procédé au scrutin, pour la nomination d'un nouvel évêque constitutionnel.

La société ambulante des amis de la Constitution arrive à à Fontenay, venant du château de l'Oie, cne de Ste-Florence,

où elle avait inauguré ses assises, et y tient sa première séance. Elle avait pour président : Girard de Villars, ancien avocat du roi au présidial de la Rochelle ; pour vice-président, Moulins de la Vinese, Isidore-Eli ; et pour secrétaires, Ladouespe, Jacques-Louis-Etienne de Mouchamps, et Fayau, le jne, de Rochecervière.

Une sédition éclate à St-Christophe du Ligneron, à l'instigation de Regain, des Sables, son curé. Dès le matin, le tocsin retentit ; une foule de furieux se précipite dans l'église, brise les bancs des roturiers et les fait brûler sur la place. Ils vont de là, attaquer, dans leurs domiciles, les gardes nationaux, les corps administratifs et les citoyens qui avaient montré leur attachement à la Constitution. Les gendarmes de Challans et de Palluau sont insultés, maltraités, obligés de se renfermer dans une maison particulière, pour empêcher l'effusion du sang et mettre leur vie en sûreté. Instruit de ces faits, le directoire du district de Challans requiert les gardes-nationales des environs, et arrête que le procureur-syndic se transportera à St-Christophe avec toutes les forces disponibles, pour faire arrêter les chef factieux. Avisé de ces faits, le district des Sables, arrête que M. de Sarcus, command^t de l'escadron du 16e régiment — ci-devant Royal-Lorraine — en garnison aux Sables, sera requis d'expédier sur le champ à Challans un piquet de 25 cavaliers, pour s'y mettre à la disposition des autorités.

2 mai. — L'assemblée électorale continue ses opérations. Dès le premier tour de scrutin, Rodrigue, François-Ambroise curé de Fougeré, obtient la majorité absolue des suffrages, et aussitôt plusieurs délégués de la société populaire et des électeurs, partent pour lui en porter la nouvelle. A dix heures du soir, on apprend l'acceptation de Rodrigue[1].

[1] Rodrigue, ancien sulpicien, était né à Nantes, le 10 décembre 1730. Reçu à Paris bachelier en théologie, il s'affilia à la congrégation de Saint-Sulpice. Il fut nommé desservant de la Crosnière en 1772 ; puis, en 1775, prieur-curé

Sur ces entrefaites, Rouillé arrive de Palluau, et répand l'alarme en apprenant que tout est à feu et à sang, dans la paroisse de St-Christophe et dans le district de Challans. Le spectacle est interrompu, et les électeurs en sortent pour se rendre au département, et presser le directoire d'envoyer des secours. A onze heures du soir, celui-ci arrête, que le lendemain, 133 gardes nationaux et un détachement de 40 cavaliers de Lorraine seront envoyés sur le théâtre de l'insurrection. Pichard du Page, procr-gal-syndic et Majou des Grois, l'aîné, sont nommés commissaires.

Entre temps, le procr-syndic de Challans, accompagné de gardes nationaux de communes voisines, d'un détachemt de dragons-Conti, en garnison à Machecoul, et de brigades de gendarmerie natle, s'était rendu à St-Christophe. Malgré une pluie abondante, les factieux se mirent en devoir de résister. Cachés derrière les haies, les buissons, ils firent sur la troupe une décharge, qui blessa deux dragons et plusieurs chevaux. Les troupes fondirent alors sur les rebelles, qui furent mis en fuite et dispersés, après avoir eu plusieurs blessés.

Rodrigue informe Goupilleau (de M.) qu'il accepte les fonctions d'évêque constitutionnel.

3 mai.—A 6 heures du matin, la municipté convoque la garde natle sur la place Royale. On distrait de chaque compagnie, le nombre d'hommes nécessaires pour former l'effectif demandé[2], et l'on distribue mille cartouches à ce détachement. Les commissaires conciliateurs et les officiers municipaux se rendent sur la place ; la troupe forme le cercle

du Fougeré. Appelé à l'évêché constitutionnel de la Vendée, il abdiqua, le 6 décembre 1793, et devint président de l'admon centrale de Luçon, puis juge du tribunal de Fontenay en avril 1797, et juge-instructeur au tribunal de Montaigu ; le 14 mai 1800. Deux mois après, il devenait président du tribunal et directeur du jury de cet arrondissement. Il prit sa retraite en 1811 et mourut le 8 décembre 1813, jouissant d'une petite pension de 600 livres.

[2] 150 hommes commandés par Girard, capitaine de grenadiers.

autour d'eux, et lecture est donnée de la délib^on du direct^re du dép^t. Pichard du Page et Majou font serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi, et au Roi, et de remplir, avec zèle et courage, les fonctions dont ils sont investis. La troupe jure également obéissance aux commissaires et à ses officiers, se fait remettre le nouveau drapeau, et fait viser, par la municip^té, l'itinéraire à suivre par le détachement. A dix heures, la municip^té se rend à l'hôtel-de-ville. Elle y reçoit une députation des électeurs du départem^t, l'invitant à assister à la proclamation de Rodrigue, curé du Fougeré et qui venait d'arriver. Les officiers municipaux et autres corps constitués se rendent alors à Notre-Dame, pour assister à cette cérémonie. Le nouveau prélat, en bottes fortes, la soutane retroussée, un bâton à la main, suivi d'un domestique tenant un petit cheval fort maigre, sur lequel étaient attachées des bougettes, venait d'arriver à la barrière de Nantes. Moulins de la Vineuse, vice-président de la Société populaire, lui porte alors la parole au nom des patriotes présents, et lui dépeint les maux qu'engendre le fanatisme en Vendée. Pour toute réponse, Rodrigue secoue la tête, hausse les épaules, et se remet en selle, pour gagner une hôtellerie, où le cortège le suit.

Sur les onze heures, l'évêque s'est rendu à Notre-Dame, accompagné de plusieurs électeurs. Il a été reçu à la porte principale, où Quéneau, l'un des commissaires, lui a adressé un compliment, auquel il a répondu. Arrivé au chœur, Goupilleau (de M.), lui en a adressé un autre, auquel le prélat a également fait réponse. Ayant ensuite déclaré accepter les fonctions, auxquelles il venait d'être appelé, il a été proclamé par le président, au bruit des tambours, des salves d'artillerie et du carillon des cloches. Un *Te Deum* a ensuite été chanté, et la grand'messe célébrée, en présence d'une foule immense.

L'évêque a ensuite été conduit à l'auberge de la Coupe, par un détachement de gardes nationaux et quelques électeurs. — Peu après, la municip^té est allée rendre visite au prélat.

Le maire lui a fait une allocution à laquelle il a répondu. Dans la soirée, les Amis de la Constitution l'invitèrent à un banquet, auquel il assista, placé entre Goupilleau (de M.), et Moulins, vice-président de la Société. Les convives se rendirent ensuite au club, auquel Rodrigue se fit affilier, et où il occupa une place d'honneur, auprès du président.

4 mai. — A 10 heures du matin, les officiers municip^x^ assistent à un service funèbre, célébré aux frais de la c^ne^, dans l'église St-Nicolas, en l'honneur de Mirabeau, par Daudeteau, curé de la paroisse. Pendant l'office, une quête, au profit des pauvres, est faite par deux municipaux et remise au curé. — Cinq cents gardes nationaux Sablais, commandés par Gaudin et Sourouille partent pour St-Christophe-du-Ligneron, avec vingt-cinq chasseurs du 16e régiment de Lorraine Pichard du Page arrive aux Sables.

5 mai. — Girard, cap^ne^ de grenadiers, accompagné de 150 gardes nationaux de Fontenay, arrive aux Sables.

7 mai. — Un décret de l'Assemblée Nat^le^ accorde aux prêtres réfractaires, l'usage des églises paroissiales, pour y dire la messe.

Ordre est donné par le directoire des Sables, de mettre l'abbé Regain, vic^re^ de St-Christophe-du-Ligneron, signalé comme l'auteur des troubles, en état d'arrestation.

11 mai. — Belliard, aîné, informe Metivier, de Poitiers, de dissentions survenues entre le directoire de département et les patriotes avancés.

12 mai. La municip^té^ procède à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant du couvent des Capucins de Fontenay.

13 mai. — Le District des Sables, prend lecture d'un paquet adressé par la municip^té^ de Coëx, contenant un procès-

verbal, rédigé par elle, le 5 du courant, annonçant que, dans le cours de la semaine, il y a eu plusieurs attroupements des plus menaçants ; que le citoyen Lansier[1], l'un des administrateurs du district, a couru les plus grands dangers et a failli être tué d'un coup de feu par le sieur Rapiteau[2].

14 mai. — Quatre-vingt-trois hommes du détachement de la garde nat^le^, parti le 3 pour Challans, avec le drapeau, reviennent à Fontenay. A leur arrivée, la municip^té^ se rend sur la place pour leur souhaiter la bienvenue, et les féliciter de leur patriotisme, de leur bonne conduite et du succès de leur mission.

19 mai. — Le Direct^re^ de dép^t^ requiert de Verteuil, c^t^ de la 12e div^on^ milit^re^ de diriger de la Rochelle, sur les Sables, le 2e bat^on^ du 25e rég^t^ d'inf^rie^, ci-dev^t^ Poitou. — Delessart, ministre de l'Intérieur, accuse réception à Goupilleau (de M.), du procès-verbal d'élection de Rodrigue, comme évêque constitutionnel.

L'abbé Gaudin (Jacques), curé des Sables, accepte les fonctions de vicaire g^al^ constitutionnel de la Vendée.

20 mai. — La confirmation canonique est accordée à Rodrigue par Panareau, évêque métropolitain du sud-ouest. (Bordeaux).

21 mai. — Un arrêté du Directoire de dép^t^ destitue de leurs fonctions Rogues, Michel, aumônier de l'Hôtel-Dieu et Sa-

[1] Pierre-Alexandre Lansier, né en 1736, était fils de Jacques Lansier, sénéchal de Palluau et de Marie-Suzanne Fillâtre. En septembre 91, il abandonna la Guessière, c^no^ de Beaulieu-s.-la-Roche, il était fermier et maire ; pour aller habiter Coëx, où il avait acheté des terres dépendant de la cure. Lors de l'insurrection, en mars 93, il dût se réfugier aux Sables, où il devint président du directoire du district de cette vtlle.

[2] Rapiteau, Jacques, laboureur, âgé de 67 ans, d'Aizenay, fût fait prisonnier, et condomné à mort, le 26 janvier 94 par la commission militaire des Sables, comme courrier des rebelles.

bouraud des Marais, Pierre-Benjamin, aumônier de l'Hôpital-général.

25 mai. — Le reste du détachement (50 hommes), de la garde natl^e, envoyé, le 3 mai précédent, à Challans, retourne à Fontenay.

28-29 mai. — Les Assemblées primaires sont convoquées, du 12 au 25 juin, pour l'élection des membres à l'Assemblée Législative. La Vendée devra élire neuf députés.

29 mai. — A 10 heures du matin, Rodrigue est consacré à Paris, par Gabel, évêque métropolitain du dépt de Paris, et en présence de Saurisse, évêque des Landes, et de Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, tous trois députés à l'Assemblée Nationale.

30 mai. — Brumauld de Beauregard, grand vicaire de M. de Mercy, évêque non conformiste de Luçon, adresse aux curés du diocèse des instructions sur la conduite, qu'ils auront à tenir, par suite du décret de l'Assemblée du 7 mai précédent.

Le 2e bataillon du 25e régt de ligne, reçoit l'ordre de se rendre des Sables à Nantes.

Le 84e de ligne — ci-devant Rohan — vient tenir garnison aux Sables.

31 mai. — Delessart, ministre de l'intérieur, demande aux administrateurs du dépt des renseignemets, au sujet d'une pétition adressée à l'Assemblée.

A. Bitton.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE

NÉCROPHAGIE VENDÉENNE

Cabès-sur-Vrèse, le 12 novembre 1889.

MON CHER AMI.

QUE votre dépêche de ce soir m'a fait de bien et que je vous en remercie ! Elle m'a rendu appétit et gaieté. Le 8 décembre prochain, je ferai brûler pour vous et pour LUI, à la Madone de Malbrick-le-Chail, un cierge de reconnaissance de huit livres *poisant*. Mais vous m'avez terriblement fait languir tout de même, savez-vous !

Un jour et demi d'attente !

Ah ! voilà. Monsieur le directeur de la *Revue du Bas-Poitou* était à la campagne. Est-ce que l'on va à la campagne quand un bruit pareil court le monde ? Oui, Monsieur se voiturait dans ses propriétés (vous avez dû avoir de la pluie, hein ! tant mieux), et moi pendant ce temps-là, je me morfondais, voulant toujours douter et pourtant ne pouvant me refuser à croire à la terrible nouvelle qui m'arrivait de Paris tout imprimée.

Je vous rends justice. Dès que le service de suprême petite vitesse, qui relie les domiciles respectifs des citoyens français avec les bureaux télégraphiques, vous eût enfin, à grand renfort de *faire suivre*, appris ma douloureuse anxiété, vous n'avez fait qu'un bond jusqu'à Fontenay. Vous avez constaté de vos yeux que le défunt en question

était toujours vivant et bien vivant, quoique « mort récemment » et trois heures après j'étais rassuré.

Tout est bien qui finit bien et vive les défunts qui ne sont pas morts! N'importe, je garderai *éternellement* une canine, comparable à celle qui ornait, dit-on, votre compatriote Geoffroy de Maillezais, à l'adresse de ce grand innocent de libraire parisien, ou quasi tel — il habite les Prés-Saint-Gervais. C'est cela qui doit lui donner des distractions.) — qui s'est avisé hier matin de m'apprendre la transmigration au pays des ombres (j'entends les ombres transparentes) de votre grand aquafortiste vendéen. Vous savez que je suis un passionné de Rochebrune presqu'autant que d'Albert Dürer, et voilà pas mal de temps déjà que cela dure. J'ai son œuvre presque au complet. Et quand la chance me permet de découvrir quelque part un de ses autographes je fais des folies. C'est pourquoi, au même moment où je vous demandais de me fixer sur la réalité de la triste nouvelle, je notifiais à Saffroy — c'est à ce nom bizarre que répond le libraire bien informé qui pontifie aux Prés-Saint-Gervais, — d'avoir à m'expédier sans retard, sous pli cacheté et recommandé, la précieuse « LETTRE AUTOGRAPHE SIGNÉE. 4 PAGES. 3 FRANCS. » écrite par « O. DE ROCHEBRUNE, CÉLÈBRE GRAVEUR, **MORT RÉCEMMENT** » (*sic*), que je voyais figurer sur son dernier catalogue.

Je viens de la recevoir, presque en même temps que vos deux mots, cette lettre convoitée, occasion de mes transes. Quelle douche ! ! Elle est bien autographe et signée. Elle est bien d'Octave de Rochebrune. C'est vrai. Elle a même bien l'air authentique, mais c'est tout. — Au fait, j'aurais dû me douter que même aux Prés-Saint-Gervais, près Paris (Seine), on n'est pas assez province pour coter trois francs un autographe de Rochebrune. Trois francs, c'est le prix d'un lapin.

Si vous voulez, pour la chronique bibliographique de votre prochain numéro, la description et reproduction du dit autographe, je puis vous en offrir la primeur... sans déflorer ma collection :

1° Il y a quatre pages de papier (en cela Saffroy n'a pas menti). 2° Le papier n'est pas en fil. 3° Format in-octavo, un vulgaire *poulet*. 4° On n'y trouve pas l'entête habituelle, gravée par le maître et représentant le logis de Terre-neuve. Du papier comme on en emploie pour n'importe qui. 5° L'enveloppe manque. 6° La lettre a certainement séjourné de longues heures dans la poche et sur la table de travail du destinataire inconnu. On y constate des cornes, des pliures fatiguées, des maculations, comme qui dirait le semi-brûlement produit par le voisinage trop voisin d'un bout de cigare en détresse. 7° Des quatre pages, il y en a trois, absolument vierges, vierges vous

comprenez au point de vue calligraphique. 8° La 4e page, la première plutôt, est vierge, elle aussi, en majeure partie. 9° On y découvre cependant, sans trop chercher, quelques mots, une ligne trois quarts, tracés de cette écriture nerveuse et originale qui a tant d'analogie avec celle de tous les illustres manieurs de la pointe et du burin.

Ces quelques mots, je vous les livre, sans m'agenouiller cependant outre mesure devant eux. Ils disent :

Je vous ai affirmé que je n'en tirerais que 25 épreuves.

ROCHEBRUNE.

Ah ! ce serait curieux tout de même, si je savais le *numéro* dont il s'agit ! Si encore, dans un coin reculé, on arrivait à dénicher un lambeau de date ! Avec un os du dos ou de la patte, un préhistorien reconstitue une bête de huit mètres de long. Avec une date, j'aurais pu, à grand renfort de critique historique et de chronologie, m'escrimer à découvrir l'eau forte dont il s'agit, mais rien, rien, rien. O Saffroy, j'aurai toujours deux dents contre toi !

Il me semble flairer à travers cette question de tirage, qu'il devait y en avoir (du tirage) à ce moment-là. Ce bout de papier sent à la fois l'imprimeur grincheux, exigeant, pratique, et l'auteur agacé. S'agirait-il du roi des typos en taille-douce (il tirait quelquefois rudement sec), qui gîtait à Paris, quai de la Tournelle, le père *Beillet* : En tout cas, moi je vais *payer* (bien mauvais, mon mot involontaire) 3 fr. + 65 c. + 40 c., total 4 fr. et un sou, pour ce malheureux autographe échoué aux Prés-Saint-Gervais. C'est raide !

Vous devriez, mon cher ami, pour ma consolation et ma vengeance, servir à vos lecteurs les deux *canards* mis au monde par Saffroy. Inutile d'enj*oliver*. Ce serait assez appétissant *au naturel*. Mais vous pourriez peut-être pour raconter l'histoire employer avec avantage la langue des Dieux. Un peu de musique même ne nuirait pas. Exécuté au théâtre de Fontenay par l'orphéon municipal, avec permission de Monsieur le maire, cela aurait certainement un très vif succès. Il y a dans les *Prés-Saint-Gervais* de Lecocq (2e acte, scène 4) un récitatif qui me paraitrait susceptible d'être appliqué très facilement à la chose. Une complainte célèbre pourrait vous fournir le refrain :

Est-il rien sur la terre
Qui soit plus amusant

Que l'erreur d'un libraire
Faisant porter en terre
(Sans son assentiment)
Un graveur frais et vert,
Qui jusques à présent
Ne s'imagine guères
De chercher un notaire
Pour fair' son testament.
.....

Il ne serait pas peut-être mal de terminer par un effet dramatiqu En transcrivant la 8e scène du 3e acte du *Roi de Lahore* et quelques motifs de la marche du *Tannhauser*, on arriverait à une final traduisant bien la joie des peuples à la nouvelle de la *Résurrection*. Je suis convaincu que les dilettante fontenaisiens ne trouveraien pas *ça froid* du tout.....

Je reviens à l'inhumé précipitamment des bords de la Vendée.

Il y a quelques mois, j'ai eu la visite d'un confrère en iconophilie, qui, malgré sa myopie, possède des vues originales. Le dit confrère classe les eaux-fortes du maître fontenaisien en deux catégories : les blondes et les brunes. Les blondes, les plus rares, péchés de jeunesse généralement, se répartissent en plusieurs espèces. Item pour les brunes, bien plus nombreuses que les blondes. Il y aurait les brunes aux tons d'ébène, les brunes aux tons de palissandre, les brunes aux tons de noir de fumée, etc. Moi, en fait de blondes et de brunes, j'aime mieux les rouges, celles, si vous préférez, qui ont la marque rouge. Je suis même très exclusif sur ce chapitre. Néanmoins je vous transmets l'idée du confrère et je crois, permettez-moi ce petit conseil, que vous feriez bien d'appeler l'attention de votre excellent collaborateur Bonnin sur cette façon nouvelle d'envisager l'eau-forte.

Excusez, mon cher ami, la longueur de la présente *épître*. Elle n'avait d'autre motif que de vous dire ma joie de savoir enfin que j'ai été induit en erreur par le Claudin des Prés-Saint-Gervais et ma vexation de n'avoir augmenté mes cartons que... de ce que vous savez.

Je me leurre toujours de l'espoir de vous pousser quelque jour une visite. J'espère bien aussi que le jour où il me sera donné de réaliser ce rêve, le *Terre-neuve* qui protège contre les indiscrets l'officine du maître graveur, ne refusera pas l'entrée du sanctuaire à votre vieux camarade

TH. LEBRÉE.

L'HABITATION DU CHEF VENDÉEN JOLY

La Roche-sur-Yon, 28 août, 1889.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Les souvenirs de notre grande lutte fratricide vont s'affaiblissant, de jour en jour, dans la mémoire du peuple, et c'est à peine si les rarissimes vieillards, qui ont survécu à cette terrible époque, peuvent retracer à ses oreilles avides ses diverses et poignantes péripéties.

J'ai pu m'en convaincre, du reste, en me transportant, l'autre jour, dans le village de la Chapelle-Hermier, pour y interroger les habitants sur le fameux Joly, ce chef vendéen, qui sut organiser la résistance dans le canton de la Mothe-Achard et tenir tête assez longtemps aux colonnes républicaines, chargées de le combattre.

Cet homme aux allures grossières, mais à l'intelligence peu commune, d'une dextérité remarquable pour tous les arts manuels et même l'art chirurgical, avait su grouper autour de son drapeau toute la noblesse environnante. Dans le comité royaliste qu'il organisa au début de l'insurrection à la Mothe-Achard, son quartier général, on remarquait, en effet, Espinasseau l'aîné, de Chaillé-des-Ormeaux, qui fut tué au pont de la Grassière, le 7 avril 1793 ; Ruchaud, père, des Fontenelles ; Duchaffault, de la Guignardière d'Avrillé, plus tard curé de la Guyonnière de Montaigu, mort à Nantes, le 9 juin 1822 ; de Buor, de la Flaivière de Vairé ; Du Fief ; La Voirie, aîné, Victor-César de la Grassière, mort le 10 janvier 94 ; Lavoyri, jeune, Charles-Auguste, de la Domangère de Nesmy, mort le 10 décembre 93 ; d'Angély (Antoine) de Sainte-Foy, décapité le 24 septembre 93 ; avec l'abbé Caraduc pour aumônier en chef ; Brochard (Jean), tisserand et aubergiste, pour porte-drapeau, et les femmes Pairaudeau et Berthomé pour courriers.

Lorsque les gens de ce village, auxquels je m'adressai pour faire

mon enquête, surent l'objet de ma visite parmi eux, ils me conduisirent près d'une bonne vieille paralytique, affligée de seize lustres surchargés de trois ans, réparant ses forces près de son feu laquelle avait conservé quelques souvenirs, *de auditu*, de la Grande Guerre. Elle se rappelle parfaitement, m'a-t-elle dit, avoir entendu parler à ses parents, dans son bas-âge, du chef vendéen. Mais elle n'a pu nous renseigner d'une manière bien précise, ni sur ce dernier, ni sur sa femme et ses garçons. En revanche, elle nous a appris que son logis se trouvait jadis sur l'emplacement de l'auberge du sieur Vrignaud, où nous étions précisément descendu, et qu'il avait été incendié par les troupes républicaines, ainsi que l'église et le presbytère, lors de leur entrée dans ce village. L'examen du plan cadastral nous a permis de reconnaître que l'immeuble de Joly se composait de trois petits corps de bâtiments situés autour d'une cour intérieure ; que l'un deux, de cinq mètres de long sur quatre de profondeur, situé sur la voie publique devait lui servir de boutique ; le second d'habitation et le troisième de grange. Ces divers immeubles étaient contigus au cimetière du côté nord, et se trouvaient non loin de l'église et du presbytère, qui recevait souvent ses visites. On sait, du reste, que son attachement pour le curé Brillaud, l'avait poussé à le dissimuler au fond d'un coffre de sa maison, où il fut découvert, le 28 août 92, par la garde nationale de la Mothe-Achard.

Mais il est un fait que nous ignorions complètement et que nous apprit notre vénérable narratrice : c'est que Joly, outre ses deux fils, avait eu une fille, appelée Adélaïde-Anne-Henriette, mariée à un sieur Louis Benatier, menuisier, et successivement mère :

1° Le 22 novembre 1805, de Louise-Anne Agathe ;

2° Le 11 mars 1807, de Adélaïde-Esther ;

3° Le 26 juillet 1808, de Charles-Henri ;

4° Le 6 novembre 1809 de Elie et Prosper, jumeaux. C'est en vain que nous avons compulsé les registres de l'Etat-civil de la commune ; nous n'avons pu y trouver traces ni du mariage, ni du décès des conjoints.

Nous avons également appris que Benatier, enfant naturel, devait son nom à cette circonstance, qu'il avait été trouvé dans l'église, exposé sous le bénitier.

Avouez, mon cher directeur, que *Si non e vero e ben trovato.*

Votre bien dévoué,

E. VALREY.

A. BITTON.

CHEZ NOS VOISINS

UNE EXCURSION AU PAYS SAINTONGEOIS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La *Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure* a fait, le 23 mai dernier, une excursion fort intéressante dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely.

Une vingtaine d'archéologues s'étaient réunis à la gare de cette ville, sous la présidence de M. Xambeu. Parmi les savants faisant partie de la Commission, nous avons remarqué MM. Musset bibliothécaire de la ville de la Rochelle, Dangibaud, aquafortiste distingué de Saintes, Léon Duret, ancien conseiller à la cour de Rennes. L'abbé Noguès, secrétaire de la Société, Duplais-Destouches, etc., etc.

Vers huit heures, un vaste omnibus transportait sur la route de Matha, nos vingt excursionnistes, fort empilés dans cette sorte de trainage. Dans le nombre, il y avait de joyeux compères, lesquels, à défaut de science archéologique, avaient fait en revanche abondante provision de bonne humeur. Les braves paysans, travaillant dans les plaines, *badaient de la goule*, comme on dit en Saintonge, et regardaient avec ahurissement les archéologues juchés sur la banquette de la voiture.

La première station a été Ebéon, remarquable par sa pile romaine, monuments des plus historiques, ayant fait versé des flots d'encre depuis près d'un siècle par les érudits de la région, sans qu'il soit possible de pouvoir trouver la solution. J'ai entendu dire autour de moi que le nom d'Ebéon provenait d'un nom celtique, mais je ne l'ai pas retenu. La pyramide d'Ebéon est une masse informe de moël-

lons de moyenne grosseur, reliés entre eux avec du ciment romain et pouvant mesurer près de 14 mètres d'élévation sur 16 mètres de largeur. Le sommet est couvert de ronces et d'herbes parasites donnant un abri aux oiseaux de proie de la contrée. J'ai dit plus haut que diverses opinions avaient été émises sur la destination de ce monument. Il n'y a pas de doutes qu'il remonte à l'époque de la domination des Romains dans les Gaules. Mais à quoi était-il destiné ? Bourignon, savant antiquaire, a fait imprimer un livre au commencement de ce siècle, et dans lequel il fait table rase de la tradition locale, voulant absolument que ce monument fût un *fanal*, ou plutôt un phare, destiné pour guider la marche des troupes, et ses conclusions tachent de démontrer que la pile d'Ebéon est le tombeau d'un chef de légion romaine. Massiou prétend dans son livre, imprimé en 1838, que ces sortes de pyramides étaient des bornes militaires, servant à marquer les limites des territoires. D'autres auteurs insinuent que c'était un monument destiné à Mercure, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs.

Nous reprenons notre voiture et nous nous rendons à l'église Saint-Héry, située près de Matha. La façade seule mérite d'être mentionnée, à cause de ses belles — sculptures romanes. Cette église peut remonter au XIe siècle, mais elle a cruellement souffert à l'époque des guerres de religion, attendu que les huguenots, maitres du pays, ont martelé les sculptures et les statues. On voyait encore, il ya quelques années, d'après le témoignage de mes collègues les restes d'une statue équestre. Mais ils sont à l'état de souvenir.

Notre aimable cicerone (M. Poirault, trésorier de la société,) nous conduit au château. Autrefois, c'est-à-dire au commencement du siècle, il y avait encore les restes d'un château féodal, mais ils ont complètement disparu. Un petit manoir, rappelant l'époque du règne de Louis XIII, consistant en deux tours avec machicoulis, offre un aspect assez coquet aux visiteurs. Au XIIIe siècle, l'ancien château-fort a été plusieurs fois pris et repris par les Anglais et par l'armée royale. En 1242, saint Louis vint en personne faire le siège du château de Matha et s'en empara après quelques jours de résistance. La grosse tour carrée servant de donjon, a été rasée d'après les ordres du monarque juste et chétien, Quelques jours après la prise de Matha, eut lieu la fameuse bataille de Taillebourg. Nous faisons une rapide visite à l'église de Marestay, située au Nord-Est de Matha. A l'extérieur, de belles fenêtres à billettes méritent d'être signalées. Une coupole décore l'intérieur, (ce qui est assez rare dans les églises de Saintonge), puis de superbes chapitaux romans ont attiré l'atten-

tion des connaisseurs. Cette église comme Saint-Héry, sa voisine, peut-être classée vers l'époque du XIe siècle. Les estomacs commencent à devenir impérieux et finissent par l'emporter sur la science. On se rend à l'hôtel de la Poste où nous savourons les délicieuses anguilles de l'Antenne[1].

*
* *

Vers deux heures, nous reprenons notre *patache* pour nous rendre à Neuvicq, commune située sur les confins du département de la Charente. Un pays splendide s'offre à nos regards rappelant nos paysages du Poitou. Le château domine un ravin aux bords escarpés et la vue s'étend à une distance considérable. Il est probable que ce château a été remanié à différentes époques et que le castel a pris la place de l'ancien château-fort, attendu que la porte d'entrée accuse le XVe siècle avec ses belles sculptures du plus pur style ogival flamboyant. Au sommet de la tour, donnant sur la cour d'entrée on y retrouve les mêmes motifs d'architecture. Malheureusement à l'intérieur, tout est délabré, attendu que ce château n'est pas habité. Le Temps, avec sa main crasseuse aura raison des boiseries, datant du régne de Louis XIII, dans un avenir plus ou moins prochain. En visitant les chambres de ce castel, rappelant le *Château de la Misère*, si bien décrit par Théophile Gauthier, nous remarquons plusieurs cheminées, paraissant dater de la fin du XVIe siècle : mais il y en a une qui a été faite sous Louis XV avec les gracieuses moulures de l'époque du roi galantin. Nous avons eu mille peines pour arriver au chemin de ronde, donnant sur la gauche du château, attendu qu'il a fallu passer dans un grenier dont le plancher tombe de vétusté. Cependant, nous n'avons eu aucun accident à déplorer et nous avons été charmés de visiter le chemin jadis parcouru par les arbalétriers chargés de défendre la place.

Le conducteur avec sa voix éraillée, crie : « En voiture, en voiture ! » Nous reprenons nos places respectives et nous laissons à regret l'ancien château du duc d'Epernon. Je dois dire en passant que M. et Mme Martineau, propriétaires actuels dudit château, nous ont fait

[1] L'Antenne, petite rivière, non navigable, prenant sa source dans les collines de Fontaines-Chalandray traverse Matha, faisant partie de la plaine des Pays-Bas et se jette dans la Charente au port du Lys, près Cognac, après un parcours de 50 kilomètres.

le meilleur accueil après nous avoir offert une splendide collation, digne des temps antiques.

Je viens de dire que ce manoir avait appartenu au duc d'Epernon ancien favori du roi Henri III, au commencement du XVIIe siècle. Plus tard, il passa à la famille de Mortemart, parents de Mme de Montespan, maitresse de Louis XIV. En 1792, il fut acheté par M. Martel, fondateur de la richissisme maison d'eaux-de-vie, située à Cognac puis il passa entre les mains de paysans, véritables Vandales des temps modernes qui dévastèrent peu à peu les merveilles de ce château princier.

Le pays que nous traversons, entre Neuvicq et Beauvais-sous-Matha, est fort accidenté et agrémenté de collines tapissées de verdure. On fait un court arrêt à Saint-Ouen, pour visiter l'église. Rien de bien remarquable. Mentionnons seulement quelques motifs d'architecture romane et la statue d'un Chevalier du temps de Saint-Louis reposant près de l'Eglise, dans un terrain servant de Champ de repos. A cinq heures, nous arrivons à Beauvais où nous attendent maintes surprises.

Nous visitons d'abord un ossuaire, situé à proximité de l'église. Dans une sorte de cave voûtée sont jetés pêle-mêle des ossements humains : des crânes parfaitement conservés nous regardent avec le rictus hideux de la mort et semblent nous maudire d'avoir pénétré dans leur retraite. Il me semble voir la reproduction d'un tableau d'Holbein[1] représentant la danse Macabre. Je me demande si ce charnier n'était pas le lieu de repos de la Commanderie attendu qu'il existait à Beauvais, vers la fin du XIIIe siècle, une communauté de Templiers.. Quant à l'église, elle n'offre qu'un intérêt relatif; la façade surmontée d'une grosse tour carrée, annonce le commencement du XIIe siècle. Il est incontestable que cet édifice était beaucoup plus considérable à l'époque du moyen-âge et qu'il a été en partie détruit pendant les guerres de religion.

Conduits par M. Baron, principal organisateur de l'excursion, nous nous dirigeons vers une chapelle souterraine, servant de cave, située au milieu du bourg. Les voûtes méritent une mention spéciale, elles remontent au temps de l'architecture Plantagenet, cette particularité est très rare dans cette partie de la province.

A sept heures, nous reprenons notre véhicule, après avoir pris congé de M. et Mme Baron. En véritables châtelains aussi aimables

[1] Hans Holbein, célèbre peintre, né à Bâle en 1495, mort de la peste à Londres en 1554.

qu'hospitaliers, ils ont offert à tous les membres de la Société un dîner pantagruélique. Au dessert, le maître de la maison nous a offert de l'excellente eau-de-vie de 1789 ; ce qui n'était pas la plus désagréable façon de fêter le centenaire de la Révolution française.

Quelques heures après, les excursionnistes se trouvaient de nouveau réunis à la gare de Saint-Jean-d'Angély, pour se diriger sur Saintes, et proclamaient à l'unisson la journée du 23 mai comme une des meilleures pour la Compagnie et digne d'être marquée d'un caillou blanc.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

ED. DU TRÉMOND.

CHRONIQUE

Nous prions ceux de nos abonnés qui ne se sont pas acquittés de leur souscription *pour l'année 1889*, de vouloir bien en adresser le montant aux *Bureaux de la Revue à Fontenay-le-Comte*, s'ils désirent s'épargner les frais de recouvrement par la poste. —

Prochainement aura lieu, au Père-Lachaise, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Paul Baudry.

L'illustre artiste avait été inhumé, il y a trois ans, au cimetière Montparnasse dans le caveau de la famille Garnier ; mais cette sépulture ne devait être que provisoire.

Ses amis, en effet, formèrent le projet de lui élever un monument par souscription. MM. Bouguereau, le peintre bien connu, Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, et le statuaire Mercié, constituèrent un comité dont M. Bouguereau fut nommé président.

L'exécution du monument fut confiée à M. Mercié et à Ambroise Baudry, architecte, frère du grand peintre.

Il est aujourd'hui terminé.

Le monument a environ cinq mètres de haut ; il est tout en marbre noir et repose sur un socle peu élevé en marbre gris.

La Renommée, statue en bronze, dépose une couronne de laurier d'or sur la tête de Baudry, dont le buste repose sur une petite pyramide en marbre noir, au pied de laquelle sont déposés une palette,

des pinceaux et des palmes reliés en trophée, et qui porte les deux dates suivantes, en chiffres d'or et séparées par une étoile : « 1828–1886. »

Sur la stèle de marbre noir, on lit les inscriptions suivantes : « A Paul Baudry, ses admirateurs et ses amis. »

Au-dessous : « Il eut l'âme vaillante et le cœur délicat ! »

Au pied du monument, une femme en longs habits de deuil pleure agenouillée.

L'inscription suivante sur le socle : « Gloire, tu le couronnes, et, moi je le pleure, hélas ! veuve et seule avec mes enfants ! »

Sur les parois latérales enfin sont gravées en lettres d'or les deux inscriptions latines : A droite, *Cives et amici honoris causâ posuerunt* ; à gauche, *Fratri optimo frater pius et infelicissimus.*

L'emplacement a été bien choisi, dans la grande allée centrale du Père-Lachaise. Le tombeau de Baudry est voisin du monument des généraux Lecomte et Clément Thomas.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa récente séance annuelle a accordé à M. le duc de la Trémoille une de ses mentions pour son dernier et très remarquable ouvrage : *Archives d'un serviteur de Louis XI*, dont nous avons annoncé l'apparition dans notre dernier fascicule.

Nos respectueux compliments à l'illustre lauréat.

Notre très distingué compatriote et confrère de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Ferdinand Brunetière, pose sa candidature au siège académique laissé vacant par la mort d'Emile Augier.

M. O. de Rochebrune, notre éminent collaborateur, va faire paraître prochainement, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, un article accompagné d'une héliogravure, sur la chapelle funéraire de l'église de Bourneau (Vendée), un des plus curieux morceaux que les artistes de la Renaissance aient laissés dans notre pays, et dont il fit la découverte, il y a peu d'années.

Un cultivateur des environs de Montaigu, vient de découvrir dans son champ, en y effectuant un labour, un florin d'or de la ville d'Utrecht, de la 2e moitié du XVe siècle, frappé sous l'épiscopat de David de Bourgogne, évêque de cette ville (1457.-1496.)

Au droit, se trouve la légende : St.MARTIN.EPS. Dans le champ, le saint, vu de face, mitré et crossé, assis sur une chaise ornée. Au pied se trouve l'écusson épiscopal.

Au revers, †. MONETA. NOVA. AVREA. TRAIECTEN. Dans le

champ, l'écu écartelé aux 1er et 4e d'azur aux trois fleurs de lys d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules de seize pièces, qui est Bourgogne moderne, aux 2e et 3e bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien ; et sur le tout en cœur, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est de Flandre. Son poids est de 2 grammes 80 centigrammes et sa conservation assez bonne.

Un semblable a été vendu 10 fr à la vente de la collection Norblin, en 1855. On le rencontre assez fréquemment.

Une autre découverte numismatique a été faite dans le canton de Mareuil.

Le 30 septembre dernier, un cultivateur de Péault, en ouvrant une carrière dans un de ses terrains situé non loin de la propriété de Lavergne, sur le bord de la route n° 3, a mis à jour un pot ordinaire, contenant 1,760 doubles tournois aux effigies de Louis XIII, de Gaston d'Orléans, d'Urbain VIII, de Maximilien de Béthune, de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon et de Sedan.

La date la plus récente qui ait pu être remarquée sur nombre de pièces est de 1642.

Cette cachette a donc dû être faite pendant les troubles de la Fronde.

Le 12 novembre dernier, sur l'invitation de M. Coulais, maire du Langon, nous avons fait dans cette localité une excursion archéologique en compagnie de MM. O. de Rochebrune et Brochet. Des fouilles ont été pratiquées dans un endroit voisin de celui qui avait précédemment fourni à M. Fillon un certain nombre d'objets intéressants de l'époque gallo-romaine. Nous donnerons dans notre prochain fascicule un compte-rendu de cette excursion, accompagné d'une charmante eau-forte de M. de Rochebrune.

Ce fascicule, qui sera le premier de la 3e année et qui paraîtra fin janvier, présentera, du reste, — nous pouvons dès maintenant l'affirmer — un intérêt exceptionnel.

Le R. P. Guédon, missionnaire de la maison de Chavagnes-en-Paillers, qui arrive du Tonkin, et habite depuis quelques mois Pouzauges, croit avoir découvert aux environs de cette petite ville un camp Gaulois.

Il n'y a rien là pour nous surprendre : les nombreux vestiges de l'époque celtique que nous avons nous-même relevés dans cette contrée laissent, en effet, à penser que ce pays a dû être considérablement habité dès les temps préhistoriques.

M. Arthur de la Voûte, dont on connaît le talent de compositeur, vient de mettre en musique la charmante pièce de vers de notre distingué collaborateur A. Bonnin : *A l'Aimée*[1], que nous publions d'autre part.

Cette délicieuse sérénade, dont l'interprétation avait été confiée à Mlle del Bernardi, une de nos étoiles de première grandeur, vient d'être chantée pour la première fois dans le salon de Mlle Scrivaneck, à Paris.

Nous en félicitons les auteurs autant que l'interprète, mais à quand l'audition sur la scène fontenaisienne ?

D'importants travaux s'exécutent présentement à l'église N.-D. de Fontenay. Il est notamment question de rendre les jolies chapelles Renaissance, qui servaient jusqu'à ce jour de sacristie, à leur destination première. Tous ceux qui ont le culte des choses artistiques applaudiront à cette restitution.

La bénédiction de la première pierre de l'église Saint-Laurent-sur-Sèvre, dont il a été question dans la livraison précédente, a eu lieu, le 30 septembre dernier (Cf. *Semaine catholique du diocèse de Luçon*), N° du 12 octobre 1889, pages 967 et suivantes).

L'église de Saint-Michel-Montmalchus vient de s'enrichir d'un nouvel autel « très remarqué, » et qui sort des ateliers de l'Institut catholique de Vaucouleurs (Marne).

A ajouter aux œuvres artistiques de nos sculpteurs vendéens : un médaillon représentant le Christ couronné d'épines, par M. H. de Verteuil ; un autre médaillon, exécuté par M. Jules Robuchon, représentant son père.

M. Ernest Merson, directeur de l'*Union bretonne*, vient de célébrer ses *noces d'or* de publiciste. Nous adressons à notre compatriote et confrère nos meilleures félicitations.

M. Léon Palustre a fourni récemment aux *Paysages et Monuments* du Poitou (livraison de *Poitiers* actuellement sous presse), un très savant article sur les hôtels de cette ville construits à l'époque de la Renaissance. A l'occasion du *Doyenné de Saint-Hilaire*, l'auteur rappelle l'essor considérable donné aux arts par Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, auquel on doit les richesses architecturales du château de Coulonges, de l'abbaye de Maillezais (chœur de la cathédrale), et du prieuré de Mouzeuil.

[1] Elle a été éditée par E. Chalot. 19, rue Croix des Petits-Champs, Paris.

Nous venons de recevoir les statuts de la *Société Artistique et Littéraire de l'Ouest*, que vient de fonder à Paris notre éminent compatriote, M. Olivier Merson.

Cette société a pour objet d'établir des relations entre les artistes et les littérateurs appartenant par leur origine ou leur naissance aux départements formés par les anciennes provinces de Bretagne, du Poitou, de Maine et d'Anjou, de les faire se connaître, se soutenir et s'entr'aider.

Entreprise excellente à tous égards et qui mérite d'être couronnée par le plus complet succès.

Le 8 septembre dernier, la paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon a inauguré solennellement la restauration d'une statue de la Vierge, qui avait échappé, en 1793, à l'incendie allumé à l'église par une des colonnes républicaines, dites *Infernales*. (Cf. *Semaine catholique de Luçon*, n° du 21 septembre 1889, pp. 907 et suiv.).

Et sur ce, chers lecteurs et fidèles abonnés, permettez-moi de vous adresser le vieux souhait de nos pères et de vous dire du fond du cœur : *Ad multos annos* !

R. DE THIVERÇAY.

NÉCROLOGIE

—

M. HENRI-MARIE-RENÉ GAILLARD DE LA DIONNERIE, décédé à Poitiers, le 4 juillet 1889, dans sa vingt-huitième année.

M. MAXIME RIBAUD, directeur du *Publicateur de la Vendée*, décédé à la Roche-sur-Yon, le 24 septembre 1889. Publiciste éclairé et loyal, passionnément dévoué aux causes dont sa situation le faisait en Vendée un des plus importants défenseurs, notre regretté confrère dirigeait depuis de longues années le *Publicateur* avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos respectueuses sympathies.

M. PHILIPPE-ADOLPHE GRIMAUD, négociant, président de la Société de secours mutuels de Luçon, décédé à Royat (Puy-de-Dôme) le 30 septembre 1889, et inhumé à Luçon, le jeudi 3 octobre.

Depuis la mort de M. l'abbé du Tressay, M. Grimaud dirigeait à Luçon le *Conservateur de la Vendée*. « Catholique fervent, royaliste convaincu, dit le *Publicateur de la Vendée* (N° du 4 octobre 1889), M. Grimaud laissera un grand vide dans le parti conservateur, dont il était un des chefs écoutés. »

Il était le frère du poëte vendéen bien connu, auquel nous renouvelons nos sincères condoléances.

Mme FRANÇOISE-AIMÉE PARENTEAU DE LA BIRONNIÈRE, veuve de M. Alexis Jousseaume, décédée en sa demeure du Gué, près l'Hermenault, le 3 octobre 1889, à l'âge de 82 ans.

M. JOSEPH-PIERRE-EUGÈNE GAUDIN, décédé dans sa 71e année aux Sables-d'Olonne (5 octobre 1889).

M. VALADA, ancien professeur de rhétorique au Lycée, décédé à la Roche-sur-Yon, dans sa 77e année, le 19 octobre 1889.

Au cimetière, notre sympathique collaborateur, M. Louis, a prononcé un discours (*Libéral de la Vendée*, N° du 23 octobre).

M. l'abbé HIPPOLYTE RIVALLAND, curé d'Avrillé, décédé à Avrillé, le 7 novembre 1889, dans sa 53e année.

M. l'abbé Rivalland était un prêtre de grand talent, un excellent écrivain, un travailleur consciencieux. Il a publié plusieurs ouvrages remarquables ; citons entre autres son *Martyre du Golgotha* et sa *Vie de saint Domnin*.

Le R. P. ANTOINE SALZGEBERT, de la Compagnie de Marie, mort le 7 novembre à Saint-Laurent. Il était âgé de 30 ans.

M. l'abbé MATHURIN CHASSELOUP, curé de la Jonchère, décédé le 13 novembre 1889, à l'âge de 70 ans.

M. le comte ERNEST DE SAPINAUD DE BOISHUGUET, chef de la famille, décédé dans les premiers jours de novembre à l'âge de 88 ans, dans son château de la Barbinière, situé près de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

La famille de Sapinaud de Bois-Huguet de la Verrie, très ancienne, a été illustrée par les guerres de la Vendée : onze de ses membres y prirent part et presque tous y succombèrent.

Le comte Ernest de Sapinaud, dont la mort cause de si vifs et profonds regrets, donna d'éclatants témoignages de sa fidélité à Mme la duchesse de Berry, lorsqu'elle vint dans la Vendée pour y tenter un nouveau soulèvement.

Le comte Ernest de Sapinaud, dont la charité était inépuisable, laisse deux fils et une fille, mariée au comte de Pennélé. L'aîné de ses fils, ancien zouave de Castelfidardo, fut, pendant la guerre de 1870, aide de camp du général de Charette, et a été fait chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite à Loigny.

M. l'abbé JOSEPH MICHARDIÈRE, décédé subitement à Paris en célébrant la messe dans l'église de Saint-François-Xavier. Né à St-Michel-Montmalchus, il habitait Paris depuis 1874. Précédemment, il avait été vicaire à N.-D.-de-Fontenay.

M. E. BLAMPAIN, maire de Sigournais, ancien représentant du comte de Chambord pour le canton de Chantonnay, décédé dans les premiers jours de décembre.

M. le chanoine François-Auguste Chauveau décédé à Luçon le 10 octobre 1889, à l'âge de 69 ans.

Curé de Saint-Florent-des-Bois, à l'époque de la guerre de 1870, il quitta sa paroisse pour suivre les Mobiles de la Vendée en qualité d'aumônier volontaire. Il se rendit avec eux à Paris, et resta dans cette ville pendant tout le siège.

M. le chanoine Chauveau était frère de Mgr Chauveau, mort en 1877, évêque de Sébastopolis, et vicaire apostolique du Thibet.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le grand évènement bibliographique de cette fin d'année est à coup sûr l'apparition du premier fascicule de la nouvelle édition du *Dictionnaire des familles du Poitou*[1].

A quarante-neuf ans de distance, M. H. Beauchet-Filleau a voulu refondre entièrement son œuvre, œuvre aussi de son aïeul, M. Filleau, procureur du Roi au Présidial, puis secrétaire de l'assemblée de la Noblesse du Poitou et député suppléant en 1789.

Au retour de l'émigration, M. Filleau devint magistrat et mourut en 1832.

Pendant cette longue carrière, il réunit les nombreux matériaux qu'il avait amassés dès avant la révolution, pour servir à l'histoire des familles de notre province; mais arrêté par l'âge et les infirmités, il dut léguer à son petit-fils, le soin de publier plus tard, l'œuvre qu'il avait tant aimée et qu'il laissait incomplète.

M. Henri Beauchet-Filleau se fit un devoir de réaliser le vœu de son aïeul et vers 1840, aidé par M. Ch. de Chergé, il commença la publication du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou.*

Les nombreux changements survenus dans les familles depuis cette époque déjà si reculée, la rareté du *Dictionnaire* devenu presque introuvable et le prix élevé qu'il atteint dans les ventes, rendaient indispensable une nouvelle édition. M. Beauchet-Filleau la préparait depuis longtemps, et, aidé par ses fils et par de savants collaborateurs, il s'est mis à l'œuvre. Aujourd'hui le premier fascicule est à la disposition des souscripteurs

On voit par ce début (la lettre A n'est pas terminée), que l'édition originale est complètement transformée , les documents inédits

[1] *Dictionnaire des familles du Poitou* par H. Beauchet-Filleau et feu Ch. de Chergé. — *Seconde édition, considérablement augmentée*, publiée par H. Beauchet-Filleau, avec le concours des RR. PP. H. et G. Beauchet-Filleau, et de plusieurs membres des Sociétés savantes de la province, et la collaboration pour la partie héraldique de M. Maurice de Gouttepagnon. *Paul Oudin, Poitiers et chez les auteurs, à Chef-Boutonne.*

abondent, et déjà, dans les 164 pages parues, se trouvent plus de cent noms nouveaux et soixante-quatre généalogies :

De nombreuses familles du Bas-Poitou y sont représentées. Citons notamment les suivantes : d'*Abillon de Portneuf*, (Saint-Michel-Mont-Mercure — 1667, et Saint-Hilaire-le-Vouhis — 1740), *Aboneas* (Pissotte — 1260, et Fontenay — 1267), *Adam* (abbaye de Maillezais — 1114, Nieul-sur-L'Autize — 1279, Saint-Fulgent — 1405, Tiffauges — 1437, Le Simon — 1667). *Agroué* (Fontenay, Vouvent, La Tourtellière en Montournais, Pissotte), *Aigron* (Vendrenne), *d'Ailly* (le Puy-du-Fou), *de l'Airablée* (Talmond), *Ayraudeau* (Brandois), *Aizenay* (Talmond), *Alexandre* (La Chaise-Giraud), *Allaire* (les Essarts — 1698, et le Puy-du-Fou — 1657), *Allard* (Saint-Mars — 1764, et Fontenay — 1795), *Alléaume* Fontenay — 1587), *Allemagne* (Nalliers — 1491), *Alquier* (la Flocellière 1700, Talmond — 1752) *Amaury* (Les Essarts — 1491), *Ambrois* (abbaye de la Grenetière — 1425), *L'Amoureux* (Cheffois), *Amproux de la Massais*, (Mouchamps — 1747), *Ancelon* (La Motte-Freslon de Champ-saint-Père), *d'Angely* (Sainte-Foy — 1732, Sables-d'Olonne — 1768) *Bertrand-d'Angles* La Chaize-le-Vicomte — 1099), *Appelvoisin* (La Bodinatière, Bouillé et Brébaudet), *d'Arcemalle* (Le Langon), *Arnaudeau* (Luçon — 1610), *Arnaudet* (de la Briandière, « en Bas-Poitou ») *Arnault* (La Châtaigneraie — 1523), *Arnaud* (Fontenay — 1614, Mouilleron — 1626, Maillezais), *Arrivé* (Chaillé-les-Marais), *d'Asnière* (la Châtaigneraie), *d'Aspremont*, *Aubert* (Saint-Vincent-sur-Graon — 1667), *Aubert du Petit-Thouars* (Sainte-Sulpice-le-Verdon — 1593)...

La forme aussi bien que le fond ont été parfaitement soignés, et une heureuse modification a été apportée dans la disposition des blasons qui accompagnent le texte. Renvoyés jadis à la fin des volumes, ils sont aujourd'hui placés dans le corps même des articles.

Bref, l'examen de ce premier fascicule donne une parfaite idée de ce que seront les autres, et il est pour les auteurs le présage d'un succès considérable, auquel nous applaudissons de tout cœur.

Un succès non moins mérité a déjà accueilli le volume que vient de faire paraître notre très érudit ami, M. Jos. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres et directeur de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, sous le titre beaucoup trop modeste de *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou* [1].

[1] *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*. In-8° grand-raisin de 500 pages, imprimé en caractères neufs, titre en deux couleurs. — Chez Ed. Lacuve, imprimeur-éditeur à Melle (Deux Sèvres).

Prix : 15 fr. sur papier mécanique ; 20 fr. sur papier à bras.

Nous avons dit le titre trop modeste, et il n'est aucun de ceux qui ont lu le livre pour nous contredire. Et cependant, à un autre point de vue, on ne pouvait le choisir plus vrai, quand on songe aux innombrables recherches qu'a nécessitées l'élaboration de ce curieux volume. M. Berthelé n'est point, en effet, de ceux qui pratiquent l'archéologie en chambre. Il suffit de parcourir ses intéressantes pages pour se convaincre de la vérité de notre assertion. Arrivé d'hier sur la terre poitevine, il en connaît aujourd'hui toutes les richesses antiques; et, pour peu que Dieu lui prête vie, — ce que nous souhaitons vivement, — il n'y aura bientôt plus en Poitou un clocher qu'il n'ait escaladé, une sacristie dont il n'ait inventorié le mobilier, un registre paroissial auquel il n'ait arraché ses secrets.

C'est assez dire les trésors de renseignements précieux répandus à profusion dans ces 500 pages. Il en a fait deux parts: l'une consacrée à l'*Histoire de l'Architecture*, l'autre à l'*Histoire du Mobilier*.

Nous n'avons point la prétention de suivre M. Berthelé dans ses excursions à travers notre archéologie locale. Les pages de cette livraison n'y suffiraient pas. Qu'il nous soit seulement permis de rappeler que la Société française d'archéologie a récemment consacré les mérites de son ouvrage en décernant à l'auteur une de ses médailles de première classe. Le public lettré de notre région ne manquera pas de ratifier ce jugement qui rend un si juste hommage tout à la fois à la valeur de l'ouvrage et au talent de l'auteur.

Des mêmes excellentes presses de M. Lacuve, imprimeur à Melle (Deux-Sèvres), va sortir, ces jours-ci, une autre ouvrage, dont nous n'avons pas le droit de faire connaître l'auteur, mais auquel il nous sera bien permis de prédire le plus souriant avenir.

Ce volume, soigné comme un petit maître, aura pour titre : *Henri de la Rochejaquelein et la guerre de la Vendée (1793-1794), d'après des documents inédits*[1]. Le texte qu'on croirait tracé par la main délicate d'une des habiles fées du moyen âge, sera orné 1° d'une eau-forte de M. O. de Rochebrune, représentant la chapelle funéraire des la Rochejaquelein dans l'église de Saint-Aubin de Baubigné ; 2° d'un portrait de Henri de la Rochejaquelein reproduit en héliogravure par Dujardin ; 3° d'un autographe du même, provenant de la collection de M. B. Fillon, et reproduit également par Dujardin ; 4° d'une carte du théâtre de la guerre de la Vendée, gravée spécialement pour l'ouvrage par Dudriveau-Gougeon.

[1] Paris, Champion éditeur.

C'est assez dire l'intérêt qu'offrira ce volume, sur le compte duquel il nous plaira de revenir, dès qu'il aura vu le jour.

M. Jules Robuchon vient de voir couronner une nouvelle fois l'œuvre considérable qu'il a entreprise sous le titre : *Paysages et monuments du Poitou*. Le jury spécial de l'exposition universelle de 1889 lui a décerné une médaille d'argent dont il a le droit d'être justement fier.

Signalons à l'occasion de ce remarquable ouvrage les comptes-rendus élogieux parus dans la *Revue de l'Art chrétien* (livraison d'octobre 1889), sous les signatures autorisées de Mgr X. Barbier de Montault et de M. Marius Sepet. Ces comptes-rendus accompagnés de dessins et d'héliogravures tirés de l'ouvrage concernent les livraisons *de Luçon et St Michel-en-l'Herm*, par le *P. Ingold* ; *d'Aulnay*, par G. Musset, et *d'Airvault*, par J. Berthelé.

Souhaitons enfin la bienvenue aux quatre derniers fascicules que vient de faire paraître M. Robuchon sous le titre *Menigoute et les Châtelliers* (Deux-Sèvres). Ces fascicules sont l'œuvre de Monseigneur X. Barbier de Montault; c'est assez dire l'intérêt historique et archéologique qu'ils présentent; les gravures comme toujours sont parfaitement réussies.

Almanachs, almanachs nouveaux !

Ces éditeurs sont sans pitié! L'année 1889 n'a pas encore fermé les yeux, qu'ils la précipitent déjà dans la tombe et saluent gaiement l'apparition de sa remplaçante.

Signalons en Vendée, parmi ces précurseurs du nouvel an : Le *Grand Almanach Vendéen*, (Gouraud, éditeur à Fontenay), *l'Almanach général du département de la Vendée* (Baud, éditeur id.) *l'Almanach très-complet de la Vendée* (Tremblay, éditeur, la Roche-sur-Yon) *l'Almanach-annuaire de la Vendée* (Gandriaud, éditeur, Luçon).

Espoirs et Souvenirs. Tel est le titre d'un petit volume de poésies que nous venons de recevoir et que nous devons à la gracieuseté de M. Aristide Rochefort. Dans les 29 pièces que contient ce recueil, M. A. Rochefort laisse sa fantaisie voltiger d'un sujet à l'autre, en vers aimables et faciles. La plus longue, *Eva* est une imitation d'Alfred de Musset et rappelle la manière du chantre de *Rolla*, — *Espoirs et Souvenirs* sont en vente, au prix de 1 fr 25, aux *Echos du Bocage vendéen* seulement, chez MM. Douillard frères à Montaigu.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue au charmant confrère qui vient de naître dans notre voisinage, sous le titre *Niort-artiste*,

Revue artistique, musicale et littéraire, (Gravat-Echillet, éditeur). La livrée en est coquette, le style alerte. C'est plus qu'il n'en faut pour décrocher la timbale du succès.

De notre très érudit collaborateur, M. Jean Laumonier : *Statistique des prochaines élections du 22 septembre 1889.* (broch. in-8°. 40 p.) Paris, Bourloton. 1889.

Le journal *le Conservateur de la Vendée*, qui avait été fondé à à Luçon par M. l'abbé du Tressay et que dirigea après sa mort M. Grimaud, également décédé aujourd'hui, vient de disparaître.

A lire dans le *Bulletin* d'avril-juin 1889 *de la Société de statistique, sciences et arts. des Deux-Sèvres : Un atelier de fondeur dans la commune de Saint-Hilaire-des-Loges* par M. Léo Desaivre.

Dans le même Bulletin (juillet — septembre 1889) M. Léo Desaivre donne une note relative au tombeau de Julienne Le Bé, morte en 1668, mère de Charles Lebrun, peintre du roi, monument exécuté par Tubé.

M. Desaivre croit que c'est le même artiste qui a sculpté la statue de *Françoise Tiraqueau* dans le mausolée des Parabère à Notre-Dame de Niort.

Notre collaborateur, M. A. Bitton, poursuit avec le même intérêt dans *le Libéral de la Vendée* ses *Recherches historiques sur la Vendée.* Une entr'autres à signaler :

Lettre de Pierre, premier peintre du Roi au marquis de la Coudraye, gouverneur de la ville et du château de Fontenay, en réponse à la demande d'un portrait de Louis XVI, et *d'un tableau de Saint Pierre destiné à la cathédrale de Luçon (14 janvier 1781).*

Dans le journal *la Vendée :*

La mort d'un Vendéen (épisode de la grande guerre, sous la signature L. de Sartaine) (n° du 22 novembre 1889).

Les Arts en Poitou (n° du 24 novembre), sous la signature R. V. (René Vallette).

L'Étoile de la Vendée continue la publication des intéressantes *Éphémérides Sablaises* du docteur Petiteau.

Dans le même journal :

Le curé de la Chaume en 1622, par l'abbé J. Richard.

La légende des Fontenelles (n° du 28 novembre 1884).

La Vendée et M. Michelet (Extrait *des Causeries littéraires* de M. Edmond Biré).

Les premiers maires des Sables-d'Olonne (Extrait de la dernière livraison de la *Revue du Bas-Poitou*).

Les établissements de bienfaisance dans l'arrondissement des Sables sous l'ancien régime. (n° du 20 octobre 1888).

De la *Revue de Saintonge et Aunis* (novembre 1889) : *Les Chesnier-Duchesne, étude historique* de l'époque révolutionnaire, dont une portion a déjà paru dans la *Revue du Bas Poitou* (janvier 1889).

Une lettre de Lequinio (adressée au Comité de Surveillance des Sables.)

Dans *le Publicateur de la Vendée* (N° du 22 Sept. 1889) : Les portraits de MM. Maynard de la Claye, Gaston Sabouraud, Paul le Roux, Paul Bourgeois, A. de Baudry d'Asson, Louis de la Bassetière; candidats à la députation.

Dans le même journal (N° du 6 Octobre 1889) : le portrait de M. le docteur Mion, conseiller général du canton de Maillezais, en costume d'aide-major de la garde mobile (siège de Paris 1871.)

Dans le *Bulletin municipal de la ville de Poitiers* (n° 2), suite de la publication des délibérations du Conseil municipal de cette ville en 1789, et plusieurs extraits des *Affiches de Poitou* (Assemblée des trois ordres pour la rédaction des cahiers, et compte-rendu d'une séance académique au Collège Royal de Sainte Marthe, dans laquelle figure avec succès M. Aimé Mallet de Vouillé, *de Fontenay*.

Notre éminent compatriote et ami, M. Edmond Biré, vient de faire paraître (Lyon, Vitte et Perrussel. — Paris, Jules Vic et Amat, éditeurs) un nouveau volume de *Causeries littéraires*.

Ce volume se compose de deux parties : la première est consacrée à des *Causeries historiques* sur le *Pacte de Famine*, la *Guerre de la succession d'Autriche*, l'*Abbé Maury et Mirabeau*, un *Héros de la première République*, la *Vendée et M. Michelet*, la *Terreur sous le Directoire*, *Napoléon Ier*.

La seconde partie comprend des *Causeries littéraires* sur *Châteaubriand*, *Berryer*, *M. Nisard*, *M. Armand de Pontmartin*, *M. Camille Doucet et les Concours académiques*, *M. Alfred de Courcy et M. Edmond de Goncourt*.

Cet ouvrage atteste une fois de plus les rares qualités d'historien et de critique littéraire qui ont valu, cette année, à son auteur, une des plus hautes récompenses de l'Académie française, le *Second Prix Gobert*.

M. Henri de la Rochebrochard a publié dans le numéro de novembre de la *Revue Poitevine et Saintongeaise* une *Étude sur quelques commanderies des Templiers d'Aquitaine.* Nous y relevons un chapitre consacré à la *Commanderie de Coudrie,* paroisse de Sallertaine (Vendée), dont il ne reste actuellement que la chapelle romane et quelques débris d'anciennes constructions.

Notre savant confrère et ami, M. Régis de l'Estourbeillon, secrétaire de la *Revue historique de l'Ouest*, a commencé dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* la publication d'un *Nobiliaire Breton.* Parmi les notices parues jusqu'à ce jour, nous signalons celle consacrée à la famille *de la Roche-Saint-André,* qui appartient aussi depuis des siècles au Bas-Poitou.

Dans sa Chronique de la *Revue des questions historiques*, d'octobre, notre excellent confrère, M. Marius Sepet, a bien voulu accorder a la *Revue du Bas-Poitou* quelques lignes très élogieuses; nous lui en sommes bien vivement reconnaissant et nous ferons tous nos efforts pour les mériter encore davantage dans l'avenir.

A propos de la mort récente de Champfleury, M. René Vallette a raconté dans le journal *La Vendée* (n° du 12 décembre 1889), une amusante aventure dont l'illustre céramiste parisien fut le héros, lors de sa venue au congrès archéologique de Fontenay-le-Comte, en 1864. Cet article a pour titre: *Champfleury à l'abbaye de Maillezais.*

Echos du Bocage Vendéen (VIe année n° III). A signaler : *Les Colliberts.* par Massé, Isidore ; *La Station gallo-romaine des Clèons* (Loire-Inférieure), par Rudkoff ; *Les Herbiers en 1828*, par Massé-Isidore ; *La Campagne du duc de Nevers en Bas-Poitou*, par C. D. M. (Dugast-Matifeux ; *Rapport sur quelques eaux minérales du Poitou*, par M. X... ; l'*Hôpitaud*, et *Chavagnes-en-Paillers*, par C. Gourraud.

Dans la *Revue historique de l'Ouest.* (Ve année, 4e livraison) : Suite de l'étude consacrée par M. Constant Verger à l'*Abbaye de Bois-Grolland.*

M. de la Voûte vient de faire paraître chez Gouraud, éditeur à Fontenay, sa *3e Romance pour Piano.*

Du reste, les maëstri fontenaisiens vont bien. C'est ainsi qu'on nous signale encore : 1° Un O *Salutaris*, pour piano ; 2° Une *Chanson*, paroles d'Alfred de Musset ; 3° *Le Nid de Fauvette*, paroles de E. Roulleaux ; 4° *Amours d'Antan,* paroles de A. Bonnin.

Le tout signé : Alfred Rousse, le distingué directeur de l'Orphéon

fontenaisien, et édité chez Ghetlure, ancienne maison Braun, 77 rue, Montmartre, Paris.

Ces quatre morceaux actuellement à l'impression sont impatiemment attendus par les amateurs de bonne musique et de jolie poésie.

Dans son dernier fascicule, la *Revue du Bas-Poitou* a mentionné l'apparition du premier volume d'un ouvrage sur la *Nationalité française* que publie notre collaborateur, M. J. Laumonier ; nous allons y revenir aujourd'hui un peu plus longuement.

D'après sa définition de la nationalité, M. Laumonier estime que les milieux, et les rangs sont deux termes essentiels et inséparables dont les réactions réciproques constituent précisement ce que nous appelons l'Histoire. C'est à l'étude du premier de ces termes, aux milieux, à *la Terre*, en un mot, qu'est consacré le premier volume. L'auteur y examine successivement le sol, la constitution géologique, le climat de la France, sa flore et sa faune et les influences que ces diverses conditions ont exercées sur notre développement historique. On y trouve notamment d'intéressants paragraphes sur l'origine géographique des anciennes provinces, l'action du climat sur l'habitation, l'habillement et l'alimentation..., etc. Un dernier chapitre est enfin consacré aux « Paysages » et à leur influence sur la mentalité humaine. C'est là presque une nouveauté. Il n'y a pas bien longtemps que l'on s'est avisé de voir que les paysages ne sont qu'une résultante et que c'est à leur variété et à leur allure qu'il faut attribuer beaucoup des anciens mythes et des légendes populaires. Dans sa description très pittoresque et très exacte des diverses régions de la France, M. Laumonier n'a point oublié la Vendée, et bien qu'il ne consacre qu'un petit nombre de lignes (pages 215-216) à notre province, on sent qu'il l'a plus d'une fois visitée et parcourue.

Maintenant que l'auteur nous a fait connaître d'une façon complète, — un peu aride parfois, — la terre sur laquelle est née et a grandi la patrie, il lui reste à nous apprendre quels ont été les artisans de cette grande œuvre, quelles races successives y ont participé. Ce sera là l'objet du second volume annoncé : *Les Hommes*. Il convient d'en attendre l'apparition pour porter un jugement d'ensemble sur ce travail considérable, qui dès à présent, par son intérêt et sa valeur scientifique, autant que par le patriotisme de l'œuvre, nous semble faire honneur à son auteur.

La chasse a été de tout temps en grand honneur sur la terre vendéenne. Aussi croyons-nous intéresser nos lecteurs en leur

signalant l'apparition du *Manuel de Vènerie française*, du comte Le Couteulx de Canteleu, que la librairie Hachette vient d'éditer avec un soin tout particulier.

C'est un ouvrage qui s'impose à toutes les Bibliothèques de veneurs, par le soin exceptionnel avec lequel le texte et les dessins qui l'accompagnent ont été traités[1].

R. DE THIVERÇAY.

1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 chez Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE DU BAS-POITOU

Deuxième Année.

TABLE DES MATIÈRES

Texte.

I. — Richelieu et le Poitou (l'abbé LACROIX)..... 4

II. — La Vendée et Paris en 1793 (EDMOND BIRÉ)..... 20

III. — Lettre d'un condamné à mort, à l'époque de la Révolution (Mgr X. BARBIER DE MONTAULT)..... 35

IV. — Les Anciennes nécropoles de Fontenay-le-Comte (L. BROCHET)..... 41

V. — Chroniques Sablaises (*Suite*). — Dr MARCEL PETITEAU. 59

VI. — Chez nos voisins. — Excursion archéologique au Château de Glenay (Deux-Sèvres) — J. ROBUCHON). 78

VII. — Le journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution (*Suite*). — (A. BITTON)..... 82

VIII. — CORRESPONDANCE. — Episode de l'odyssée d'un tableau (LANSYER). — La croix hosannière de Maillezais (LÉO DESAIVRE)..... 104

IX. — Chronique (R. DE THIVERÇAY).....

X. — Un évêque-artiste. — Pierre Nivelle, évêque de Luçon (O. DE ROCHEBRUNE)..... 125

XI. — A travers les clochers du Bas-Poitou. — Les cloches de Luçon. (A. INGOLD, de l'Oratoire)..... 143

XII. — Encore les cendres de Nalliers (L. DE FLEURY)..... 155

XIII. — Nos marins illustres. — L'amiral de Grimouard (René Vallette)..... 169

XIV. — Sonnets vendéens. — (Emmanuel Lansyer)..... 178

XV. — Chroniques Sablaises (*Suite*). — Docteur Marcel Petiteau)..... 182

XVI. — Le Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution (*Suite*). — (A. Bitton)..... 199

XVII. — Divagations bibliographiques (E. Louis)..... 215

XVIII. — Paul Baudry — (A. Bonnin)..... 221

XIX. — Le Missel de Sainte-Marie d'Olonne — (Mgr X. Barbier de Montault)..... 242

XX. — Etudes sur la forêt de Vouvent. — Ses anciens fours à verriers — (L. Brochet)..... 267

XXI. — Le Livre d'or de Fontenay. — Les Merson — (René Vallette)..... 272

XXII. — Les premiers maires des Sables-d'Olonne. — Laurent Bouhier et Aimé-François Dupleix — (Un Sablais)..... 276

XXIII. — Fleurs et chardons, de Jules Vorys — (A. Bonnin). 280

XXIV. — Chronique — (R. de Thiverçay)..... 282

XXV. — Le lieu de naissance du cardinal de Richelieu — (O. de Rochebrune)..... 301

XXVI. — Lettres inédites de Benjamin Fillon — (Cte L. de la Rochebrochard)..... 308

XXVII. — L'archéologie préhistorique à Mareuil-sur-le-Lay. (L. Brochet)..... 338

XXVIII. — Les seigneurs de la Flocellière (1642-1681). — Vte Paul de Chabot)..... 345

XXIX. — La restauration de l'église de la Caillère (Libaudière)..... 359

XXX. — Ecrin poétique. — *A l'aimée* (A. Bonnin)..... 362

XXXI. — Chroniques Sablaises (*Suite*).—(Dr Marcel Petiteau). 365

XXXII. — Le journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution (*Suite*). — (A. Bitton)..... 368

XXXIII. - CORRESPONDANCE. — Nécrophagie vendéenne (Th. LEBRÉE). — La demeure du général vendéen Jolly (A. BITTON). — Chez nos voisins de Saintonge (ED. DU TRÉMOND)..... 387

XXXIV. — Chronique. (R. DE THIVERÇAY)..... 398

Gravures.

I. — Le Portrait du Cardinal de Richelieu (photog. J. ROBUCHON. — Héliog. DUJARDIN).... 1

II. — Fac-simile des signatures du Cardinal et de sa famille (A. BITTON).... 19

III. — Objets trouvés dans le faubourg Saint-Martin, à Fontenay, en 1888 (L. BROCHET)..... 55

IV. — Le château de Glenay (Deux-Sèvres), dessin à la plume de G. GIRAULT..... 79

V. — Portrait de Pierre Nivelle, évêque de Luçon. (Eau-forte de MÉRYON)..... 125

VI. — Chaire de la cathédrale de Luçon et cheminée du Sableau, à Luçon. (Eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE)..... 142

VII. — Idée des fours gaulois de l'Ileau (dessin à la plume de M. L. DE FLEURY)..... 155

VIII. — Dessin dans le texte. par le même..... 159 et 160

IX. — Portrait de Paul Baudry, (dessin à la plume de A. BONNIN..... 221

X. — Le Monument de P. Baudry au musée de la Roche-sur-Yon (photog. AMIAUD. — Héliog. SCHWARTZ-WEBERT)..... 229

XI. — Le tombeau de P. Baudry au Père Lachaise (dessin à la plume de G. GIRAULT) 237

XII. - Objets découverts dans les fours à verriers de la forêt de Vouvent (dessin à la plume de L. BROCHET). 269

XIII. — Pavillon du château de Richelieu où est né le Cardinal (eau forte de M. O. DE ROCHEBRUNE).... 301

XIV. — L'église de la Caillère (dessin de M. J. LIBAUDIÈRE). 359

XV. - Chapiteaux de l'église de la Caillère id. 360

ACHEVÉ D'IMPRIMER

A VANNES

PAR

EUGÈNE LAFOLYE

LE XXVIIIme JOUR DE DÉCEMBRE

M DCCC LXXXIX

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 2853